

LE MONDE

diplomatie

LA VIE
SELON
BERNANOS

PAR FLORENCE DELAY
Page 23.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 747 - 63^e année. Juin 2016

ENQUÊTE AU ROYAUME-UNI

« Brexit », malaise chez les travaillistes

« Le Royaume-Uni doit-il demeurer membre de l'Union européenne ou la quitter ? » Telle est la question à laquelle les Britanniques sont invités à répondre le 23 juin, sous l'œil inquiet des dirigeants de l'Union. Dilemme pour la gauche : une sortie renforcerait la position du député conservateur Boris Johnson ; un maintien, celle du premier ministre David Cameron, lui aussi conservateur...

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
RENAUD LAMBERT

À QUELQUES SEMAINES du référendum sur la sortie de l'Union européenne, la vie politique du Royaume-Uni ressemble un peu à sa gastronomie : elle s'autorise les mariages les plus inattendus. Et d'abord celui unissant le chef du Labour, M. Jeremy Corbyn, issu de l'aile gauche de la formation travailliste, et le premier ministre conservateur David Cameron. Bien qu'en désaccord sur tout (ou presque), les deux hommes s'opposent tous deux au « Brexit ».

Juin 2015. Trois mois avant de prendre la tête du Parti travailliste, M. Corbyn déclare qu'« une Europe usurière transformant les petites nations en colonies asservies sous le fardeau de la dette n'a aucun avenir (1) ». La condamnation ne surprend guère : en 1975, dans le cadre d'un référendum, M. Corbyn avait voté pour la sortie du Royaume-Uni de ce qui s'appelait alors la Communauté économique européenne ; en 1993, il avait rejeté le traité de Maastricht, pronostiquant qu'il interdirait aux Parlements nationaux « de définir leur propre politique économique, au profit d'une poignée de banquiers non élus (2) ». Revirement inattendu : il soutient le vote « Remain » (« maintien ») dans le cadre du référendum du 23 juin.

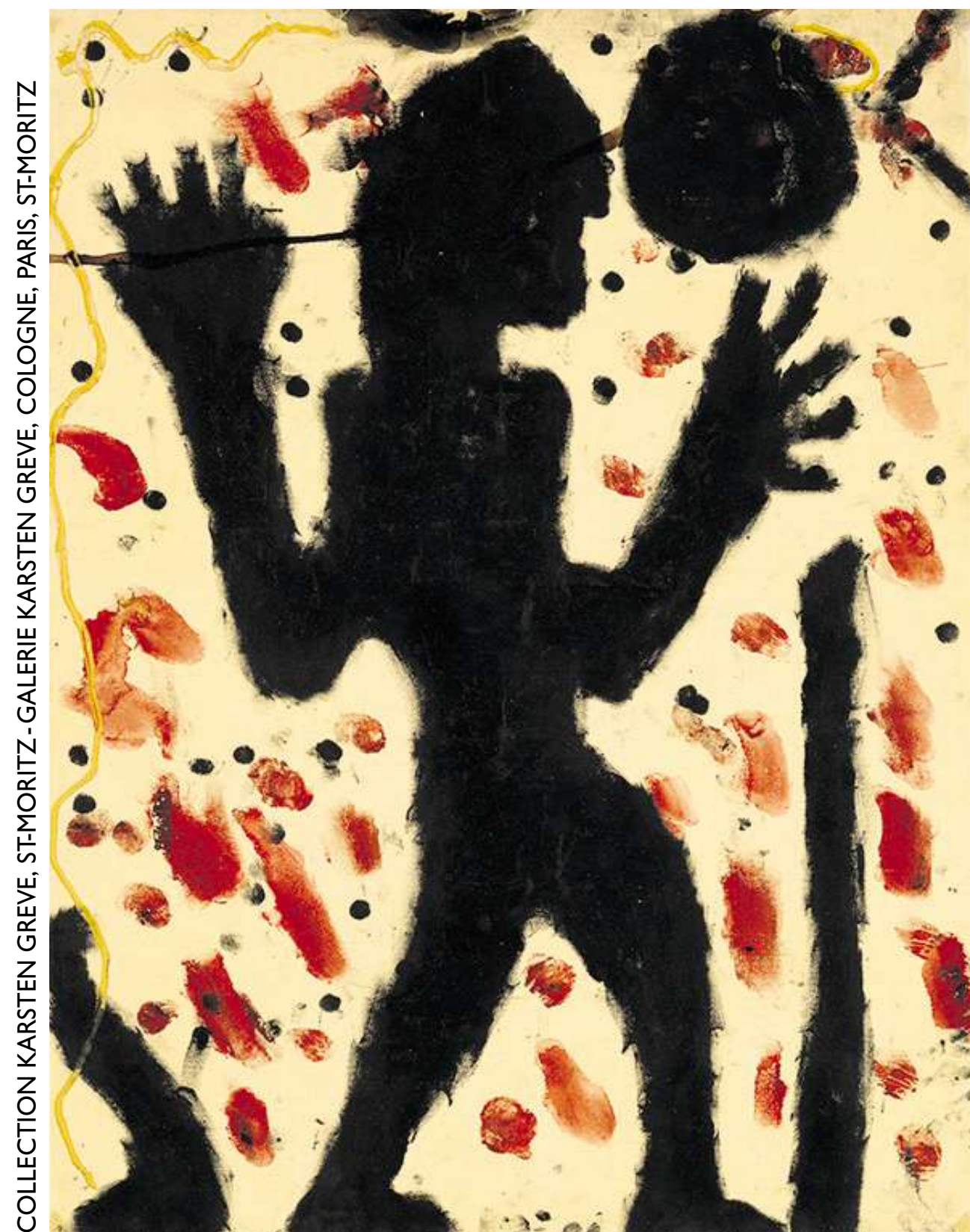
(Lire la suite page 10.)

(1) Huffingtonpost.co.uk, 29 juin 2015.

(2) Débat à la Chambre des communes, 20 mai 1993.

AU-DELÀ DES RÉVÉLATIONS DES « PANAMA PAPERS »

Pour en finir avec l'impunité fiscale



LOUIS SOUTTER. – « Crépuscule du gangster », 1937

COLLECTION KARSTEN GREVE, SFMORITZ - GALERIE KARSTEN GREVE, COLOGNE, PARIS, SFMORITZ

SUBSTITUT du procureur d'Évry dans les années 1980, j'avais les dossiers de fraude fiscale à l'audience. Déjà, je remarquais que les affaires instruites ne concernaient que de petites fraudes, comme celle de ce maraîcher de Montlhéry (Essonne) qui avait vendu au marché d'Arpajon des tomates avec un taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) erroné. Elle était à l'image

* Avocate, députée européenne (groupe Europe Écologie - Les Verts), ancienne juge d'instruction au pôle financier du tribunal de grande instance de Paris. Dernier ouvrage paru : *Le Loup dans la bergerie*, Les Arènes, Paris, 2016.

des dénonciations que nous recevions à la commission de lutte contre la fraude fiscale : un bûcheron qui fendait le bois pour des retraitées sans déclaration, un polisseur de verres ou un taxidermiste travaillant au noir...

Depuis, il apparaît de plus en plus clairement que les plus aisés trichent en toute impunité et à grande échelle. Les « Panama papers » ont mis au jour onze millions de fiches provenant d'un seul cabinet d'avocats, situé dans un paradis fiscal. De quoi donner le tournis aux simples contribuables. Que peuvent-ils penser au Royaume-Uni, où la Royal Bank of Scotland a bénéficié de 45 milliards de livres (58 milliards d'euros) d'aides publiques pour son renflouement, alors que l'on vient d'apprendre que cet établissement aidait ses riches clients à se dérober à leurs obligations fiscales ? Ces révélations mettent une nouvelle fois

en lumière la tranquillité avec laquelle les plus riches peuvent cacher leurs activités ou leurs avoirs, et se soustraire à toute solidarité nationale. Elles démontrent aussi l'ampleur d'un phénomène que les gouvernements ne combattent que très superficiellement.

Nous ne sommes pas tous égaux devant l'impôt. Certains, entreprises ou riches individus, ont les moyens d'y échapper largement sans risquer leur carrière ou leur liberté. Pourtant, tolérer ainsi l'impunité fiscale, c'est faire le choix de la concentration des richesses plutôt que celui des services publics ou de la préservation de l'environnement... Car la question n'est pas que morale. Son coût pour les finances publiques atteint 60 à 80 milliards d'euros chaque année en France, soit l'équivalent du déficit budgétaire.

(Lire la suite page 21.)

Le cabinet du Dr Folamour

PAR SERGE HALIMI

BIENTÔT un domino tombera : trente mille voix ont manqué au candidat d'extrême droite pour devenir président de la République d'Autriche. La veille du scrutin, M. Jean-Claude Juncker avait prévenu : « Avec l'extrême droite, il n'y a ni débat ni dialogue possible (1). » Mais pouvait-on faire meilleur cadeau à une formation se prévalant d'être hors système qu'une telle admonestation de l'ancien premier ministre d'un paradis fiscal (le Luxembourg), devenu président de la Commission européenne grâce à un maquignonage de la droite et des socialistes ? Lesquels ont gouverné ensemble à Vienne trente-neuf des soixante-neuf dernières années, et ont été balayés dès le premier tour de l'élection présidentielle.

Doté d'un avis sur tout, M. Juncker a également jugé le projet de loi El-Khomri, exécuté par une majorité de Français : « La réforme du droit du travail, voulue et imposée par le gouvernement Valls, est le minimum de ce qu'il faut faire. » Un minimum ? Oui, estime M. Juncker, quand on le compare aux « réformes comme celles qui ont été imposées [sic] aux Grecs ».

Les traités européens composent en effet un Himalaya d'interdits, de règles et de purges (ou « réformes »). Les administrer avec rigueur n'oblige pas à en saisir le sens. Le président de l'Eurogroupe, M. Jeroen Dijsselbloem, vient ainsi d'admettre qu'il comprenait mal lui-même la signification de ce « déficit structurel » qu'aucun État ne doit excéder : « C'est un indicateur difficile à prédire, difficile à gérer et difficile à expliquer. Une de mes frustrations, c'est qu'il monte et descend sans que je sache réellement pourquoi (2). »

C'est cependant en raison de statistiques opaques de cet acabit que la Grèce ne cesse d'être punie par les autorités

européennes. Elles lui ont imposé le vote d'une loi budgétaire de sept mille pages, trois hausses massives de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la privatisation d'aéroports à des prix bradés, le report à 67 ans de l'âge de la retraite, l'augmentation des cotisations maladie, la fin des protections accordées aux petits propriétaires incapables de payer leurs emprunts... En échange, Athènes vient d'obtenir un prêt principalement destiné à lui permettre de rembourser les intérêts de sa dette extérieure. Le Fonds monétaire international a beau concéder que celle-ci est « insoutenable », l'Allemagne refuse qu'elle soit amputée.

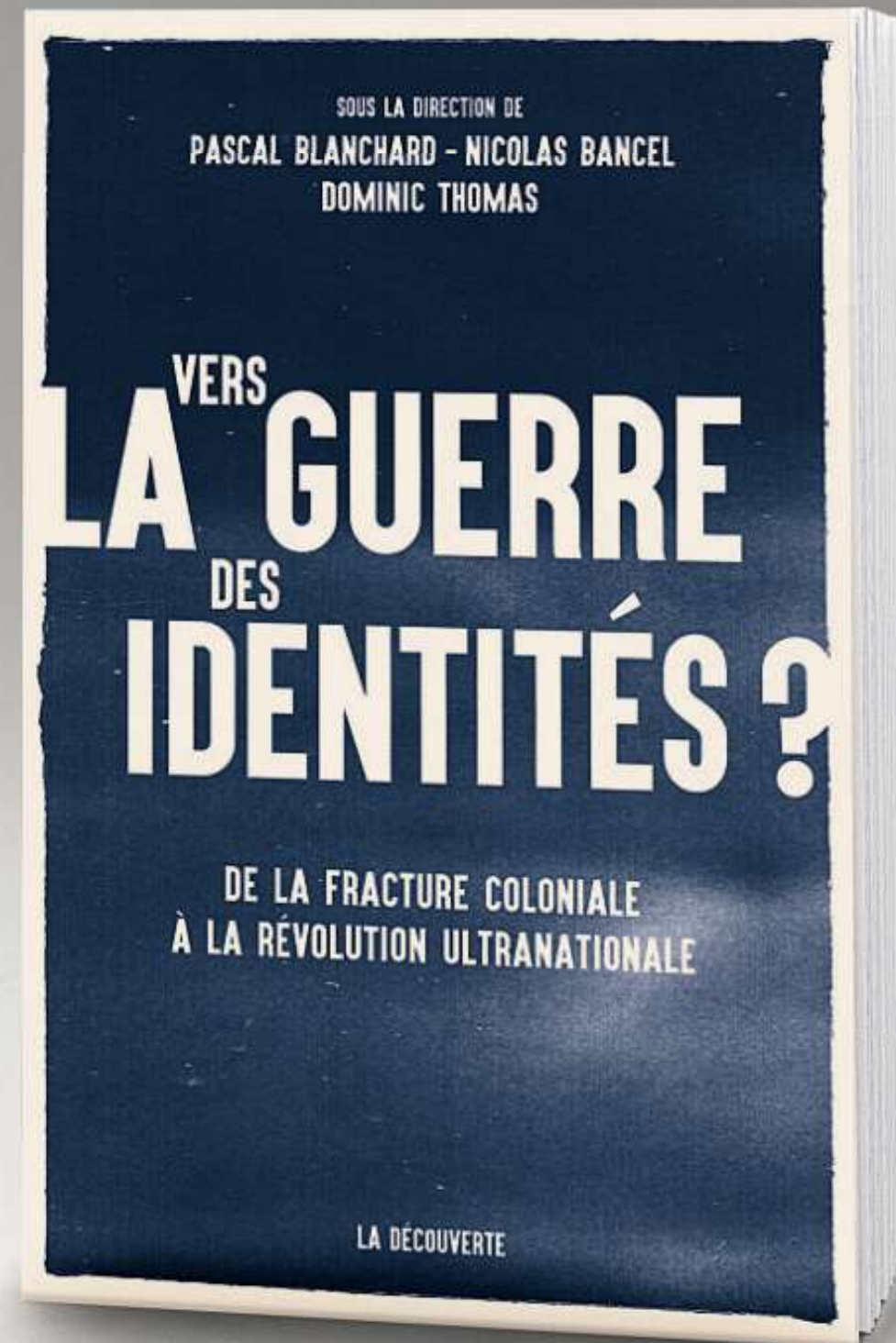
Berlin et la Commission européenne savent pourtant se montrer indulgents. Et pas seulement envers le Royaume-Uni de M. David Cameron (lire l'article ci-dessus). Ainsi, aucune sanction n'a été infligée à l'Espagne, dont le déficit budgétaire dépasse allègrement la limite autorisée par les traités. Ni Bruxelles ni Berlin n'ont voulu gêner le gouvernement de M. Mariano Rajoy – membre de la même famille politique que M. Juncker et M^{me} Angela Merkel... – avant les élections législatives espagnoles du 26 juin.

Imposer des sacrifices cruels à des peuples entiers au nom de règles qu'on ne comprend pas soi-même, oublier ces dernières sitôt que des compères politiques les transgressent : c'est aussi sur ce terreau d'amoralisme et de cynisme que l'extrême droite européenne avance.

(1) *Le Monde*, 21 mai 2016.

(2) *Les Échos*, Paris, 29-30 avril 2016.

La France dans l'impasse des replis identitaires ?



Éditions
La Découverte

296 pages, 24 euros
ePub disponible

M 02136 - 747 - F: 5,40 € - RD



★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

Afrique CFA : 2 400 F CFA, Algérie : 250 DA, Allemagne : 5,50 €, Antilles-Guyane : 5,50 €, Autriche : 5,50 €, Belgique : 5,40 €, Canada : 7,50 \$C, Espagne : 5,50 €, Etats-Unis : 7,50 \$US, Grande-Bretagne : 4,50 £, Grèce : 5,50 €, Hongrie : 1835 HUF, Irlande : 5,50 €, Italie : 5,50 €, Luxembourg : 5,40 €, Maroc : 35 DH, Pays-Bas : 5,50 €, Portugal (cont.) : 5,50 €, Réunion : 5,50 €, Suisse : 7,80 CHF, TOM : 780 CFP, Tunisie : 5,90 DT.

NOUVELLE LIVRAISON DE « MANIÈRE DE VOIR »

Pays du Golfe, États à risque



S'IL EST une région du monde qui concentre à la fois les attentions, les convoitises et les inquiétudes, c'est bien le golfe Arabo-Persique. Détentrice de deux tiers des réserves prouvées d'hydrocarbures conventionnels, la péninsule vit aujourd'hui à l'heure de la guerre froide qui oppose l'Arabie saoudite et l'Iran. Dans un contexte de chute des prix du pétrole et de soubresauts liés aux suites des révoltes arabes de 2011, cette rivalité structure les stratégies des six monarchies du Conseil de coopération du Golfe. Dans sa dernière livraison, *Manière de voir* (1) dissèque cet affrontement multiforme, responsable, entre autres, de la grave détérioration de la situation au Yémen et de l'enlèvement des initiatives destinées à mettre fin à la guerre civile en Syrie. Tout en analysant l'imbrication de multiples conflits régionaux, le numéro souligne les conséquences à long terme de plusieurs décennies de propagande fondamentaliste de l'Arabie saoudite et son rôle dans la consolidation d'une lecture moyenâgeuse de l'islam. La

détérioration des relations entre Washington et Riyad est elle aussi examinée, tant cette évolution semble mettre à mal le pacte scellé en 1945 entre le président Franklin Delano Roosevelt et le roi Abdelaziz Ibn Saoud.

La connaissance du passé récent des pays du Golfe est d'ailleurs l'une des clés de compréhension des turbulences actuelles. De la naissance de la fédération des Émirats arabes unis, en 1971, à la guérilla marxiste du Dhofar, dans le sud du sultanat d'Oman, en passant par les premières guerres du Yémen à partir du milieu du XX^e siècle, *Manière de voir* revient sur des événements fondateurs qui continuent à peser sur le cours de l'histoire contemporaine du Golfe. D'autres épisodes moins connus sont aussi rappelés, tel celui relatif à ces « princes rouges » saoudiens qui, en leur temps, firent valoir des exigences de réforme et de modernisation des institutions qui demeurent plus que jamais d'actualité.

Les enjeux géopolitiques et les crises diplomatiques récurrentes tendent à occulter l'existence de dynamiques de changement au sein de sociétés loin d'être figées. Le numéro évoque ainsi les interrogations à propos de l'identité dans un contexte d'occidentalisation des modes de vie et revient sur le combat des femmes pour leur émancipation. Qu'il s'agisse de la création télévisuelle ou des modes vestimentaires, c'est le dogme ultraconservateur qui est remis en cause. Et, même si elle reste timide et ne compte que peu de succès, la bataille pour les droits de travailleurs immigrés forcés à un quasi-servage (*lire l'article page 12*) fait désormais partie du débat public.

(1) « De l'Arabie saoudite aux émirats, les monarchies mirages », *Manière de voir*, n° 147, juin-juillet 2016, en kiosques.



GOOGLE ET LA SANTÉ

Une enquête du New Scientist (29 avril 2016) révèle les détails de l'accord de partage de données entre le système public de santé britannique (NHS) et l'entreprise DeepMind, possédée par Google.

Aux termes de l'accord, DeepMind accède à un large éventail de données médicales portant sur les 1,6 million de patients qui passent chaque année par trois hôpitaux londoniens dirigés par le NHS. Ces informations personnelles concernent par exemple la séropositivité et la toxicomanie. L'accès aux données s'étend sur les cinq dernières années. DeepMind avait annoncé en février dernier qu'il travaillait avec le NHS à la mise au point d'une application baptisée Streams et destinée à aider les équipes médicales à surveiller les patients atteints de pathologies rénales. Le document de l'accord suggère que les projets de l'entreprise s'étendent bien au-delà. (...) Pour Ross Anderson, de l'université de Cambridge, la question cruciale est de savoir si Google, l'une

des entreprises les plus puissantes de la planète, doit avoir un tel contrôle sur l'analyse des données sanitaires. « Si Google monopolise la fourniture de certains services au NHS, explique Anderson, le NHS sera carbonisé. »

MIGRATIONS OUZBÈKES

Le 10 mai 2016, le site EurasiaNet.org se penchait sur les raisons qui poussent les migrants ouzbeks à se détourner de la Russie pour privilégier des destinations plus surprenantes.

Officiellement, 1,9 million d'Ouzbeks travaillent en Russie, soit 15 % de moins qu'en 2015. Le coût de la vie y a augmenté depuis l'introduction d'un nouveau permis de travail. Pour obtenir ce document, les migrants doivent se soumettre à une batterie de tests médicaux, payer une couverture maladie et passer des examens de langue, d'histoire et de droit russes. (...) [Parmi les nouvelles destinations], la Corée du Sud. Dans une interview pour une chaîne télévisée de Tachkent, le directeur de l'Agence ouzbèke

Fêtes et révoltes

À la suite de l'article de Georges Didi-Huberman se demandant « Où va donc la colère ? » (mai 2016), M. Alain Adriaens, député honoraire du Parlement de la région Bruxelles-Capitale, s'étonne qu'il n'évoque pas la révolution qui a vu naître la Belgique en 1830.

Le 25 août 1830, à l'issue d'un spectacle – la représentation au théâtre de la Monnaie de l'opéra d'Auber *La Muette de Portici* –, une partie des spectateurs sortit dans les rues de Bruxelles en chantant l'air *Amour sacré de la patrie* et se retrouva à l'origine d'une nuit d'émeutes et de pillages. Les quelques bourgeois de départ furent rapidement rejoints par des groupes venus des quartiers populaires, et cette nuit de révolte (deux morts abattus par la milice) fut le début de deux mois d'insurrection, qui virent le départ des troupes hollandaises du roi Guillaume d'Orange après des journées de combats de rue dans Bruxelles (et Molenbeek).

Il est amusant de voir que les premières cibles des émeutiers furent des domiciles privés et des bâtiments publics qui ressemblent étrangement à ceux vers lesquels vont manifester (bien plus pacifiquement) les jeunes qui s'éloignent de la place de la République lors des Nuits debout. J'irais même jusqu'à sourire en voyant que ce que [Frédéric] Lordon et d'autres imaginent est la mise sur pied d'une Constituante, alors que la création de la Belgique indépendante des Pays-Bas fut concrétisée (en 1831) par l'élaboration démocratique d'une Constitution...

M. Aloys Shanyungu, quant à lui, souligne l'intérêt d'une réflexion sur un sentiment dont le commun des mortels fait presque quotidiennement l'expérience :

Je relève surtout son caractère très interpellateur et son actualité au regard des

événements que nous avons vécus ces derniers temps. Qu'une frange de la population envahisse la rue et donne libre cours à sa (légitime) colère pour exprimer son ras-le-bol vis-à-vis de certains projets gouvernementaux asphyxiants, voilà un fait qui ne trompe pas. Et qui, finalement, montre que « colère » ne rime pas toujours avec « émancipation » ni « révolution ».

Philanthropie

Ancien directeur d'un Jardin de cocagne, M. Richard Heckly revient sur la politique de mécénat de l'entreprise Vinci évoquée dans l'article « Le soleil ne se couche jamais sur l'empire Vinci » (mars 2016) :

En tant que membre du conseil d'administration de ce réseau à vocation sociale en 2012-2013, je me suis battu avec quelques-uns contre ce lien plus que pervers. En effet, comment comprendre qu'une société qui supprime près de deux mille emplois sur les autoroutes (filiale Escota) puisse au même moment financer des chantiers d'insertion, parfois au bord de ces mêmes axes autoroutiers ? Peut-on imaginer que des cols blancs bien amononnés aient pu penser qu'au final l'idée ne serait pas mauvaise de prévoir l'avenir de leurs ex-salariés, qui pourraient se retrouver salariés en insertion dans un de ces Jardins de cocagne ?

Mais il en est de même pour Carrefour, Auchan, la Société générale et la Fondation Bettencourt, qui financent le Réseau Cocagne et d'autres outils d'insertion.

Accepter ces subsides (on me disait : « Mais il faut prendre l'argent où il est ! ») est une forme d'acceptation d'un fonctionnement où le privé se substitue aux missions du public. C'est ne pas comprendre où sont les véritables causes de la précarité et tout ce que génèrent ces grosses entreprises en termes de mau-

États-Unis en compensation des vies humaines et des milliards de dollars que nous perdons pour défendre leurs intérêts ? (...) Le monde rit des politiciens américains parce que nous protégeons des navires que nous ne possédons pas, et que nous transportons du pétrole dont nous n'avons pas besoin.

PÉKIN VEUT TOURNER LA PAGE

Sous le titre « La société rejette fermement la Révolution culturelle » (17 mai 2016), un éditorial du Global Times repris par Le Quotidien du peuple, deux journaux officiels chinois, rappelle que le Parti communiste a tranché cette question et n'entend pas ouvrir de débat.

Des discussions ont émergé sur Internet. Cette décennie de chaos intérieur a été une grande catastrophe, il est normal que les gens en parlent à l'occasion de son 50^e anniversaire. (...) Nous pouvons dire que le retour d'une telle révolution n'est ni possible ni souhaitable. Il n'y a aucune place pour cela dans la Chine d'aujourd'hui.

Libre-échange

M. Philippe Moronval entend prolonger la réflexion proposée par l'éditorial de mai 2016, consacré aux accords de libre-échange :

Au-delà de tous les aspects néfastes concrets, selon moi trop peu explicités dans les médias (à l'exception du « Diplo »...), une question de principe n'est jamais présentée, me semble-t-il : celle de la légitimité de ces décideurs, somme toute très temporaires, que sont les élus à prendre au nom de tous un engagement définitif. (...)

Cette idée d'une soumission à perpétuité décidée pour tous par quelques-uns qui ne font que passer ne me paraît pas recevoir une attention publique à la mesure de son énormité.

Vous souhaitez réagir à l'un de nos articles :

Courrier des lecteurs, 1, av. Stephen-Pichon 75013 Paris ou courrier@monde-diplomatique.fr

RECTIFICATIFS

– La galerie White Cube Bermondsey présentée dans l'article « L'art pour tous, l'argent pour quelques-uns » (mai 2016) ne dispose pas de 55 440 mètres carrés d'exposition, comme nous l'indiquions à la suite d'une erreur de frappe, mais de 5 440 – ce qui est déjà très grand.

– Mentionné dans l'article « L'Ukraine livrée aux maladies infectieuses » (mai 2016), M. Aleksander Kvitachvili fut le ministre ukrainien de la santé de décembre 2014 (et non 2004) à avril 2016.

Informez-vous, abonnez-vous !

□ 2 ans pour 109 € au lieu de 169.60 € *, soit 36 % de réduction

□ 1 an pour 59 € au lieu de 84.80 € *, soit 30 % de réduction

Coordonnées :

RMDMN1600PBA005

M. ☐ M^{me} ☐
Nom
Prénom
Adresse
.....
Code postal
Ville
Gourriel
J'accepte de recevoir des offres du Monde diplomatique : Oui ☐ Non ☐
J'accepte de recevoir des offres des partenaires du Monde diplomatique : Oui ☐ Non ☐

Règlement : ☐ Chèque bancaire à l'ordre du Monde diplomatique SA

☐ Carte bancaire

Numéro de carte bancaire

.....

Expire fin

Notez les trois derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte

Date et signature obligatoires

Offre réservée à la France métropolitaine, valable jusqu'au 31/12/2016, pour l'étranger merci de nous consulter. En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant (s'adresser au service des abonnements). Ces informations peuvent être exploitées par des sociétés partenaires du Monde diplomatique. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces sociétés, merci de cocher la case ci-contre ☐ Le Monde diplomatique SA – RCS Paris 8400 064 291



Offert : l'accès à la version numérique et aux 24 derniers numéros

A renvoyer, accompagné de votre règlement, à l'adresse suivante :

Le Monde diplomatique, service abonnements, A 2300, 62066 Arras Cedex 9 Tél. : 03-21-13-04-32 (numéro non surtaxé)

Plus simple et plus rapide : retrouvez cette offre sur www.monde-diplomatique.fr/abo

Édité par la SA Le Monde diplomatique.

Actionnaires : Société éditrice du Monde, Association Gunter Holzmann, Les Amis du Monde diplomatique

1, avenue Stephen-Pichon, 75013 Paris
Tél. : 01-53-94-96-01. Télécopieur : 01-53-94-96-26
Courriel : secretariat@monde-diplomatique.fr
Site Internet : www.monde-diplomatique.fr

Directoire : Serge HALIMI, président, directeur de la publication
Autres membres : Vincent CARON, Bruno LOMBARD, Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT

Directrice des relations et des éditions internationales : Anne-Cécile ROBERT

Secrétaire générale : Anne CALLAIT-CHAVANEL

Directeur de la rédaction : Serge HALIMI
Rédacteur en chef : Philippe DESCAMPS
Rédacteurs en chef adjoints :

Benoît BRÉVILLE, Martine BULARD, Renaud LAMBERT

Chef d'édition : Mona CHOLLET

Rédaction : Evelyne PIELLER, Hélène RICHARD, Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT

Site Internet : Guillaume BAROU, Thibault HENNETON

Conception artistique :

Maria IERARDI, Boris SÉMÉNIAKO

(avec la collaboration de Delphine LACROIX pour l'icongraphie)

Rédacteur documentaliste : Olivier PIRONET

Mise en pages et photogravure :

Jérôme GRILLIÈRE, Patrick PUECH-WILHEM

Correction : Xavier MONTHÉARD, Nicole THIRION

Directeur de la gestion : Bruno LOMBARD

Directeur commercial,

chargé de la diffusion numérique : Vincent CARON

Contrôle de gestion : Zaïa SAHALI

Secrétariat : Yuliya DAROUKA (9621),

Sophie DURAND-NGO, attachée communication

et développement (9674), Eleonora FALETTI (9601)

Courriel : prenom.nom@monde-diplomatique.fr

Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY. Anciens directeurs :

François HONTI, Claude JULIEN, Ignacio RAMONET

Publicité : Brigitte ANTOINE (01-57-28-39-29)

Diffusion, mercatique : Brigitte BILLIARD, Sophie GERBAUD,

Carole MERCERON, Marie-Dominique RENAUD

Relations marchands de journaux (numéro vert) :

0805-050-147

Service relations abonnés

● Depuis la France : 03-21-13-04-32 (non surtaxé)

www.monde-diplomatique.fr

● Depuis l'étranger : (33) 3-21-13-04-32

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration

© ADAGP, Paris, 2016,

pour les œuvres de ses adhérents

Prix de l'abonnement annuel à l'édition imprimée :

France métropolitaine : 59 €

Autres destinations : www.monde-diplomatique.fr/abo

LUTTE ORGANISÉE ET ACTION SPONTANÉE

Les deux jambes du militantisme

Contre l'ordre actuel, deux types de combats se côtoient, parfois rivalisent. La propagande par le fait recherche une prise de conscience morale et politique. Elle a recours à des techniques spectaculaires, souvent individuelles, mais peine à maintenir l'élan initial. Moins en vogue, l'organisation privilégie un travail de longue haleine, plus collectif, moins ludique. Il arrive pourtant que ces deux fleuves se rejoignent.

PAR ASTRA TAYLOR *

IL Y A une dizaine d’années, j’assistai à une conférence intitulée « 1968 » dans une université du New Jersey. L’orateur, Mark Rudd, une figure du mouvement étudiant et de la contre-culture des années 1960, avait pris sa retraite au Nouveau-Mexique après avoir enseigné les mathématiques au sein d’établissements d’enseignement supérieur fréquentés surtout par des pauvres. Dans son discours, il s’amusa à démystifier la célébrité qui lui était tombée dessus lorsque, âgé d’une vingtaine d’années, il joua un rôle important dans l’occupation de l’université Columbia, à New York. À la même époque, il fut également partie prenante du Weather Underground, un groupe radical apprécié des médias, adepte de la « propagande par le fait », qui connut son heure de gloire en faisant exploser des bombes devant le Capitole puis le Pentagone (heureusement sans faire de victimes).

L’assistance, composée pour l’essentiel d’étudiants et de jeunes gens politisés, ne demandait qu’à s’enflammer pour le passé révolutionnaire de Rudd, fascinée par sa condition de fugitif pendant des années. Les « Weathermen », se disait-on, y sont peut-être allés trop fort et n’ont rien accompli de tangible ; mais au moins ils ont agi !

Rudd ébranla notre romantisme bon marché. À la différence de la plupart de ses anciens camarades, devenus plus conservateurs avec l’âge, il était resté fidèle aux idéaux politiques de sa jeunesse. Mais il n’adhérait plus à la tactique de la confrontation directe qui lui avait valu sa notoriété. La pavana machiste, les appels à prendre les armes, tout cela, nous

Maintenir la mobilisation

UNE GRANDE partie des camarades de lutte de Rudd et de Dunbar-Ortiz venaient de familles imprégnées d’idées communistes, syndicalistes, ou alors ils avaient pris part au combat pour les droits civiques dans les États du Sud. Ils s’y étaient familiarisés avec un mouvement adossé aux Églises et à des structures communautaires, payant souvent – pauvrement – des organisateurs afin qu’ils maintiennent la population mobilisée pendant de longues périodes, alors même que les perspectives de victoire étaient lointaines.

C’est seulement après la fin des années 1960 et à la faveur de nouveaux combats – centrés sur le féminisme, l’émancipation des homosexuels, l’écologie, les droits des handicapés – que les activistes ont commencé à proliférer. Au cours des années 1980 et 1990, le terme s’est imposé. Les mouvements qualifiés de la sorte ont accompli un travail énorme en un temps très court, bien souvent grâce à la mise en œuvre de techniques qui enrichirent les formes de lutte traditionnelles ; ils inventèrent notamment des procédures ouvertes, démocratiques et antihiérarchiques. Cependant, tout à leur désir de s’affranchir de l’héritage pesant de la gauche traditionnelle, ils ont parfois jeté par-dessus bord des tactiques, traditions et méthodes qui auraient pu leur être utiles.

Les activistes ont tiré parti d’une période où les contestataires se détournèrent de ce qu’ils estimaient être des idéologies désuètes au profit de choix politiques plus incisés et plus radicaux. À partir des années 1960, il devint également courant

disait-il, n’avait représenté qu’une illusion délirante. En s’attribuant le rôle avantageux d’avant-garde destinée à catalyser une force combattante au service des « *peuples du monde* », lui et ses camarades ne réussirent qu’à démobiliser la base militante que d’autres avaient mis des années à rassembler, au prix de beaucoup d’efforts.

Ce qu’il ne mesurait pas à l’époque, nous expliqua-t-il sans chercher à ménager nos fantasmes insurrectionnels, c’était la différence entre l’« activisme » et l’organisation, entre la mise en scène de ses idéaux et la construction d’un mouvement. Ce message, il ne cesse de le marteler. « *La seule fois, m’a-t-il dit récemment, où j’ai entendu le mot “activiste” il y a cinquante ans, c’était sous forme d’insulte adressée aux militants étudiants par nos ennemis d’alors, les administrateurs de l’université et les éditorialistes.* »

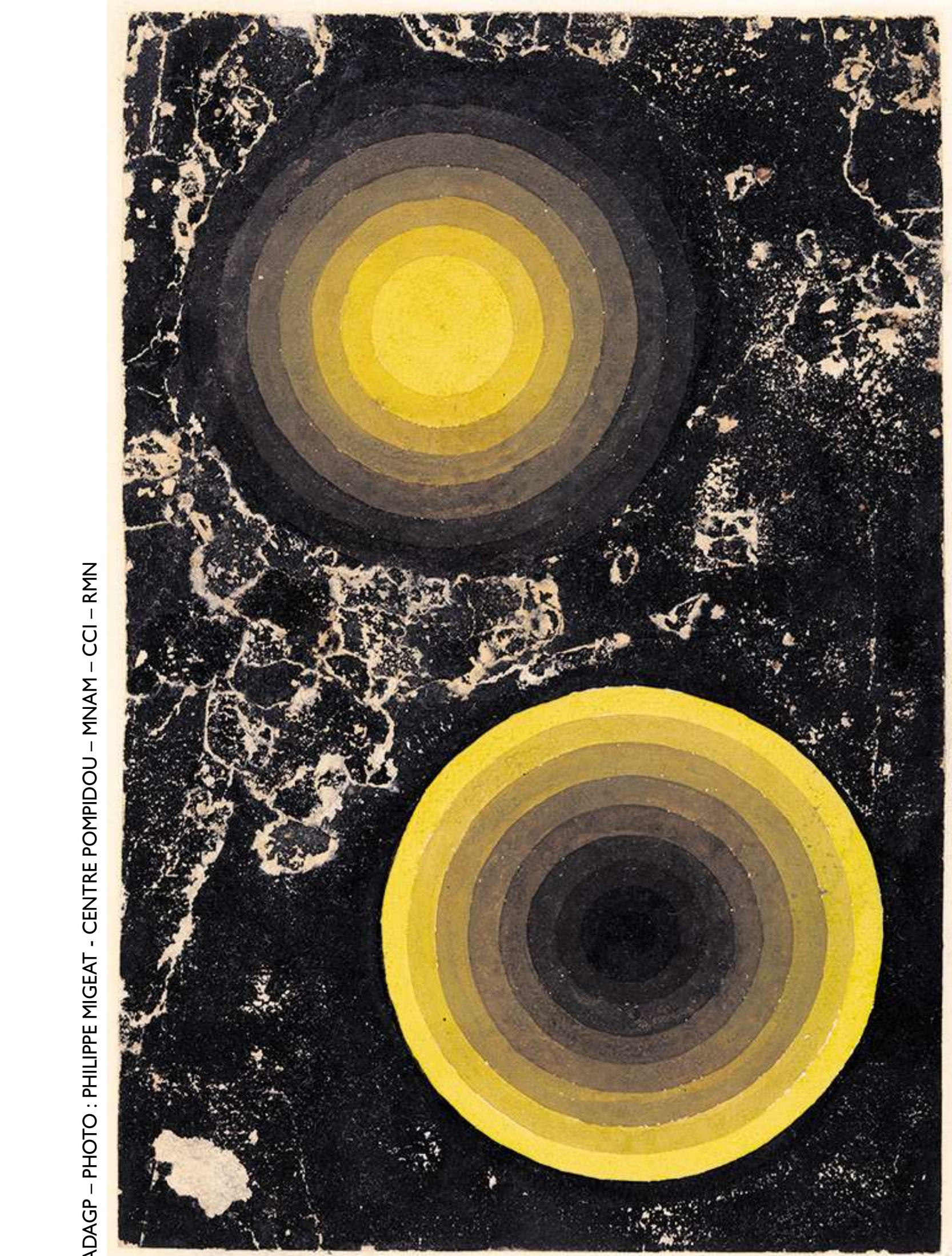
À la différence du terme « organisateur (1) », ancré dans l’histoire du syndicalisme et de la gauche américaine, celui d’« activiste », aux origines ambiguës, s’est progressivement imposé pour désigner les personnes engagées dans une action de régénération individuelle et politique au sens large. « *Nous-mêmes avons l’habitude de nous qualifier tour à tour de révolutionnaires, de radicaux, de militants, de socialistes, de communistes ou d’organiseurs* », se souvient Roxanne Dunbar-Ortiz, une historienne de gauche forte de cinquante ans d’expérience des mouvements sociaux. L’apparition du mot « activiste » sur la scène publique coïncida, selon elle, avec la généralisation du « *dis-crédit de la gauche* ».

Le rôle du leader

de chercher à se dégager de la figure du leader charismatique, compte tenu des dégâts essuyés par le mouvement social lorsque le personnage ayant endossé ce rôle finissait assassiné (Martin Luther King), perdait la raison (Eldridge Cleaver [2]) ou retournait sa veste (Jerry Rubin [3]). Dans le même temps, les syndicats américains pâtirent d’avoir laissé s’installer à leur tête des bureaucrates timorés ou corrompus. Le désenchantement envers les professionnels du changement social a alors gagné les cercles les plus idéalistes.

Mais, pendant que la gauche se détachait de ses racines organisationnelles, les conservateurs, eux, créaient des structures nouvelles, des think tanks, des groupes d’affaires arrosés d’argent par les multinationales ; ils galvanisaient l’infanterie évangélique de la « majorité morale » ; ils déroulaient le terrain à la « révolte fiscale » des grosses fortunes. La gauche gagnerait donc à réapprendre à s’organiser pour rendre son activisme plus durable, plus efficace, pour soutenir et amplifier son élan lorsque l’intensité des protestations de rue décline. Autrement dit, fonder des organisations politiques, débattre de stratégies à long terme, faire émerger des dirigeants (choisis en fonction de leur fiabilité et non de leur charisme) et réfléchir à la manière de les soutenir. La progression de l’activisme au cours des dernières décennies est un phénomène salutaire. Toutefois, les modes d’organisation qui assuraient jadis le succès des mouvements sociaux ne se sont pas développés au même rythme, bien au contraire.

Aujourd’hui, les activistes américains ont des repères politiques très différents de ceux de leurs aînés. Nul n’a plus de parent membre du Parti communiste, les



HERBERT WEGEHAUPT. – « Cercles concentriques », 1927-1928

syndicats sont moribonds et, de la longue lutte du mouvement des droits civiques, qui aurait encore tant à nous apprendre, ne subsiste qu’une série d’images pieuses et de contes de fées. Le terme même d’« activiste » a été dévoyé de son sens. Dorénavant, il décrit davantage un tempérament qu’un spectre donné d’opinions et de pratiques politiques. Nombre de ceux qu’on qualifie ainsi paraissent se délecter de leur marginalisation et se soucier comme d’une guigne de l’efficacité, en imaginant peut-être que leur isolement constitue une marque de noblesse ou une preuve de vertu.

Le rôle de l'organisation

De larges segments de l’activisme contemporain risquent donc de succomber au piège de l’individualisme. Or l’organisation est coopérative par nature : elle aspire à entraîner, à construire et à exercer un pouvoir partagé. Elle consiste, comme l’a écrit le jeune sociologue et militant Jonathan Smucker, à transformer un « *bloc social en force politique* ». N’importe qui peut se dire activiste, même quelqu’un qui, en tentant sans relâche d’attirer l’attention sur un sujet important, agit seul et ne répond de ses actes envers personne. Faire en sorte que nos semblables prennent conscience d’un problème – l’un des objectifs privilégiés par l’activisme contemporain – peut se révéler fort utile. Mais l’éducation n’est pas la même chose que l’organisation, laquelle n’implique pas uniquement d’éclairer l’individu qui reçoit votre message, mais aussi d’agréger des personnes autour d’un intérêt commun afin qu’elles puissent combiner leurs forces. L’organisation, tâche de longue haleine et souvent fastidieuse, implique de créer des infrastructures et des institutions, de trouver des points vulnérables dans les défenses de vos adversaires, de convaincre des individus dispersés d’agir au sein d’une même équipe.

Depuis 2011, nombre d’acteurs des mouvements sociaux ayant surgi aux quatre coins du monde sont tombés dans le piège décrit par Mark Rudd : « *L’activisme comme expression de nos sentiments profonds n’est que l’un des éléments de la construction d’un mouvement. C’est une tactique qui a été élevée au rang de stratégie en l’absence de toute stratégie. La plupart des jeunes militants pensent que s’organiser consiste à prendre les dispositions nécessaires à la tenue d’un rassemblement ou d’un concert de soutien.* » On pourrait ajouter à cette liste : créer un hashtag sur les réseaux sociaux, poster une pétition en ligne, animer des débats entre internautes. Le travail réel d’organisation a perdu de son cachet auprès de nombreux cercles militants, figés dans leur croyance en une insurrection spontanée et dans une suspicion profonde envers toute institution, direction ou tentative de prise de pouvoir.

À certaines périodes, des rassemblements, des concerts, des hashtags, des pétitions et des débats en ligne trouvent leur pleine utilité. Le problème surgit lorsque ces pratiques représentent l’horizon ultime de l’engagement politique. « *C’est une bonne chose qu’au cours des dernières années bien des gens aient eu envie d’agir, et que le développement des nouvelles technologies ait facilité leur passage à l’acte* », observe L. A. Kauffman, qui achève la rédaction d’une histoire de l’action directe. S’engager dans de petites actions concrètes – signer une pétition, participer à un

Internet montre des limites

LE MOUVEMENT Black Lives Matter (« Les vies des Noirs comptent ») peut également se prévaloir d’un résultat impressionnant, puisqu’il a remis sur le devant de la scène la question des oppressions subies par les Noirs aux États-Unis. De jeunes collectifs comme les Dream Defenders (« Défenseurs du rêve »), un groupe fondé en Floride après le meurtre raciste de Trayvon Martin, revendiquent un modèle d’organisation qui accepte la présence de dirigeants et qui doute des effets d’un activisme uniquement basé sur Internet. « *Pour changer la vie de nos communautés, nous avons besoin de pouvoir, pas seulement de “followers”* », ont expliqué les dirigeants du groupe.

Quand la notion d’activisme est née il y a un siècle dans l’esprit du philosophe allemand Rudolf Eucken, elle privilégiait le monde spirituel plutôt que le monde matériel. Cette préférence s’observe encore chez ceux qui croient que l’action, même déconnectée de toute stratégie cohérente, peut provoquer magiquement une sorte d’épiphanie sociale. Heureusement, les activistes n’ont pas totalement évincé les organisateurs. Une multitude d’espaces subsistent où, selon Mark Rudd, se pratique le triptyque « éducation, construction d’une base, coalition », qu’on pourrait décrire comme la création d’une identité collective alliée à un partage du

rassemblement, etc. – peut en effet encourager ensuite à se mettre au service d’objectifs plus généraux, par exemple contrarier les élites et s’attaquer à leurs profits.

Mais des organisateurs de la vieille école, comme les syndicalistes, continuent simultanément à abattre un travail inestimable. Et un nombre croissant d’individus font l’expérience de nouvelles formes de pouvoir économique et de résistance. L’un des défis majeurs de notre époque néolibérale et postfordiste consiste donc à trouver des moyens inventifs de mettre à jour le modèle du syndicalisme et à l’adapter aux conditions actuelles de financiarisation et d’insécurité sociale. À construire de nouveaux liens entre les millions de travailleurs échoués, privés d’un emploi stable, de droits syndicaux, afin qu’ils constituent une puissance avec laquelle il faudra compter.

Les organisateurs du combat pour la justice climatique, par exemple, ont mis au point des formes de mobilisation originales contre les profits des compagnies pétrolières en poussant le gouvernement américain à ne plus délivrer de licences d’exploitation de mines de charbon sur des terres publiques. Lancée en 2012 par des étudiants sur leurs campus, cette campagne contre les énergies fossiles a contraint des investisseurs totalisant 3 400 milliards de dollars (3 000 milliards d’euros) de fonds à se retirer du marché. L’action s’est rapidement propagée au-delà des cercles universitaires, jusqu’à rallier une soixantaine de villes dans le monde. « *L’un des plus grands succès de cette campagne jusqu’ici est qu’elle a ruiné la confiance dans les projets de l’industrie des énergies fossiles*, se réjouit Jamie Henn, l’un des instigateurs du mouvement et cofondateur du groupe de lutte pour l’environnement 350.org. *Ce ne sont plus seulement de petites écoles de beaux-arts de gauche qui prennent au sérieux le risque carbone, mais d’énormes institutions financières telles que la Banque d’Angleterre, le fonds souverain norvégien et les fonds de pension californiens.* »

Le rôle du pouvoir économique

pouvoir économique. Mais ces efforts, peu spectaculaires, se voient trop souvent ensevelis par le dernier buzz en ligne.

Ces derniers mois, des dizaines de milliers d’Américains se sont rués dans les meetings de M. Bernie Sanders pour l’entendre dénoncer la « *classe des milliardaires* ». Dès lors qu’un nombre croissant de jeunes et une majorité de nouveaux électeurs démocrates ont une perception positive du mot « socialisme », un travail d’organisation efficace et intelligent permettrait d’appuyer cette résurgence renversante de la sensibilité de gauche et de canaliser l’énergie qu’elle charrie au-delà du rituel étriqué du scrutin présidentiel et de la politique électoraliste.

Les élites n’ont jamais eu de mal à faire passer ceux qui contestent leur pouvoir pour des perdants et des grincheux. Il leur sera toujours plus difficile de disqualifier des organisateurs qui ont réussi à mobiliser une base populaire qui agit de façon stratégique.

(1) « Organisateur » (*organizer* en anglais) s’entend ici comme cadre d’une structure politique ou associative.

(2) Militant des Black Panthers, il finit membre du Parti républicain et de la secte Moon.

(3) Libertaire, hippie, il se reconvertit dans les affaires et appuya Ronald Reagan.

* Écrivaine, réalisatrice de documentaires sur les intellectuels radicaux, militante contre la dette. Une version plus longue de ce texte a été publiée dans le dernier numéro du trimestriel américain *The Baffler* (Cambridge, Massachusetts).

MONDE
diplomatique

ACCÉDEZ À L'INTÉGRALITÉ DU JOURNAL DEPUIS SA CRÉATION

- plus de 60 années d'archives depuis 1954
- plus de 700 numéros du journal
- plus de 400 cartes
- plus de 50 000 documents accessibles en ligne grâce à un puissant moteur de recherche

Abonnez-vous !

www.monde-diplomatique.fr/archives

Aux origines ouvrières

Le 3 mai 1936, le gouvernement de Léon Blum parvenait au pouvoir dans une France affaiblie par la crise économique et menacée par la guerre. Cette date constitue le point de départ politique du Front populaire. Mais elle occulte les conditions d'émergence et les racines sociales d'un mouvement de grèves sans précédent, qui permit des avancées considérables.

PAR GÉRARD NOIRIEL *

LORS du discours qu'il a prononcé, le 3 mai 2016, en introduction du colloque « La gauche et le pouvoir (1) », M. François Hollande a félicité les organisateurs d'avoir tenu cette rencontre le jour du 80^e anniversaire de la victoire du Front populaire. C'était un bon moyen, selon lui, de « faire des comparaisons utiles dans le temps, dans l'espace, et de tirer les leçons pour aujourd'hui ».

Commémorer le Front populaire en privilégiant les élections législatives d'avril-

mai 1936 n'est évidemment pas anodin. Cela permet de mettre l'accent sur le rôle des partis, de leurs dirigeants et de leurs programmes, au détriment des luttes populaires. C'est l'histoire vue d'en haut et non d'en bas. Pourtant, le Front populaire est le meilleur exemple que l'on puisse trouver dans notre histoire contemporaine quand on veut montrer que les progrès sociaux dépendent bien plus des mobilisations populaires que des programmes électoraux.

La victoire de la gauche en mai 1936 ne suffit pas, par elle-même, à donner son importance historique au Front populaire. Les radicaux, les socialistes et les com-

munistes – les trois principales forces politiques réunies sous sa bannière – l'ont emporté d'une courte tête (37,3 % des inscrits, contre 35,9 % pour la droite). Pour parvenir à une entente, ils ont adopté un programme extrêmement modeste, résumé par le slogan : « Pain, paix, liberté ». Sur le plan social, leurs promesses se limitaient à des mesures visant à réduire la durée du travail sans diminution de salaire et à créer un fonds national de chômage. Cette timidité explique en partie que le Parti communiste ait refusé de participer au gouvernement dirigé par Léon Blum.

Si le Front populaire est devenu un moment marquant de notre histoire contemporaine, c'est avant tout parce qu'il a pris sa source et trouvé sa raison d'être dans une extraordinaire mobilisation collective, qui n'a pas eu d'équivalent à l'époque en Europe.

Pour tenter d'expliquer les raisons de ce soulèvement des classes populaires, il faut commencer par replacer l'événement dans l'histoire longue de la classe ouvrière française (2). À la différence de ce qui s'est passé au Royaume-Uni, la première révolution industrielle n'a pas entraîné, en France, une rupture radicale avec le monde rural. La grande industrie se

développe en prolongeant le modèle économique antérieur, dominé par des marchands-fabricants qui distribuent la matière première transformée en produits finis par une multitude d'ouvriers-paysans enracinés dans leurs villages et travaillant en famille. Dans les grandes villes, et notamment à Paris, on trouve surtout des ouvriers-artisans, issus du monde des corporations d'Ancien Régime. Héritiers des sans-culottes, ils sont les principaux

acteurs de tous les mouvements révolutionnaires qui secouent la capitale de 1789 jusqu'à la Commune de Paris, en 1871. Un immense fossé sépare ces deux composantes du monde ouvrier. Cette hétérogénéité freine la constitution d'une classe ouvrière possédant une identité propre, entrave la naissance du droit du travail, pérennise les formes juridiques traditionnelles que sont le louage d'ouvrage et le marchandage (3).

Véritable point de départ en 1933

À LA FIN DU XIX^e siècle, la première crise majeure du capitalisme, appelée Grande Dépression par les historiens, débouche sur une nouvelle révolution industrielle, qui ouvre l'ère des grandes usines. Touchées de plein fouet par ces bouleversements, les deux principales composantes du monde ouvrier engagent un combat radical et multiforme contre l'ordre nouveau. Les grèves et les manifestations, souvent réprimées dans le sang, se multiplient. C'est à ce moment-là que s'impose dans l'espace public la figure du mineur, que naissent les syndicats et les partis se réclamant du prolétariat (Confédération générale du travail [CGT], Parti ouvrier français [POF], etc.). Cette mobilisation massive contraint le patronat des mines à signer les premières conventions collectives. C'est aussi le début de la législation sociale, illustrée notamment par les lois sur le repos hebdomadaire, la retraite ouvrière et paysanne, et surtout la naissance du code du travail (1910) (4).

Néanmoins, le pouvoir républicain ne s'engage pas sur la voie d'un système global de protection sociale comparable à celui qu'Otto von Bismarck a imposé en Allemagne au cours des années 1880. Pour satisfaire leur électorat, composé surtout de paysans propriétaires et de petits patrons, les dirigeants de la République française optent pour un protectionnisme économique qui vise à taxer les marchandises, mais aussi la main-d'œuvre étrangère. Ce n'est pas un

hasard si la loi dite de « protection du travail national » (adoptée en 1893) se focalise sur des mesures d'identification des travailleurs étrangers. En freinant l'exode rural, ce protectionnisme aggrave la pénurie d'ouvriers dans la grande industrie. Le recours massif à l'immigration s'impose au moment même où se multiplient les discriminations de tous ordres à l'égard des non-nationaux.

La première guerre mondiale et la période de reconstruction qui la suit creusent de nouveaux clivages entre les composantes du monde ouvrier. Dans les secteurs les mieux protégés (chemins de fer, postes, services publics, etc.), la cogestion tripartite (État, patronat, syndicat), institutionnalisée pendant la guerre grâce à l'union sacrée, est pérennisée. C'est dans ces branches que la CGT réformiste recrute la plus grande partie de ses adhérents.

En revanche, dans la grande industrie, le mouvement ouvrier s'effondre après

(1) Colloque organisé par la Fondation Jean-Jaurès, la Fondation européenne d'études progressistes et le think tank Terra Nova.

(2) Pour une analyse approfondie, cf. *Les Ouvriers dans la société française, XIX^e-XX^e siècle*, Seuil, Paris, 1986.

(3) Le « marchandage » désigne la pratique consistant, pour un intermédiaire ou « sous-entrepreneur », à revendre le travail d'ouvriers à un autre employeur.

(4) Claude Didry, *L'Institution du travail. Droit et salariat dans l'histoire*, La Dispute, Paris, 2016.

La grève

Au début du XX^e siècle, la grève générale était conçue comme un acte révolutionnaire visant à renverser le système capitaliste. Si, avec le temps, ses objectifs sont devenus plus modestes, les organisations militantes continuent de s'interroger : à quelles conditions doivent-elles appeler à l'arrêt du travail ?

PAR BAPTISTE GIRAUD *

D'ES ASSEMBLÉES du mouvement Nuit debout au dernier congrès de la Confédération générale du travail (CGT) à Marseille, une même critique a animé la mobilisation contre la loi El-Khomri de réforme du droit du travail : les journées d'action « saute-mouton », organisées de manière rituelle par les syndicats, ne permettraient pas de créer un rapport de forces victorieux face au gouvernement et au patronat ; aussi conviendrait-il de « durcir » le mouvement en appelant à une grève générale reconductible. La direction de la CGT a souvent essuyé de tels reproches – lors des mobilisations contre la réforme des retraites en 2003 et en 2010, contre le contrat première embauche (CPE) en 2006, contre la politique d'austérité en 2008, etc. –, car ces débats traversent le syndicalisme français depuis ses origines.

* Maître de conférences en science politique à l'université d'Aix-Marseille, Laboratoire d'économie et de sociologie du travail.

Adoptée en 1906 par le IX^e congrès de la CGT, la charte d'Amiens érige la stratégie de la grève générale au rang de principe fondateur du mouvement ouvrier : « [Le syndicalisme] prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale. » Cette stratégie procède de deux logiques. Celle d'un syndicalisme révolutionnaire, qui doit s'atteler à une « double besogne » : la défense des intérêts immédiats des travailleurs et la préparation de la lutte révolutionnaire pour renverser l'ordre capitaliste. Et celle d'un syndicalisme d'action directe, qui entend agir en toute indépendance par rapport aux partis.

Dans un contexte encore marqué par la violente répression de la Commune de Paris, nombre de dirigeants syndicaux sont acquis à l'idée, défendue par les anarchistes, que les travailleurs ne peuvent et ne doivent compter sur aucun allié politique ; il leur faut s'organiser de manière autonome, lutter avec leurs propres armes, en portant le combat sur le terrain économique. La grève générale apparaît ainsi comme le moyen spécifique dont disposent les travailleurs pour engager le processus révolutionnaire, mais sans avoir à s'en remettre à un quelconque parti. Les grèves partielles – limitées à certains secteurs ou entreprises – sont elles-mêmes théorisées comme une « gymnastique préparatoire » à la grève générale. Dans son livre *Le Syndicalisme révolutionnaire* (1909), Victor Griffuelhes, secrétaire général de la CGT de 1901 à 1909, estime par exemple que « la grève est pour nous nécessaire parce qu'elle frappe l'adversaire, stimule l'ouvrier, l'éduque, l'aguerrit, le rend fort, par l'effort donné et soutenu, lui apprend la pratique de la solidarité et le prépare à des mouvements généraux devant englober tout ou partie de la classe ouvrière ».

Cette perspective anarcho-syndicaliste ne fait toutefois pas l'unanimité dans les rangs du syndicat. Les dirigeants socialistes de la confédération y voient une rhétorique impossible à traduire dans les faits. « Si nous sommes obligés d'écarter, comme un mirage trompeur, la grève générale (...), c'est qu'elle serait plus longue encore que le suffrage universel à nous conduire au but », écrit par exemple le socialiste Jules Guesde en 1892. *Ce n'est pas cinquante ans, c'est un siècle ou deux qu'exigerait cette suspension générale du travail* (1). » Selon ces dirigeants, qui préconisent une stratégie articulant lutte syndicale et lutte partisane pour la conquête du pouvoir, l'implantation et les forces militantes limitées de la CGT rendent illusoire la possibilité de mobiliser, de manière coordonnée, l'ensemble des travailleurs. Tout miser sur le déclenchement d'une grève générale insurrectionnelle condamnerait dès lors le syndicalisme à l'impuissance et risquerait de décourager les masses ouvrières.

De fait, ce mot d'ordre demeure, au début du XX^e siècle, essentiellement théorique. Même si les grèves tendent à se multiplier dans les entreprises, les dirigeants de la CGT hésitent à en appeler à l'arrêt général du travail. Conscients que les ouvriers attendent avant tout des syndicats qu'ils œuvrent à améliorer concrètement leurs conditions de travail et de rémunération, les militants révolutionnaires se consacrent surtout aux actions revendicatives quotidiennes et à l'organisation de grèves locales, afin de forcer les directions à négocier. Les rares tentatives de la CGT pour organiser une mobilisation générale se soldent d'ailleurs par des échecs : en 1914 par exemple, quand la confédération appelle sans succès à cesser le travail pour empêcher le déclenchement de la guerre ; ou en 1920, avec la tentative avortée de généraliser la grève des cheminots (2).

Au lendemain du premier conflit mondial, l'approche anarcho-syndicaliste est abandonnée par la

CGT, qui se divise désormais en deux courants. Le premier, dominé par les militants socialistes, se convertit aux principes de l'action syndicale réformiste et défend une politique de « présence » dans les dispositifs de concertation tripartite qui se mettent en place dans les années 1920. Le second est emmené par les communistes. Après la création de la Section française de l'Internationale communiste (futur Parti communiste français, PCF) en 1920, et alors qu'ils sont minoritaires dans la CGT, ces militants se regroupent au sein de la CGT unitaire (CGTU) en 1921. Ils continuent de défendre un syndicalisme engagé dans la lutte des classes et ancré dans le combat politique et révolutionnaire.

MAIS leur stratégie rompt radicalement avec le principe de l'autonomie de l'action des organisations de travailleurs. Ils se rallient à une pratique de la lutte syndicale articulée et subordonnée à la stratégie du Parti communiste, qui incarne, selon les principes énoncés par Lénine, « l'avant-garde consciente de la classe ouvrière ». Dans cette optique, l'action syndicale est d'abord envisagée comme le moyen d'agir au contact de la masse et de la rallier aux positions défendues par le Parti. Après la réunification des deux CGT en 1936, puis l'interdiction de la confédération sous le régime de Vichy, les militants communistes, renforcés et légitimés par leur action dans la Résistance, prennent le contrôle de l'organisation, qui va durablement dominer le paysage syndical français.

Dans cette nouvelle configuration, la grève générale reste une forme d'action récurrente de la CGT ;

(1) Cité dans Robert Brécy, *La Grève générale en France*, Études et documentation internationales, Paris, 1969.

(2) Stéphane Siro, *La Grève en France, une histoire sociale (XIX^e-XX^e siècle)*, Odile Jacob, Paris, 2002.

ADAGP



BORIS TASLITSKY. – « Grèves de juin 1936 », 1936

DE FORCES BASCULE

du Front populaire

la répression féroce des grèves insurrectionnelles de 1919-1920. Comme l’ont montré Edward Shorter et Charles Tilly, c’est dans les entreprises de plus de cinq cents ouvriers, là où la combativité était la plus forte avant 1914, que le recul des grèves est le plus net au cours des années 1920 (5). Cette démobilitation s’explique par deux raisons. Dans l’industrie lourde du Nord et de l’Est, le recours massif à l’immigration pour remplacer les ouvriers morts au combat ou qui ont fui les zones sinistrées affaiblit fortement les traditions de lutte forgées dans les décennies antérieures. Dans l’industrie de transformation, les nouvelles usines se développent surtout au sein des banlieues des grandes villes. Elles attirent des ouvriers qualifiés qui privilégient des solutions individuelles en changeant constamment d’entreprise pour vendre leur force de travail au patron le plus offrant. Cette instabilité massive entrave l’action collective, malgré les efforts du Parti communiste et de la Confédération générale du travail unitaire (CGTU [6]).

La nouvelle crise du capitalisme, déclenchée par l’effondrement de la Bourse de Wall Street en octobre 1929, atteint la France en deux temps. Jusqu’en 1933, ses effets sont beaucoup moins visibles que dans les autres pays, car elle frappe surtout les franges les plus marginales de la société industrielle. Des centaines de milliers de travailleurs immigrés sont renvoyés dans leurs pays d’origine, et les ouvriers-paysans (qui sont encore très nombreux en France) trouvent dans leur environnement rural des ressources qui limitent le recours aux fonds de chômage.

Mais, à partir de 1933, la dépression touche de plein fouet le cœur d’un monde ouvrier plus français, plus masculin, plus qualifié, plus urbain que dans la période précédente. Le chômage prend des proportions gigantesques, alors même que le système d’indemnisation est encore archaïque. De nombreux ouvriers qualifiés sont bloqués dans leur mobilité, et sont parfois contraints d’occuper les

emplois auparavant réservés aux immigrés. Les patrons, n’ayant plus les ressources nécessaires pour intensifier la mécanisation des tâches manuelles, privilégient désormais la « rationalisation du travail ». La rémunération au rendement et le travail à la chaîne se diffusent rapidement, notamment dans l’automobile.

Contrairement à ce qui est fréquemment affirmé, le mouvement de grèves qui caractérise le Front populaire n’a pas débuté au lendemain de la victoire électorale de la gauche, le 3 mai 1936. Son véritable point de départ date de 1933, lorsque les ouvriers qualifiés des grandes usines de construction mécanique sont directement frappés par la crise économique. C’est à ce moment-là que le Parti communiste commence à récolter les fruits d’une stratégie privilégiant l’action dans l’entreprise. S’il fallait désigner un événement fondateur, nous pourrions volontiers choisir l’accident qui s’est produit le 6 février 1933 à l’usine Renault de Billancourt. L’explosion d’une chaudière fait huit morts et de nombreux blessés. Lors de l’enterrement, le patron (Louis Renault) et le maire socialiste font face aux familles des victimes, soutenues par les élus communistes, les militants et vingt mille ouvriers qui crient :

CETTE PREMIÈRE phase de l’histoire du Front populaire est essentielle, car c’est à ce moment-là que les ouvriers vont inventer les modes d’action et mettre au point les revendications qui se généraliseront en mai-juin 1936. L’exemple du conflit qui touche en novembre 1935 les forges d’Homécourt à Saint-Chamond (une usine qui fabrique du matériel pour la marine nationale) est à cet égard emblématique. Motivée par le rejet des mesures de « rationalisation du travail », la grève s’accompagne (pour la première fois) d’une occupation des locaux qui durera cinq semaines. Les grévistes obtiennent non seulement des hausses de salaire, mais aussi l’instaura-

« *Assassins ! Assassins !* ». Relayé sur tout le territoire national par *L’Humanité* (le journal de Jean Jaurès, passé sous la coupe du Parti communiste en 1920), cet événement tragique contribue fortement au processus d’identification des travailleurs à un « nous » ouvrier qui ne cessera de se consolider dans les mois et les années suivants.

La conjoncture politique va jouer un grand rôle, elle aussi, dans le développement des luttes sociales. Le 6 février 1934, les ligues d’extrême droite organisent une manifestation qui vire à l’émeute. La crainte d’un coup d’État suscite une réaction qui précipite la réunification du mouvement ouvrier et l’alliance des forces de gauche au sein d’un front antifasciste qui ouvre la voie au Front populaire. Ce réflexe unitaire encourage les travailleurs à s’engager dans l’action collective. Les grèves se multiplient, touchant des secteurs très divers ; fait nouveau, elles sont désormais souvent victorieuses. Preuve du rôle essentiel que les femmes commencent à jouer dans ce mouvement, en mai 1935 plus de deux mille ouvrières de la confection, réparties dans de petites entreprises de la région parisienne, se mettent en grève contre des diminutions de salaire ; elles obtiennent gain de cause.

La lutte paye

tion de délégués du personnel et une classification des ouvriers en trois catégories, en fonction de leur qualification.

La victoire électorale de mai 1936 peut être vue comme l’étincelle qui a provoqué l’embrasement général à partir des foyers allumés par le petit noyau des ouvriers qualifiés de la grande industrie. Le mouvement des grèves avec occupation connaît un premier point culminant au début du mois de juin 1936 (cent cinquante entreprises occupées). Le patronat accepte alors d’entamer des négociations, qui aboutissent le 8 juin aux accords de Matignon (hausse des salaires, limitation de la durée du travail hebdomadaire à

quarante heures, congés payés, généralisation des conventions collectives, etc.). Mais ces acquis ne suffisent pas à mettre un terme au mouvement, bien au contraire. Découvrant que la lutte paye, les fractions les plus éloignées de l’action syndicale et politique prennent ensuite le relais. Pratiquement toutes les branches de l’économie seront touchées par ce mouvement, à l’exception des secteurs les mieux protégés (services, fonction publique), qui resteront fidèles à la collaboration de classe prônée par la CGT réformiste.

Finalement, la principale leçon que l’on peut tirer du Front populaire, c’est que des revendications sociales que les experts, les gouvernants et les patrons jugeaient « utopiques », « irréalistes », voire « suicidaires » deviennent légitimes quand les dominés parviennent à construire un rapport de forces qui leur est favorable. Certes, le combat ne s’est pas arrêté en juin 1936. Au cours des mois et des années suivants, les accords de Matignon seront constamment attaqués par le patronat, et ce n’est qu’au lendemain de la seconde guerre mondiale qu’ils s’installeront durablement dans le droit français. Le démantèlement actuel du droit du travail marque sans doute une nouvelle étape dans cette histoire longue de la lutte des classes.

Le Front populaire montre aussi que les représentations collectives de la société sont bouleversées quand la classe ouvrière fait entendre sa voix. À la Belle Époque, le mouvement social avait permis l’irruption de la figure du mineur du Nord dans l’espace public. En 1936, c’est le « métallo de Billancourt » qui prend sa place. Ce nouveau personnage, incarné au cinéma par Jean Gabin (*La Belle Équipe*), occulte certes le rôle joué par les femmes, par les immigrés, par les travailleurs coloniaux dans l’immense mobilisation populaire de cette période. Néanmoins, même si le métallo de Billancourt ne représente qu’une partie du peuple en lutte, sa présence impose le respect pour le peuple tout entier. La

droite et l’extrême droite tenteront de discréditer le mouvement en affirmant que les grèves ont été orchestrées par les bolcheviks depuis Moscou. Mais jamais Léon Blum ne cautionnera cet argument.

Un demi-siècle plus tard, la société française est à nouveau confrontée à une crise économique qui provoque l’effondrement des bastions de la grande industrie. En mai 1981, la victoire de François Mitterrand suscite un espoir dans les classes populaires. Un « printemps syndical » émerge dans l’industrie automobile, sous l’impulsion des ouvriers spécialisés (OS). Mais ceux-ci ne parviennent pas à entraîner dans leur sillage les autres composantes du monde ouvrier. Le rapport de forces est insuffisant pour donner sa légitimité au mouvement dans l’espace public. Sous l’influence des médias, qui multiplient les reportages montrant des musulmans faisant leurs prières dans les ateliers, Pierre Mauroy, le premier ministre socialiste, finira par déclarer en janvier 1983 : « *Les principales difficultés qui demeurent sont posées par des travailleurs immigrés (...) qui se déterminent en fonction de critères ayant peu à voir avec les réalités sociales françaises* (7). » L’argument traditionnel de la droite, visant à discréditer les luttes sociales en présentant les grévistes comme des agitateurs à la solde de l’étranger, est alors avalisé par celui qui appartient au même parti et qui occupe la même fonction que Léon Blum en 1936.

Le Front populaire est définitivement mort ce jour-là.

GÉRARD NOIRIEL.

(5) Edward Shorter et Charles Tilly, *Strikes in France, 1830-1968*, Cambridge University Press, 1974.

(6) Syndicat issu d’une scission de la CGT, qui a existé de 1921 à 1936.

(7) Cité par Nicolas Hatzfeld et Jean-Louis Loubet, « Les conflits Talbot, du printemps syndical au tournant de la rigueur (1982-1984) », *Vingtième Siècle*, n° 84, Paris, 2004.

générale, une invitée-surprise

mais, en pratique, elle se limite souvent à l’organisation de journées ponctuelles de débrayages et de manifestations interprofessionnelles. De plus, les objectifs assignés à cette forme de mobilisation évoluent. La grève générale n’est plus conçue comme une grève insurrectionnelle devant accoucher du « grand soir ». Elle est d’abord destinée à servir de point d’appui pour établir un rapport de forces dans les négociations avec le patronat et le gouvernement, ou pour prolonger l’action politique du Parti communiste par des mobilisations de masse dans les entreprises et dans la rue (3).

EN 1936 comme en 1968, la France a certes connu deux immenses mouvements de grève généralisée et reconductible, qui ont contribué à entretenir dans les mémoires militantes le mythe de la grève générale. Le déclenchement de ces mobilisations ne résulte toutefois pas d’une stratégie syndicale planifiée, ni même d’un mot d’ordre explicite (*lire l’article ci-dessus*). En 1968, la première journée d’action répond à un appel lancé par les syndicats (à l’initiative de la CGT) pour protester contre la répression des mobilisations étudiantes. Mais la reconduction de la grève est décidée dans certaines usines, souvent les plus syndiquées, alors même que les directions centrales n’avaient pas envisagé de suites à cette journée (4). Ainsi, la généralisation de la mobilisation ne provient pas d’un centre de décision, mais résulte de la rencontre entre le processus de mobilisation impulsé d’en haut et des dynamiques de luttes locales qui rendent possible la diffusion progressive de la contestation.

La gestion du mouvement de mai-juin 1968 a fait l’objet de nombreux débats. Les directions syndicales ont obtenu l’ouverture de négociations qui ont abouti à des avancées sociales considérables dans les accords de Grenelle (augmentation salariale de

10%, création de la section syndicale d’entreprise, engagement du patronat sur une réduction du temps de travail, etc.), mais ce sont ces mêmes négociations qui ont justifié la reprise du travail. De nombreux grévistes et militants syndicaux, souvent venus de l’extrême gauche, ont ainsi reproché à la direction de la CGT d’avoir tenté de contrôler le mouvement de protestation, en le cantonnant dans un cadre revendicatif classique et en refusant d’exploiter son potentiel révolutionnaire. Tandis que la CGT prétend opposer « *la plus grande fermeté à toutes les tentatives des aventuriers gauchistes* », afin de déjouer « *les entreprises de provocation qui [peuvent] remettre en cause tous les succès acquis dans la lutte* » (5), un militant de ce syndicat regrette : « *J’apprécie les résultats obtenus dans ma corporation, mais je pense que la CGT au niveau national aurait dû, dès le début, démarrer sur des objectifs revendicatifs plus importants, plus “politiques”* », disons le mot (6). » Ainsi, la question de la grève générale est intimement liée aux débats sur la finalité de l’action syndicale.

Ces débats resurgissent encore régulièrement, portés par Solidaires ou même par Force ouvrière (FO). Issu d’une scission de la CGT en 1947 et créé avec le soutien des États-Unis dans le contexte de la guerre froide, ce syndicat s’est d’emblée opposé à la politisation des luttes syndicales, préférant promouvoir une pratique plus autonome et ouverte à la négociation. Pendant les « trente glorieuses », il était donc l’interlocuteur privilégié du gouvernement et du patronat. Puis il a perdu ce statut au profit de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) dans les années 1980. Sa direction a alors durci son discours, au motif que les négociations ne visaient plus à produire du progrès social mais à imposer des reculs sociaux.

Ainsi, en novembre-décembre 1995, FO s’engage pleinement aux côtés de la CGT dans le mouvement contre le projet du gouvernement Juppé de réforme

de la Sécurité sociale et du régime spécial des retraites des cheminots. Le 2 décembre, son secrétaire général Marc Blondel appelle à une « *généralisation de l’action* ». Puis, en 2003 comme en 2010, la direction de FO se déclare favorable à un appel à une « *grève générale interprofessionnelle et reconductible* », mais ne prend pas l’initiative de l’engager : elle en rejette la responsabilité sur la CGT. Laquelle refuse de se rallier à ce mot d’ordre, alors que son pouvoir de mobilisation reste, de loin, le plus élevé. Certains y ont vu une volonté de la « *bureaucratie cégétiste* » de contenir la mobilisation pour préserver les intérêts institutionnels de l’organisation. Lors des mobilisations du printemps 2003 contre la réforme des retraites, le secrétaire général Bernard Thibault fut par exemple interpellé par une militante de la fédération santé qui déplorait les « *journées de grève sans lendemain* » et l’enfermement « *dans une logique de syndicalisme respecté, respectable, mais qui empêche toute stratégie de confrontation radicale* » (7).

APRÈS avoir pris ses distances avec le PCF, la CGT se trouve désormais tiraillée entre volonté de s’inscrire dans la continuité d’un syndicalisme de lutte et souci de ne pas se retrouver davantage marginalisée dans le jeu de la négociation collective. Pour se justifier, ses directions successives, de M. Thibault à M. Philippe Martinez, ont souvent invoqué les mouvements de 1936 et 1968, faisant valoir que les syndicats n’avaient jamais appelé à la grève générale reconductible, car celle-ci, selon la formule consacrée, « ne se décrète pas » : elle dépend de la décision des salariés, qu’il faut aller convaincre sur leurs lieux de travail. Le 28 avril dernier, à l’occasion d’une intervention place de la République (Paris) devant le mouvement Nuit debout, M. Martinez a encore expliqué que, « *dans les entreprises, appeler à la grève reconductible, c’est plus compliqué. Il faut user de la salive pour aller convaincre les salariés* ».

Avec un taux de syndicalisation de 8 % (5 % dans le privé), la capacité des organisations de travailleurs à créer les conditions d’une grève générale est bel et bien limitée. Dans ce contexte, et à la différence de ce qui s’est passé en Mai 68, ce n’est pas seulement la peur d’être débordés par les « gauchistes » qui retient les dirigeants de la CGT d’appeler à une grève générale reconductible, mais aussi la crainte d’un échec de la mobilisation. S’ils donnaient une forme radicale à leur mouvement, la masse des salariés pourrait ne pas s’y reconnaître, et l’appel resterait sans effet.

Les journées d’action espacées, combinant grèves, pétitions et manifestations, sont à l’inverse perçues comme une méthode efficace pour toucher davantage de salariés et asseoir la légitimité de la contestation. Cette stratégie n’empêche pas certaines fédérations de la CGT de s’engager dans des grèves reconductibles sectorielles – les cheminots en 1995 et 2010, les salariés des raffineries en 2008. Mais leur transformation en mouvement de grève généralisé bute autant sur la dépolitisation des stratégies d’action des confédérations syndicales que sur les limites évidentes de l’implantation de celles-ci dans le salariat.

BAPTISTE GIRAUD.

(3) Bertrand Badie, *Stratégie de la grève*, Presses de Sciences Po, Paris, 1977.

(4) Cf. Bernard Pudal et Jean-Noël Retière, « Les grèves ouvrières de 68, un mouvement social sans lendemain mémoriel », dans *Mai-juin 68*, Éditions de l’Atelier, Paris, 2008.

(5) *Le Peuple*, n° 799-801, Paris, juin 1968.

(6) Cité dans Xavier Vigna, *L’Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d’histoire politique des usines*, Presses universitaires de Rennes, 2007.

(7) Observations de terrain menées dans le cadre d’un doctorat de science politique. Cf. « Faire la grève. Les conditions d’appropriation de la grève dans les conflits du travail en France », université Paris-1, 2009.

Trente-six compagnies

Afin de peser sur les négociations de leur future convention collective, les cheminots de la SNCF multiplient les journées de grève depuis trois mois. Le texte débattu doit régir le secteur ferroviaire lors de son ouverture à la concurrence prévue pour 2020. En vigueur dans plusieurs États européens, cette privatisation du rail risque d’accélérer le déclin de lignes locales, déjà mises à mal par quinze ans de course à la rentabilité.

PAR JULIAN MISCHI
ET VALÉRIE SOLANO *

BÂTIMENTS fermés, quelques graffitis, des horaires affichés qui n’indiquent que les correspondances de cars : la gare de Parchim, une ville de 20 000 habitants du nord de l’Allemagne, est à vendre. Dans l’édifice en brique rouge d’Ashington (nord du Royaume-Uni), une pancarte de guingois surmonte un guichet barré de planches de bois et avertit : « Ne pas s’approcher de la voie ». L’express d’Edimbourg passe trois fois par heure, sans s’arrêter : « Avec le train, on serait à trente minutes de Newcastle, mais il n’y a plus, regrette un habitant de cette commune de 28 000 âmes. L’autoroute bouchonne à l’entrée de la ville, on n’est jamais certain d’être à l’heure. Mais il n’y a pas d’autre trajet, alors l’autocar aussi doit la prendre. » Il faut compter cinquante-cinq minutes en autocar pour rejoindre Newcastle et environ trente minutes en voiture, à condition que la circulation soit fluide.

Le démantèlement des gares de proximité constitue l’un des effets concrets de la privatisation du secteur ferroviaire menée à l’échelle européenne depuis un quart de siècle et qui ne va pas sans susciter des résistances. Le 3 mai 2014, les habitants

de Haukivuori, en Finlande, se sont rassemblés pour manifester leur opposition à la fermeture de leur gare : « *C’est incroyable qu’ils suppriment un arrêt qui existe depuis cent vingt-cinq ans pour gagner trois minutes sur le trajet entre Kouvola et Kuopio ! C’est comme si, aux yeux de VR [VR-Yhtymä Oy, la compagnie historique], plus de 12 000 personnes ne comptaient plus. Tout ça pour créer un avion sur rail !* », déplore M^{me} Liisa Pulliainen, une habitante du bourg. La privatisation conduit à une mobilité à deux vitesses : les lignes à grande vitesse – les « avions sur rail » –, utilisées par la clientèle la plus fortunée, reçoivent toutes les attentions, alors que le trafic régional et les exigences quotidiennes du service public sont délaissés (1).

Suivant les préconisations de Bruxelles, l’opérateur historique finlandais, désormais structuré en un groupe comprenant vingt et une compagnies, a supprimé en septembre 2015 vingt-huit gares (sur deux cents), ainsi que plusieurs services aux passagers sur les lignes secondaires. En mars dernier, le gouvernement a indiqué vouloir ouvrir son marché ferroviaire. Quelques jours plus tard, VR a annoncé deux cents suppressions d’emplois parmi les conducteurs, déclenchant une grève de vingt-quatre heures. Lors de ce conflit, les grévistes ont dénoncé notamment la dégradation des services induite par la mise en concurrence.



BRIDGEMAN IMAGES

NORMAN HOLLANDS. – « Magreetings », 1997

Il n’est en effet désormais plus possible d’avoir des informations en gare ou dans les trains, de faire transporter ses bagages ou encore d’être orienté vers les correspondances. Aux voyageurs de se débrouiller seuls, et de commander eux-mêmes leurs billets sur Internet.

Autre lieu, même constat : à la gare centrale de Stockholm, plusieurs opérateurs

ferroviaires rivalisent au détriment de toute lisibilité pour les voyageurs. Pour aller de la capitale suédoise à Malmö, les usagers doivent s’y retrouver parmi les trente-six sociétés qui desservent le territoire. Quelle compagnie et à quel prix ? Les billets réservés à l’avance ou à certaines heures de la journée sont moins chers, mais ils ne sont pas valables sur le train suivant si on manque le sien. Et il faut passer du temps

sur Internet pour les trouver, car les employés des guichets ne renseignent que sur leur propre compagnie.

L’ambition des directives adoptées par le Conseil européen depuis 1991 – et notamment des « paquets ferroviaires » introduits à partir de 2001 – est claire : simplifier le transport par rail en Europe, stimuler la concurrence et faire baisser les prix pour les usagers. Avec pour horizon l’existence d’un guichet universel à la tarification transparente, une interopérabilité entre les pays (en termes d’alimentation en électricité, d’écartement des rails, de signalisation du trafic ou encore de normes de sécurité) et la multiplication des trains à très grande vitesse. Séduisants sur le papier, ces objectifs s’accompagnaient d’une exigence : démanteler les entreprises nationales ferroviaires en séparant l’infrastructure (les rails) de l’exploitation (le service de transport), puis fractionner les fonctions (vente, nettoyage, entretien, conduite, contrôle) afin de les mettre en concurrence.

Les premiers « paquets » concernaient le trafic marchandises. La dérégulation y a été massive, et les compagnies de transport ferroviaire sont aujourd’hui non seulement en concurrence entre elles, mais aussi avec la route. Dans cette compétition, des entreprises ferroviaires se font aussi transporteurs routiers, à l’image de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et de sa filiale Geodis. Résultat : le volume transporté est resté relativement stable en Europe, mais le fret ferroviaire, au lieu de gagner des marchés, s’est contracté au profit du transport routier. Celui-ci assure des destinations qui ne sont dorénavant plus desservies par le rail, et ses opérateurs ont bénéficié d’une baisse des coûts à la suite de l’ouverture du marché européen

(1) Lire Vincent Doumayrou, « Des transports publics en chantier », *Le Monde diplomatique*, septembre 2012.

Quand l’État français sabote

PAR
VINCENT DOUMAYROU *

« *C’E N’EST PAS VRAI, d’abord* » : la réponse du président de la République française à un journaliste (1) suggérant en janvier 2015 que le train était plus écologique que l’autocar pour se rendre de Paris à Lyon illustre un état d’esprit nouveau. Le dénigrement des chemins de fer est à la mode dans les milieux dirigeants, malgré les qualités de sécurité et de salubrité de ce moyen de transport (2). M. Emmanuel Macron leur préfère les autocars et M^{me} Ségolène Royal les voitures électriques, tandis que M. François Hollande interpelle l’humanité sur l’impératif environnemental. Depuis 2012, les trains français voient l’ensemble de leur fréquentation baisser, et la France a perdu la première place dans l’Union européenne pour le nombre de kilomètres parcourus par habitant.

Les contradictions du transport ferroviaire s’observent avec une force particulière dans le Nord-Pas-de-Calais. Habituellement associée à la désindustrialisation, au chômage, aux espaces de la France périphérique urbaine (le bassin minier) ou rurale (l’Avesnois), la région, désormais liée sur le plan administratif à la Picardie, compte quatre des vingt premières agglomérations de l’Hexagone. Située à la lisière de la « banane européenne » – cette zone d’intense activité humaine qui court de Gènes à Liverpool –, elle dispose d’un accès au tunnel sous la Manche ; son chef-

lieu, Lille, quatrième agglomération française, est relié par la grande vitesse à Paris, Londres et Bruxelles. Dunkerque est le troisième port de commerce de France ; Calais, le premier port de passagers ; Boulogne-sur-Mer, le premier port de pêche. Les industries restent puissantes : construction ferroviaire, automobile, métallurgie. En théorie du moins, le Nord est un eldorado pour le développement du rail et de son principal exploitant, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Pourquoi n’est-ce pas le cas ?

Question brûlante pour quiconque observe ou subit les embouteillages autour

de la métropole lilloise. « *Normalement, je devrais passer un peu plus de quatre heures sur la route par semaine, contre dix actuellement* », témoigne ainsi une automobiliste qui parcourt matin et soir trente kilomètres entre son domicile de Sailly-sur-la-Lys et La Madeleine, commune limitrophe de Lille (3). L’autoroute A1 voit passer 180 000 véhicules par jour à Ronchin, où convergent les flux en provenance d’Arras, de Douai et de Valenciennes. Les bouchons s’étirent sur « *une quarantaine de kilomètres aux heures de pointe lors des gros mois de l’année, d’octobre à février* », confirme M. Gérard Vincent, du centre régional d’information et de coordination routières.

Première victime, le fret

LES PARTISANS de la concurrence avaient affirmé que les opérateurs privés du transport de marchandises prendraient des parts de marché à la route, pas au rail. Ils ont en réalité contribué à dépecer la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), sans réussir à accroître l’activité globale du fret ferroviaire, qui, entre 2008 et 2014, a perdu 20 % de trafic et représente désormais moins de 10 % du transport de marchandises en France (1).

Les voies de la concurrence sont parfois impénétrables : Euro Cargo Rail, un opérateur privé qui taille des croupières à la SNCF, appartient à une filiale de la Deutsche Bahn, entreprise publique avec laquelle la SNCF... coopère pour les liaisons à grande vitesse avec l’Allemagne. Un troisième opérateur, Voies ferrées locales industrielles (VFLI), est une filiale de... la SNCF. « *C’est notre paradoxe*, reconnaît M^{me} Vanessa Walter, porte-parole de VFLI. *Nous sommes à la fois complémentaires et concurrents de notre maison mère.* » Paradoxe qu’éclaircit plus sévèrement M. Hervé Gomet, élu de la Confédération générale du travail (CGT) au Conseil économique, social et environnemental du Nord-Pas-de-Calais : « *On a parfois le sentiment d’une collusion entre la SNCF et sa filiale VFLI dans la répartition des trafics.* » Laquelle serait liée au fait que les salariés de VFLI ne jouissent pas du statut des cheminots de la SNCF, ni du même cadre, notamment pour les horaires de travail. Présentée comme une compétition commerciale, la concurrence entraîne aussi un dumping social.

V. D.

(1) « Indicateurs du transport de marchandises », www.arafer.fr

La mécanique se grippe facilement, comme le 22 novembre 2012, où un simple accident de motocyclette a provoqué 101 kilomètres de ralentissements. La chambre de commerce et

Tout pour le TGV

ON INCRIMINE généralement l’étalement urbain, qui éloigne le domicile des lieux d’activité. Mais l’insuffisance des transports ferroviaires régionaux compte aussi. Certes, une convention lie depuis 1978 la SNCF et la région Nord-Pas-de-Calais. Et, depuis 2002, cette dernière définit la politique de desserte en tant qu’autorité organisatrice de plein droit ; grâce aux investissements consentis, le voyageur bénéficie souvent d’un matériel roulant récent, et le trafic a augmenté de près de moitié entre 2002 et 2012. Il se tasse depuis, pour se concentrer autour de Lille. Le service régional à grande vitesse (TER-GV), qui relie les villes de la côte à Lille, constitue le fleuron de l’offre locale, mais est aussi le reflet de sa centralisation. Car les liaisons transversales (de Calais à Étaples-Le Touquet, par exemple) perdent des voyageurs. Enfin, le TER n’assure qu’une part très limitée des déplacements dans l’agglomération lilloise, environ 1 % en 2006 (derniers chiffres disponibles). Dans ce contexte, les élus régionaux aimeraient créer le Réseau Express du Grand Lille (REGL), un RER avec une gare souterraine à Lille-Flandres (4).

Mais cela suffirait-il ? M. Philippe Ménerault, directeur du département de géographie et d’aménagement de l’université Lille-I, prône une meilleure utilisation des voies ferrées existantes : de nombreux points d’arrêt dans l’agglo-

d’industrie chiffre le coût des embouteillages à 1,4 milliard d’euros par an pour la région, soit... six fois la somme que le conseil régional consacre au transport express régional (TER).

mération sont médiocrement desservis, tel Pont-de-Bois, simple halte pourtant située à proximité du campus de Villeneuve-d’Ascq. La construction d’une gare à la jonction entre une ligne de TER et les deux lignes de métro (à la station Porte-des-Postes), explique M. Ménerault, soulagerait sensiblement la gare centrale de Lille-Flandres.

Mais ces réalisations n’empêcheraient pas une désarticulation plus fondamentale du réseau. Pour les voyageurs, ce dernier risque de se réduire à une juxtaposition d’« avions sur rail » (le TGV) et de trains de banlieue (le TER), sans aucun service intermédiaire du fait du déclin des trains Intercités. Ces lignes, qui formaient l’ossature du réseau avant l’apparition du TGV, furent de puissants outils d’aménagement du territoire. Elles connectaient les populations des métropoles et des villes moyennes. Leur disparition renforce la ségrégation territoriale.

(1) France Inter, 5 janvier 2015.

(2) Selon l’éco-comparateur de l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (Ademe), pour un trajet de 500 kilomètres, le TGV émet dix-huit fois moins de CO₂ et consomme sept fois moins d’énergie que l’autocar.

(3) Ce témoignage ainsi que toutes les données de ce paragraphe sont extraits de « Bouchons autour de Lille : le grand ras-le-bol ! », *Nordway Magazine*, Lille, janvier 2013.

(4) Le site du débat public : <http://regl.debatpublic.fr>

* Journaliste. Auteur de *La Fracture ferroviaire*, Éditions de l’Atelier, Ivry-sur-Seine, 2007.

DU RAIL EN EUROPE

pour une ligne de chemin de fer

dans ce secteur. Cela au détriment de la qualité de l’air, car le transport par route est hautement producteur d’émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Néfaste pour le respect des engagements environnementaux, la concurrence se fait également sur les salaires. On peut le constater en Suisse, petite plaque tournante du trafic nord-sud. Bénéficiaire d’autorisations d’accès au réseau helvétique dans le cadre de l’ouverture à la concurrence, l’entreprise Crossrail AG payait ses mécaniciens dans les termes du droit italien : 3 600 francs suisses (environ 3 270 euros) par mois, soit 2 000 francs de moins que les salaires versés par les Chemins de fer fédéraux (CCF), l’entreprise publique helvétique. En 2016, le tribunal administratif fédéral a donné raison au Syndicat du personnel des transports (SEV), qui estimait que les salaires de Crossrail portaient atteinte à la loi sur les chemins de fer. Celle-ci indique que l’accès au réseau suisse est conditionné à la mise en œuvre des conditions d’engagement en usage dans la branche.

En 2014, Veolia a dû faire face en Suède à une grève de plus de deux semaines portant sur la nature des contrats et les salaires. Disposant d’une concession dans le sud du pays, le groupe français entendait résilier les contrats à temps plein de

250 cheminots pour les réembaucher avec des contrats temporaires ou à temps partiel. Le journaliste Mikael Nyberg qualifie le démantèlement du système ferroviaire national, autrefois réputé l’un des plus fiables et égalitaires d’Europe, de *« grand brigandage »* (2). Selon un sondage, 70 % des Suédois se disent d’ailleurs favorables au retour d’un monopole public sur les chemins de fer (3). Depuis la privatisation, lancée en Suède dès 2001, la concurrence n’a pas eu les effets promis pour les usagers : le réseau est cher, compliqué, peu ponctuel. L’augmentation de la circulation a provoqué une congestion croissante et des perturbations récurrentes. Avec 70 % du réseau en voie unique, l’infrastructure ferroviaire constitue un obstacle au développement des trains à grande vitesse tant vantés. Ceux-ci sont ralentis par les trains de marchandises ou les trains régionaux, aux arrêts plus fréquents, et toute perturbation a immédiatement des conséquences sur l’ensemble du trafic. Plutôt que l’adaptation du réseau actuel, une solution pourrait être d’en construire un second, ce qui est envisagé entre Stockholm, Göteborg et Malmö. Mais la concurrence entre opérateurs n’a guère amélioré le réseau : l’investissement en infrastructures n’étant pas rentable, les opérateurs « exploitants » s’en désintéressent, en Suède comme ailleurs.

Accidents à répétition

DANS ce contexte d’investissement insuffisant, les accidents ferroviaires se multiplient partout en Europe, depuis les accidents de Hatfield en 2000 (4 morts et 70 blessés) et Potters Bar en 2002 (7 morts et 76 blessés), tous deux survenus au Royaume-Uni, pays précurseur en matière de privatisation du rail. L’enquête consécutive au déraillement de Hatfield a révélé que l’ensemble des lignes du pays étaient en mauvais état, du fait d’un sous-investissement chronique, alors même que Railtrack, la société propriétaire et gestionnaire du réseau ferroviaire britannique, engrangeait des

bénéfices. L’entreprise a dû remplacer les rails défectueux ; pour cela, elle a demandé des subventions au gouvernement – qui ont été partiellement utilisées pour verser des dividendes aux actionnaires (4)... En France, la réduction des coûts de production et la sous-traitance d’activités de maintenance entraînent un délabrement du réseau : le déraillement survenu le 12 juillet 2013 en gare de Brétigny-sur-Orge résulte de la défaillance d’une pièce métallique servant à raccorder entre eux deux rails. Sept personnes ont trouvé la mort dans cet accident, et soixante-dix autres ont été

blessées. Ces problèmes de sécurité résultent du mauvais entretien des voies, mais aussi des défauts de formation du personnel, notamment des conducteurs de locomotive. Le 8 mars 2013, une locomotive manœuvre à Penthalaz, une gare de triage suisse ; roulant trop vite, elle fait sauter un butoir de fin de rail et finit sa course dans la rivière. *« Le conducteur ne comprenait pas ce que je lui disais, témoigne un aiguilleur, mais surtout je crois qu’il ne comprenait rien à la machine, parce qu’il ne l’avait vue que dans le manuel d’entretien qu’il a ouvert en montant dans la cabine ! »* Le mécanicien était employé par un sous-traitant qui loue des pilotes de locomotive.

En plus de dégrader les conditions de travail des employés des grandes compagnies nationales, cette recherche du moindre coût met à mal une déontologie professionnelle exigeante selon laquelle ce qui roule doit être en parfait état. Le nouveau management presse les ouvriers d’augmenter leur productivité au détriment de la qualité, et donc de la sécurité. M. Jean T. travaille à la maintenance depuis trente-deux ans aux CCF suisses : *« J’ai toujours eu des évaluations excellentes, et là mon chef me reprochait de faire du trop bon travail, trop précis. “Fais donc ta pièce et ne t’occupe pas du reste.” Moi, je ne peux pas travailler comme ça. Tu vois qu’un câble est usé, tu le changes, même si ton job c’est d’intervenir sur les freins. Mon travail, c’est la sécurité : ils nous rebattent les oreilles avec ça, mais la sécurité, c’est être attentif à tout. Pas faire ce travail de sagouin ! »*

Dans un atelier de maintenance de la SNCF du centre de la France, les témoignages, provenant tant des ouvriers que des cadres, sont similaires (5). L’ancien directeur des ressources humaines de l’atelier raconte avoir vécu, dans les années 2000, cette évolution vers une *« prise en compte progressive de la rentabilité »*. *« Avant, l’important, c’était surtout que le travail soit bien fait, se souvient-il. Il n’y avait pas cette notion*

de rendre des comptes au niveau des coûts, on rendait des comptes surtout au niveau du service fourni : il fallait que le service soit bien fait ; si ça coûtait cher, ce n’était pas tellement grave. » L’enjeu de la sécurité était alors prépondérant ; désormais, les comparaisons avec le privé pour le coût de l’heure de travail sont systématiques.

L’État français va cesser de financer la plupart des trains de nuit dès cette année, et l’ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs est prévue pour 2020. C’est la date butoir

imposée par Bruxelles, qui vise d’abord les lignes commerciales nationales, essentiellement celles du TGV, avant les lignes dites « de service public » (trains régionaux et Intercités), probablement en 2024. Cet horizon permet de comprendre l’intensité des grèves à la SNCF ces dernières semaines : les syndicats cherchent à peser dans les négociations menées avec l’Union des transports publics et ferroviaires (UTP), qui regroupe la SNCF et les opérateurs privés, sur la convention collective qui doit régler les conditions de travail de tous les salariés du rail.

Envolée du prix des billets

LANCÉ en janvier 2014, le quatrième « paquet ferroviaire » vise à faire céder les pays en « retard » dans la course à la dérégulation, sous couvert d’*« éliminer les derniers obstacles à la création d’un espace ferroviaire unique européen »* (6). L’objectif répété demeure de *« créer un secteur ferroviaire plus compétitif »*, alors que les effets négatifs de cette mise en concurrence généralisée ne sont plus à démontrer. Si, après l’accident de Hatfield, le gouvernement britannique a été obligé de s’impliquer à nouveau dans les chemins de fer, qu’il avait privatisés sept ans plus tôt (Railways Act, 1993), il a gardé sa ligne de dérégulation dans le domaine « voyageurs », avec désormais une trentaine d’opérateurs qui reprennent les franchises au fil du temps. Le fiasco de la privatisation se manifesta par une augmentation incessante du prix des billets (+ 6 % en 2012, + 4,2 % en 2013, + 2,8 % en 2014, + 2,5 % en 2015) et par la nécessité de réinjecter régulièrement de l’argent public pour maintenir l’infrastructure en état (7).

Autre sujet de controverse, notamment dans le contexte du « Brexit » : les opérateurs possédant des concessions d’exploitation au Royaume-Uni sont très rarement britanniques, mais viennent du continent – la Deutsche Bahn (DB) à travers sa filiale

Arriva, les français Keolis et RATP, le néerlandais Abellio. Ainsi, la privatisation a paradoxalement favorisé le déclin des entreprises à capital britannique. C’est dans ce contexte que des mouvements citoyens mènent depuis plusieurs années des campagnes pour la réouverture de gares ou de lignes précédemment jugées inutiles ou déficitaires (8). Au Royaume-Uni comme ailleurs, cheminots, usagers, élus locaux peuvent se retrouver pour lutter et défendre les valeurs du transport public.

JULIAN MISCHI
ET VALÉRIE SOLANO.

(2) Mikael Nyberg, *Det Stora Tågkränet*, Karneval, Stockholm, 2011.

(3) Jenny Björkman et Björn Fjåstad, « “Svenskarna vill ha statlig järnväg och marknadshyror” », *Dagens Nyheter*, Stockholm, 7 juin 2014.

(4) Christian Wolmar, « Forget Byers : The scandal was in the original sell-off », *The Guardian*, Londres, 16 juillet 2005.

(5) Sur ces processus dans les transports parisiens, lire Martin Thibault, « Métro, boulot, chrono », *Le Monde diplomatique*, novembre 2014.

(6) « Le quatrième paquet ferroviaire : améliorer les chemins de fer européens », Conseil européen, 22 décembre 2015, www.consilium.europa.eu

(7) Rapport de sir Peter Hendy au secrétaire d’État au transport sur le réaménagement du programme d’investissement du réseau ferroviaire, novembre 2015, www.networkrail.co.uk/Hendy-review/

(8) www.disused-stations.org.uk/sites.shtml

le train

De 1977 à 2004, M. Gérard Dupagny a pris quotidiennement le TER entre Le Quesnoy et Lille. Il anime désormais l’association À fond de train, qui dénonce l’organisation par la SNCF du déclin de la ligne Intercités Paris-Maubeuge, dans l’est de la région. En 2006, pour dynamiser cette ligne, le conseil général du Nord a subventionné un arrêt en gare du Cateau-Cambrésis pour les visiteurs du musée Matisse. Cinq ans plus tard, la SNCF a voulu supprimer l’arrêt, invoquant des quais trop courts. Le conseil général a alors apporté une contribution financière aux travaux d’allongement. En 2014, la SNCF a de nouveau demandé la suppression de l’arrêt. Les quais étaient-ils vraiment en cause en 2011 ?

« Pour aller à Paris, on envoie tout le monde vers le TGV, par Lille et Valenciennes », observe M. Dupagny, ce qui force le voyageur à un détour moins commode et plus coûteux. Il redoute une limitation du service Intercités à Saint-

Consensus pro-route chez les dirigeants

AUCUNE ligne des Intercités dans la région n’est épargnée par le déclin. En 1999, la SNCF a supprimé les derniers trains Corail Paris-Lille. Puis, en 2004, les trains reliant Lille à Strasbourg par le Nord-Est, dont l’offre avait baissé de 56 % et le trafic de 71 % en douze ans (5), remplacés par un *« rabotage de trains TER qui correspondent mal entre eux »*, nous dit M. Gilles Laurent, représentant régional et vice-président de la Fédération nationale des associations d’usagers des transports (Fnaut). Après 2008, les trains de nuit reliant Lille aux Alpes et au Midi ont aussi disparu.

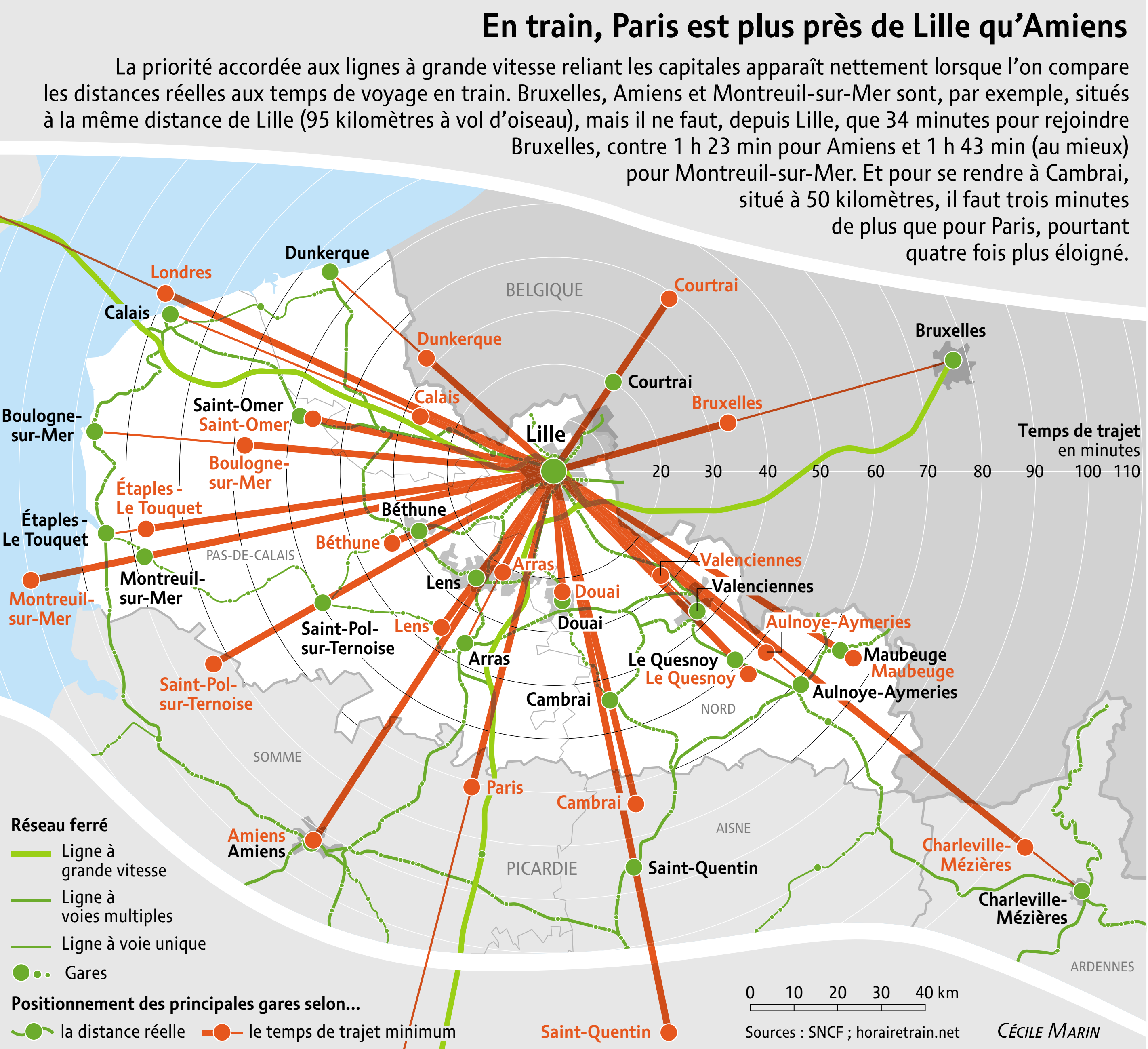
La SNCF a progressivement organisé ses services de grandes lignes autour du seul

Quentin, en Picardie, tandis que la région reprendrait le reste du parcours en TER. *« La région et la SNCF font leur popote ensemble*, nous dit-il, *sans consulter les usagers. »* Pour lui, la seule issue pour revitaliser la ligne consisterait à la connecter de nouveau à la Belgique.

M. Dupagny évoque la dimension internationale de ce tracé qui reliait autrefois Paris et Bruxelles. *« Dans les années 1960, il n’était pas rare d’y rencontrer des Danois et des Suédois »*, sourit-il. La gare d’Aulnoye-Aymeries, point de croisement entre les trains Paris-Bruxelles et Calais-Bâle, était un carrefour européen de fait. Les lignes à grande vitesse ont aspiré ces flux de voyageurs. Et enclavé les territoires. Or des trains Intercités reliant Paris et Bruxelles pourraient trouver une clientèle intéressée par un coût de trajet total moins cher que celui du TGV, avec pour effet vertueux de desservir les territoires intermédiaires.

TGV. Or le trafic du parcours TGV Paris-Bruxelles, après des années de hausse, a baissé d’environ 4 % entre 2012 et 2014. Un scénario cauchemardesque pour les affaires de la SNCF s’ébauche : d’un côté, des trains classiques qu’elle a délibérément dévitalisés ; de l’autre, des lignes de TGV à leur tour rattrapées par la chute de la fréquentation.

De l’automutilation à la vampirisation, il n’y a qu’un pas. L’entreprise propose désormais des services de voiture à domicile, de covoiturage, d’autocars réguliers, qui concurrencent ses propres trains. Elle recommande aux autorités régionales le remplacement des trains par des autocars, alors



que l’expérience montre que ce type de substitution engendre des pertes de trafic. *« La direction de la SNCF a un discours de plus en plus décomplexé sur le remplacement des trains par des autocars »*, confirme M. Hervé Gomet, élu de la CGT au Conseil économique, social et environnemental de la région. En diluant l’activité ferroviaire dans une offre plus globale de « mobilité » (6), la SNCF aligne sa

politique sur le consensus pro-route qui règne parmi les milieux dirigeants. Le choix politique implicite consiste à réduire le réseau ferré aux LGV, à leurs prolongements et à quelques axes Intercités, fret ou régionaux à fort potentiel « spontané », avec comme alibi l’affichage de grands projets d’une utilité douteuse, comme la ligne à grande vitesse entre Lyon et Turin.

Le défi, pour la société civile, est de réinventer un avenir pour le rail, à l’encontre du déclin organisé par l’État et la SNCF.

VINCENT DOUMAYROU.

(5) Cabinet Degest - CCE/SNCF, *Études transversales et axes ferroviaires*, Paris, 7 juillet 2005.

(6) Lire Simon Borja, Guillaume Courty et Thierry Ramadier, « Prisonniers de la mobilité », *Le Monde diplomatique*, janvier 2015.

Sur les routes russes,

La crise sociale peut-elle faire ombrage aux succès diplomatiques de la Russie ? L'automne dernier, les manifestations de camionneurs contre une nouvelle taxe l'ont laissé penser. Le gouvernement a rapidement éteint l'incendie et traité ce mouvement de petits entrepreneurs issu de l'économie grise avec des égards qu'il refuse à d'autres catégories de la population.

PAR NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE
HÉLÈNE RICHARD

KHIMKI, banlieue nord-ouest de Moscou, le 7 mars dernier. Une dizaine de camions stationnent devant un centre commercial. « Augmentation des prix : la taxe sur les routiers concerne tout le monde », « On vole les chauffeurs routiers, on dépouille les retraités », ont affiché les chauffeurs sur les pare-brise de leurs poids lourds. En se hissant sur un tas de palettes, on accède à une remorque qui sert de quartier général aux routiers encore en grève. Le véhicule offre quelques commodités : une grande table, un réchaud où grillent quelques saucisses, une imprimante et une soufflerie qui fait soudain vrombir la carcasse de fer. Les conversations s'interrompent. Il est 19 heures, deux policiers en civil s'ennuient à quelques mètres de là. Le « campement » de Khimki et son homologue de Saint-Petersbourg réunissent les chauffeurs routiers qui refusent de rendre les armes. Ils forment la queue de comète d'un mouvement social qui a secoué plusieurs dizaines de régions russes durant l'hiver. « Depuis 1998, on n'a pas enregistré de conflits du travail aussi importants en termes de nombre de participants et de régions concernées », commente le site du Centre des droits sociaux et salariaux, qui réalise un suivi bimestriel des conflits sociaux en Russie.

Avec environ 1,8 million de poids lourds assurant le transport routier de marchandises dans le pays, le nombre de routiers approche les 2 millions (1). À ses débuts, le mouvement a été suivi par une part significative de la profession. Rien qu'au Daghestan, une république autonome du Caucase du Nord dont les camionneurs approvisionnent la Russie en produits venus d'Iran, d'Azerbaïdjan et de Turquie, les opérations escargot et autres actions ont réuni cet automne près de 17 000 personnes (2). Dans les autres régions, des centaines de rassemblements ont été dénombrés entre novembre et février. Mais ce soir-là, à Khimki, neuf grévistes seulement tiennent le campement...

Obligés d'installer dans leur cabine des mouchards GPS

Ces protestations ont rompu le consensus apparent dont jouissait le gouvernement russe dans l'opinion malgré la forte récession économique (– 3,7 % en 2015), causée par les sanctions occidentales après le rattachement de la Crimée à la Russie ainsi que par la chute des prix du pétrole dans le courant de l'année 2015 (3). La capacité de résistance de la population à l'érosion de ses revenus réels (– 4 %) aurait-elle des limites ? Les routiers sont les premières victimes de la crise. Leur activité dépend étroitement de la consommation des ménages, qui a chuté de 7,5 % l'an dernier. La mise en place en novembre 2015 d'une nouvelle taxe, dite « taxe Platon », affectée à la « réparation des dégradations causées aux routes fédérales par les véhicules de plus de douze tonnes », a mis le feu aux poudres. Les camionneurs ont le sentiment de subir une double peine. Les nids-de-poule légendaires de la voirie russe harassent leurs amortisseurs, cassent leurs reins... et ils devraient en subir le coût ! La mesure les place par ailleurs sous étroite surveillance. Ils sont désormais obligés d'installer dans leur cabine des mouchards GPS qui calculent les distances parcourues, ou encore de communiquer sur un site Internet une feuille de route avant chaque livraison. Après la première journée d'action du 11 novembre, les opérations escargot se sont intensifiées, avant qu'une partie du mouvement menace de converger vers Moscou et de bloquer l'autoroute périphérique. L'absence de coordination et les opérations de filtrage de la police ont eu raison de l'initiative : début décembre, la plupart des véhicules ont été bloqués avant d'atteindre les portes de la capitale.

« Le transport de marchandises a reculé de 10 à 15 % », estime M. Valeri Voïtko, président de l'association Dalnoboïchtchik (« chauffeur routier »), qui défend les intérêts des petites et moyennes entreprises de transport routier. « Mais la faible rentabilité

du secteur, qui a chuté de 30 %, menace encore plus nos entreprises. » La taxe Platon s'ajoute à d'autres coûts en augmentation. Les pièces de rechange, importées pour la plupart, ont renchéri à cause de la chute du rouble, qui a atteint en février son plus bas niveau historique (1 dollar pour 80 roubles) depuis la dévaluation de 1998. Malgré la chute du baril, le prix du carburant à la pompe a enflé de 10 % en deux ans, à mesure que le gouvernement cherchait de nouvelles rentrées fiscales pour compenser la perte de ses revenus pétroliers. En avril, la taxe sur le gazole a été relevée de 20 %. Autre cause de mécontentement : la gestion du dispositif – depuis les boîtiers GPS embarqués jusqu'à la flotte de véhicules de patrouille chargés de verbaliser les contrevenants – a été confiée à la société RT Invest Transportnye Sistemy, dont 50 % appartiennent à M. Igor Rotenberg, le fils de M. Arkadi Rotenberg, un oligarque proche du chef de l'État Vladimir Poutine. Pour ces routiers en colère, l'« impôt Rotenberg » permet au président d'enrichir « son ami » sur leur dos. Mieux vaudrait parler d'échange de bons procédés : M. Rotenberg a accepté de construire le pont qui reliera la Crimée au territoire russe par la presque île de Kertch, après qu'un autre oligarque, M. Guennadi Timtchenko, eut fait défection, invoquant « une histoire très



risquée ». En acceptant d'engager des fonds pour ce projet dont le coût final demeure incertain (il est estimé aujourd'hui à 3 milliards d'euros), M. Rotenberg permet la construction d'une voie d'accès vitale pour la Crimée, aujourd'hui asphyxiée par le blocus de Kiev en réponse à l'annexion.

Toute la profession, ou presque, est vent debout. « Les grandes et moyennes entreprises de transport et de logistique sont quasiment toutes favorables à "Platon" parce qu'elles parient sur la restructuration du secteur à leur avantage. Les syndicats d'employeurs, qui représentent leurs intérêts, ne se rapprochent pas des chauffeurs protestataires pour cette raison », affirme M. Boris Kravtchenko, président de la Confédération du travail de Russie, deuxième syndicat de salariés du pays, qui revendique deux millions de membres (4). À l'inverse, les routiers protestataires sont issus de la masse des petits entrepreneurs individuels, qui possèdent entre un et cinq camions et comptent pour près de 70 % des entreprises de transport routier. « En 2001, le gouvernement a annulé le système de licences. Cette dérégulation a ouvert le marché à de nombreux chauffeurs sans qualification. Même si cela peut surprendre, la libéralisation de notre économie sous le gouvernement actuel est bien supérieure à celle de la France ou de l'Allemagne. Et cela nuit au développement du secteur », analyse M. Voïtko. Plus qu'une



Ces photographies de Sergei Bobylev ont été prises lors d'une manifestation de camionneurs à Khimki, en 2015.

humeur antifiscale, la colère est celle d'un groupe social attaché à son indépendance et qui craint de disparaître. « Ils veulent nous expulser du marché, et au final nous obliger à devenir salariés des grosses boîtes », tonne M. Andreï Bajoutine, propriétaire de deux camions et coordinateur du campement de Khimki.

À 1 500 kilomètres de là, à Tcheliabinsk (sud-est de l'Oural), une dizaine de ces petits chauffeurs routiers traînent sur la *stoïinka*, une aire où ils parquent leurs véhicules et effectuent quelques

j'ai roulé sur la glace du fleuve Léna pendant plus de mille kilomètres », se souvient un routier qui se joint à la conversation. En hiver, les fleuves gelés servent d'axes de communication dans une région où le réseau routier reste famélique et peu praticable. La nuit, il faut faire tourner le moteur à l'arrêt pour éviter que l'essence ne gèle par – 40 °C... « On devrait tout bêtement devenir chauffeurs salariés, en déduit M. Stakheev. Nombre de mes collègues ont vendu leur camion. Ils travaillent pour des chaînes d'hypermarchés : un jour de travail, deux jours de récupération, pour 40 000 roubles [530 euros], par mois », un salaire pas très éloigné du bénéfice net qu'un camionneur indépendant tire de l'exploitation d'un poids lourd : entre 40 000 et 70 000 roubles, selon l'association Dalnoboïchtchik.

Un loisir de saison : « bouksavat », ou l'art de s'embourber

Mais, plus que les salariés, les routiers indépendants se meuvent dans les méandres de l'économie grise. « Il est impossible de respecter la loi », se justifie M. Tatarintsev en donnant pour exemple la réglementation sur le tonnage. Si les routiers peinent à démêler un maquis réglementaire pas toujours cohérent, ils restent attachés aux « souplesses » qu'offre la possibilité de négocier une amende, de sous-déclarer un chargement, de payer en liquide leurs chauffeurs. « Entre 70 et 75 % du chiffre d'affaires du transport routier relève de l'économie grise : marché parallèle de carburant, travail au noir, trafic des certifications, sans compter les relations avec la police, explique M. Kravtchenko. Cette nouvelle taxe entame leur rentabilité parce qu'ils ne pourront plus utiliser les itinéraires bis et ainsi éviter les stations de contrôle de tonnage : "Platon" leur assigne un itinéraire et, en cas de détour, ils risquent une amende. Une partie des protestataires disent qu'il n'est pas nécessaire de contrôler ce marché. Mais laisser les choses en l'état, cela signifie tolérer que des chauffeurs travaillent dix-huit heures d'affilée. En ce sens, nos objectifs divergent en partie des intérêts des routiers qui protestent. »

Deux jeeps dépassent le panneau Miass. Située sur les contreforts de l'Oural, aujourd'hui sur le déclin, la ville a prospéré à l'époque soviétique grâce à l'usine de poids lourds OuralAz. C'est dimanche et, comme la chasse est fermée, M. Matveev et ses amis routiers s'adonnent à un loisir de saison : *bouksavat*, ou l'art de s'embourber. Hors des routes balisées, on s'enfonce dans la neige jusqu'au pare-choc – une aubaine. Les véhicules s'enlisent de longues heures, en essayant d'avancer par tous les moyens : la plus grosse cylindrée tire du boubier la voiture plus légère, tandis qu'un treuil attaché à un sapin puis un bon

(1) Chiffres de l'inspection routière.

(2) Selon Kavkazski Ouzel (journal en ligne consacré à la région du Caucase), 1^{er} décembre 2015.

(3) La dégringolade s'est poursuivie jusqu'à la mi-janvier 2016 (28 dollars le baril). À la mi-mai, le baril était remonté à 48 dollars.

(4) Il rassemble les syndicats dit « alternatifs », sans lien historique avec les syndicats soviétiques très liés à l'appareil du Parti communiste et aujourd'hui peu revendicatifs.

À VLADIMIR POUTINE

avec les camionneurs en colère

coup d'accélérateur peuvent faciliter la progression. L'intérêt du passe-temps consiste à dissenter sur la meilleure technique. M. Oleg Soukhov est affecté au service des verres de vodka, une fonction propice aux remémorations: «*Je suis né dans un village à trois cents kilomètres d'ici*, raconte-t-il devant le barbecue qui chauffe au bord de la piste. *Tout était bon pour survivre; travailler comme voler. Nous étions des bandits. À 20 ans, je suis venu en ville pour gagner ma vie. Je me suis mis à racheter des coupons de privatisation* (5) *en association avec un autre type. Lui, il se chargeait d'investir. Je ne comprenais pas la différence à l'époque, mais maintenant c'est évidemment lui qui est devenu riche. Il contrôle le plus grand hôtel de Tcheliabinsk tout en siégeant à l'assemblée municipale.*» Sans avoir fait fortune, cette génération de petits entrepreneurs qui dépasse la quarantaine a accumulé un premier capital dans les années 1990, une période durant laquelle l'économie s'est effondrée tout en basculant dans la violence mafieuse. M. Tatarintsev travaillait à cette époque dans le recouvrement de dettes, un marché tenu davantage par les gros bras que par les huissiers assermentés. Créer une entreprise dans ce contexte procure aussi certaines dispositions à l'arrangement: «*Au moins, dans les années 1990, quand les bandits faisaient la loi, il y avait une forme de justice, on pouvait toujours négocier*», regrette M. Soukhov.

Le pouvoir russe se montre clément envers les camionneurs contestataires. Certes, le champ d'application de la très punitive loi sur les manifestations (6) a été élargi aux opérations escargot. Mais, à l'exception d'une condamnation pénale (*lire*

l'encadré), aucun routier n'a pour l'instant eu à subir de peine de prison. Rien à voir avec la répression qui s'est abattue sur les derniers contestataires de l'élection de M. Poutine pour un troisième mandat présidentiel. Ces derniers ont payé très cher leur meeting du 6 mai 2012 sur la place Bolotnaïa à Moscou, un rassemblement pourtant autorisé. Accusés de participer à une opération de subversion financée par Washington, une trentaine de manifestants ont été mis en examen pour «*participation, organisation ou incitation à des émeutes de grande ampleur*». Parmi ceux qui ont écopé de peines fermes allant jusqu'à cinq ans de prison, une dizaine ont été amnistiés à l'occasion de l'anniversaire des vingt ans de la Constitution de décembre 1993, après plusieurs mois d'assignation à résidence ou de détention.

Le Kremlin a su se montrer conciliant

Comme le montraient déjà en 2005 les manifestations contre la remise en cause des avantages sociaux en nature, dont les retraités composaient le gros des troupes (7), le pouvoir sait être plus conciliant envers les mouvements partis des régions (et non de Moscou), avançant des revendications sociales (et non politiques) et portés par des catégories socioprofessionnelles réputées fidèles au régime. Lors de sa grande conférence de presse annuelle, le chef de l'État a tenu des propos presque tendres envers les chauffeurs

routiers: «*Moi aussi, je viens d'une famille de travailleurs.* (...) [Ella] Panfilova [présidente du Conseil auprès du président pour la promotion de la société civile et des droits de l'homme] *est venue me voir et m'a dit: "Vous savez, ce sont des bourreaux de travail." Ils me sont sympathiques, mais ils doivent sortir de l'économie grise, et il faut les aider à le faire.*»

Les camionneurs ont rapidement obtenu quelques concessions: dès l'annonce de la première journée d'action du 11 novembre, le gouvernement a proposé un allègement provisoire de la taxe jusqu'au 29 février (8). Le 4 décembre, la Douma votait une loi qui divisait par... 90 le montant des amendes pour les mauvais payeurs. Lors de sa grande conférence de presse annuelle, le président a promis aux routiers une exemption de la taxe sur les transports (9), reconnaissant qu'elle faisait double emploi avec la taxe Platon.

Le mouvement des camionneurs s'est moins heurté à la répression qu'à ses propres divisions internes. «*Je ne parlais pas de mouvement. C'est plutôt une vague de protestations. Nous avons constaté que la coordination était très faible: chaque région avait son mot d'ordre, son calendrier*», analyse M. Kravtchenko. Peu structurée, la protestation a attiré des forces politiques d'opposition à la recherche d'une base sociale. Dans la colère des routiers, elles ont vu une possibilité de critiquer un gouvernement sacrifiant la santé économique du pays au nom de son retour sur la scène internationale. Elles ont par ailleurs obligé le mouvement à se positionner – et à se déchirer – sur l'opportunité

de politiser ses revendications sectorielles. Un homme d'affaires, M. Dmitri Potapenko, a mis son franc-parler, et certainement quelques finances, au service de la cause des camionneurs. Lors du Forum économique de Moscou, le 8 décembre, il a déclaré que l'administration avait porté des «*coups fatals*» à l'économie: l'«*embargo criminel*» sur certaines importations occidentales, qui provoque une envolée des prix, ou encore... l'«*impôt Rotenberg*». Les routiers des campements de Khimki et de Saint-Pétersbourg s'identifient à ce modèle de réussite, bien loin des politiciens, qu'ils exècrent. M. Potapenko vient pourtant d'adhérer au Parti de la croissance, une formation qui représente les intérêts du patronat – hors secteurs pétrolier et gazier. Selon le journal économique *Vedomosti*, ce nouveau parti est un «*bébé-éprouvette* (...) baptisé à l'eau bénite du Kremlin par Viatcheslav Volodine», proche communicant de M. Poutine. Son but: à l'approche des élections législatives de septembre 2016, capter et canaliser l'électorat des petites et moyennes entreprises et maintenir dans leur marginalité les partis d'opposition libéraux et sociaux-démocrates plus critiques envers le Kremlin, comme labloko (qui a recueilli 1,6 % aux dernières législatives, moins que la barre des 5 % exigée pour être représenté à la Douma) ou Parnas (auquel appartenait M. Boris Nemtsov, opposant assassiné le 28 février 2015 à Moscou) (10).

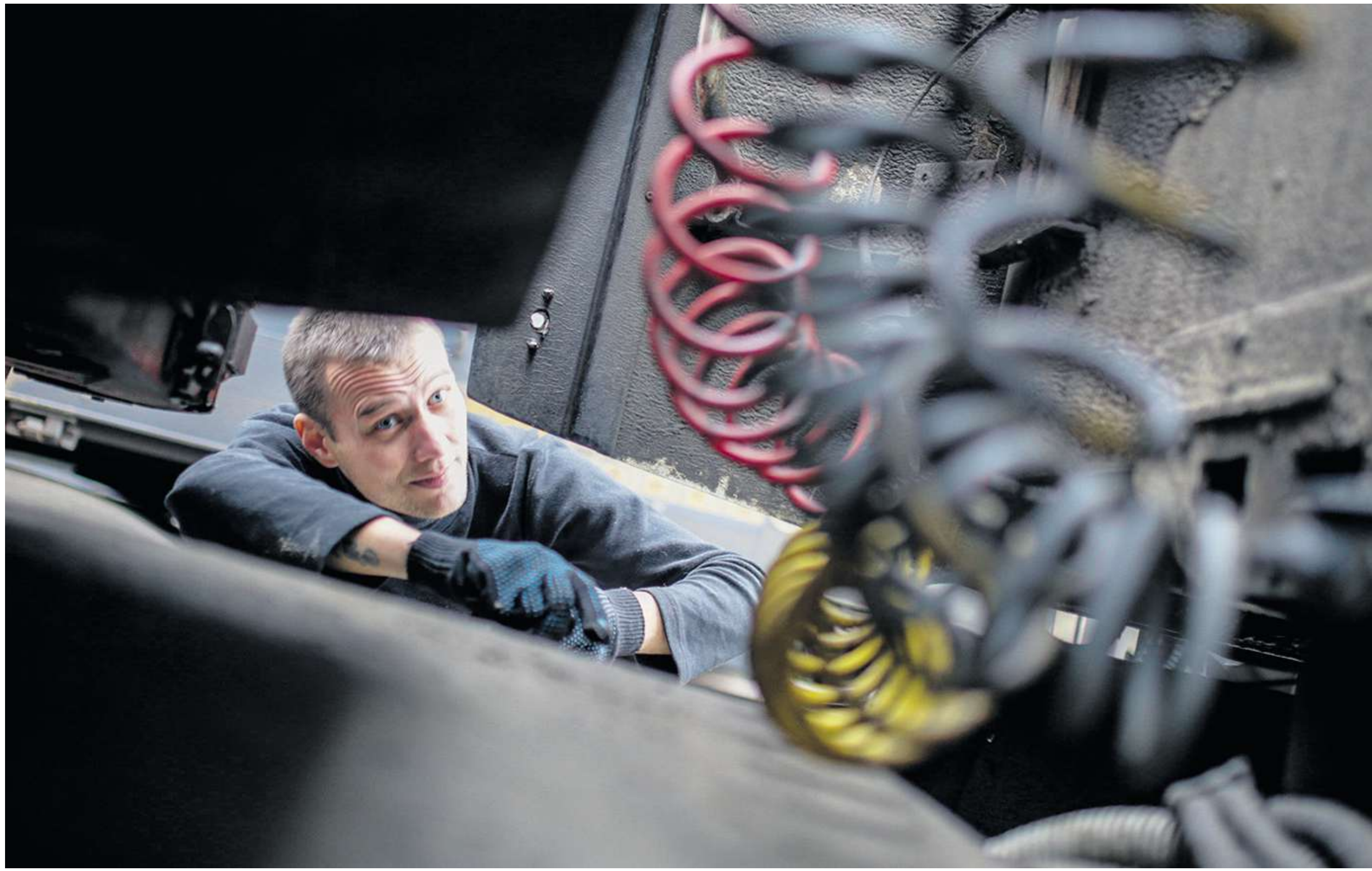
Le 3 avril, les amis de M. Bajoutine, le leader du campement de Khimki, boycottent un nouveau rassemblement «*anti-Platon*» organisé dans la capitale. Des drapeaux d'au moins trois partis de l'opposition extraparlamentaire flottent au-dessus d'une assistance clairsemée: labloko, Parnas ou encore le Parti du progrès, présidé par M. Alexeï Navalny, un blogueur anticorruption au passé nationaliste, devenu une des figures marquantes des manifestations de l'hiver 2011-2012. «*Poutine, démission!*», scande-t-on à la tribune. Parmi la centaine de personnes présentes, M. Matveev. Comment un routier si patriote peut-il se retrouver sous les drapeaux de l'opposition libérale, régulièrement accusée de fomenter le renversement du régime? Ce jour-là, un mouvement en perte de vitesse et une opposition dépourvue de base sociale ont compté leurs maigres forces.

La «révolution» ukrainienne fait figure de repoussoir

Tous les manifestants de cet automne ne sont pas prêts à élargir leur mécontentement à une critique du système politique. La «révolution» de la place de l'Indépendance de février 2014 qui a conduit au renversement du président ukrainien Viktor Ianoukovitch, présentée dans les médias comme une manœuvre du département d'État américain, fait fonction de repoussoir pour une majorité de citoyens russes. «*Nos deux premières actions étaient spontanées, puis il y a eu cet accident* [lors d'une action le 19 novembre, un chauffeur non gréviste a perdu le contrôle de son véhicule, tuant un manifestant et en blessant trois], avance M. Pavel Smolnyi, un jeune entrepreneur de 30 ans qui possède un unique camion. «*On a alors décidé d'organiser un rassemblement autorisé dans le centre-ville. Je suis allé déposer la demande à l'administration comme on va au boulot: ça a duré une semaine entière! On m'a demandé tout un tas d'explications, mais on a reçu l'autorisation. Selon moi, c'est normal. Regardez ce qui s'est passé en Ukraine!*»

La Russie pourrait-elle connaître une explosion sociale? «*Pas du tout*, répond sans ambiguïté M. Kravtchenko. *Les Russes ont enduré des crises bien plus graves.*» Le mouvement des camionneurs, qui a bénéficié d'une attention soutenue de la presse papier et d'Internet – mais d'aucun journal télévisé –, est retombé. Finalement, la tentative de politisation du mouvement est allée de pair avec son affaiblissement numérique. Difficile de déterminer si les derniers contestataires ont rejoint les rangs d'une opposition marginalisée pour se sentir moins seuls ou si la politisation a fait fuir une partie de leurs propres troupes.

HÉLÈNE RICHARD.



ITAR-TASS PHOTO AGENCY / ALAMY STOCK PHOTO

Dans l'engrenage judiciaire, le cas Zakharov

MIASS, 14 mars. M. Nikolaï Matveev se tient devant un centre de recrutement de l'armée et guette l'arrivée de ses troupes. Ce président de la section locale d'un syndicat de routiers, l'Union interrégionale des conducteurs professionnels (MPVP), qui revendique dix mille membres dans toute la Russie, est rejoint par cinq personnes, dont une journaliste locale. L'autocar, affrété par le syndicat, emmène le petit groupe. En fin d'année dernière, le MPVP a organisé deux opérations escargot rassemblant plus d'une cinquantaine de véhicules, une performance pour une ville de 150 000 habitants. Mais, ce jour-là, le rappel des troupes n'a pas fonctionné: l'heure est à la démobilisation.

L'autocar se dirige vers le palais de justice de Tcheliabinsk, où se tient le procès en appel de M. Alexandre Zakharov, un membre du MPVP qui, en janvier dernier, a été condamné en première instance à neuf ans de prison ferme et à près de 500 000 roubles d'amende (environ 6 500 euros). L'affaire commence au printemps 2015, bien avant les manifestations de l'automne dernier. Le 28 mai 2015, l'accusé se bat avec un certain Denis Zapirov alors que ce dernier, ivre, tente de s'installer au volant de son camion et menace sa fille. L'homme décède cinq jours après les faits. L'instruction conclut qu'il a succombé aux blessures reçues lors de son altercation avec M. Zakharov. Alors qu'il est sous le coup d'une interdiction de sortie du territoire de la ville, celui-ci se rend à l'opération escargot non autorisée organisée par son syndicat le 25 novembre. Ses camarades l'obligent à quitter le rassemblement pour ne pas l'exposer à d'autres tracas judiciaires. Pour sa défense, le MPVP finance les services d'un avocat et une contre-expertise. Cette dernière établit que les blessures dont est mort Denis Zapirov entraînent la mort six à douze heures après les coups, et non cinq jours.

«*Personne ne m'écoute, ni moi ni mon avocat. On refuse d'examiner les preuves!*» Sur l'écran de télévision en vidéoconférence, le visage de M. Zakharov est rayé par les barreaux de sa cellule de prison de Zlataoust, à cent cinquante kilomètres de là. L'accusé recule brusquement sa chaise. L'administration pénitentiaire a choisi un papier peint à fleurs bleues pour

adoucir le tableau: le juge affirme en effet que le tribunal d'appel n'a jamais reçu la contre-expertise de la défense et, après une courte délibération, rejette le document avant de rendre sa décision. «*La cour d'appel a décidé de modifier le jugement du tribunal de Miass (région de Tcheliabinsk) du 18 janvier 2016 relatif à Alexandre Petrovitch Zakharov...*» Alors que le public espère que le jugement précédent sera cassé, le magistrat... énumère les fautes d'orthographe à corriger, avant de confirmer le verdict de première instance. Dans les couloirs, une vingtaine de gardes mobiles surveillent la dispersion du public. Sur le perron du tribunal, une policière s'approche de la belle-sœur de l'accusé. «*Il n'y a pas de justice en Russie*», lance cette dernière à l'agente publique qui s'enquiert du jugement, apparemment compatissante. «*Je sais, mais, s'il vous plaît, n'organisez pas de rassemblement. Maintenant, il faut vous en aller*», dit-elle d'une voix douce.

Les juges russes sont suspectés de confirmer systématiquement le point de vue de l'accusation. La police, incitée à élever les taux d'élucidation des délits, réalise souvent des enquêtes à charge. Lorsqu'ils sont traduits devant des juges, seuls 0,5 % des prévenus sont acquittés en première instance, un taux qui s'élève péniblement à 1,5 % en appel. À l'inverse, lorsque les accusés passent devant un jury populaire, ils sont 20 % à bénéficier d'un acquittement.

Le cas Zakharov serait-il une banale erreur judiciaire? Ses collègues estiment que l'affaire a bien commencé par une instruction à charge, mais qu'elle a ensuite pris une tournure politique. Contrairement à d'autres citoyens confrontés à la justice russe, M. Zakharov disposait d'une solide défense et pouvait légitimement espérer un allègement de sa peine. Le refus de verser la contre-expertise au dossier, la sévérité de la condamnation prouvent à leurs yeux que le verdict sert à intimider le syndicat des routiers. Celui-ci sortira ainsi de la salle d'audience doublement défait: sa stratégie judiciaire balayée, ses rangs clairsemés.

H. R.

(5) Fin 1991, l'État a distribué des bons pour actions d'une valeur de 10 000 roubles aux citoyens, qui les revendaient bien en deçà de leur valeur faciale à des fonds d'investissement ou aux cadres dirigeants des entreprises eux-mêmes.

(6) En février 2014, le code pénal russe s'est enrichi d'un nouvel article. Désormais, participer à une manifestation non autorisée est considéré pour les récidivistes comme une infraction passible de cinq ans d'emprisonnement et de 1 million de roubles d'amende.

(7) Lire Carine Clément et Denis Paillard, «Dix éclairages sur la société russe», *Le Monde diplomatique*, novembre 2005.

(8) 1,53 rouble par kilomètre, contre 3,73 roubles précédemment. Par la suite, cet allègement a été prorogé jusqu'à octobre 2016.

(9) Prélevée sur tous les véhicules motorisés et proportionnelle à la puissance du moteur.

(10) Vedomosti.ru, 30 mars 2016.

ENQUÊTE AU ROYAUME-UNI

« Brexit », malaise chez les travaillistes

(Suite de la première page.)

Contrairement à M. Corbyn, M. Cameron avait toujours plaidé en faveur de l'Union européenne. Les bons résultats du Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP) et le réveil du courant eurosceptique dans sa propre formation l'ont conduit à modifier son discours. Le 23 janvier 2013, il gourmande une Union qu'il juge trop peu libérale : ses « *règles trop complexes qui entravent les marchés du travail* », son « *encadrement excessif* » de l'activité des entreprises, son incapacité à déréguler « *les marchés des services, de l'énergie et du numérique* », son manque d'entrain à négocier des « *accords de libre-échange* ». Promettant un référendum en cas de victoire de son parti aux législatives de 2015, il annonce que son vote dépendra de négociations avec Bruxelles visant à corriger les dysfonctionnements de l'Union (3). Quand, le 23 février dernier, il s'engage enfin à faire campagne contre le « Brexit » devant la Chambre des communes, les acclamations fusent. Mais des bancs travaillistes.

Les Britanniques prétendraient-ils opérer la fusion de l'eau et de l'huile ? Tout porte à le croire. Si, dans son discours du 14 avril 2016 annonçant qu'il défend le vote « Remain », M. Corbyn inscrit son choix stratégique dans la perspective de la « *construction du socialisme* », l'identité des autres acteurs du camp du maintien dessine un programme... distinct. La campagne a reçu le soutien du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque d'Angleterre, d'une grande partie des entreprises du FTSE 100 (l'équivalent britannique du CAC 40), de 80 % des membres de la principale organisation patronale (la Confederation of British Industry, CBI), ainsi que des banques JP Morgan Chase, Goldman Sachs et HSBC. Principale préoccupation de ces dernières : la santé de la City, l'immense secteur de la finance qui profite de son accès aux marchés européens.

Certes, Bruxelles a eu l'indélicatesse de plafonner (légèrement) les bonus versés aux banquiers. Mais les pires faux pas sont pardonnés lorsqu'il est question de vie ou de mort. Or « *le Brexit serait un désastre pour la City* », assène M^{me} Gina Miller, cofondatrice de la société d'investissement SCM Private, lors d'un débat organisé par le *Financial Times* (23 février). Difficulté pour qui tente d'établir une cartographie des positions autour du vote, son « adversaire » sur le plateau justifie son choix du Brexit par la même exigence : éviter un désastre pour la City. Aux yeux de M. Howard Shore, fondateur de la société d'investissement Shore Capital, il faudrait quitter l'Union pour protéger les banques. Avec d'autant plus d'entrain que l'opération permettrait, de surcroît, d'« *accélérer la libéralisation de l'économie* ».

« La porte ouverte aux agresseurs sexuels »

Europhiles ou partisans de la sortie, les conservateurs ne divergent donc que sur le moyen de répondre à une même priorité : préserver la City et déréguler davantage. Au sein d'une gauche britannique qui a signifié son rejet du social-libéralisme en élisant M. Corbyn à la tête du Parti travailliste, un tel objectif ne facilite pas l'identification d'un allié « naturel »... Certains se sont donc mis en quête d'autres critères pour choisir leur camp. Notamment la question de l'immigration.

La campagne conservatrice pour la sortie de l'Union surfe sur un contexte propice aux instrumentalisation. Attentats de Paris et de Bruxelles, crise des réfugiés et, surtout, agressions de Cologne... les derniers mois ont gonflé les voiles xénophobes : « *Rien n'empêche les agresseurs sexuels de venir au Royaume-Uni une fois qu'ils ont obtenu la nationalité allemande* », a par exemple insinué M. Dominic Cummings, directeur de la campagne « Vote Leave » (« voter pour la sortie ») sur Twitter. « *Une partie des gens de gauche va voter contre le Brexit pour dénoncer le racisme* », estime M. Adam Klug, qui soutient M. Corbyn.

Les eurosceptiques conservateurs ne limitent pas leurs analyses aux critères ethniques et culturels. Le très médiatique candidat à la direction du Parti conservateur Boris Johnson souhaite reprendre le contrôle des frontières britanniques pour empêcher les migrants de « *tirer les salaires vers le bas et placer les écoles et le système de santé sous pression* (4) ». L'argument fait mouche, y compris à gauche. Alors que le gouvernement s'emploie à réduire le financement du système national de santé (NHS) et à miner les capacités de négociation des salariés, les nouveaux venus pénètrent dans une arène conçue pour les mettre en concurrence avec les travailleurs locaux. Si, comme l'observe un peu embarrassé le *Financial Times*, l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère a profité aux entreprises, elle « *n'a pas nécessairement contribué à la prospérité de la population britannique* » (24 février 2016)...

« *Ce sont les patrons, pas les immigrés, qui font baisser les salaires* (5) », rétorquent les militants trotskistes du Socialist Workers Party (SWP), qui ne disposent toutefois pas de la capacité d'imposer leur analyse. Dans ces conditions, « *un bon tiers de l'électorat de gauche votera pour le Brexit*, estime le journaliste Owen Jones. *Et ce ne sera pas parce qu'ils critiquent*

propres priorités. À l'image de Unite the Union, le plus grand syndicat du pays avec 1,42 million de membres, la plupart des organisations de salariés se sont rangées dans le camp du « Remain ». « *L'Union européenne, ce sont des emplois et des droits sociaux* », résume M. Simon Dubbins, chargé des relations internationales de l'organisation.

Des emplois ? Pour certains partisans du maintien, jusqu'à trois millions seraient directement liés à l'accès du Royaume-Uni aux marchés européens. La CBI estime que les liens entre l'île et le continent doperaient le produit intérieur brut de 4 à 5 % par an. Opposé au Brexit, *The Economist* n'en interroge pas moins ces chiffres. Analysant les estimations, le magazine libéral conclut : « *On peut sans doute estimer que le Brexit aurait un impact négatif sur l'économie, mais peu important* » (17 octobre 2015).

Quid des droits sociaux, dans ce cas ? Dans ses documents de campagne, Unite the Union explique : « *Il existe deux types de modèles économiques : le modèle dérégulé, américain ; et le modèle régulé, européen.* » Au premier, décrit comme « *agressif* », « *néolibéral* », « *antisyndical* », s'opposeraient l'interventionnisme et les réglemen-

Sans compter que les conservateurs europhiles espèrent qu'une victoire facilitera la signature du traité de grand marché transatlantique... dont les syndicats ne veulent pas, puisqu'il signerait la mort du NHS. Le « rempart » européen prend parfois des allures menaçantes ; que l'on imagine les travaillistes ravir un jour le pouvoir, et il ressemble à une prison...

Jeremy Corbyn piégé en territoire ennemi

« *Personne à gauche n'est enchanté par l'Union telle qu'elle existe*, résume M. John Hilary, de l'organisation War on Want. *La question est de savoir si elle est réformable ou non. À mon avis, non.* » Le constat de l'ancien ministre de l'économie grec Yanis Varoufakis ne diverge pas vraiment : « *Ce n'est pas comme si un déficit démocratique était apparu en Europe, explique-t-il. Les institutions européennes (...) ont été conçues comme des zones hors démocratie* (9). » Pourtant, M. Varoufakis milite pour un changement « de l'intérieur », emportant l'adhésion d'une large fraction de la gauche britannique.

Aurait-il également convaincu M. Corbyn ? Il est permis d'en douter. Dans son discours du 14 avril 2016, le dirigeant travailliste a certes dessiné une ligne stratégique similaire : « *Remain and reform* », rester dans l'Union pour la réformer. Mais il a jonglé avec les pronoms personnels. D'un côté : « *Nous croyons que l'Union européenne a apporté des investissements, des emplois, une forme de protection pour les travailleurs* » ; de l'autre : « *J'ai [toujours] été critique vis-à-vis de bien des décisions de l'Union.* » D'un côté : « *Ils [les membres du parti et ses députés] sont majoritairement convaincus que nous pouvons faire la différence en restant dans l'Union* » ; de l'autre : « *Je demeure critique [face au] manque de transparence [de l'Union] et à la pression qu'elle exerce pour la dérégulation et la privatisation des services publics* ».

« *Corbyn se trouve en territoire ennemi à la tête du Labour* », répètent ses anciens camarades, qui plaident majoritairement pour une « sortie de gauche ». Son entourage laisse entendre que le plaidoyer des parlementaires travaillistes en faveur de l'Union ressemblait moins à une invitation à la défendre... qu'à un chantage. Sur la question syrienne, M. Corbyn n'a pas hésité à affronter l'aile droite de son parti, favorable aux frappes, car il pouvait compter sur une base déterminée. Mais l'Europe n'est pas la Syrie : « *Nos militants, souvent politisés de fraîche date, n'ont pas tous réfléchi à la question européenne, nous confie un proche de M. Corbyn. Le temps pour les convaincre était limité, le risque de les brusquer, considérable.* »

« *Nul ne prétend que sortir de l'Union européenne résoudrait tous nos problèmes*, souligne M. Hilary. *Ce ne serait que le début de la bataille.* » Avec l'espoir, estime cet eurosceptique, qu'à l'échelle du pays au moins « *la transformation sociale demeure possible* ». Engager ce combat contre l'élite britannique et la droite du Parti travailliste dans une période de turbulence économique et sans l'assurance d'un soutien massif de la base relèverait sans doute du suicide politique.

M. Corbyn ne l'ignore pas. Deux options s'offraient donc à lui : défendre ses convictions dans un contexte défavorable ou laisser le Parti conservateur se diviser sur la question européenne tout en refusant une campagne commune. Il a choisi. De là à s'imaginer qu'il pleurerait très longtemps une défaite de ses nouveaux alliés...

RENAUD LAMBERT.

(3) Lire Bernard Cassen, « "Brexit", David Cameron pris à son propre piège », *Le Monde diplomatique*, février 2016.

(4) *The Independent*, Londres, 23 mars 2016.

(5) *Socialistworker.co.uk*, 6 octobre 2015.

(6) *The Guardian*, Londres, 14 juillet 2015.

(7) *ITV News*, 30 juillet 2015.

(8) Il permet à l'entreprise de ne garantir aucune heure de travail à ses salariés, les obligeant à attendre chez eux – sans qu'ils soient payés – d'être appelés.

(9) *Red Pepper*, Londres, avril-mai 2016.



MARTIN CORDIANO. « Remittances » (Versements), 2010

Bruxelles ou l'Europe néolibérale : ce sera à cause de l'immigration... ». Après avoir plaidé pour une « *sortie de gauche* (6) », Jones milite désormais pour le maintien du Royaume-Uni dans l'Union : puisque l'argument anti-immigration convainc, une victoire du Brexit cautionnerait les analyses xénophobes.

On peinerait toutefois à démontrer que l'autre option – celle d'une victoire du « Remain » – puisse être interprétée comme une marque de bienveillance à l'égard des étrangers. L'une des ambitions principales de M. Cameron lors de ses négociations avec Bruxelles ? Empêcher « *les nuées de migrants traversant la Méditerranée (...)* de rejoindre le Royaume-Uni (7) ». Mission accomplie, estime-t-il : un mécanisme de « freinage d'urgence » autorise tout État membre à suspendre le versement des allocations familiales aux immigrés européens les quatre premières années. En dépit de son inutilité – puisque la plupart des nouveaux venus recherchent du travail, pas des prestations sociales –, la mesure remet en cause l'un des principes fondamentaux de la construction européenne, la liberté de mouvement. Plus récemment, le gouvernement britannique a fait passer une loi permettant d'expulser tout immigré non européen gagnant moins de 44 000 euros par an après cinq années de résidence. Si M. Cameron n'est pas M. Johnson, la lutte contre la xénophobie a connu champion plus déterminé...

Fouiller les besaces conservatrices pour y trouver une boussole politique s'est donc révélé un exercice peu fructueux pour la gauche britannique. Mieux valait sans doute s'intéresser à ses

tations de l'Union européenne, sa reconnaissance des organisations syndicales et sa Charte des droits fondamentaux. Les directives de l'Union garantiraient donc aux travailleurs britanniques le droit à des congés maternité, à un encadrement du travail partiel ou à des congés payés... « *L'Union européenne représente un rempart contre les politiques néolibérales des conservateurs* », juge le député George Kerevan, du Parti nationaliste écossais (SNP) et de la campagne « Remain ».

« Rempart » ? Le terme avait déjà été utilisé lors du référendum de 1975. Mais par les conservateurs. À l'époque, ces derniers – Margaret Thatcher en tête – estimaient que la Communauté européenne les protégerait de syndicats déterminés à entraver toute « réforme ». Travaillistes et syndicalistes se méfiaient de leur côté d'un « club de capitalistes » européens barrant la voie du socialisme. Quarante ans plus tard, la Dame de fer et ses héritiers ont transformé le pays ; pour la gauche, la menace aurait mué en moindre mal...

Un moindre mal relatif toutefois : l'Union européenne n'a pas empêché la mise en œuvre du « contrat zéro heure (8) », ni Londres de rejeter la directive limitant à quarante-huit heures la durée de travail hebdomadaire. « *Et puis, s'enflamme M^{me} Hannah Sell, du Socialist Party, si Jeremy Corbyn parvenait au pouvoir, son programme serait illégal aux yeux de Bruxelles.* » Intervention de l'État pour stimuler l'industrie britannique ? Illégale. Nationalisation de la poste ? Impossible. Nationalisation des chemins de fer ? Irréaliste, raison pour laquelle les deux principaux syndicats des transports ferroviaires militent pour le Brexit.

UN FIDÈLE ALLIÉ DE LA FRANCE AU CENTRE DU JEU RÉGIONAL

Le Tchad, puissance de circonstance

Au pouvoir depuis vingt-six ans, M. Idriss Déby Itno a été réélu dès le premier tour de la présidentielle tchadienne, le 10 avril. Cette douteuse victoire, sur fond de répression, n'a pas paru émouvoir le ministre français de la défense, M. Jean-Yves Le Drian, en visite à N'Djamena le 29 avril. En effet, le Tchad a su se rendre indispensable à la lutte contre le terrorisme au Sahel.

PAR DELPHINE LECOUTRE *

EN QUELQUES ANNÉES, l'image d'Épinal d'un Tchad pauvre, enclavé et instable a laissé la place à celle d'une puissance régionale montante, indispensable à la lutte contre le djihadisme au Sahel et en Afrique centrale. Régulièrement dénoncé pour ses violations des droits humains par des organisations non gouvernementales (ONG) (1), le régime autoritaire du président Idriss Déby Itno, au pouvoir depuis plus d'un quart de siècle, bénéficie du soutien appuyé de la France, ancienne puissance coloniale, et des États-Unis. Comment expliquer une telle métamorphose ?

Pays charnière situé au carrefour sahélo-soudanien, le Tchad *« apparaît comme l'un des États relativement stables de cette "ligne de front" qui traverse l'Afrique du Soudan à la Casamance, opposant au nord des espaces islamisés et au sud une Afrique majoritairement animiste et chrétienne (2) »*, explique le géographe Géraud Magrin. Il représente également un *« espace transitoire »* entre l'Afrique noire et le monde arabe. Cette position stratégique est renforcée par l'absence de prétendants sérieux au pilotage d'une région certes riche en ressources naturelles mais traversée par de profondes tensions politiques, notamment en République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine ou au Burundi (3).

Le Tchad a su valoriser sa relation séculaire avec la France. Après l'indépendance, en 1960, Paris a fait de son ancienne colonie une base d'entraînement militaire (4). En janvier 2013, N'Djamena a fourni un

Silence de Paris devant la répression

L'ARMÉE TCHADIENNE a la réputation d'être aguerrie aux combats du désert. Elle s'est rodée dans les montagnes du Tibesti et de l'Ennedi, mais aussi à la frontière du Darfour. Ce savoir-faire lui a permis de s'imposer comme partenaire de Paris sur des théâtres d'opérations analogues, comme le massif de l'Adrar des Ifoghas au Mali. Le mythe de son invincibilité repose sur un fait d'armes : le raid lancé le 5 septembre 1987 par 2 000 de ses soldats contre la base aérienne libyenne de Maaten Es-Sara. Cette victoire sur des forces pourtant très supérieures en armement conventionnel et en effectifs avait alors contraint le colonel Mouammar Kadhafi à négocier.

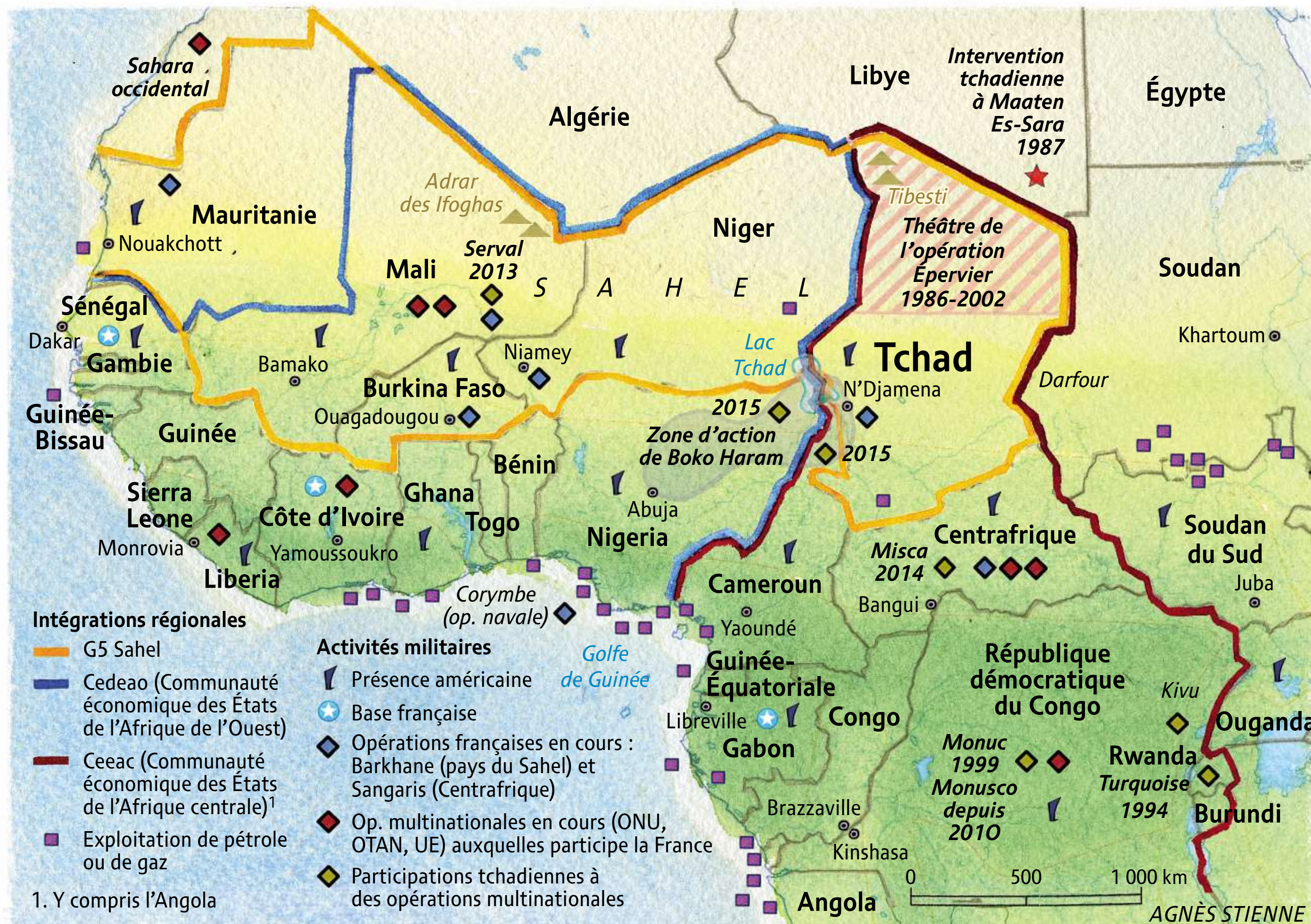
La politiste Marielle Debos précise toutefois que l'armée tchadienne est « à deux vitesses. D'un côté, des corps d'élite qui se battent au Mali contre Al-Qaïda au Maghreb islamique et ses affidés et dans le bassin du lac Tchad contre Boko Haram. Cette armée bien équipée et bien entraînée bénéficie d'importants financements de la France et des États-Unis, qui ferment les yeux sur ses pratiques brutales et sa composition, essentiellement des proches du président Déby. De l'autre, il existe une armée qui dispose de peu de moyens et dont le recrutement est plus divers du point de vue de l'origine ethnique et des positions politiques (7) ». Les troupes sont également connues pour leurs méthodes expéditives, voire leurs exactions, notamment en Centrafrique, où les militaires sont régulièrement interpellés par des « *Dehors les Tchadiens, traîtres, lâches, chiens !* » à cause de leurs tris sur

contingent de 2 000 hommes en appui aux forces françaises de l'opération « Serval » envoyées stopper l'offensive djihadiste dans le nord du Mali. Depuis août 2014, l'opération « Barkhane » a pris le relais ; le pays accueille son quartier général ainsi qu'une partie de ses 200 blindés, 6 avions de chasse et 3 000 militaires français stationnés en permanence. Les relations entre les deux États se caractérisent par un intense ballet diplomatique, tant ministériel que présidentiel. Et Paris sait se montrer reconnaissant envers son allié : sans le soutien logistique français en 2008, le président Déby aurait été renversé par son opposition armée venue du Soudan voisin.

La menace djihadiste favorise le jeu tchadien. Le pays a réussi à s'imposer comme le chef de file de la lutte militaire contre Boko Haram, reléguant au second plan le Nigeria – qui a déclaré l'état d'urgence dans le nord du pays en mai 2013 – et le Cameroun, lesquels avaient pourtant engagé d'énormes moyens financiers et humains dans la lutte contre la secte islamiste (5). Le 30 juillet 2015, le Parlement tchadien a adopté une loi antiterroriste qui a rétabli la peine de mort, abolie quelques mois plus tôt. Hormis l'Angola et le Rwanda, aucun autre État d'Afrique centrale ne dispose d'une puissance de feu équivalente ou supérieure à celle de l'armée tchadienne. Ses effectifs sont passés de 17 000 hommes en 1989-1990 à 25 350 en 2013. Les dépenses militaires représentaient 6,6 % du produit intérieur brut en 2011, contre 5,2 % pour l'Angola (2012) et 1,1 % pour le Rwanda (2013) (6).

N'Djamena se positionne en faiseur de paix sur l'échiquier africain. En septembre 1998, il a envoyé 2 000 hommes en RDC pour soutenir Laurent-Désiré Kabila. Ses troupes contribuent à des missions de paix des Nations unies en République démocratique du Congo et en Centrafrique. Le pays renforce sa présence au sein de l'Union africaine, au milieu des années 2000, avec la nomination d'un ambassadeur très actif dans les débats de son Comité des représentants permanents (Corep) et surtout dans ceux, très stratégiques, du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'organisation panafricaine. Un conseiller militaire tchadien participe au Comité d'état-major et à la planification des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Le régime de M. Déby affecte ainsi de se hisser à la hauteur des États forts du



Sources : ministère français de la défense ; www.troupesdemarine.org ; Nick Turse, The Intercept, octobre 2015 ; Oil and Gas Infrastructure.

MULTIPLICATION DES OPÉRATIONS MILITAIRES

continent, tels le Nigeria et l'Afrique du Sud, mais aussi de l'Algérie, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Angola ou encore du Sénégal – très actifs militairement. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité transfrontalière, la Commission de l'Union africaine dispose d'un bureau de liaison dans la capitale tchadienne. N'Djamena préside le G5 Sahel, qui organise la coopération sécuritaire avec le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie et le Niger. C'est en invoquant son rôle de « *puissance pacificatrice* » que le Tchad a pu se faire élire membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies de 2014 à 2016.

Appartenant à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (Ceeac) (8), le Tchad joue le rôle de « médiateur francophone », quitte à intervenir dans l'Ouest, hors de sa sphère traditionnelle d'influence. En 2011, il fait ainsi partie des cinq experts de l'Union africaine (aux côtés de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de la Mauritanie et de la Tanzanie) chargés de résoudre la crise électorale en Côte d'Ivoire. Face à une Afrique du Sud handicapée par l'échec d'une médiation du président Thabo Mbeki en 2004, N'Djamena est alors favorable à l'idée d'une intervention militaire proposée par le Nigeria, dont il est frontalier. Devenu un maillon indispensable de la diplomatie régionale, il contribue à l'arrimage de l'Afrique centrale à l'Afrique de l'Ouest. En 2012, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) (9) lui accorde le statut d'État observateur dans le but de faciliter la coopération antiterroriste des deux régions.

La politique étrangère du président Déby est largement influencée par la lutte contre son opposition, parfois armée, qui utilise le Darfour ou la République centrafricaine comme base arrière. L'attention portée à cette dernière s'explique aussi par la nécessité de garantir la sécurité des champs pétrolifères du Sud tchadien. Grâce à leur exploitation depuis 2003, le pays est devenu le neuvième producteur africain d'«or noir». M. Déby veut donc s'assurer de la présence à Bangui d'un gouvernement inféodé à ses intérêts. Le 21 janvier 2014, usant de son poste de président de la Ceeac, il n'a pas hésité à faire pression sur son ancien allié, le président intérimaire centrafricain Michel Djotodia, pour qu'il démissionne, signant ainsi de sa propre autorité la fin de la transition politique en République centrafricaine (10). Il a obtenu l'arrestation, le 2 janvier 2015, du militaire rebelle Abdelkader Baba Laddé, puis son extradition.

L'autre enjeu régional est la normalisation des relations avec le régime soudanais de M. Omar Al-Bachir. Durant les années 2000, les deux pays se sont livrés à une guerre par rebelles

interposés, Khartoum accusant N'Djamena de soutenir les rebelles du Darfour tandis que N'Djamena reprochait à Khartoum de soutenir ses opposants réfugiés au Soudan.

La chute du colonel Kadhafi, fin 2011, a renforcé le poids relatif du Tchad (11). Toutefois, de nombreux problèmes demeurent : le sort des bergers et ouvriers tchadiens qui ont toujours travaillé en Libye et que la guerre dans le pays prive de ressources; les 20 000 à 30 000 militaires tchadiens recrutés par Kadhafi et aujourd'hui éparpillés entre Tripoli et Tobrouk, constituant une aubaine pour les islamistes de l'Organisation de l'État islamique (OEI); les 4 000 à 5 000 prisonniers tchadiens qui croupissent dans les prisons de Misrata.

Grand allié de la France, le Tchad fait partie des régimes autoritaires d'Afrique centrale dont les dirigeants sont en place depuis des décennies : entre trente et quarante ans pour l'Équato-Guinéen Teodoro Obiang Nguema, l'Angolais José Eduardo dos Santos, le Camerounais Paul Biya et le Congolais Denis Sassou Nguesso. À la tête de l'État depuis plus de vingt-cinq ans, le président Déby a été réélu le 10 avril dernier, pour un cinquième mandat d'affilée. Son score officiel de 61,56 % des voix est contesté à l'unisson par les six candidats de l'opposition, qui dénoncent l'« impossible victoire » d'un candidat n'ayant été élu

qu'avec les « *dieux du vol et de la victoire à tout prix* ». En 2005, le président Déby avait manipulé la Constitution pour supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels et pouvoir briguer à nouveau la magistrature suprême.

Les résultats ne sont guère flamboyants : classé 185^e sur 188 pays sur l'échelle du développement humain établie par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Tchad voit grandir la colère sociale. Les retombées de l'exploitation du pétrole, attendues depuis 2003, semblent profiter aux proches du régime plutôt qu'à la population, et ce n'est pas la coopération avec la Chine – qui finance une raffinerie, un aéroport et les chemins de fer – qui change la donne. Depuis 2014, les manifestations se multiplient contre la vie chère, les retards de salaire des fonctionnaires, la gabegie ainsi que les dérives autocratiques et répressives. Le viol collectif de la jeune Zouhouira, le 8 février 2016, par des enfants de dignitaires du régime réputés « intouchables », a suscité une vague d'indignation dans le pays. La mobilisation des femmes a alors cristallisé le rejet par toute une société de l'impunité du pouvoir, obligeant le parquet à ouvrir une enquête. Ce mouvement est devenu le symbole d'une revendication plus large pour l'amélioration des conditions de vie d'une population dont une grande partie ne mange plus qu'une fois par jour.

stratégie - Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Bruxelles, 18 mai 2015.

(7) Marielle Debos, « Le silence de la France sur le sort des militaires tchadiens disparus », *Le Monde*, 11 mai 2016.

(8) La Ceeac comprend l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée-Équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, São-Tomé-et-Principe et le Tchad.

(9) La Cedeao comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

(10) Michel Luntumbue et Simon Massock, «Afrique centrale : risques et envers de la *pax tchadiana*», note d'analyse, GRIP, Bruxelles, 27 février 2014.

(11) International Crisis Group, «L'Afrique sans Kadhafi : le cas du Tchad», *Rapport Afrique*, n° 180, 21 octobre 2011.



Manières de voir
AFRIQUE
ENFERS
ELDO-RADO

Le Monde
diplomatique

Les hors-séries ►
Le Monde
diplomatique

Boutique en ligne

Découvrez notre sélection
Atlas, Manière de voir,
livres, DVD...

Le bimestriel
du Monde diplomatique

www.monde-diplomatique.fr/boutique



Manières de voir
CHIENS
DE GUERRE

* Politologue, École des hautes études commerciales du Nord (Edhec Business School, Lille), Centre d'études diplomatiques et stratégiques (CEDS, Paris), responsable Tchad-Centrafrrique d'Amnesty International France. Les opinions émises n'engagent que l'auteur.

DEUX MILLIONS DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS À LA MERCI DE LEURS « PARRAINS »

Esclaves du XXI^e siècle au Qatar

Soucieux de transformer sa richesse en puissance et influence, le Qatar multiplie les opérations de prestige, comme l’organisation de la Coupe du monde de football en 2022. Mais ces grands chantiers publics et leur lot d’accidents ont révélé l’archaïsme et la brutalité d’un système de parrainage des travailleurs étrangers qui confine au servage.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL DAVID GARCIA *

D’ISCRÈTEMENT, notre convoi démarre. Il ne faut pas attirer l’attention de la police, qui traque les curieux s’intéressant de trop près au sort des travailleurs étrangers. Plongés dans une quasi-obscurité, des baraquements alignés surgissent au détour d’un sentier poussiéreux. Avec ses façades sans crépi et ses tas de gravats abandonnés un peu partout, ce « camp de travailleurs » a des allures de bidonville. Al-Rayyan, deuxième ville du Qatar, doit accueillir plusieurs matches de la Coupe du monde 2022 dans l’enceinte du stade Ahmed-Bin-Ali.

Une douzaine de salariés indiens et népalais de ce chantier situé à environ vingt-cinq kilomètres au nord-ouest de Doha, la capitale, reçoivent la délégation syndicale de la Fédération internationale du bois et du bâtiment. Dans leur minuscule dortoir de neuf mètres carrés se superposent huit lits avec leurs matelas sales et usés. « *Cela fait quatre mois que nous n’avons pas été payés* », se plaignent-ils à l’unisson. À court de ressources et de produits de première nécessité, les quatre-vingts résidents s’endettent à des taux d’usure auprès d’épiciers locaux aussi peu scrupuleux que leurs employeurs. Ces dettes s’ajoutent aux emprunts contractés pour payer la commission exigée illégalement par l’agence de recrutement de leur pays d’origine qui les a mis en relation avec leur employeur dans le Golfe. Les maigres subsides épargnés sont envoyés à la famille restée au pays.

Originaire de l’État indien du Bengale-Occidental, M. Rajiv V. (1) travaille au Qatar depuis quinze mois. Ce charpentier trentenaire économise la moitié de ce qu’il gagne (300 euros) pour son épouse, qui élève seule leur fils. En 2014, les travailleurs immigrés auraient envoyé plus de 10,7 milliards d’euros dans leurs pays, selon le gouvernement qatari. Les rares loisirs sont hors de leur portée, voire interdits de fait : « *De nombreux quartiers de Doha, inaccessibles aux travailleurs immigrés, sont classés “zone familiale”, ce qui limite encore leur liberté de mouvement* », souligne le dernier rapport de la Confédération syndicale internationale (CSI) (2). Relégués dans des zones périphériques très éloignées de leurs lieux d’embauche, ils travaillent treize heures par jour, temps de transport inclus. Leur vie collective se résume à des réunions communautaires sporadiques. « *Nos camarades organisent une grande fête de la communauté népalaise le 18 décembre, Journée internationale des migrants. C’est l’occasion de réunir les travailleurs sous couvert de célébration culturelle* », explique M^{me} Binda Pandey, dirigeante du Gefont, la fédération des syndicats népalais, et membre adjointe du conseil d’administration de l’Organisation internationale du travail (OIT). Au Qatar, les syndicats sont interdits, comme dans tous les pays du Golfe, excepté le Koweït et Bahreïn.

Comme les deux millions d’étrangers installés au Qatar, ces ouvriers de la construction sont assujettis au régime de la *kafala*. Ce système place sous la coupe de leur « parrain » et employeur tous les travailleurs étrangers, qui représentent 90 % de la population active du pays. Mobilisée six jours sur sept, hiver comme été, sous des températures pouvant dépasser les cinquante degrés, une véritable armée de réserve construit les stades de la Coupe du monde de football 2022. Cette main-d’œuvre étrangère ne jouit quasiment d’aucun droit : salaires versés très en retard ou pas du tout ; logements vétustes et insalubres ; interdiction de changer d’employeur sans l’autorisation de ce

dernier ; passeport confisqué ; obligation de solliciter l’accord du patron pour quitter le territoire... Ainsi, quatre-vingt-huit immigrés travaillant sur le chantier du stade Khalifa à Doha, interrogés par Amnesty International, affirment n’avoir pas eu le droit de quitter le Qatar. Comble du cynisme, sept d’entre eux, originaires du Népal, ont été empêchés de rentrer au pays pour rendre visite à leurs proches après les tremblements de terre d’avril et de mai 2015 (3).

Surfant sur la médiatisation des conditions troubles d’attribution de la Coupe du monde au Qatar (4), la CSI et les organisations de défense des droits humains – Human Rights Watch et Amnesty International – dénoncent un système apparenté à une forme de servage. Des Émirats arabes unis à l’Arabie saoudite en passant par le Koweït, la *kafala* s’applique dans l’ensemble de la péninsule arabique. « *D’ici au coup d’envoi de la Coupe du monde, plus de sept mille travailleurs immigrés pourraient avoir trouvé la mort* », alerte M^{me} Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI. Très présente auprès de l’OIT, où elle instruit des plaintes contre des États et des multinationales soupçonnés de violer les droits des salariés, la CSI compte 350 syndicats affiliés dans 150 pays et représente 180 millions de travailleurs. Ses adhérents sont exclusivement des confédérations syndicales, comme la Confédération générale du travail (CGT) ou la Confédération française démocratique du travail (CFDT) en France. Elle coopère étroitement avec les fédérations syndicales internationales de chaque secteur d’activité.

Le gouvernement qatari récuse les bilans alarmants : « *À ce jour, il n’y a pas eu un seul mort en rapport avec les infrastructures liées à la Coupe du monde. Pas un seul* (5). » Tout juste le comité d’organisation de la Coupe du monde concède-t-il la mort « naturelle », récemment, de deux ouvriers indiens, des suites d’une crise cardiaque. Pourtant, les ambassades d’Inde, du Bangladesh et du Népal ont décompté, elles, neuf cents décès au cours des deux dernières années, dont la moitié survenus de manière subite, des suites d’une crise cardiaque ou pour une raison inconnue.

Le gouvernement a été contraint de réformer la « kafala »

Secrétaire général de la coalition de syndicats indiens All India Congress Committee, vice-président de l’Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) et ancien député du Parti du Congrès, M. Ramachandra Khuntia évoque ces morts prétendument naturelles, qui ont en réalité tout à voir avec des conditions de travail d’une rare dureté : « *De nombreux salariés sont employés dans des maisons particulières, où ils n’ont pas le droit d’accéder aux toilettes. Renonçant à boire du matin au soir, sous des chaleurs souvent extrêmes, certains meurent déshydratés. Le médecin dresse alors un constat de mort naturelle, privant ainsi la famille d’indemnisation.* »

Soucieux de sa réputation, mise à mal par les images sordides des camps de travailleurs, le gouvernement qatari promet d’adoucir la *kafala* pour la première fois en mai 2014. Longtemps différée, une nouvelle législation est finalement promulguée par l’émir Tamim Ben Hamad Al-Thani le 27 octobre 2015. Il faudra néanmoins encore attendre le 1^{er} janvier 2017 pour qu’elle entre en

vigueur. Synonyme de mauvais traitements, la notion de « parrain » est remplacée par celle, plus consensuelle, d’« employeur ». Désormais, le salarié n’aura plus à présenter l’accord de celui-ci pour quitter le territoire – une disposition emblématique de la *kafala*, et de loin la plus médiatisée. Sa demande de visa de sortie sera présumée acceptée si son patron ne met pas son veto dans un délai de trois jours. « *Avec un droit du travail aussi déséquilibré en faveur des employeurs, même si les possibilités de recours sont renforcées, la fin des abus n’est pas pour demain* », commente un avocat d’affaires européen basé à Doha.

S’inspirant des Émirats arabes unis (*lire l’encadré*), la réforme instaure aussi un système de protection salariale destiné à en finir avec les impayés. Toute somme mentionnée dans le contrat de travail devra faire l’objet d’un virement bancaire. « *Grâce à ce dispositif, les employés des compagnies privées établies au Qatar recevront leur salaire par un versement électronique effectué dans un délai maximum de sept jours* », se félicite le service de presse du gouvernement. Problème : seule une très faible minorité d’immigrés possède un compte bancaire ; peut-être un cinquième, selon les calculs des organisations non gouvernementales (ONG) et des syndicats. La Banque centrale du Qatar a certes envoyé des instructions aux établissements bancaires pour qu’ils procèdent à l’ouverture de comptes. Mais ces derniers ne semblent guère pressés d’accueillir ces clients peu argentés.

Autre timide avancée : la réforme du « certificat de non-objection », pour une « *plus grande liberté de mouvement des salariés* », dont se félicite le gouvernement. En cas de refus du parrain de signer ce document attestant son comportement « exemplaire », tout salarié étranger en fin de contrat devait jusqu’à présent quitter le territoire pendant au moins deux ans avant d’être autorisé à y travailler de nouveau. Petit progrès : celui qui achève un contrat à durée déterminée pourra dorénavant se dispenser de produire ce certificat pour continuer à résider au Qatar. Idem pour les travailleurs en contrat à durée indéterminée désireux de changer d’employeur, à condition toutefois qu’ils justifient d’une ancienneté de cinq ans dans l’entreprise.

Le 1^{er} novembre 2015, le premier ministre du Qatar, M. Abdallah Ben Nasser Al-Thani, et le ministre du travail Abdallah Al-Khulaifi inauguraient en grande pompe la première « cité du travail ». Un ensemble de logements destinés à héberger 70 000 travailleurs migrants dans des conditions agréables, qui contrastent avec les taudis habités par des centaines de milliers d’ouvriers. Une semaine après l’inauguration officielle, le chef du bureau de presse du gouvernement, M. Jassim Al-Thani, nous donne rendez-vous au souk pour une visite personnalisée. Élegant dans sa *dishdasha*, la tunique traditionnelle portée par les hommes du Golfe, ce jeune membre de la famille royale conduit lui-même son véhicule tout-terrain équipé de sièges en cuir moelleux. Devant l’entrée – filtrée – de la cité, nous rencontrons M. Zoher D. Désigné comme guide, cet ingénieur libanais a participé à la construction de l’aire résidentielle, encore aux trois quarts vide.

Divisé entre une zone d’habitations et une autre destinée aux loisirs et à la consommation, le camp est clos par de hauts murs. À partir des deux postes de police implantés dans son périmètre, les forces de l’ordre passent régulièrement au peigne fin le moindre recoin. Au sein de chaque immeuble, un vigile occupe une salle vouée à la surveillance des

résidents. Quatre écrans de contrôle y sont reliés à des caméras disposées dans les parties communes, d’une propreté irréprochable. D’une dimension de vingt-quatre mètres carrés, les chambres doivent accueillir quatre personnes chacune. Tout semble pour le mieux dans la meilleure des cités de ces futurs travailleurs, qui pourront bientôt profiter des deux cents enseignes d’un centre commercial sur le point d’ouvrir ses portes. Six autres complexes résidentiels du même acabit, quoique de taille plus réduite, doivent voir le jour avant fin 2017, pour une capacité d’accueil totale de 379 000 personnes (6). Une goutte d’eau dans l’océan des baraquements insalubres. D’autant que, d’ici au début de la Coupe du monde, 500 000 travailleurs migrants supplémentaires pourraient s’installer au Qatar, selon la CSI.

Des multinationales plus impitoyables que la loi locale

M. Ambet Yuson, militant syndical philippin qui a pris la tête de l’IBB après en avoir dirigé le secteur Asie-Pacifique, reconnaît des « *améliorations* » en matière de logement des immigrés. Mais il ne cache guère son scepticisme sur les effets globaux de la réforme : « *C’est la troisième année que nous conduisons une délégation au Qatar, et, fondamentalement, la situation des travailleurs immigrés n’a guère évolué.* »

Une impression que confirment la trentaine de salariés indiens invités à s’exprimer lors d’un séminaire organisé par l’IBB à l’étage d’un restaurant de Doha. Avec quelque 650 000 ressortissants, les Indiens forment la première communauté d’expatriés au Qatar, suivis des Népalais (500 000) et des Philippines (250 000) (7). La promesse du gouvernement de faire cesser les abus de la *kafala* par un grand nombre d’entreprises a-t-elle été tenue ? Un murmure sceptique parcourt l’assistance. Seuls huit des ouvriers consultés affirment être en possession de leur passeport. Ceux des autres auraient été confisqués par leurs employeurs. Un travailleur se lève et clame, en montrant son diplôme d’ingénieur : « *L’agence qui m’a recruté en Inde m’a fait signer un contrat d’électricien. Mais à mon arrivée, on m’a dit : “Tu vas travailler comme plombier”, pour un salaire de 900 riyals [225 euros], soit la moitié de celui pour lequel je m’étais engagé.* » La rémunération moyenne mensuelle des ouvriers présents est de 275 euros, indemnité de logement incluse. Bien en deçà du revenu mensuel moyen des quelque 250 000 citoyens qataris, estimé à 10 800 euros (8).

(1) Les prénoms ont été modifiés.
(2) « Qatar, profits et pertes. Ce que coûte l’esclavage moderne au Qatar : quel prix à payer pour la liberté ? », rapport « Nouveaux fronts 2015 », Confédération syndicale internationale, Bruxelles, 18 décembre 2015.
(3) « Le revers de la médaille. Exploitation de travailleurs migrants sur un site de la Coupe du monde de football Qatar 2022 », Amnesty International, Londres, mars 2016.
(4) Lire « Corruption et ballon rond », *Le Monde diplomatique*, juillet 2015.
(5) Communiqué du gouvernement qatari en réaction à un article paru dans le *Washington Post* (« The toll of human casualties in Qatar », 27 mai 2015), Doha, 2 juin 2015.
(6) Rapport de l’Organisation internationale du travail, Genève, mars 2016.
(7) Sources : ministère qatari de la planification du développement et des statistiques, ministère français de l’économie, ambassade des Philippines au Qatar.
(8) Sources : Central Intelligence Agency, Fonds monétaire international, gouvernement français.

SIPA - AP PHOTO

Ces photographies de Maya Alleruzzo ont été prises au Qatar en 2015, chez des travailleurs immigrés.

Salaires dérisoires, dangerosité maximale. « *Hier, un collègue a eu le bras coupé sur le chantier derrière l’hôtel Mercure* », raconte un travailleur sri-lankais. Un autre exhibe son mollet, sectionné par un engin six mois plus tôt. Chutes, chocs provoqués par des objets ou des véhicules : selon un rapport officiel qatari de 2012, 22,8 % des décès de travailleurs immigrés sont liés à des « *causes extérieures* », principalement des accidents sur les chantiers (9).

Combatifs, les ouvriers dénoncent un système dont ils sont les principales victimes, tout en soulignant la responsabilité de leurs entreprises, majoritairement des multinationales occidentales, souvent plus impitoyables que la loi qatarie. L’un d’eux explique ainsi que Qatari Diar Vinci Construction (QDVC) a subtilisé les passeports de ses salariés, avant de les restituer six mois plus tard en raison de la pression militante exercée sur cette filiale du groupe français Vinci (10). La saisie du passeport était pourtant déjà proscrite par la législation locale. En mars 2015, l’ONG française Sherpa a porté plainte pour « travail forcé » et « réduction en servitude » contre l’entreprise transnationale. « *La kafala est potentiellement restrictive, en matière de liberté de mouvement notamment, mais certaines entreprises ne respectent pas les normes minimales. Vinci devrait pourtant s’assurer que tous les salariés, sous-traitants inclus, bénéficient des mêmes droits, conformément à la loi qatarie* », commente l’avocate de Sherpa, M^e Marie-Laure Guislain. Depuis le dépôt de la plainte, Vinci a consenti à améliorer les conditions d’hébergement d’une partie des salariés de sa filiale. Parmi les 3 200 travailleurs de QDVC, au moins 2 000 logeraient désormais dans des chambres comportant quatre lits au maximum, comme le prévoit la loi qatarie. En revanche, les 4 500 salariés de ses sous-traitants sont toujours soumis au même régime, selon Sherpa. Par ailleurs, plus aucun des 7 700 collaborateurs de la galaxie Vinci ne travaillerait au-delà de soixante heures hebdomadaires – le plafond fixé par la législation locale. Une régularisation assortie... d’une réduction salariale de 10 %.

La *kafala* ne représente pas une menace indistincte pour tous les étrangers. Cadres de multinationale, chefs d’entreprise, avocats ou fonctionnaires détachés d’autres pays forment une petite classe de privilégiés qui, en théorie, n’ont rien à craindre de leurs parrains. Dirigeant dans l’industrie financière, M. Andrew M. n’échangerait pour rien au monde sa vie d’expatrié au Qatar. Ce Britannique travaille et vit à Doha depuis sept ans. Vêtu d’un bermuda et chaussé de sandales, il nous reçoit sans façon dans le salon de sa villa sise à West Bay Lagoon, une résidence fermée où logent des expatriés occidentaux aisés et quelques Qataris. Attenant à la maison, côté jardin, un parc de carte postale aux allées luxuriantes offre un terrain de jeux paradisiaque aux enfants. Quelques pas plus loin s’étend une plage de sable fin plantée de palmiers, avec une vue imprenable sur la baie de Doha. « *C’est le meilleur compound [résidence fermée] de tout le Qatar, qui en compte une vingtaine. Cette villa coûte à la location 7 500 euros par mois ; la superficie est de 500 mètres carrés, sans compter le jardin et la piscine. C’est un peu étroit pour les Qataris, qui préfèrent des superficies plus grandes : 1 000 ou 2 000 mètres carrés* », commente notre hôte en souriant. Avec un salaire mensuel de 30 000 euros, ce quinquagénaire débonnaire a de quoi voir venir.

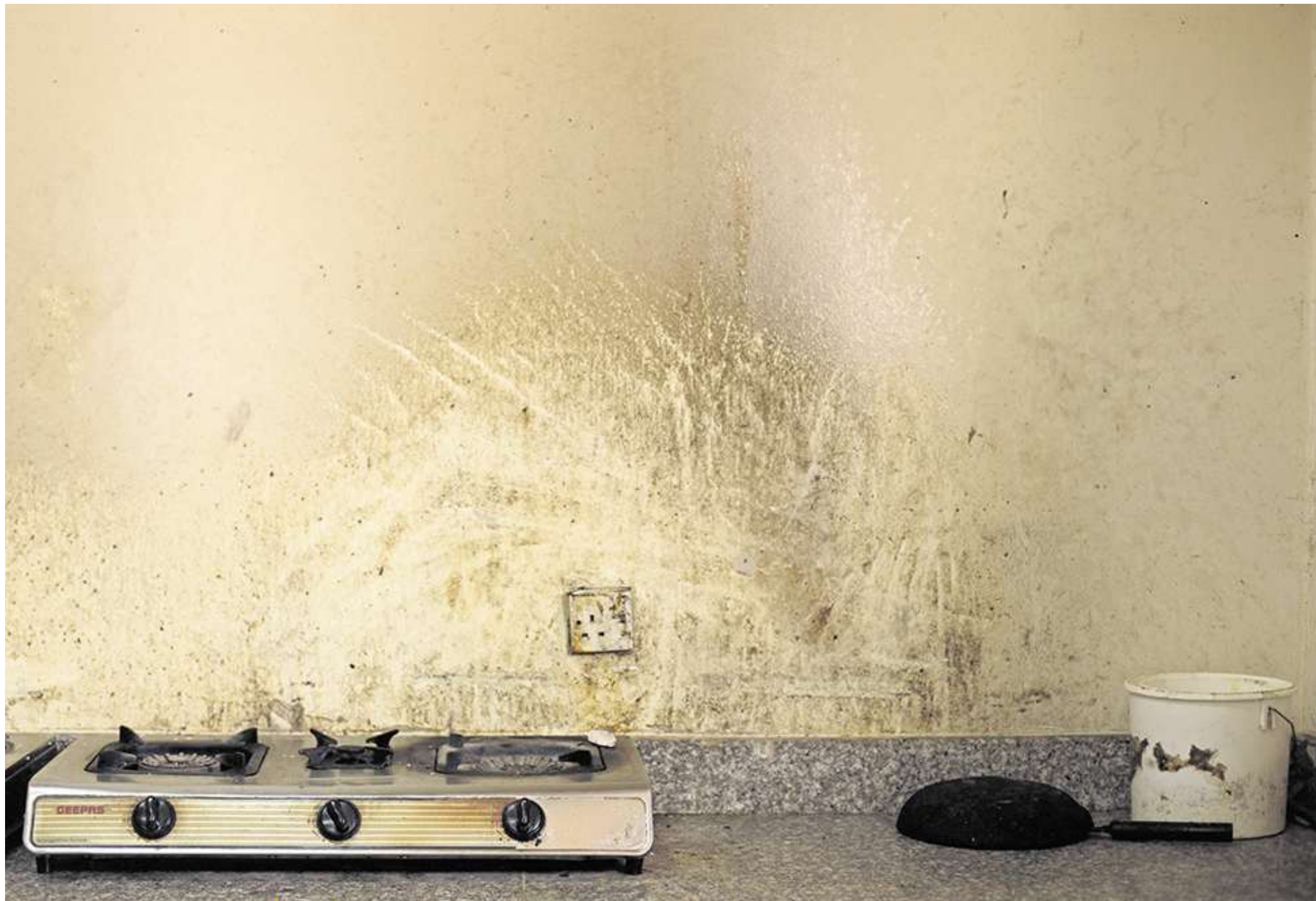
Pas trop dure à vivre, la *kafala* ? « *J’ai la chance d’avoir un visa de sorties multiples, qui me permet de quitter le territoire quand je le veux, sans avoir besoin de demander l’autorisation à mon employeur*. » Seuls quelques milliers d’expatriés, occidentaux pour la plupart, bénéficient de cette

dérogation au régime ordinaire. Protégés par leur statut de salariés de grands groupes, ils reçoivent facilement leur certificat de non-objection, dont la délivrance se réduit à une simple formalité. « *La réforme de la kafala ne concerne pas le haut du panier occidental, capable de négocier à sa convenance les clauses contractuelles les plus favorables* », confirme M^e Michel Daillet, avocat d’affaires français installé à Doha.

La masse de tous les autres n’a guère d’autre choix que de se soumettre au bon vouloir d’un parrain. Ingénieur chez Midmac, un groupe de construction qatari, M. Saïd F. émarge à 7 400 euros par mois, un salaire très confortable. Pour autant, ce Libanais de 40 ans n’a pas de mots assez durs pour décrire le régime « *inhumain* » de la *kafala* : « *Je n’attends pas beaucoup de changements. Réforme ou pas, ma liberté de mouvement reste entravée*. » Quand bien même la nouvelle loi le dispenserait du certificat de non-objection, eu égard à une ancienneté supérieure à dix ans, l’ingénieur est persuadé que sa hiérarchie refuserait de le laisser partir. En effet, même les expatriés aisés ne sont pas à l’abri de l’arbitraire dans ce système taillé sur mesure pour les employeurs. Surtout lorsqu’ils se retrouvent seuls, sans appui, face à un parrain tout-puissant. Ex-footballeur professionnel, le Français Zahir Belounis a par exemple raconté comment il a été bloqué pendant près d’un an et demi à Doha, au motif qu’il n’acceptait pas d’être transféré contre son gré dans un autre club (11).

Une mission onusienne doit veiller au respect des règles

Président-directeur général d’un groupe familial, M. Ahmed Al-Rayes, lui, défend la *kafala* avec ardeur. À la tête d’un conglomérat de 37 entreprises employant 1 900 salariés dans la blanchisserie, le transport et la logistique, il est l’un des très rares patrons qataris à oser afficher son point de vue. Assis derrière son bureau, ce sexagénaire alerte et chaleureux entame un long monologue décomplexé. Supprimer la *kafala* ? Il refuse de l’envisager, et réproue même tout assouplissement. Il nous livre ses angoisses : « *Abroger la kafala serait dangereux. Certains travailleurs étrangers pourraient avoir envie de me tuer. Les meurtres de Qataris et les vols augmen-*



SIPA - AP PHOTO

teraient de façon spectaculaire. Quatre-vingt-dix pour cent des Qataris ne veulent ni supprimer ni même réformer la kafala. Pas parce qu’ils sont esclavagistes, mais parce qu’ils sont prudents. »

Dans un pays où toute critique de l’émir, qui concentre l’essentiel des pouvoirs exécutif et législatif, est passible d’emprisonnement, difficile de connaître l’avis des citoyens. Un simple témoignage factuel, même dénué de jugement négatif et formulé dans un cadre officiel, peut conduire son auteur derrière les verrous. En mars 2016, un fonctionnaire qatari a ainsi été jeté en prison pour avoir « trop parlé » à une délégation de l’OIT.

« *Notre processus législatif a été conçu pour tenir compte des différents points de vue de manière équilibrée. La réforme de la kafala a été présentée en conseil des ministres, puis soumise pour avis au Majlis Al-Choura [Conseil consultatif] le 28 juin 2015, avant d’être adoptée* », déclare le service de presse gouvernemental. Si l’émir a tranché en dernier ressort, il a dû tenir compte de l’hostilité sans nuance des employeurs à toute mesure progressiste. Soutien de poids des thèses patronales, le Majlis Al-Choura a même proposé de durcir la *kafala*. Selon l’avis qu’il a rendu, les immigrés qui « posent des problèmes » à leur parrain ou qui essaient de quitter l’entreprise avant la fin de leur contrat devraient être forcés de travailler pendant dix ans pour leur patron, soit le double de la durée prévue au départ, avant de pouvoir changer d’employeur... « *Surtout composé de notables issus des principales tribus et de grands marchands, ce conseil, créé en 1972, apparaît comme une survivance du passé, même si ses membres, nommés par l’émir, sont renou-*



SIPA - AP PHOTO

Main-d’œuvre à bas prix pour les musées d’Abou Dhabi

« *Nous sommes un groupe d’artistes mobilisés pour nous assurer que les droits des travailleurs seront garantis durant la construction et la maintenance de la nouvelle branche du musée Guggenheim sur l’île Saadiyat, à Abou Dhabi. Les artistes ne sauraient être sollicités pour présenter leurs œuvres dans des bâtiments construits par des ouvriers exploités. Ceux qui travaillent avec des briques et du mortier méritent autant de respect que ceux qui le font avec des appareils photographiques et des pincesaux*. » En 2009, peu après la publication d’un rapport de l’organisation Human Rights Watch, un collectif d’artistes de renommée internationale basé à New York lançait un appel au boycott du futur musée d’Abou Dhabi, capitale des Émirats arabes unis. L’organisation non gouvernementale établissait un lien direct entre la *kafala*, le système de parrainage des travailleurs immigrés, et les violations massives des droits des sept mille ouvriers employés sur trois chantiers. Située au large d’Abou Dhabi, Saadiyat devrait en effet bientôt ressembler à un gigantesque complexe culturel, avec trois principales attractions touristiques : les franchises locales du musée Guggenheim et du Louvre français, ainsi que le musée national Zayed.

À l’instar du Qatar, les Émirats arabes unis détiennent d’énormes réserves de pétrole et de gaz, situées sur les neuf dixièmes sur le territoire d’Abou Dhabi. Les 7,8 millions d’expatriés, pour la plupart originaires d’Asie du Sud (Inde, Bangladesh et Pakistan), représentent près de 90 % de la population totale. Ils font tourner l’économie des sept États associés et bâtissent les prestigieux édifices qui font la renommée des Émirats.

« *Même si les autorités ont supprimé le visa de sortie obligatoire il y a deux ans, la situation est comparable à celle des travailleurs au Qatar* », déclare le secrétaire général de l’Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), M. Ambet Yuson. Comme avec la Coupe du monde 2022 au Qatar, l’IBB a choisi un terrain médiatique propice au relais de ses revendications.

Membre du collectif new-yorkais, l’artiste libanais Walid Raad dresse aujourd’hui un constat de semi-échec : « *Nous avons contribué à sensibiliser l’opinion internationale, mais la vie et les conditions de travail des immigrés de Saadiyat n’ont guère évolué*. » Le directeur des campagnes de la Confédération syndicale internationale, M. Tim Noonan, abonde dans son sens : « *Introduit aux Émirats en 2009 pour combattre le non-paiement d’une partie du salaire, le virement bancaire n’a rien changé, car les ouvriers n’ont pas accès aux distributeurs automatiques. Ils doivent se déplacer. Or ils sont libres un seul jour par semaine et doivent faire la queue avec des milliers d’autres*. » Human Rights Watch pointe un angle mort du virement automatique : « *Si le versement électronique facilite la détection des défauts de paiement, il n’empêche pas les patrons de verser les salaires en retard... ou jamais* (1). »

D. G.

(1) « Migrant workers’ rights on Saadiyat Island in the United Arab Emirates », Human Rights Watch, New York, 10 février 2015.

velés de temps en temps », analyse l’anthropologue spécialiste du Qatar Anie Montigny (12).

Depuis que le Qatar a été désigné comme hôte de la Coupe du monde 2022, de nombreux journalistes, membres d’ONG ou syndicalistes ont été priés de regarder ailleurs. Mais, le 10 novembre 2015, le conseil d’administration de l’OIT décidait de se saisir du problème et votait à la majorité le principe d’envoyer une « *mission de haut niveau* » afin d’accentuer la pression sur le gouvernement. Cette décision faisait suite à une plainte pour travail forcé déposée par la CSI. C’est la première fois depuis 2001 que le conseil de l’OIT se prononce majoritairement pour l’envoi d’une mission de contrôle dans un pays soupçonné de bafouer ses règles. « *L’OIT ne s’est pas laissé abuser par la manœuvre du gouvernement qatari consistant à adopter opportunément, quelques jours avant le vote, une réforme minimale visant à donner des gages de bonne conduite tout en préservant les principes les plus rétrogrades de la kafala* », résume l’ancien secrétaire général de la CGT Bernard Thibault, qui représente la France au conseil d’administration de l’OIT comme membre titulaire du collège salariés.

Du 1^{er} au 5 mars 2016, une délégation tripartite, composée de membres des trois collèges de ce conseil (États, employeurs, salariés), a été reçue par les plus hautes autorités de l’État qatari, à l’exception notable de l’émir. Trois jours avant leur visite d’un projet de chemins de fer incluant le réseau de Doha et les tramways de Lusail, ville nouvelle à quinze kilomètres de la capitale, un ouvrier philippin de l’entreprise Qatar Rail, Juanito Pardillo, avait trouvé la mort sur le chantier du métro de Doha (13). « *Le rapport de la mission démontre si besoin était que la soi-disant réforme n’a pas amélioré le sort des travailleurs. La taxe de recrutement est toujours payée par les migrants, et le contrat de travail signé dans le pays d’origine n’a toujours rien à voir avec celui qu’on leur impose au Qatar. Quant aux moyens d’inspection, ils sont certes en hausse, mais les 365 inspecteurs du travail, pour une population de deux millions de salariés, peuvent s’appuyer sur seulement dix interprètes. Or, dans leur immense majorité, les expatriés ne parlent pas l’arabe* », argue M. Thibault.

Le pouvoir de l’OIT est certes limité. Ses recommandations ou ses déclarations sur les droits des travailleurs n’ont pas de valeur contraignante (14). Mais si les missions de l’agence onusienne ne peuvent forcer les gouvernements réfractaires à appliquer ses textes, rares sont ceux qui se drapent dans une indifférence cynique. Ce qui explique que l’État qatari ait dépêché une vingtaine d’attachés gouvernementaux au conseil d’administration du 17 mars, afin de peser sur l’opinion d’un maximum d’administrateurs, amis ou hésitants, en faveur d’un classement sans suite de la plainte. Au final, il s’en tire avec un délai supplémentaire d’un an pour mettre réellement en œuvre une législation protectrice pour les immigrés.

Le 22 avril 2016, le nouveau président de la Fédération internationale de football (FIFA), M. Gianni Infantino, annonçait la création d’un « *organe de supervision chargé de contrôler les systèmes en place pour assurer des conditions de travail correctes sur les chantiers des stades de la Coupe du monde* ». Pas sûr toutefois que cette initiative et la menace d’une commission d’enquête suffisent à faire évoluer ce pays aussi riche que minuscule, stratégique pour ses alliés occidentaux avides d’hydrocarbures et de contrats.

DAVID GARCIA.

(9) Rapport gouvernemental du Qatar sur la santé, Doha, 2012.
(10) Lire Nicolas de La Casinière, « Le soleil ne se couche jamais sur l’empire Vinci », *Le Monde diplomatique*, mars 2016.
(11) Zahir Belounis, *Dans les griffes du Qatar. Chantage, mensonges et trahisons*, Robert Laffont, Paris, 2015.
(12) Anie Montigny, « Les représentations du changement dans la société qatarie, d’un émir à l’autre (1972-2013) », *Arabian Humanities*, n° 3, Sanaa, 2014.
(13) Doha News, 5 mars 2016.
(14) Lire Chloé Maurel, « Le commerce à l’assaut du droit social », *Le Monde diplomatique*, décembre 2014.

Et pour quelques

Saisie par les Philippines, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye doit se prononcer sur le conflit opposant Manille à Pékin en mer de Chine méridionale. Ce n'est pas le seul contentieux dans cet espace maritime où la Chine, le Vietnam, les Philippines, la Malaisie et Brunei revendiquent la souveraineté sur tout ou partie des îlots. Les tensions ouvertes deviennent de plus en plus dangereuses.

PAR DIDIER CORMORAND *

LE RÉCIF DE MISCHIEF (Mischief Reef) peut faire office de thermomètre de la situation en mer de Chine méridionale ; cette structure émergée (1) qui, sur les photographies prises par satellite il y a quelques années, ressemblait à un récif en forme de fer à cheval a été découverte en 1791 par le capitaine Henry Spratly. En anglais, *mischief* évoque une idée de tromperie et de dommages. Cela laisse supposer qu'elle a été nommée ainsi en raison du danger qu'elle représentait pour les bateaux. Du reste, quelques structures de cette mer portent le nom des navires qui s'y sont échoués.

Longtemps les îles, rochers, récifs ou hauts-fonds de la mer de Chine méridionale ont été considérés comme des écueils pour la navigation ; seuls quelques navires de pêche s'aventuraient dans ces eaux. Aucun établissement humain ne s'y était implanté, en raison de leur faible superficie : la plus grande île des Paracels, l'île Boisée, mesure environ 2 kilomètres carrés ; et Itu Aba, dans les Spratleys, ne fait que 45 hectares.

Le récif de Mischief apparaît dans l'actualité quand la Chine entreprend, en 1995, d'y bâtir des infrastructures sur pilotis à 100 milles marins (185 kilomètres) des côtes des Philippines, qui protestent. Fin 2014, elle engage la construction

d'importantes infrastructures portuaires et aéroportuaires après avoir procédé à une « poldérisation » à grande échelle.

Le contentieux comporte deux aspects bien distincts : le conflit territorial sur les structures émergées ; et celui sur les eaux, mettant en jeu le respect du droit international et notamment la liberté de navigation dans un espace hautement stratégique.

Le conflit sur les terres apparaît assez classique, bien que fort confus. La Chine affirme avoir découvert ces structures maritimes depuis plus de deux mille ans et cite une abondante littérature tendant à démontrer qu'elles étaient fréquentées par des pêcheurs chinois originaires de l'île de Hainan. Cependant, elle n'exerçait pas de contrôle effectif sur les Paracels et les Spratleys, qui n'ont d'ailleurs intéressé que tardivement les puissances coloniales. Les îles Amboyna Cay et Spratly ont ainsi été officiellement rattachées à la Couronne britannique en 1877 ; la France a pris possession des Paracels puis de certaines îles des Spratleys dans les années 1930 (2) en raison de l'inquiétude que lui inspiraient les activités de Tokyo avec les compagnies exploitant le guano. L'armée impériale japonaise occupera toutes les Paracels à partir de 1939.

Contentieux entre la Chine et le Vietnam

SI LA SECONDE guerre mondiale rebat les cartes, la situation n'en devient pas plus claire pour autant. L'armée de la République de Chine (3) expulse les Japonais et s'installe dans l'île Boisée (Paracels) et à Itu Aba (Spratleys). Peu après (1947), le gouvernement du Kuomintang (qui deviendra celui de Taïwan) publie une carte distinguant les archipels de la mer de Chine méridionale par une ligne discontinue composée de onze traits enfermant la plus grande partie de cette mer. Ses troupes quittent ces îles en 1950, à la suite de l'occupation de Hainan par les forces communistes, mais reviendront rapidement à Itu

Aba. La République populaire de Chine ne se manifesterà dans les Paracels qu'à partir de 1956 en occupant l'île Boisée, tandis qu'un détachement militaire sud-vietnamien prend la succession de la garnison française présente sur une autre partie des Paracels, l'île Pattle. Le traité de San Francisco, qui met fin à la guerre entre le Japon et les Alliés (4), en 1951, ne précise pas quel pays y exerce sa souveraineté (5). Mais les gouvernements de Pékin et Taipei, qui n'ont pas participé à la conférence, ont néanmoins renouvelé leurs revendications.

La question de la souveraineté paraissait alors assez insoluble et surtout relativement secondaire, les îles, pour la plupart

inoccupées, ne représentant pas un véritable enjeu. Le phénomène d'appropriation ou d'occupation s'est fait, en général de manière pacifique, à partir des années 1970 ; et désormais les îles et récifs sont occupés dans leur intégralité par le Vietnam, les Philippines, la Malaisie, la Chine et Taïwan, qui demeure à Itu Aba. Brunei n'occupe aucune structure émergée, et l'Indonésie ne revendique qu'une zone économique exclusive (ZEE) dans le sud de cet espace maritime.



CÉCILE MARIN

Droits maritimes, un enjeu géopolitique

ADOPTÉE à Montego Bay (Jamaïque) en 1982, la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) a, comme son nom l'indique, défini le droit international pour la mer. Elle a introduit le concept de zone économique exclusive (ZEE) ; reconnu le droit des États à étendre leur plateau continental bien au-delà de cette limite ; créé des institutions importantes, telles que l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) (1), pour gérer les ressources de la zone déclarée patrimoine commun de l'humanité (appelée « la Zone »), ainsi que la Commission des limites du plateau continental (CLPC) (2). À ce jour, 166 États ont ratifié cette convention. Parmi les autres, on trouve les pays privés de littoral, mais aussi les États-Unis (le gouvernement a signé, mais le Sénat n'a pas ratifié), Israël, le Venezuela et la Turquie.

Cette codification du droit international répondait à la nécessité de préciser certaines normes, telle la largeur maximale autorisée de la mer territoriale. Elle satisfaisait également la demande de certains pays en développement, notamment d'Amérique latine (Chili, Pérou, Équateur), qui avaient créé des zones exclusives de pêche, au-delà de leurs côtes, pour en éloigner les flottes étrangères. Le représentant de Malte, Arvid Pardo, avait lancé le processus en 1967, en demandant l'adoption d'« *un régime international efficace des fonds marins et des océans au-delà d'une juridiction nationale clairement définie* ».

La CNUDM a défini ou précisé plusieurs espaces (voir l'infographie page 15) :

– les eaux territoriales (ou mer territoriale) d'un État, dont la largeur ne dépasse pas 12 milles nautiques (22,22 kilomètres) et sur lesquelles l'État côtier exerce sa souveraineté ;

– les zones économiques exclusives (ZEE), d'une largeur maximale de 200 milles nautiques (370,40 kilomètres), où l'État côtier dispose de droits souverains pour l'exploration et l'exploitation du sol et du sous-sol, la gestion et la conservation des ressources... ;

– le plateau continental, qui comprend les fonds marins et leurs sous-sols au-delà de la mer territoriale jusqu'à 200 milles nautiques. Au-delà de cette limite et sous certaines conditions, il peut s'étendre (3).

La CNUDM a maintenu la liberté des mers au-delà de la limite extérieure des ZEE : chaque pays peut y pêcher ou en exploiter les ressources biologiques, à l'exception de celles du sol et du sous-sol reconnues « patrimoine commun de l'humanité », qui relèvent de l'AIFM. La totale liberté en haute mer a cependant rencontré certaines limites dans la protection des ressources halieutiques. Les nombreux excès observés ont conduit les États à adopter, en 1995, un accord sur les stocks chevau-

chants et les poissons grands migrateurs (4), qui impose une obligation de coopération multilatérale pour la gestion des stocks de poisson dont l'écosystème « chevauche » aussi bien les ZEE que les espaces de haute mer. L'Assemblée générale des Nations unies a également adopté, en juin 2015 (5), le principe d'un accord contraignant pour protéger l'ensemble de la biodiversité marine au-delà des ZEE. Mais les modalités ont encore à être débattues, une commission préparatoire devant faire connaître ses conclusions en 2017.

LES INSTITUTIONS mises en place font vivre le droit de la mer. La CLPC a fixé des directives pour encadrer les revendications d'extension du plateau continental au-delà de la limite des 200 milles nautiques et le calendrier pour les États ayant ratifié la convention. Ces derniers avaient dix ans (à partir de mai 1999) pour déposer un dossier ; au début de cette année 2016, on comptait 77 dossiers. Les États n'ayant pas pu présenter le leur dans les délais fixés avaient la possibilité de déposer une « information préliminaire » : 45 l'ont fait (6).

À ce jour, la CLPC a rendu publiques 22 recommandations demandant des précisions complémentaires (cas de la Russie en Arctique) ou reconnaissant les revendications après en avoir parfois recalculé certains points. Des États comme l'Australie,

Une solution consisterait à soumettre à arbitrage cette question de la souveraineté. La Cour internationale de justice (CIJ) a déjà eu à se prononcer sur des cas semblables d'îles ou de récifs de petite taille ; elle l'a fait notamment dans l'affaire opposant la Malaisie à Singapour pour l'île de Pedra Branca. Ayant constaté l'inexistence de titres de souveraineté, elle a dû examiner les « effectivités », c'est-à-dire vérifier quel pays y exerçait dans la pratique une forme de juridiction. Cette solution serait

l'Argentine, la Nouvelle-Zélande, la Namibie, la Russie, le Canada revendiquent des extensions de plateau continental excédant un million de kilomètres carrés. Les États-Unis, qui disposent de la possibilité d'étendre leur plateau continental dans l'Arctique et dans l'Atlantique, ne peuvent pas déposer de revendication car ils n'ont pas ratifié la convention.

Au total, plusieurs millions de kilomètres carrés devraient ainsi passer sous le contrôle des États, faisant apparaître de nouvelles sources de contentieux entre les pays dont les plateaux continentaux sont adjacents ou se font face. C'est notamment le cas dans l'Arctique, où le Canada, le Danemark et la Russie se disputent la dorsale Lomonosov, ou en mer Celtique, où l'Espagne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni devront partager le plateau continental. Le processus

(1) L'AIFM est composée d'une assemblée élue par les États parties à la CNUDM. Cette assemblée élit pour quatre ans un conseil de 36 membres et le secrétaire général.

(2) La CLPC est composée de 21 membres élus pour cinq ans par les États parties à la CNUDM.

(3) Cf. Didier Ortolland et Jean-Pierre Pirat, *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, Technip, Paris, 2010.

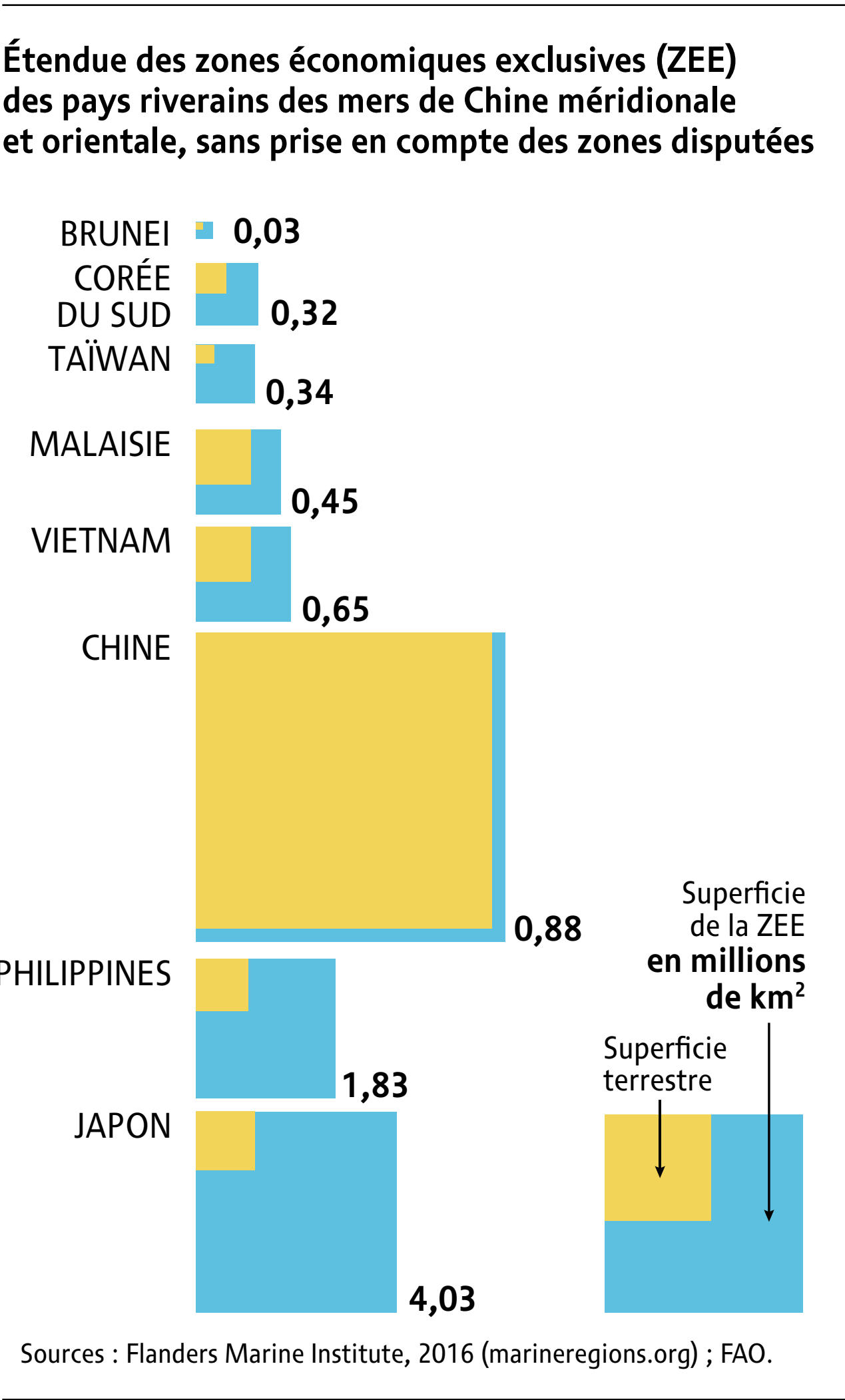
(4) L'accord n'a été ratifié que par 83 pays.

(5) Résolution 69/292 du 19 juin 2015.

(6) Certains États peuvent déposer plusieurs dossiers concernant différents plateaux continentaux. C'est notamment le cas de la France, en raison de l'étendue de sa ZEE.

DE LA MER DE CHINE MÉRIDIONALE

rochers de plus...



IMBROGLIO DE REVENDICATIONS

Comme on le voit sur le graphique, la Chine possède un domaine maritime dont elle peut exploiter les ressources – ce qu’on appelle une zone économique exclusive – très réduit. Elle cherche à l’étendre en occupant des structures émergées où elle réalise d’importants travaux de remblai, mettant les autres pays devant le fait accompli. Le Vietnam agit de même, mais dans des proportions beaucoup moins importantes. Cette fièvre constructive complique encore une sortie de crise acceptable pour les cinq États qui revendiquent une souveraineté sur tout ou partie des Paracels et des Spratleys.

envisageable, mais le gouvernement chinois refuse toute forme d’internationalisation du conflit, y compris l’arbitrage. Les Philippines sont cependant parvenues à obtenir la constitution d’un tribunal arbitral, qui se prononcera essentiellement sur les droits maritimes générés par certaines structures émergées, sans aborder la question de la souveraineté (*lire l’article ci-dessous*).

L’adoption, en 1982, de la convention des Nations unies sur le droit de la mer

(CNUDM), qui permet aux États d’exploiter leurs espaces maritimes jusqu’à la limite de 200 milles marins (370,40 kilomètres) dans le cadre d’une ZEE, ainsi que l’évolution des techniques de forage en mer dans des zones de plus en plus profondes expliquent l’intérêt récent des pays riverains de la mer de Chine méridionale. Ses ressources halieutiques représenteraient 10% des captures mondiales, pouvant contribuer à l’alimentation de centaines de millions de personnes. Si les réserves en hydrocarbures ne

sont pas négligeables, elles font l’objet d’évaluations divergentes, et celles qui sont exploitées ou identifiées se trouvent généralement le long des côtes, dans des zones non contestées. Le transport maritime constitue quant à lui un enjeu d’envergure : il s’agit de la principale voie mondiale pour les porte-conteneurs, pour les hydrocarbures (après Ormuz) – dont dépendent la Chine, mais surtout le Japon et la Corée du Sud – ainsi que pour le fer et le charbon, massivement importés par la Chine.

La revendication chinoise sur ces eaux semble remettre en cause le droit international. Connue de longue date, elle a été formalisée par une note verbale déposée aux Nations unies en 2009 et accompagnée d’une carte précisant l’étendue de cette revendication. Il s’agit de celle établie par le Kuomintang en 1947, qui ne comporte plus que neuf traits, car la Chine et le Vietnam ont depuis délimité leurs eaux dans le golfe du Tonkin. Selon ce document, Pékin «*exerce une incontestable souveraineté sur les îles de la mer de Chine méridionale et les eaux adjacentes, et jouit de droits souverains et d’une juridiction sur les eaux qui en relèvent de même que sur le sol et le sous-sol marins*».

Cette revendication sur une partie des eaux de la mer de Chine méridionale ne pourrait être acceptable que si sa souveraineté était reconnue sur toutes les structures émergées de cet espace maritime. Ce qui n’est pas le cas. Dans d’autres déclarations, Pékin affirme avec plus d’ambiguïté exercer «*une souveraineté et une juridiction en mer de Chine méridionale*» (6), voire de manière plus vague «*des droits historiques*». Il y a en droit international une distinction fondamentale entre la «souveraineté» d’un État sur sa mer territoriale, dans une limite maximale de 12 milles marins (22,22 kilomètres), et la «juridiction» qu’il exerce sur les eaux de sa ZEE, jusqu’à 200 milles de ses côtes, si aucun État ne lui fait face à moins de 400 milles marins. Quand l’espace séparant les deux États est inférieur, ceux-ci doivent procéder à une délimitation. Or la ligne en neuf traits chinoise excède partout les 200 milles marins mesurés depuis les îles et paraît nier le droit des autres États à une ZEE.

La principale différence entre ces deux statuts porte sur le régime de la navigation, qui est libre dans la ZEE mais conditionné dans la mer territoriale – les navires de guerre y sont notamment soumis au régime dit du «passage inoffensif», qui doit être continu et rapide. En affirmant exercer une souveraineté sur les eaux comprises dans la ligne à neuf traits, la Chine prétend appliquer sur une distance de près de 2 000 kilomètres un

régime que le droit international ne prévoit que pour une bande côtière d’à peine plus de 22 kilomètres.

De plus, lors de sa ratification de la convention des Nations unies sur le droit de la mer, la Chine a refusé le droit de passage inoffensif dans sa mer territoriale pour les navires de guerre, qu’elle veut soumettre à une autorisation préalable. On mesure alors le risque pesant sur la liberté de navigation dans cette artère maritime majeure. Pour le moment, la Chine n’essaye pas de contrôler les navires marchands.

Le concept de «droits historiques», quant à lui, n’est pas reconnu internationalement. On trouve certes une allusion aux «*baies historiques*» dans la CNUDM (article 10) ; mais celle-ci n’a pas repris le concept d’eaux historiques admis par le droit coutumier. Celui-ci a néanmoins été utilisé par la Cour internationale de justice dans sa décision de septembre 1992 sur le golfe de Fonseca, dont les eaux étaient disputées par les trois États riverains : Salvador, Honduras et Nicaragua. Il s’agit d’un espace beaucoup plus réduit (3 200 kilo-

Vers des espaces communs de développement

PÉKIN se dit par ailleurs favorable à la création de zones communes de développement permettant l’exploitation conjointe du sol et du sous-sol marins. Certaines existent déjà, par exemple dans le golfe de Thaïlande (8). Le Vietnam et la Chine ont par ailleurs conclu, en 2011, un accord précisant les conditions d’un règlement de leurs différends maritimes, qui préconisait un recours à cette formule et le respect du droit international, notamment de la CNUDM. Il est resté lettre morte.

Certains États riverains demeurent circonspects ; il est vrai que le caractère équitable de ce type de zones dépend de la clé de partage des ressources mais aussi de leur localisation par rapport aux côtes. La Chine, le Vietnam et les Philippines s’étaient accordés, en 2005, pour effectuer des recherches sismiques dans un espace situé au large de ces dernières englobant le banc Reed, qui abrite un gisement de gaz. Cet accord, rejeté par l’opinion philippine car portant sur un espace situé près des côtes de l’archipel, a été déclaré inconstitutionnel par la Cour suprême de Manille.

Cette formule pourrait être appliquée aux ressources du sous-sol mais aussi des eaux surjacentes (9) ; la pression sur les ressources halieutiques exige en effet une réaction commune urgente. Mais, pour l’heure, les dirigeants chinois édictent des mesures unilatérales sur la quasi-totalité

mètres carrés) ; la Cour a décidé que les trois pays riverains exerçaient conjointement leurs droits sur ces eaux historiques.

La seule enceinte de dialogue subsistant dans la région est celle qui existe, depuis 1997, entre les pays de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (Anase, en anglais Asean [7]) et la Chine. Les dix membres de l’Anase, qui sont du reste divisés sur la question, poussent Pékin à négocier un code de conduite. Jusqu’à présent, les protagonistes ne sont parvenus qu’à signer une «déclaration sur le code de conduite» qui les invite à la retenue (notamment à ne pas peupler les structures maritimes contestées), précise le cadre d’un hypothétique règlement (respect du droit international, notamment de la CNUDM) et les encourage à coopérer en faveur de la protection de l’environnement marin. Depuis la signature de cette déclaration, en novembre 2002, la Chine a cependant multiplié les faits accomplis. Certes elle a accepté, en 2013, de reprendre les négociations pour la conclusion de ce fameux code de conduite ; mais les pays de la région doutent de sa volonté d’aboutir.

de l’espace concerné, au détriment des pêcheurs des autres pays.

Le droit international et la pratique des États offrent des possibilités d’exploitation et de protection communes des espaces maritimes, comme les zones maritimes particulièrement vulnérables. Ce droit international permet également à tous les États, y compris à une puissance émergente comme la Chine, de protéger leurs approvisionnements en assurant la liberté de navigation en haute mer. Il est fondamental que la mer de Chine méridionale demeure dans ce cadre.

DIDIER CORMORAND.

- (1) On parle ici de «structures émergées» car juridiquement on ne sait pas s’il s’agit d’îles, de récifs ou de rochers. Or les droits changent selon la dénomination.
- (2) Cf. *Journal officiel* du 26 juillet 1933.
- (3) Nom de la Chine de 1912 à 1949, qui deviendra celui de l’actuelle Taïwan.
- (4) Après la capitulation du Japon en 1945, ce traité de paix est signé par Tokyo et les Alliés ; l’URSS et la Chine étaient absentes.
- (5) Lire Thai Quang Trung, «Jeux d’influence à Yalta», *Manière de voir*, n° 139, «Poudrières asiatiques», février-mars 2015.
- (6) Note verbale adressée aux Nations unies en date du 14 avril 2011.
- (7) Elle regroupe la Birmanie, Brunei, le Cambodge, l’Indonésie, le Laos, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam.
- (8) Entre la Thaïlande et la Malaisie, entre le Vietnam et la Malaisie.
- (9) Les eaux surjacentes surplombent le sol ou le sous-sol marins.

a également mis en évidence des chevauchements de revendications dans le golfe de Guinée.

La CNUDM ne s’était pas prononcée sur certains points délicats, tels que la méthode à utiliser pour délimiter les ZEE ou les plateaux continentaux de deux ou plusieurs États, car les caractéristiques géographiques ne sont pas toujours comparables. La Cour internationale de justice (CIJ) a progressivement élaboré une méthode applicable à tous les contentieux maritimes : elle trace d’abord une ligne d’équidistance entre les deux côtes, puis vérifie son caractère équitable et, en fonction des réalités géographiques, soit l’adapte, soit décide de recourir à une autre méthode. Cette jurisprudence est également appliquée par le Tribunal international du droit de la mer (TIDM), créé par la CNUDM, ou par les tribunaux arbitraux ad hoc. Elle a mis un terme à l’incertitude qui prévalait dans ce type d’exercice, et les recours à l’arbitrage, qui étaient autrefois exceptionnels, deviennent un peu plus fréquents.

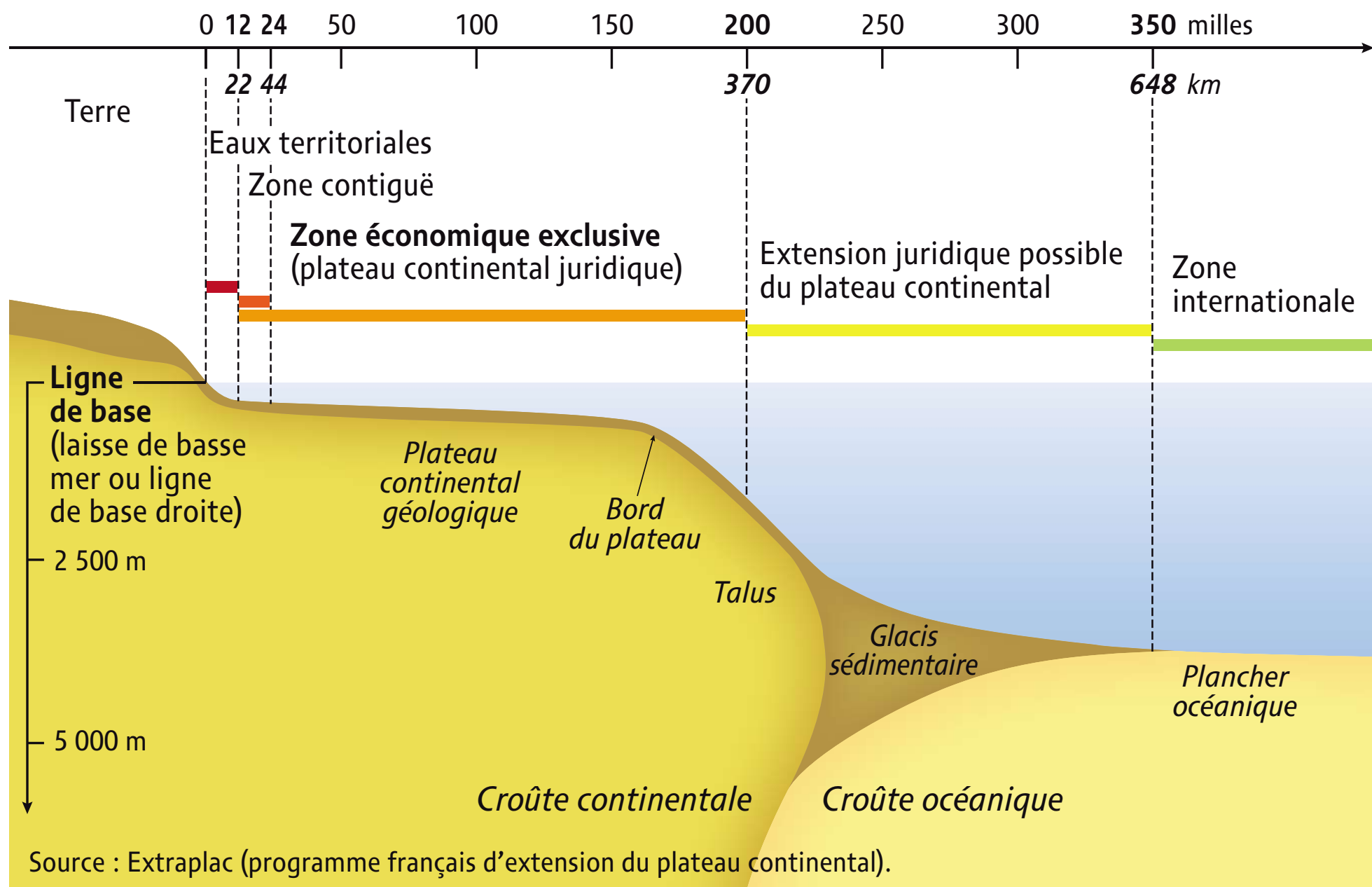
La CNUDM reconnaît aux îles le droit de disposer d’une mer territoriale, d’une ZEE et d’un plateau continental, mais leur immense diversité et leur éparpillement sur la planète soulèvent une interrogation quant à leur définition : la convention (article 121) précise néanmoins qu’une île doit «*se prêter à l’habitation humaine et à une vie économique propre*». Les structures émergées ne répondant pas à cette définition sont qualifiées de

«*rochers*», et ont tout de même droit à une mer territoriale. La CIJ commence à se prononcer au cas par cas, comme dans l’affaire Nicaragua/Colombie (arrêt du 19 novembre 2012), en n’accordant qu’une mer territoriale à certaines structures émergées.

ELLE A ÉGALEMENT développé une jurisprudence pour délimiter les espaces maritimes entre une île de petite surface et la côte d’un pays lui faisant face, en appliquant un critère de proportionnalité comparant la longueur des côtes en présence. Dans le litige Nicaragua contre Colombie portant notamment sur l’île San Andrés, peuplée de 75 000 habitants, elle a estimé que le rapport des longueurs de côte était de 1 à 8,2, en faveur du Nicaragua et a décidé qu’il s’agissait d’une «*circonstance pertinente*» justifiant d’accorder les trois quarts de l’espace séparant les deux pays à Managua (7). En mer de Chine méridionale, la plupart des structures émergées sont beaucoup plus petites que San Andrés et généralement dépeuplées.

Un tribunal arbitral ad hoc, constitué à la demande des Philippines dans le cadre de son contentieux avec la Chine, a accepté, en octobre 2015, de se prononcer sur la qualification juridique – île, rocher, haut-fond découvrant – de plusieurs structures maritimes, en laissant de côté la question de la souveraineté. Manille espère qu’il n’accordera qu’une mer territoriale à la plupart d’entre elles et qu’il déclarera non conforme

Délimitation des zones



au droit international la ligne en neuf traits revendiquée par Pékin ainsi que l’interprétation chinoise du concept de «droits historiques». Dans ce cas, certaines îles et certains rochers contestés se retrouveraient enclavés dans la ZEE philippine. L’arrêt, qui devrait être rendu cette année, aura une grande portée régionale mais aussi juridique.

À la demande du Nicaragua, la CIJ doit également se prononcer sur le cas particulier d’un plateau continental dont l’extension au-delà de 200 milles marins pénètre dans la ZEE d’un État lui faisant face et possédant un plateau continental géologique inférieur à cette distance, en l’occurrence la Colombie. Son

interprétation sera très utile au-delà de ce cas particulier, car c’est un phénomène que l’on retrouve en mer de Chine orientale. Pékin et Séoul y font en effet prévaloir le critère géomorphologique aux dépens de celui de distance, en prétendant que leur plateau continental s’étend au-delà des 200 milles marins, jusqu’à la fosse maritime longeant l’archipel japonais des Ryukyu. C’est une question à laquelle la CNUDM n’apporte aucune réponse.

D. C.

(7) La Cour a accordé un effet triple aux points de base de la côte nicaraguayenne : la distance mesurée depuis celle-ci a une valeur triple par rapport à celle mesurée depuis l’île colombienne de San Andrés.

AFFRONTLEMENT ENTRE LA FILLE DE L’EX-DICTATEUR

Au Pérou, la droite

Droite réactionnaire ou droite ultralibérale, parfois inspirée par des intellectuels locaux, tel l’économiste Hernando de Soto ? Verdict le 5 juin. Le premier tour de l’élection présidentielle péruvienne a marqué une nouvelle étape du virage conservateur en Amérique latine. À Lima, la formation pilotée par la fille de l’ancien dictateur Alberto Fujimori dispose déjà d’une écrasante majorité au Parlement.

PAR AMANDA CHAPARRO *

DANS les faubourgs de Lima, les affiches électorales orange, couleur du mouvement Fuerza Popular (Force populaire) de M^{me} Keiko Fujimori, ont recouvert les murs. Triomphante, elle y arbore un large sourire. La fille du dictateur Alberto Fujimori (*lire l’encadré*) et ancienne première dame du pays (1) a obtenu une large majorité au Congrès, le 10 avril dernier, jour des élections législatives et du premier tour de la présidentielle. Sous le coup d’une enquête pour blanchiment d’argent, elle se place toujours en tête des sondages pour le second tour. Sa promesse ? Le retour de l’ordre. Face à elle, M. Pedro Pablo Kuczynski représentera l’aile la plus frénétique de la droite libérale.

En plus de l’hégémonie des formations conservatrices, d’autant moins discutée qu’elle dérange peu les médias, la campagne a été marquée par des irrégularités et des soupçons de fraude. Un mois avant le vote, le Jury national des élections (JNE), la plus haute instance électorale, exclut de la course l’économiste Julio Guzmán et le milliardaire César Acuña – le premier pour vice de forme concernant les règles d’inscription des partis, le second pour avoir distribué de l’argent à des commerçants sinistrés, des sympathisants, qu’il a fait valoir

comme aide humanitaire. Selon les enquêtes d’opinion, ces candidats de centre droit pouvaient prétendre rassembler à eux deux un quart de l’électorat.

Cette décision a provoqué un séisme politique et semé colère et confusion dans le pays, laissant des millions d’électeurs sans préférence de vote. Les cinq jurés du JNE assurent avoir appliqué la nouvelle loi électorale de façon rigoureuse. Entrée en vigueur en janvier 2016, alors que la campagne avait déjà commencé, celle-ci interdit le don d’argent ou de cadeaux d’une valeur supérieure à 20 soles (environ 5 euros). «*Pourquoi alors ne pas l’avoir appliquée avec autant de rigueur aux autres candidats accusés de faits similaires, comme la favorite Keiko Fujimori ?* », rétorquent leurs contradicteurs. Le 14 février dernier, celle-ci s’est rendue à un événement culturel au cours duquel elle a donné de l’argent à des participants.

La légitimité du scrutin s’en trouve entamée. L’Organisation des États américains (OEA), à travers son secrétaire général Luis Almagro, redoute des élections «*semi-démocratiques* » (tweet du 1^{er} avril 2016). Une mauvaise nouvelle pour le pays, qui se félicitait de voir s’ouvrir le quatrième processus électoral depuis 2001. La campagne révèle au contraire les faiblesses de la démocratie

péruvienne, engluée dans des affaires de corruption et encadrée par des institutions déficientes. Ce qui ne devrait pas aider à relever la confiance des citoyens dans leur système, déjà parmi la plus faible du continent (2). Et pour cause. En 2014, plus d’une centaine de candidats aux régionales et aux municipales étaient suspectés d’avoir des liens avec le narcotrafic (une dizaine ont été condamnés).

La bataille pour rester dans la course a occupé presque tout l’espace médiatique ces derniers mois, faisant presque oublier le programme des candidats, aux différences idéologiques peu marquées. M^{me} Fujimori, M. Kuczynski, les anciens présidents Alan García et Alejandro Toledo défendent des orientations économiques très proches.

Seule à proposer un projet distinct, la Franco-Péruvienne Verónica Mendoza, une parlementaire de 35 ans. À la tête du Frente Amplio (Front élargi), une coalition hétéroclite de mouvements de gauche, elle a réussi une percée spectaculaire les toutes dernières semaines avant le scrutin, qui a permis d’imposer des thématiques de gauche (comme la renégociation des contrats gaziers) jusqu’alors absentes du débat. Avec 17,8% des voix et vingt sièges au Congrès, elle arrive troisième au premier tour, à la tête de la principale force d’opposition au Parlement. Une surprise, alors que l’idéologie du libéralisme économique est hégémonique au Pérou. L’historien Antonio Zapata (3) n’hésite pas à le qualifier de «*pays de droite* », rappelant que l’unique pouvoir de gauche de l’histoire contemporaine a été celui du gouvernement militaire de Juan Velasco

Alvarado (1968-1975), auteur de la réforme agraire et de la nationalisation des secteurs stratégiques.

Plusieurs raisons expliquent la faiblesse de la gauche. À commencer par la difficile rénovation de son discours marxiste-léniniste après l’écroulement de l’Union soviétique. Les années de violence au cours des décennies 1980 et 1990 n’ont rien arrangé. «*L’ambivalence de certaines organisations de gauche face au*

(1) M^{me} Fujimori a commencé la politique aux côtés de son père, de 1994 à 2000, avec le statut de première dame, prenant le rôle de sa mère.

(2) Selon Latinobarómetro, les Péruviens sont avec les Honduriens et les Mexicains ceux qui ont la plus mauvaise image de leur démocratie.

(3) Cf. Antonio Zapata, *Pensando a la derecha*, Planeta, 2016.

Dix ans de fujimorisme

MONSIEUR Alberto Fujimori a dirigé le pays de 1990 à 2000, épaulé par son bras droit, le très influent Vladimiro Montesinos, directeur du Service national de renseignement (SIN). Actuellement en prison, ils purgent tous deux une peine de vingt-cinq ans pour crimes contre l’humanité et corruption.

Arrivé au pouvoir dans un contexte de crise généralisée, le professeur Fujimori, d’origine japonaise, se hisse à la tête d’un pays en déliquescence, subissant une inflation record (près de 2 000 %) et s’enfonçant depuis dix ans dans la «*guerre populaire* » déclarée par le Sentier lumineux. M. Fujimori fait de la lutte contre le terrorisme sa priorité. En avril 1992, il provoque un auto-coup d’État ; son gouvernement glisse vers un régime autoritaire.

Sur le plan économique, il applique le «*fujichoc* », un programme d’inspiration néolibérale qui met en place les traditionnelles recettes du Fonds monétaire international (dérégulation, privatisations, désengagement des pouvoirs publics).

La décennie Fujimori est également marquée par une corruption vertigineuse, qui concerne tous les niveaux de l’État – et restera dans les mémoires comme le pire système clientéliste au pouvoir, la *mafia fujimontesinista*. À partir de 2000, une vague de procès condamnera des dizaines de

personnes pour corruption, dont les ministres de l’intérieur, de la défense, de l’économie, de l’agriculture, le chef des forces armées et celui du SIN, ainsi que des magistrats.

La décennie est également marquée par les persécutions d’opposants et les exactions des commandos politiques militaires, dont le Grupo Colina (1). Le gouvernement met aussi en place une politique de contrôle des naissances qui aboutit aux stérilisations forcées de dizaines de milliers de femmes, en majorité d’origine indienne et de milieu populaire (2).

En 2000, M. Fujimori laisse un pays aux institutions exsangues. Pourtant, son souvenir provoque des sentiments mitigés chez les Péruviens. Pour certains, il est celui qui a mis symboliquement un terme au terrorisme par la capture ultramédiatisée de M. Abimael Guzmán, le chef du Sentier lumineux, et qui a su redresser le pays économiquement. Pour les autres, il est synonyme de clientélisme, de violations des droits humains et d’autoritarisme.

A. C.

(1) Escadron notamment responsable des massacres de Barrios Altos (1991) et de l’université La Cantuta (1992).

(2) Selon la Defensoría del Pueblo, 272 028 femmes ont été stérilisées, dont des milliers sans leur consentement.

PAR RAPHAËL COLLIAUX *

HERNANDO de Soto est un homme très courtisé en cette période électorale au Pérou. Économiste primé à de multiples reprises (1), il fut un proche conseiller du président-dictateur Alberto Fujimori dans les années 1990, puis s’est impliqué dans la campagne de sa fille, M^{me} Keiko Fujimori, en 2011. En France, il représente l’«*anti-Piketty* » préféré de l’hebdomadaire *Le Point* (2). Ses travaux font partie des références obligées de l’Agence des États-Unis pour le développement international (Usaid) et de la Banque mondiale.

Un « Condorcet péruvien »

L’IMPORTANCE du secteur informel dans les pays du Sud s’expliquerait par un système légal et administratif déficient. Incapables de délivrer des droits de propriété formels, ou alors à des coûts prohibitifs, ces États maintiennent les plus pauvres en marge de la loi et bloquent leurs efforts d’investissement. La pauvreté serait donc moins liée à une mauvaise distribution de la richesse qu’à l’absence de garanties juridiques protégeant la propriété. Hernando de Soto défend donc un libéralisme économique solidement ancré dans la défense des droits individuels, en « *Condorcet péruvien réclament de bonnes lois pour réformer de mauvaises mœurs* » (4) ». Cet att-

Son cheval de bataille ? La relation entre propriété privée et investissements dans les économies dites «*informelles* ». En Amérique latine, estime-t-il, 50 % à 75 % des travailleurs exercent leur activité hors des cadres légaux (3). Hernando de Soto soutient que, en l’absence de titres de propriété dignes de ce nom, les biens de ces acteurs ne constituent qu’un «*capital mort* », difficile à faire fructifier. D’abord parce qu’il n’est pas aisé d’obtenir des crédits ou de finaliser des contrats sans domiciliation légale. Ensuite parce que l’«*extralégalité* » implique d’énormes surcoûts, expose à la délinquance et aux occupations abusives des terres, ce qui limite considérablement l’investissement et la productivité du travail.

chement aux institutions le distingue d’ailleurs des économistes néoclassiques, généralement allergiques à l’intervention publique, et lui a parfois assuré la bienveillance de secteurs de gauche pourtant méfiants envers l’économie de marché (5).

Il faut dire que, sur plusieurs points, ses analyses du «*sous-développement* » sonnent juste : les carences juridiques et administratives limitent considérablement l’exercice des droits des plus précaires, maintiennent un monopole des élites traditionnelles et nuisent foncièrement à la démocratie. Lorsque l’on a affaire à ce type d’administration, il est en effet souvent plus simple de passer par des voies illégales. Un argument

que l’on entend aujourd’hui en faveur du vote pour M^{me} Fujimori : il était plus commode de s’attirer les faveurs du pouvoir durant le régime de son père, où la corruption et le clientélisme étaient une politique d’État, que durant le gouvernement sortant de M. Ollanta Humala.

Mais Hernando de Soto est en fait bien plus qu’un penseur du «*sous-développement* » ou un simple contradicteur de Thomas Piketty. Ses positions sur le statut légal des communautés indigènes d’Amazonie font peser de lourdes menaces sur les populations autochtones du Pérou.

De quoi est-il question ici ? Depuis la Constitution de 1920, le Pérou républicain reconnaît l’existence légale des communautés indigènes des Andes, garantissant à leurs membres (le plus souvent des groupes de familles apparentées) une juridiction collective sur le territoire et ses ressources. En 1974, une loi attribue des droits similaires aux communautés dites «*natives* » des basses terres amazoniennes. À partir de cette date, plus de 1 200 communautés d’Amazonie ont obtenu des titres de propriété collective sur les terres.

Ces dernières sont dans le viseur de l’économiste. En 2009, d’importantes mobilisations autochtones se déroulent dans la ville de Bagua, dans le nord du pays. En cause, une série de décrets menaçant l’intégrité des territoires indigènes d’Amazonie. Des affrontements se soldent par trente-trois morts parmi les civils et les policiers, et près de deux cents blessés. Ces mobilisations parviennent à

faire reculer le gouvernement et marquent une victoire historique pour les fédérations amazoniennes.

Hernando de Soto saisit l’occasion pour réaliser un «*documentaire* » présentant son interprétation de la tragédie : les violences de Bagua exprimeraient la frustration des Amérindiens, qui demeurent «*pauvres* » alors qu’ils sont assis sur un tas d’or. La législation serait

Des droits communautaires fragiles

QUE LES DROITS territoriaux des communautés soient fragiles, déficients, du fait d’une législation mal appliquée et d’une administration archaïque, personne ne le contestera. Mais ils ne peuvent pour autant être associés au secteur informel, comme le fait implicitement Hernando de Soto. Ces droits font l’objet d’une reconnaissance constitutionnelle, comme d’une ratification internationale dans le cadre de la convention 169 de l’Organisation internationale du travail.

Par ailleurs, lorsqu’il soutient que le régime communautaire est obsolète parce que les Amérindiens travaillent leurs parcelles de façon individuelle, et non plus de manière «*collectiviste* », il n’a qu’à moitié tort. Car ce collectivisme n’a jamais existé. Si certaines tâches ponctuelles donnent lieu à un travail commun, l’agriculture, la chasse et la pêche sont des activités personnelles, de même que les bénéfices obtenus. Dans les pratiques, la propriété est communautaire ; l’usage des ressources, familial ou individuel (6). Le «*socialisme natu-*

même «*discriminante* », affirme-t-il, car elle les empêcherait d’accéder à la propriété individuelle, sésame indispensable pour entrer pleinement dans l’économie de marché et... s’enrichir. À ses yeux, les droits collectifs de ces populations, qu’il qualifie de simples «*morceaux de papier* » sans valeur juridique, relèveraient de l’«*extralégalité* » au même titre que l’exploitation minière sauvage.

rel » des Amérindiens est un mythe que Hernando de Soto partage, mais pour des raisons différentes, avec les intellectuels marxistes pro-indigènes du début du XX^e siècle.

En outre, la Constitution ne fige pas les modes d’occupation du territoire et d’exploitation des ressources. Les com-

(1) Prix Milton-Friedman, Adam Smith Awards et Freedom Prize, entre autres.

(2) Pour Hernando de Soto, les pauvres ne s’opposent pas au capital ; au contraire, ils le recherchent. Cf. Luc de Barcochez, « *Hernando de Soto, l’anti-Piketty* », *Le Point*, Paris, 14 janvier 2016.

(3) Hernando de Soto, « *Il faut faire fructifier la richesse des pauvres* », *Le Monde*, 7 novembre 2008. Ces pourcentages varient beaucoup d’un pays à l’autre.

(4) Selon les termes de Gilles Denis dans son compte rendu du livre de Hernando de Soto *L’autre Sentier, la révolution informelle dans le tiers monde* dans *Politique étrangère*, vol. 59, n° 2, Paris, 1994.

(5) Lire Pablo Paredes, « *Économie souterraine contre guerre subversive* », *Le Monde diplomatique*, avril 1994.

(6) Cf. Alberto Chirif, « *La mermelada de De Soto* », juin 2015, www.servindi.org

ET UN BANQUIER DE WALL STREET

ou la droite

mouvement maoïste Sentier lumineux (4) *a terni durablement son image* », tandis que le fujimorisme a « *cassé ses structures partisanses et ses ancrages locaux, à mesure que le pouvoir persécutait dirigeants politiques et syndicats* », décrypte la politiste Stéphanie Rousseau.

L'élection de l'ex-militaire Ollanta Humala en 2011 sur un programme progressiste a pu faire croire au retour de la gauche. Un mirage de courte durée. Abandonnant rapidement ses promesses, M. Humala a choisi la voie de la continuité avec ses prédécesseurs. Il termine son mandat désavoué, avec à peine 20 % d'opinions favorables et une minorité au Congrès. En témoigne la décomposition de son parti, le Parti nationaliste péruvien, pas même en mesure de proposer un candidat à la présidentielle. Sous sa présidence, le pays a connu sept gouvernements en cinq

ans, en raison notamment de son incapacité à résoudre les nombreux conflits sociaux et environnementaux, la plupart opposant des populations locales aux industries minières.

Alors que son slogan de campagne, « L'eau avant l'or », devait être le leitmotiv de son action politique, M. Humala s'est au contraire appliqué à soutenir tous les grands chantiers, notamment le plus grand projet d'extraction d'or du continent, à Conga, dans le nord du pays, et celui pour l'exploitation du cuivre à Tía María, dans la région d'Arequipa. Pis, la répression des mouvements sociaux et la criminalisation des protestations l'ont fait apparaître comme un traître aux yeux de ses anciens soutiens : soixante-six personnes sont mortes durant des protestations sous sa présidence, et des milliers d'autres ont été blessées.

Le poids de la criminalité

MÊME si certains analystes lui reconnaissent des progrès dans l'éducation (bourses d'études, réforme de l'université) et les programmes sociaux (pension vieillesse, couverture santé élargie), ainsi qu'un recul du taux de pauvreté, passé de 27,8 % à 21,8 % entre 2011 et 2015 (5), le bilan est bien pauvre au regard de la bonne santé économique de ces dernières années. « *Son mandat passera au mieux inaperçu* », estime l'analyste politique Santiago Pedraglio.

M. Humala a suscité un mécontentement grandissant face à la délinquance (6), au narcotrafic (7) et à la résurgence locale de groupes du Sentier lumineux. Ce qui fait la force de M^{me} Fujimori, perçue comme la mieux placée pour combattre la criminalité. La réémergence du patronyme illustre pour certains l'amnésie collective dont souffrirait le Pérou. M. Alberto Fujimori a

quitté le pouvoir en 2000, et les plus jeunes n'ont pas vécu les années d'autoritarisme. Pour nombre d'entre eux, son nom n'évoque rien ; pour d'autres, il est associé à la lutte contre le terrorisme.

Diplômée de l'université Columbia de New York, M^{me} Fujimori entre au Congrès en 2006 ; en 2010, elle fonde son parti. Pour se hisser au second tour et élargir ses bases, traditionnellement cantonnées dans les milieux populaires du nord du pays et de la côte (notamment de la capitale), elle entame une opération de séduction tout en maintenant un discours de fermeté sur la sécurité citoyenne ; elle promet notamment le retour de la peine de mort et la construction de prisons de haute sécurité.

Échaudée par l'échec de la campagne de 2011, où elle avait soutenu en bloc

l'héritage paternel, elle s'en est cette fois-ci publiquement distanciée. Elle s'est employée à donner une image moins conservatrice et autoritaire et à incarner une droite plus libérale et démocratique, n'hésitant pas à se débarrasser de la vieille garde du fujimorisme, comme M^{me} Martha Chávez, ex-présidente du Congrès. Pour sa communication, elle s'est offert les conseils du publicitaire Jacques Séguéla, du groupe Havas.

En septembre dernier, invitée à l'université Harvard aux États-Unis, elle surprend tous les observateurs en se déclarant en faveur de l'union civile de personnes de même sexe (qu'elle a depuis rejetée) – ce qui entraîne la démission de certains cadres du parti. Une stratégie qui culmine lors du débat télévisé d'avant le premier tour, au cours duquel elle signe en direct sa profession de foi, jurant qu'elle respectera inconditionnellement la démocratie, la liberté de la presse et les droits humains.

Mais son numéro de charme laisse sceptiques bon nombre de Péruviens, qui n'y voient que pur opportunisme. Le noyau dur du fujimorisme est toujours là, et ses membres demeurent très proches des milieux les plus réactionnaires, comme l'Opus Dei et les organisations évangéliques ultraconservatrices. Si elle a condamné certaines « *erreurs* » de son père à Harvard, comme les stérilisations forcées, elle a évité de les qualifier de délits ou de crimes et n'a jamais renié son héritage. Elle déclarait encore en 2011 que son gouvernement avait été le meilleur de l'histoire du Pérou.

Face à elle, M. Kuczynski, 77 ans, tente de se présenter comme le garant de la démocratie face à l'autoritarisme – ce qui ne manque pas d'ironie puisqu'il s'était rallié à la candidate en 2011 pour faire barrage à M. Humala, perçu comme une menace pour les investisseurs privés. De parents juifs

proximité avec un courant défendant le concept de « tragédie des biens communs » (11) – une théorie selon laquelle une collectivité ne peut raisonnablement assumer la gestion de ressources rares, car les intérêts personnels aboutiront irrémédiablement à la surexploitation. Raison pour laquelle il taxe si facilement les leaders amérindiens de corruption. À ses yeux, seuls des droits de propriété individuels, soumis à des réglementations spécifiques, seraient écologiquement viables.

Il serait intéressant d'expliquer les bienfaits écologiques d'une privatisation des ressources naturelles à la trentaine de communautés des régions d'Amazonas et de Loreto qui, depuis le mois de février 2016, ont été décrétées en état d'urgence sanitaire. Des fuites sur un oléoduc équivalant à près de 4 500 barils de pétrole, liées aux activités de l'entreprise Petroperú, ont provoqué une catastrophe environnementale et humaine sans précédent. L'événement, au moins, a permis aux fédérations amérindiennes de rappeler le rôle essentiel des communautés autochtones dans la protection du territoire (12).

Ces communautés n'habitent en réalité qu'une faible portion des vastes espaces autrefois occupés par les Amérindiens. Ce qu'a permis la loi de 1974, c'est de recréer de petits archipels territoriaux sur la base des regroupements effectués par les acteurs coloniaux successifs. On est loin d'une récupération « intégrale » des territoires traditionnels défendue par les fédérations amérindiennes, mais c'est déjà trop pour l'économiste – alors que plus de 80 % du territoire amazonien

européens émigrés aux États-Unis puis au Pérou, ministre de l'économie sous M. Toledo, l'ex-banquier de Wall Street propose un programme économique semblable à celui de son adversaire : stimulation des investissements privés, baisse d'impôts, assouplissement des démarches administratives, etc. Cela dans un contexte de ralentissement de la croissance après plus d'une décennie de hausse à 6 % en moyenne. En effet, le pays est fortement dépendant des matières premières, qui représentent 60 % des exportations : en 2015, il était le deuxième producteur mondial d'argent, le troisième de zinc et de cuivre, le sixième d'or – sans oublier les exploitations de gaz et de pétrole. Peu industrialisé, le Pérou souffre de la récente baisse des cours. M. Kuczynski soutient ainsi toute une série de mégaprojets, allant de barrages hydroélectriques à des aéroports en passant par des chantiers miniers, ce qui laisse craindre une aggravation des conflits avec les populations locales.

Il est le candidat des élites et des entrepreneurs, dont la conférence annuelle (CADE 2015) l'a adoubé à 84 % d'approbations, devançant de loin

tous les autres candidats – M^{me} Fujimori arrivait en deuxième position. M. Kuczynski aura pourtant du mal à rallier l'intérieur du pays. Beaucoup ne lui pardonnent pas ses propos racistes envers les habitants des Andes, auxquels il reprochait en 2006 de « *ne pas avoir assez d'oxygène dans le cerveau* ». S'il est élu le 5 juin, il devra composer avec le fujimorisme, qui contrôle désormais le Congrès (73 congressistes sur 130).

Quel que soit le candidat qui l'emportera, l'horizon politique et économique ne devrait guère changer ces prochaines années. La différence sera de savoir s'il sera ou non autoritaire.

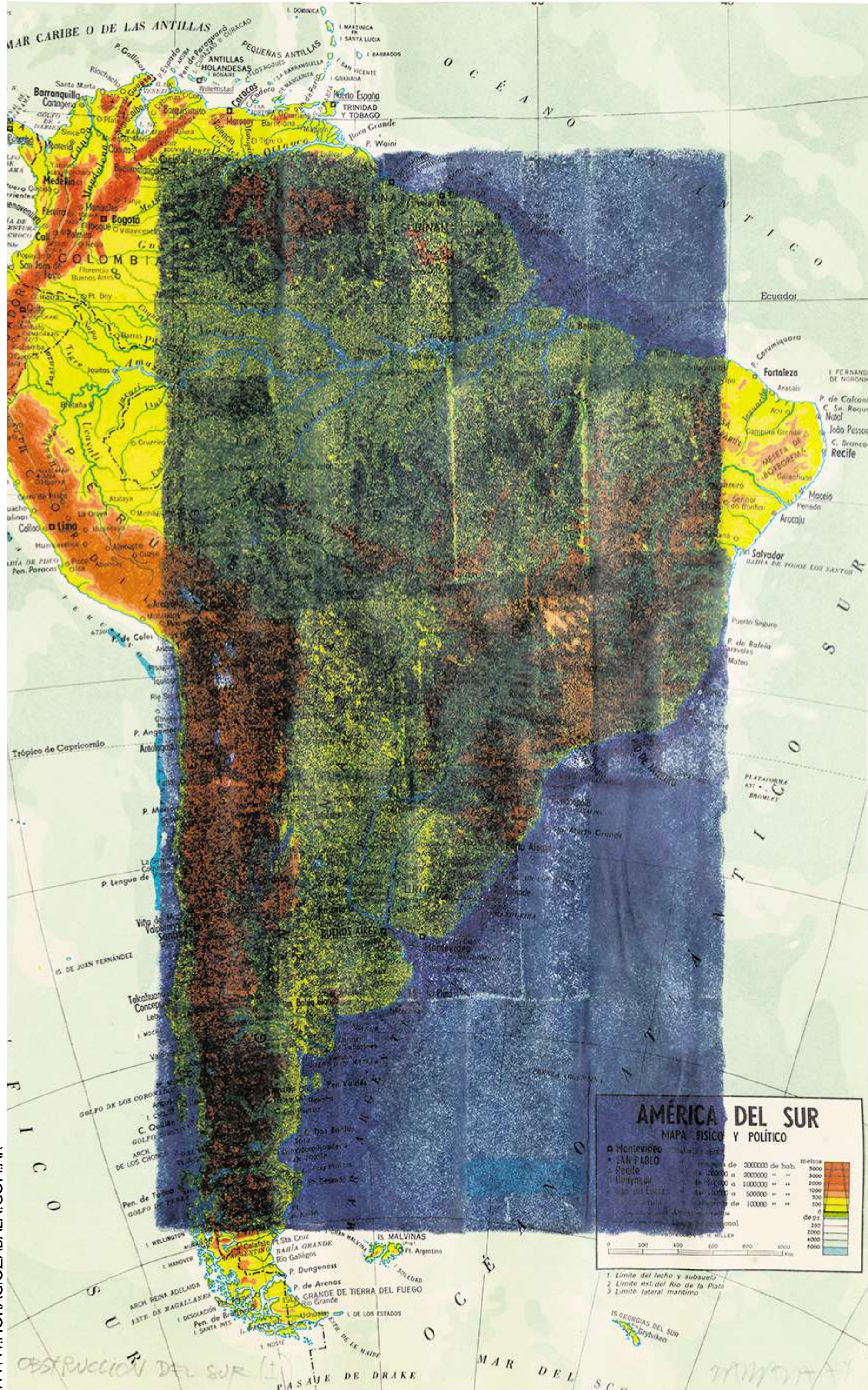
AMANDA CHAPARRO.

(4) Le conflit armé entre l'État et la guérilla du Sentier lumineux a fait près de 70 000 morts en vingt ans, selon la Commission vérité et réconciliation (www.cverdad.org.pe/ifinal/conclusiones.php).

(5) Institut national de statistique et d'information (INEI), www.inei.gob.pe

(6) Selon l'INEI, 30,8 % des Péruviens de plus de 15 ans habitant en zone urbaine ont été victimes de la délinquance (en majorité des vols) en 2015, soit une baisse de 10 points par rapport à 2011.

(7) Le Pérou est le premier producteur de cocaïne après la Colombie, selon un rapport du département d'État américain de 2015 (www.state.gov).



HORACIO ZABALA. – « Obstrucción del Sur II » (Obstruction du Sud II), 1974

fait l'objet de concessions forestières, gazières ou pétrolières.

Le contexte politique est des plus favorables à Hernando de Soto. Quels que soient les résultats des élections de juin, il sait que le futur gouvernement lui sera acquis. Plutôt fidèle à son ancien patron Alberto Fujimori – dont il loue encore le « *courage politique* » –, il a officiellement intégré l'équipe de campagne de sa fille Keiko après la victoire de celle-ci au premier tour. Mais cela ne l'a pas empêché de se dire prêt à travailler avec M. Pedro Pablo Kuczynski si le vent tournait en sa faveur. Message reçu par l'ancien banquier de Wall Street, qui s'est aussitôt réjoui de cette potentielle collaboration...

RAPHAËL COLLIAUX.

et le cadastre

munautés, en effet, « *sont autonomes dans leur organisation, dans le travail en commun et dans l'usage et la libre disposition de leurs terres, ainsi [qu'en matière] d'économie et d'administration* » (article 89). Il est faux de dire que la loi « discrimine » les Amérindiens parce qu'elle ne leur reconnaît qu'un droit collectif de propriété. Ces populations peuvent revendre des parcelles de terrain si l'envie leur en prend, et certaines le font. La bonne question, que ne se pose pas Hernando de Soto, est de savoir pourquoi un grand nombre s'y refusent.

La réponse tient peut-être dans le fait que certains groupes devinent fort bien les effets pervers d'une libéralisation du

foncier. Alors que le racisme et la domination sont vécus quotidiennement, la libéralisation fournit aux élites une belle occasion de conquête territoriale. En plus de disposer des ressources économiques nécessaires, leur connaissance des réseaux politiques et administratifs locaux leur procure un avantage certain. C'est précisément ce qui s'est passé au début du XIX^e siècle lorsque, au prétexte d'abolir l'exploitation des Indiens, Simón Bolívar a dissous les terres des communautés indigènes des Andes en parcelles individuelles (7). Ces parcelles ont vite été absorbées par de grands monopoles agricoles dirigés par quelques *hacendados* (propriétaires terriens), qui ne disparaîtront qu'avec la réforme agraire péruvienne de 1969.

État d'urgence sanitaire

SI LES COMMUNAUTÉS amazoniennes se maintiennent encore aujourd'hui, c'est peut-être aussi parce qu'elles font de la subsistance un droit, et non le résultat d'une compétition entre leurs membres. La communauté est le fonds commun dans lequel chacun peut légitimement puiser les ressources nécessaires à sa survie, à condition d'assumer une partie de la gestion des affaires communautaires lors d'assemblées générales. Les Amérindiens disent aujourd'hui viser une gouvernance « intégrale (8) » du territoire qui engloberait la multiplicité de ses éléments. Car la nature n'est pas une masse inerte sur laquelle on agit, mais un ensemble complexe avec lequel on interagit (9).

Souligner une telle continuité entre nature et culture – plutôt que leur irréductible opposition – peut sembler relativement banal aujourd'hui. Mais c'est un renversement de perspective en bonne partie issu des conceptions du monde amérindiennes, puis popularisé par plusieurs anthropologues (10), et dont sont grandement tributaires les mouvements écologiques contemporains. Autant dire que l'économie politique de Hernando de Soto n'a pas le monopole des valeurs et de ce que peut être le « bien vivre ».

La méfiance qu'éprouve l'économiste envers la gestion collective des terres peut notamment s'expliquer par sa

(7) La loi a ensuite changé à plusieurs reprises. Cf. Alicia del Aguila Peralta, *La Ciudadanía corporativa*, Instituto de Estudios Peruanos (IEP), Lima, 2013.

(8) Un terme popularisé par les ONG pro-indigènes mais que les populations se sont largement réapproprié.

(9) Les plantes, les animaux ou les éléments peuvent être autant d'interlocuteurs valables. Cf. Alexandre Surrallès, « Entre derecho y realidad: antropología y territorios indígenas amazónicos en un futuro próximo », *Bulletin de l'Institut français d'études andines*, vol. 38, n° 1, Lima, 2009.

(10) Cf. Philippe Descola, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, Paris, 2005.

(11) Cf. Jérôme Sgard, « La propriété privée et les lois du capitalisme. Que nous dit Hernando de Soto ? », *L'Economie politique*, vol. 2, n° 26, Paris, 2005. Cf. aussi Garrett Hardin, « The tragedy of the commons », *Science*, vol. 162, n° 3859, Washington, DC, décembre 1968.

(12) Cf. Émilie Dupuits, « Amazonie : la marée noire de trop ? », *Le Courrier*, Genève, 11 avril 2016.

Et la Cour suprême américaine

Rarement la Cour suprême des États-Unis aura autant fait parler d'elle pendant une campagne électorale. Critiquée par MM. Donald Trump et Bernie Sanders pour avoir dérégulé le financement de la vie politique, elle est devenue l'enjeu d'un bras de fer entre républicains et démocrates : qui nommera le successeur du défunt juge Scalia et fera basculer la juridiction dans un camp ou dans l'autre ?

PAR ANNE DEYSINE *

LA CAMPAGNE électorale qui se déroule actuellement aux États-Unis sera certainement la plus onéreuse de l'histoire du pays. Depuis les années 1970, chaque nouveau scrutin bat un record, et le rythme s'est accéléré ces dernières années. En 2008, la facture des différents scrutins (présidentielle, Chambre des représentants, sénateurs, référendums locaux...) s'est élevée à 5,3 milliards de dollars (4,7 milliards d'euros), excédant de 27% celle de 2004 (1). À lui seul, le candidat démocrate Barack Obama a dépensé 730 millions de dollars, soit deux fois plus que M. George W. Bush quatre ans plus tôt et 260 fois plus qu'Abraham Lincoln en 1860 (2). En 2012, la note totale a dépassé 6,3 milliards de dollars, dont 2,6 milliards pour les deux candidats à la présidentielle. Cette année, diverses estimations évoquent déjà le chiffre de 5 milliards de dollars pour la seule course à la Maison Blanche (3). Cette pluie d'argent est le résultat d'un mode de financement qui permet aux individus et aux personnes morales de financer généreusement les dépenses du candidat de leur choix. Le Congrès a parfois légiféré pour tenter d'encadrer ce système critiqué depuis plus d'un siècle, mais les textes qu'il a votés ont été, grâce à un procédé de «dérégulation par le contentieux», affaiblis ou rendus inopérants par la Cour suprême.

Liberté d'expression pour les entreprises

SEULS les candidats à l'élection présidentielle peuvent bénéficier, depuis le Federal Election Campaign Act (FECA) de 1971 (amendé en 1974), d'un financement public. Mais, dès 1976, la Cour suprême porta un premier coup à ce système. L'arrêt Buckley v. Valeo valida le principe de financement public du scrutin présidentiel, mais rejeta les plafonds de dépenses prévus par la loi : selon les magistrats, empêcher les candidats de dépenser autant qu'ils le souhaitent constituerait une atteinte à la liberté d'expression, en violation du premier amendement de la Constitution.

* Professeure de droit à l'université Paris-Ouest-Nanterre-la Défense. Auteure de *La Cour suprême des États-Unis. Droit, politique et démocratie*, Dalloz, coll. « Les sens du droit », Paris, 2015.

Le 23 août 1902, dans un discours baptisé « Le contrôle des entreprises », le président républicain Theodore Roosevelt s'alarmait déjà de l'emprise excessive des grandes fortunes sur la politique américaine. Deux ans plus tard, il n'hésitait pourtant pas à solliciter la générosité des compagnies de chemins de fer et d'assurances ainsi que des grandes banques pour assurer sa réélection. L'affaire fit un tollé et, dans un discours prononcé le 5 décembre 1905, il affirma : « *Les entreprises ne devraient pas être autorisées à contribuer financièrement aux campagnes électorales ; les élections fédérales devraient faire l'objet d'un financement public.* »

Peu après fut adoptée la loi Tillman de 1907, qui interdit toute contribution directe des entreprises. Puis les réglementations du Federal Corrupt Practices Act de 1910 et 1925 ont fixé des montants maximaux de contributions et de dépenses. Mais, faute d'autorité indépendante pour les faire respecter, ces plafonds sont restés largement théoriques. Et, pour contourner la loi Tillman, les entreprises ont créé des comités d'action politique (PAC) et incité leurs employés à contribuer, via ces structures, à certaines campagnes.

Depuis cette décision, seuls les prétendants qui acceptent des subventions d'État sont tenus de respecter les plafonds ; les autres peuvent dépenser comme bon leur semble. Les candidats à la Maison Blanche ont ainsi été progressivement conduits à refuser les fonds publics. En 2004 par exemple, M. George W. Bush refusa les subventions dévolues à la phase des primaires afin de pouvoir s'affranchir du plafond de dépenses fixé à 37 millions de dollars. Mais il accepta, tout comme son adversaire John Kerry, les subventions destinées à l'élection générale (74 millions dollars) et donc les maxima de dépenses. Puis, en 2008, en dépit de ses engagements de campagne, M. Obama fut le premier à refuser les fonds publics pour l'élection générale. Il

put ainsi dépenser sans limites et signa la disparation du système – personne n'y a eu recours depuis.

La loi adoptée en 2002 sur la réforme des campagnes bipartites (Bipartisan Campaign Reform Act), dite loi McCain-Feingold, a elle aussi fait les frais de la Cour suprême. Elle visait à encadrer le *soft money*, c'est-à-dire l'argent non régulé par la loi électorale, qui passe par des groupes extérieurs à la campagne du candidat et échappe donc aux plafonds des dépenses. La portée de ce dispositif fut d'abord restreinte par l'arrêt McConnell en 2003, puis surtout par l'arrêt Citizens United en 2010.

L'affaire opposait la Commission électorale fédérale (FEC) à l'association conservatrice Citizens United, qui réclamait le droit de diffuser sur le câble un film à charge contre M^{me} Hillary Clinton. Le 21 janvier 2010, par cinq voix contre quatre, la Cour suprême a jugé qu'au nom de la liberté d'expression les personnes morales devaient bénéficier des mêmes droits à faire valoir leurs opinions que les personnes physiques (4). En d'autres termes, associations, syndicats et entreprises privées peuvent désormais verser des fonds illimités pour produire et diffuser des publicités politiques. Toutes les barrières au financement direct par les entreprises et les limites aux contributions individuelles ont sauté. Seuls garde-fous : les donations doivent passer par l'intermédiaire de structures indépendantes de la campagne des candidats (ce qu'on appellera les « super-PAC »), et des mesures sont prévues pour assurer la publicité des financements.

Si la lettre de la loi est largement respectée, l'esprit ne l'est certainement pas. Les responsables de super-PAC sont souvent des amis proches ou d'anciens collaborateurs du candidat, et leur indépendance est purement fictive. Right to Rise USA, le groupe qui récoltait de l'argent

pour M. Jeb Bush durant la primaire républicaine de 2016, a à sa tête M. Mike Murphy, auparavant conseiller de deux anciens candidats à la Maison Blanche. Côté démocrate, le super-PAC Priorities USA Action, soutien de M^{me} Clinton, a pour directeur exécutif M. Guy Cecil,

« C'est vraiment un système pourri »

DEPUIS le lancement de l'actuelle campagne des primaires, l'arrêt Citizens United a essuyé de nombreuses critiques. Soucieux de mobiliser les électeurs hostiles à l'« *establishment* », M. Donald Trump a décrit les élus du Capitole comme des « *marionnettes* », « *à la solde des lobbys et des groupes d'intérêt* » (7). Il se dit à l'abri de telles influences grâce à sa fortune personnelle et se vante d'avoir souvent acheté des élus par le biais de contributions électorales : « *Je donne à tout le monde. Il suffit qu'ils m'appellent et je donne. Et, vous savez, quand j'ai besoin de quelque chose deux ou trois ans après, je les appelle et ils ne m'ont pas oublié. C'est vraiment un système pourri* » (8) », a-t-il notamment déclaré, dénonçant aujourd'hui des pratiques qu'il a alimentées pendant de longues années.

Pourfendeur du pouvoir de l'argent sur la politique américaine depuis le début de sa carrière, M. Bernie Sanders a lui aussi fait de l'arrêt Citizens United l'une de ses cibles favorites. Il a utilisé cette décision pour établir un lien entre les inégalités croissantes et le mode de financement des élections aux États-Unis : c'est parce qu'ils sont financés par Wall Street et les groupes d'intérêt que les élus du Congrès adoptent des lois favorisant les nantis et les entreprises. « *Il y a six ans, avec l'arrêt Citizens United, la Cour suprême a dit aux riches de ce pays : “Vous possédez déjà la majeure partie de l'économie américaine. Nous allons à présent vous donner la possibilité d'acheter le gouver-*

qui dirigeait la campagne de cette dernière en 2008 (5). Quant aux mesures de divulgation, elles ont été mises à mal dès mars 2010 par une décision de la cour d'appel du district de Columbia qui autorise de nombreuses exemptions à l'im-pératif de transparence (6).

nement fédéral, la Maison Blanche, le Sénat, les sièges de gouverneur, les législatures des États et le pouvoir judiciaire dans les États où les juges sont élus” », explique M. Sanders sur son site de campagne (9). S'il est élu, le candidat « *socialiste* » s'est engagé à nommer des juges à la Cour suprême « *qui auront pour priorité de revenir sur la décision Citizens et qui comprennent que la corruption politique ne se réduit pas à l'échange entre de l'argent et une faveur* ». Il a enfin proposé de faire passer un nouvel amendement à la

(1) Jeanne Cummings, « 2008 campaign costliest in US history », 5 novembre 2008, www.politico.com

(2) Calcul effectué en dollars de 2011. Cf. Dave Gilson, « The crazy cost of becoming president, from Lincoln to Obama », *Mother Jones*, San Francisco, 20 février 2012.

(3) Amie Parnes et Kevin Cirilli, « The \$5 billion presidential campaign? », *The Hill*, Washington, DC, 21 janvier 2015.

(4) Lire Robert W. McChesney et John Nichols, « Aux États-Unis, médias, pouvoir et argent achèvent leur fusion », *Le Monde diplomatique*, août 2011.

(5) David Sirota et Andrew Perez, « Hillary Clinton says she does not coordinate with super PAC she reportedly raised money for », 12 février 2016, www.ibtimes.com

(6) Speech Now.org v. Federal Election Commission, 26 mars 2010.

(7) Jill Ornitz et Ryan Struyk, « Donald Trump's surprisingly honest lessons about big money in politics », ABC News, 11 août 2015, www.abcnews.go.com

(8) Cité dans Andrew C. McCarthy, « The “anti-establishment” candidate boasts about his history of bribing politicians », *The National Review*, New York, 25 janvier 2016.

(9) « Getting big money out of politics and restoring democracy », www.berniesanders.com

Un neuvième juge décisif

LES DÉBATS récents autour de l'arrêt Citizens United ont mis en lumière le pouvoir de la Cour suprême – notamment son influence sur le jeu politique et électoral –, au point que la plus haute juridiction américaine est devenue en elle-même un sujet de campagne. Début 2016, la Cour était composée de quatre conservateurs (1), nommés par des présidents républicains, et de quatre progressistes (2), désignés par des démocrates. Le neuvième membre, M. Anthony Kennedy, choisi par Ronald Reagan en 1988, est un « juge pivot » : il vote le plus souvent avec les républicains, mais parfois avec les démocrates sur les sujets qui touchent aux libertés fondamentales. C'est par exemple lui qui a rédigé l'opinion majoritaire légalisant le mariage entre personnes du même sexe (3). Parmi ces neuf juges, quatre étaient âgés de plus de 79 ans en janvier dernier ; il paraissait donc presque acquis que le prochain président aurait la possibilité de nommer un, voire plusieurs membres de la Cour suprême. Le décès soudain du très conservateur juge Antonin Scalia, le 13 février 2016, moins de trois cents jours avant la fin du mandat de M. Obama, a accéléré les choses.

Cette disparition pourrait donner la possibilité à l'actuel président de modifier la coloration idéologique de la Cour. Mais son choix doit être approuvé par le Sénat (4), qui n'est pas disposé à lui faciliter la tâche. Moins d'une heure après l'annonce du décès, le chef de la majorité républicaine au Sénat, M. Mitch McConnell, a rejeté catégoriquement l'idée d'auditionner un candidat sélectionné par M. Obama. « *Il n'est pas question qu'un président en fin de mandat procède à une nomination* », a-t-il déclaré lors d'un entretien sur Cable News Network (CNN) le 20 mars dernier, « oubliant » que la chose s'est déjà produite avec les présidents Woodrow Wilson, Herbert Hoover et Ronald Reagan, en 1916, 1932 et 1988. Selon M. McConnell, « *c'est au peuple de décider, et il le fera lors de l'élection* ». Or la Constitution américaine fut justement pensée pour que le « peuple » soit le moins possible associé à ce processus... Peu importe la validité des arguments, le dirigeant républicain cherche à jouer la montre jusqu'en novembre, nonobstant la détermination de M. Obama, qui a annoncé, mi-mars, le nom de son candidat : M. Merrick B. Garland, le très respecté président de la cour d'appel du district de Columbia, dont était également issu le juge Scalia. Analysant 450 de ses décisions, le groupe Alliance for Justice a montré que M. Garland pouvait être considéré comme un modéré. Pourtant, les républicains maintiennent leur opposition et, malgré quelques « rencontres de courtoisie », les choses n'ont pas bougé.

Le 18 mai 2016, M. Trump a dévoilé une liste de onze candidats potentiels, tous blancs et conservateurs, dont M. William Prior, juge à la cour d'appel du onzième circuit (5), farouche opposant à l'avortement ; M. Don Willett, qui a fait partie de l'équipe de campagne de M. George W. Bush et a travaillé avec lui avant d'être nommé à la Cour suprême du Texas ; et M^{me} Diane Sykes, sans doute la plus conservatrice de la liste, qui fut nommée à la cour d'appel du septième circuit par M. Bush. Controversé dans le camp républicain (6), M. Trump cherche à donner des gages de conservatisme aux cadres de son parti, en particulier au président de la Chambre des représentants, M. Paul Ryan.

La Cour suprême aura rarement autant animé les débats présidentiels. Les sujets sur lesquels elle pourrait avoir à se prononcer ces prochaines années sont nombreux : la peine de mort (au moins un cas par an), les politiques de discrimination positive, l'avortement, la loi sur l'assurance-maladie, la loi sur le droit de vote, plusieurs fois écornée ces dernières années, et les droits des syndicats. En fonction du résultat à la présidentielle et des juges qui seront nommés, la Cour basculera d'un côté ou de l'autre sur ces questions qui mettent en jeu des préférences idéologiques. Soit elle continuera à interpréter le premier amendement et la liberté d'expression au bénéfice des nantis et au détriment de l'égalité ; soit elle ouvrira, comme dans les années 1960, l'accès aux juridictions grâce à des règles de recevabilité assouplies et mettra l'accent sur la clause d'égale protection des cinquième et quatorzième amendements (7), afin de reconnaître les droits des plus faibles et ceux du citoyen non milliardaire.

A. D.

(1) Antonin Scalia, nommé par Ronald Reagan en 1986 ; M. Clarence Thomas, désigné par M. George H. Bush en 1991 ; MM. John G. Roberts Jr. et Samuel Alito, choisis par M. George W. Bush en 2005.

(2) M^{me} Ruth Bader Ginsburg et M. Stephen Breyer, nommés par M. William Clinton en 1993 et 1994 ; M^{mes} Sonia Sotomayor et Elena Kagan, nommées par M. Barack Obama en 2009 et 2010.

(3) Arrêt Obergefell v. Hodges, rendu le 26 juin 2015.

(4) La Constitution prévoit que chaque juge est nommé à vie par le président avec approbation du Sénat. Sept candidatures ont été rejetées depuis 1969.

(5) Les États-Unis comptent treize zones de juridiction d'appel, appelées « circuits ».

(6) Lire Serge Halimi, « Guerre civile au sein de la droite américaine », *Le Monde diplomatique*, avril 2016.

(7) Ces amendements garantissent la « sécurité juridique » et l'égale protection de tous les citoyens des États-Unis.

IRIS SUP'

L'ÉCOLE DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'IRIS




IRIS SUP' - 2 bis rue Mercoeur - 75011 Paris

DIPLÔMES ACCESSIBLES

APRÈS UN BAC + 3

ET UN BAC + 4

- Relations internationales*
- Défense, sécurité et gestion de crise
- Géoéconomie et intelligence stratégique
- Responsable de programmes internationaux
- Action humanitaire

*également en enseignement à distance

www.iris-sup.org

Renseignements : +33 (0)1 53 27 60 65



CINQ MILLIARDS DE DOLLARS

inventa le casino électoral

Constitution, afin de fixer le pouvoir du Congrès et des États en matière de réglementation du financement des élections. Cette réforme paraît pour l'heure quasi impossible, compte tenu des majorités requises pour modifier la Constitution (deux tiers des voix dans les deux assemblées, ainsi que trois quarts des États) et de la polarisation du Congrès.

Paradoxalement, les effets de Citizens United se font pour le moment peu sentir sur la campagne présidentielle. Selon les chiffres de la FEC, au 21 avril 2016 (10) M. Trump n'a récolté « que » 48,3 millions de dollars – dont 36 millions proviennent directement de sa fortune personnelle – et aucun super-PAC ne le soutient. Cela ne l'a pas empêché de battre à plate couture M. Jeb Bush, pourtant à la tête d'un pactole de plus de 150 millions de dollars.

M. Sanders a quant à lui récolté 200 millions de dollars, mais en petites donations, versées par plus de deux millions de personnes. Son adversaire Hillary Clinton a fait mieux (280 millions de dollars), en utilisant tous les moyens disponibles, depuis l'aide de deux super-PAC jusqu'aux initiatives les plus « indécentes », selon le mot de l'acteur George Clooney, qui a organisé pour la candidate démocrate un dîner de levée de fonds à 350 000 dollars les deux couverts. M. Trump pourrait finir par accepter la création d'un super-PAC pour l'élection générale, notamment afin de contrer le déluge de publicités négatives financées par les proches de M^{me} Clinton.

Si la campagne présidentielle est encore relativement épargnée, les conséquences de Citizens United sur les scrutins locaux et fédéraux au Sénat et à la Chambre des représentants sont déjà bien visibles. Certains élus – le représentant républicain de Floride David Jolly, le représentant démocrate de New York Steve Israel, etc. – ont récemment critiqué les contraintes excessives des collectes de fonds, des études ayant montré que les élus américains consacrent plus de temps à chercher de l'argent qu'à légiférer. « Notre travail, en tant que nouveau membre du Congrès, est de lever 18 000 dollars par jour », a résumé M. Jolly (11). Comme l'a

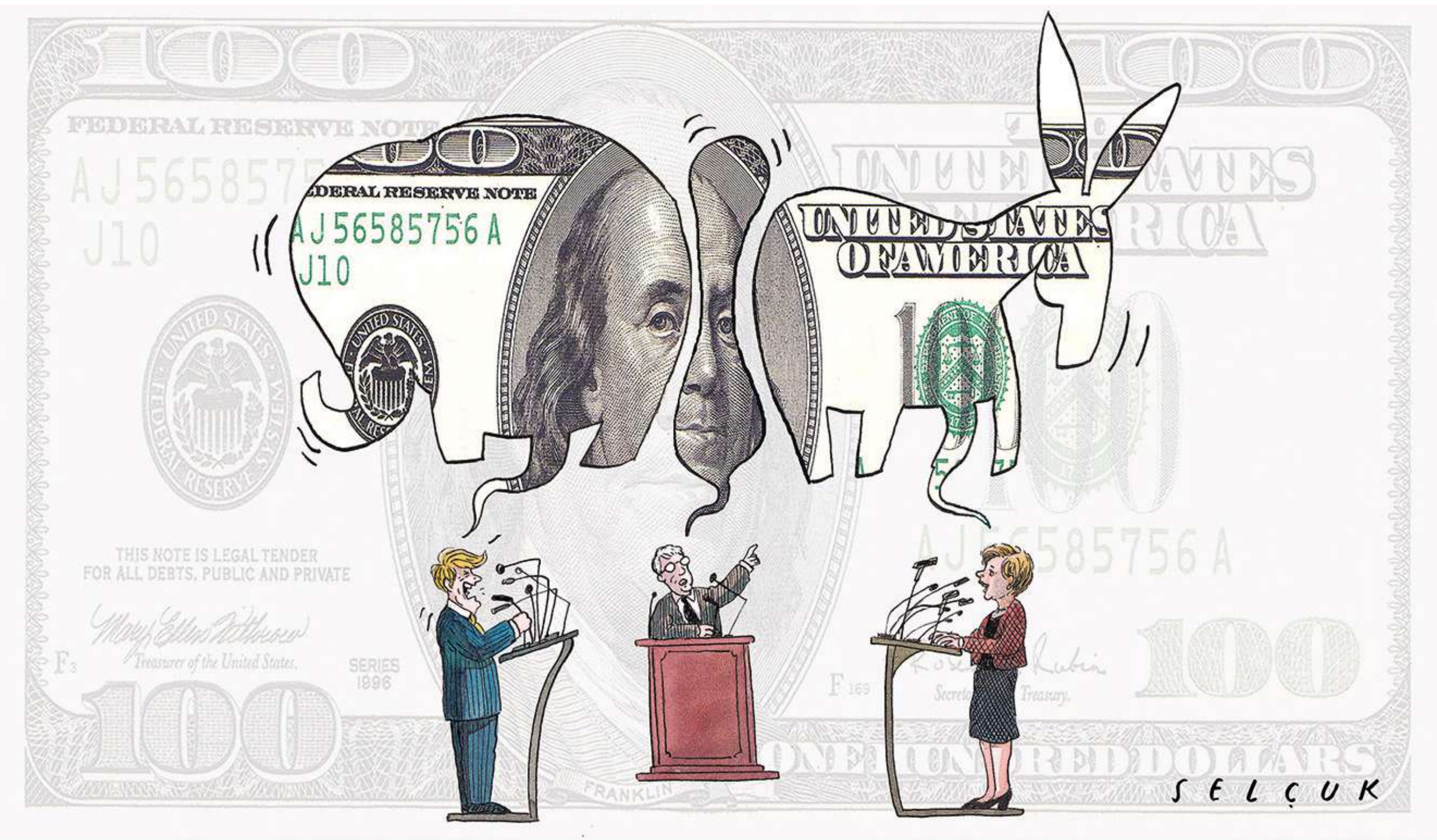
montré Jane Mayer, l'« argent sombre » (*dark money*) – celui qui parvient à échapper aux mesures de transparence – est omniprésent dans les élections au niveau local : utilisé pour torpiller un adversaire, il peut faire la différence entre deux candidats (12). Les frères Koch, deux milliardaires influents de la droite conservatrice qui envisagent de dépenser 900 millions de dollars pour les scrutins de 2016, en savent quelque chose.

ANNE DEYSINE.

(10) Les rapports détaillant contributions et dépenses à rendre à la FEC sont trimestriels ; les derniers chiffres disponibles sont ceux du 21 avril.

(11) Cité dans Norah O'Donnell, « Are members of Congress becoming telemarketers ? », CBS News, 24 avril 2016, www.cbsnews.com

(12) Jane Mayer, *Dark Money. The Hidden History of the Billionaires Behind the Rise of the Radical Right*, Doubleday, New York, 2016.



L'ère de l'info Bonux

QUAND la qualité de l'information ne justifie plus le prix d'un abonnement, les journaux recourent à une technique éprouvée. Le 25 novembre dernier, *Challenges* promettait aux souscripteurs d'une offre spéciale l'expédition, en plus du magazine, d'un « *smartphone 4,5 pouces* » et d'une « *tablette PC 7 pouces* ». En cadeau, ajoutait le courrier, « *vous recevrez également un ensemble de bagages (sac de voyage, sac à dos et trousse de toilette) et une parure de stylos (bille-roller-mine) si vous répondez sous dix jours* ». Le taux d'équipement des ménages en quincaillerie et petit électroménager frôlant la saturation, d'autres publications ont exploré la piste « gourmet ». Le *Point* fut servi avec un coffret contenant tire-bouchon et bec verseur en inox, tandis que « *tous les mois, la rédaction de Libération sélectionne un vin et cinq produits d'une région française à partir de 29,90 euros par mois. Se faire plaisir ou offrir la LibéBox, c'est l'assurance de découvrir le meilleur de nos régions* » (1) ».

Las, l'érosion continue de la diffusion a conduit le directeur de *L'Express* à concéder l'échec de cette stratégie. « *Le lecteur doit s'abonner car il aime le magazine*, a expliqué Christophe Barbier (*Le Figaro*, 9 mars 2016), *pas pour recevoir une cafetière*. » Ou,

dans le cas de *L'Expansion*, un nécessaire à chaussures avec cirage, chiffon humide et – ô l'inconscient des services marketing ! – brosse à reluire.

Depuis le rachat de *Libération* et de *L'Express-L'Expansion* par M. Patrick Drahi en 2014 et 2015, puis l'intégration de ces titres en avril dernier au sein de l'opérateur SFR, également propriété de M. Drahi, le commerce de l'information connaît une inflexion notable. Désormais, l'opérateur offre les journaux eux-mêmes comme cadeau de bienvenue aux abonnés des forfaits SFR. Lesquels accèdent désormais gratuitement via une application à *Libération*, *L'Express* et à quinze autres titres rachetés par M. Drahi, tous ravalés au rang de « *contenus* » destinés à remplir les tuyaux électroniques du milliardaire. « *Drahi considère l'information comme un gadget, comme un cadeau Bonux pour les possesseurs de forfait mobile* », a résumé un journaliste de *L'Express* (cité par *Marianne*, 29 avril 2016).

L'opération permet non seulement au groupe de télécoms d'augmenter ses tarifs, mais aussi de contourner le fisc. Les bénéfices imposables de l'activité téléphonie seront minorés par les déficits de la branche information. En outre, SFR pourra appliquer aux forfaits

comportant l'option presse un taux de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 2,1 %, au lieu de 20 %, conformément à la législation votée par le Parlement en 2014. « *Avec dix-huit millions de clients annoncés, l'économie vis-à-vis du fisc pourrait là aussi se révéler colossale* », relève la lettre spécialisée *PresseNews* (3 mai 2016).

En attendant, la convergence éditoriale prend forme. Le 22 mai dernier, M. Manuel Valls, en visite en Israël, était reçu par M. Drahi. Invité d'une « émission spéciale diffusée en direct sur i24news et BFMTV en partenariat avec *Libération* et *L'Express* » – quatre médias détenus ou contrôlés par l'oligarchie –, le premier ministre français se voyait encouragé à durcir sa position pro-israélienne par les questions du meneur de jeu, Paul Amar. Apolline de Malherbe (BFMTV) et Christophe Barbier (*L'Express*) incitaient pour leur part M. Valls à renforcer sa politique répressive, tandis que Laurent Joffrin (*Libération*) paraissait très fatigué. Un entretien Bonux ?

PIERRE RIMBERT.

(1) Cité par Mathias Reymond, « *Libération*, mode d'emploi », *Acrimed.org*, 11 décembre 2013.



ASSOCIATION
LES AMIS
DU MONDE
DIPLOMATIQUE



RÉGIONS

CARCASSONNE. Le 10 juin, à 20h30, à Sainte-Eulalie : « La démocratie face à la corruption », avec Séverine Tessier, présidente d'Anticor. Soirée coorganisée avec le Collectif Roosevelt, Attac, l'association AVEC et les Amis de la Fabrique du Sud. (amd11@free.fr)

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE. Le 9 juin, à 20h15, salle Fernand-Pelloutier, Maison des syndicats, 36, avenue de Valmy : « Les menaces que font peser les pratiques agricoles productivistes sur l'environnement, et les alternatives », avec Gérard Le Puill. En partenariat avec Marne Nature Environnement et Terre de liens. (amdchalons@hotmail.com)

FRANCHE-COMTÉ. Le 9 juin, à 20h15, au cinéma Le Colisée de Montbéliard, en partenariat avec les AES et Cinéma et rien d'autre, et le 10 juin, à 20h30, au cinéma Méliès de Lure, en partenariat avec les AES : projections du film *L'Intérêt général et moi*, suivies d'un débat avec les réalisateurs Sophie Metrich et Julien Milanese (odile-mangeot@wanadoo.fr)

GIRONDE. Le 7 juin, à 19 heures, salle Aragon à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt : repas partagé autour de l'article de Georges Didi-Huberman « Où va donc la colère ? » (*Le Monde diplomatique*, mai 2016). Le 8 juin, à 19 heures, à la médiathèque, place du Général-de-Gaulle à Mérignac : « L'immigration, mythes et réalités », avec Alain Morice. Le 13 juin, à 12h45, au Poulailleur, place du 14-Juillet à Bègles : « djeuneur-Diplo ». Le 15 juin, à 20 heures, au café de l'Orient, place François-Mitterrand à Libourne, et le 22 juin, à 19h30, au Poulailleur, place du 14-Juillet à Bègles : « cafés-Diplo ». (amis.diplo33@gmail.com)

GUADELOUPE. Le 8 juin, à 19h30, au marché aux vivres de Morne-à-l'Eau : projection du film d'Olivier Pollet *Canning Paradise*. Le 9 juin, à 19h30, à la salle polyvalente de Petit-Canal : débat avec Romain Cruse autour de son ouvrage *Une géographie populaire de la Caraïbe* (Mémoire d'encrier). (danimaginaire@yahoo.fr)

LA ROCHELLE. Le 24 juin, à 18 heures, au café Aïon, 41, rue de la Scierie : « café-Diplo » autour du numéro de juin du *Monde diplomatique*. (jose.dacunha5@free.fr)

LA ROCHE-SUR-YON. Le 4 juin, à 10 heures, au Grand Café, 4, rue Georges-Clemenceau : « café-Diplo » autour des articles « Printemps trompeur au Brésil », de Laurent Delcourt, et « Où va donc la colère », de Georges Didi-Huberman, parus dans *Le Monde diplomatique* de mai 2016. (michelmerel54@laposte.net)

LAVAL. Le 3 juin, à 19 heures, au bar Le Méridional, 114, rue du Pont-de-Mayenne : « café-Diplo » autour du *Manière de voir* n° 146, « Faire sauter le verrou médiatique », (lg_marion@hotmail.fr et patrice.morin16@orange.fr)

LYON. Le 9 juin, à 19 heures, librairie Terre des livres, 86, rue de Marseille : débat avec Christian Cauvin autour de son ouvrage *La Fin du capitalisme et la nécessaire invention d'un monde nouveau* (L'Harmattan). (catherine.chauvin@wanadoo.fr)

METZ. Le 9 juin, à 18h30, petite salle des Coquelicots, 1, rue Saint-Clément : « café-Diplo » avec pour thème « Crime(s) contre la nature ». (pollmann@univ-metz.fr)

MONTARGIS. Le 11 juin, à 15 heures, au Belman (Hôtel de France) : « café-Diplo » sur le thème « Retour de Palestine », avec Michel Ligonnet et Yvette Vollet. (piherry@orange.fr)

MONTPELLIER. Le 7 juin, à 20 heures, salon du Belvédère, au Corum : « Occuper la vie », avec Sergio Ghirardi, philosophe. Le 16 juin, à 19 heures, au Club de la presse, 1, place du Nombre-d'Or : « Les lanceurs d'alerte, le procès Luxleaks », avec Pierre Delcourt. (amis-diplo34@orange.fr)

NANTES. Le 4 juin, à 11 heures, au Lieu unique : réunion des Amis et lecteurs de la région afin de relancer le groupe des AMD Nantes. (amdnantes44@gmail.com)

NICE. Le 14 juin, à 19h30, au café O'Quotidien, 2, rue Martin-Seymour : « café-Diplo » autour d'un article du *Monde diplomatique* de juin 2016 et discussion autour du *Manière de voir* n° 144, « Environnement, climat : désordres et combats ». (diplo@geller-conseil.eu)

PERPIGNAN. Les AMD 66 se réunissent le troisième jeudi du mois, à 19 heures, à la résidence Habitat jeunes Roger-Sidou, 5, place Gerbaud. (am.bordas@laposte.net)

RENNES. Le 23 juin, à 19 heures, au Knock, 48, rue de Saint-Brieuc : « café-Diplo » sur le thème « Fin d'un cycle ou résurgence d'une radicalité porteuse d'un projet de transformation radicale de notre société ? », à partir de l'article de Pierre Rimbert « Contester sans modération », paru dans *Le Monde diplomatique* de mai 2016. (yves.paris-tad@wanadoo.fr)

TOULOUSE. Le 2 juin, à 20h30, salle du Sénéchal : « Politique extérieure de la France. Où va-t-on ? », avec Anne-Cécile Robert. Le 9 juin, à 20 heures, au cinéma Utopia-Toulouse : projection-débat du film *Comme des lions*, en présence de la réalisatrice Françoise Davisse. Le 15 juin, à 20h30, salle Castelbou, 22, rue Léonce-Castelbou : « Paradis fiscaux et "Panama papers" », avec François Morin. (amdoul@gmail.com)

TOURS. Le 10 juin, à 20h30, à l'association Jeunesse et Habitat, 16, rue Bernard-Palissy : « La restructuration des chemins de fer en Europe, prélude à une libéralisation tous azimuts ? » Du 11 juin à 18 heures au 12 juin à 6 heures : Nuit des Studio. Le 22 juin à 13 heures, le 23 juin à 19 heures et le 27 juin à 11 heures, sur Radio Béton (93.6) : présentation du *Monde diplomatique* du mois. (pjc.arnaud@orange.fr)

PARIS ET BANLIEUE

PARIS. Le 8 juin, à 20 heures, au FIAP Jean-Monnet, 30, rue Cabanis : « Socialisation des revenus, penser l'après-capitalisme et sa transition », avec Bernard Friot, Benoît Borrits et Jérôme Gleizes, dans le cadre du séminaire « Appropriation sociale ». Le 11 juin, à 18 heures, au Musée du quai Branly, salon de lecture Jacques-Kerchache : « Les plateaux diplomatiques », lecture publique de l'article de Florence Beaugé « Les Iraniennes ne désarment pas » (*Le Monde diplomatique* de février 2016), suivie d'une rencontre avec l'auteur. Le 14 juin, à 19 heures, au Lieu-Dit,

6, rue Sorbier : « café-Diplo » sur le thème « Du Brésil au Venezuela, la gauche dans la tourmente ? », avec Laurent Delcourt et Renaud Lambert. (amis.diplo.75@gmail.com)

SEINE-ET-MARNE. Le 3 juin, à 20 heures, à la brasserie Le Francilien, 1, place Saint-Jean à Melun : « café-Diplo » sur le thème « Et pendant ce temps-là en Amérique latine... », avec Christophe Ventura. Réservations pour le restaurant au 01-64-38-53-72. (amd77@wanadoo.fr)

ESSONNE. Le 20 juin, à 20h30, Maison du monde, 509, patio des Terrasses à Evry : réunion mensuelle des Amis autour d'un article du *Monde diplomatique*. (amd91.evry@gmail.com)

SEINE-SAINT-DENIS. Le 2 juin, à 19 heures, salle La Belle Étoile - Compagnie Jolie Môme, 14, rue Saint-Just à La Plaine-Saint-Denis (métro Front-Populaire) : « Le football est-il populaire ou populaire ? », avec Nicolas Kssis-Martov journaliste à *So Foot* et historien du sport ouvrier. (amis.diplo.75@gmail.com)

VAL-D'OISE. Le 2 juin, à 20h30, à l'Orange bleue, 7, rue Jean-Mermoz à Eaubonne : « Colonisations, décolonisations : où en sommes-nous ? », avec Olivier Le Cour Grandmaison. En partenariat avec l'association Ulysse. (amd95@orange.fr)

HORS DE FRANCE

GENÈVE. Le 14 juin, à 18h30, au café-restaurant Le Platane, 91, boulevard de la Cluse : « café-Diplo » à partir de l'article de Benoît Bréville « Les États-Unis sont fatigués du monde », paru dans *Le Monde diplomatique* de mai 2016. (claude.sumi@gmail.com)

LUXEMBOURG. Le 16 juin, à 18h30, au Citim, 55, avenue de la Liberté : soirée-débat à partir des articles de Pierre Daum « Faire fleurir le désert, un rêve ancien. Le Sahara algérien, eldorado de la tomate », parus dans *Le Monde diplomatique* de mai 2016. (deckerrtr@pt.lu)

LA SUCCESSION DE BAN KI-MOON EST OUVERTE

Diriger l’ONU, un drôle de métier

La course pour le remplacement de M. Ban Ki-moon au poste de secrétaire général de l’Organisation des Nations unies a déjà démarré. D’ici à la fin de l’année, le nom du titulaire devrait être connu, au terme d’un processus qui, pour la première fois, a vu se tenir des auditions publiques. L’auteur fut secrétaire général adjoint avant de présenter sa candidature lors de la précédente élection, en 2006.

PAR SHASHI THAROOR *

«**L**’E BOULOT le plus impossible au monde » – c’est en ces termes qu’en 1953 le premier secrétaire général de l’Organisation des Nations unies (ONU), le Norvégien Trygve Lie (1946-1952), décrivait son poste à son successeur, le Suédois Dag Hammarskjöld. Au fil des décennies, la tâche ne s’est pas simplifiée. La Charte de l’ONU précise que le secrétaire général cumule la fonction d’administrateur en chef et de fonctionnaire indépendant, susceptible de se voir confier par l’Assemblée générale ou le Conseil de sécurité des missions non spécifiées (mais de nature implicitement politique). C’est au titulaire du poste de décider s’il souhaite davantage être « secrétaire » ou « général ».

Son métier est lourd de paradoxes. On attend du secrétaire général qu’il réponde aux attentes des gouvernements, et surtout à celles des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie, qu’on appelle « P5 »), mais aussi qu’il se montre impartial. On exige de lui des qualifications forgées dans les arcanes de la bureaucratie ou de la diplomatie, mais on voudrait également qu’il transcende son passé et devienne le

porte-parole de la planète, voire qu’il s’érige en « pape séculier ». Il lui faut prêter assistance aux États membres afin qu’ils prennent les décisions les mieux informées, dont il lui appartient ensuite d’assurer la mise en œuvre. Mais il doit également influencer sur leur travail et les pousser à agir dans le sens qu’il juge opportun. Il gère une administration de 41 081 personnes, d’une redoutable complexité, ainsi que toutes les agences qui en dépendent (1). Il reste cependant prisonnier des contraintes budgétaires et réglementaires que lui imposent les États membres.

Certes, il dispose d’une autorité incomparable pour peser sur l’action politique internationale, mais il n’a aucun pouvoir pour traduire ses idées en actes ou même pour les faire accepter aux gouvernements. Il représente le monde, mais il ne le dirige pas. Hammarskjöld (1953-1961) aimait à dire, à l’apogée de la guerre froide, qu’un serviteur des affaires publiques devait être « politiquement célibataire » sans être « politiquement vierge », c’est-à-dire jouer un rôle politique sans renoncer à son impartialité ni, bien sûr, au respect de la Charte et de la loi internationale.

Après conciliabules au sein du « P5 »

QUANT à l’élection du secrétaire général de l’ONU, elle présente peu de points communs avec le grand barnum de la campagne présidentielle américaine. Elle se déroule dans une discrétion qui confine à la clandestinité et sous la tutelle du corps électoral le plus sélectif du monde, puisqu’il se compose en tout et pour tout des quinze membres du Conseil de sécurité (2) ; ces derniers cooptent le candidat qui sera soumis à l’approbation des 193 États membres de l’Assemblée générale – une formalité dépourvue de suspense, l’Assemblée ayant toujours docilement entériné le choix du Conseil. C’est au sein de ce dernier que d’après conciliabules peuvent avoir lieu, compte tenu du droit de veto de ses cinq membres permanents.

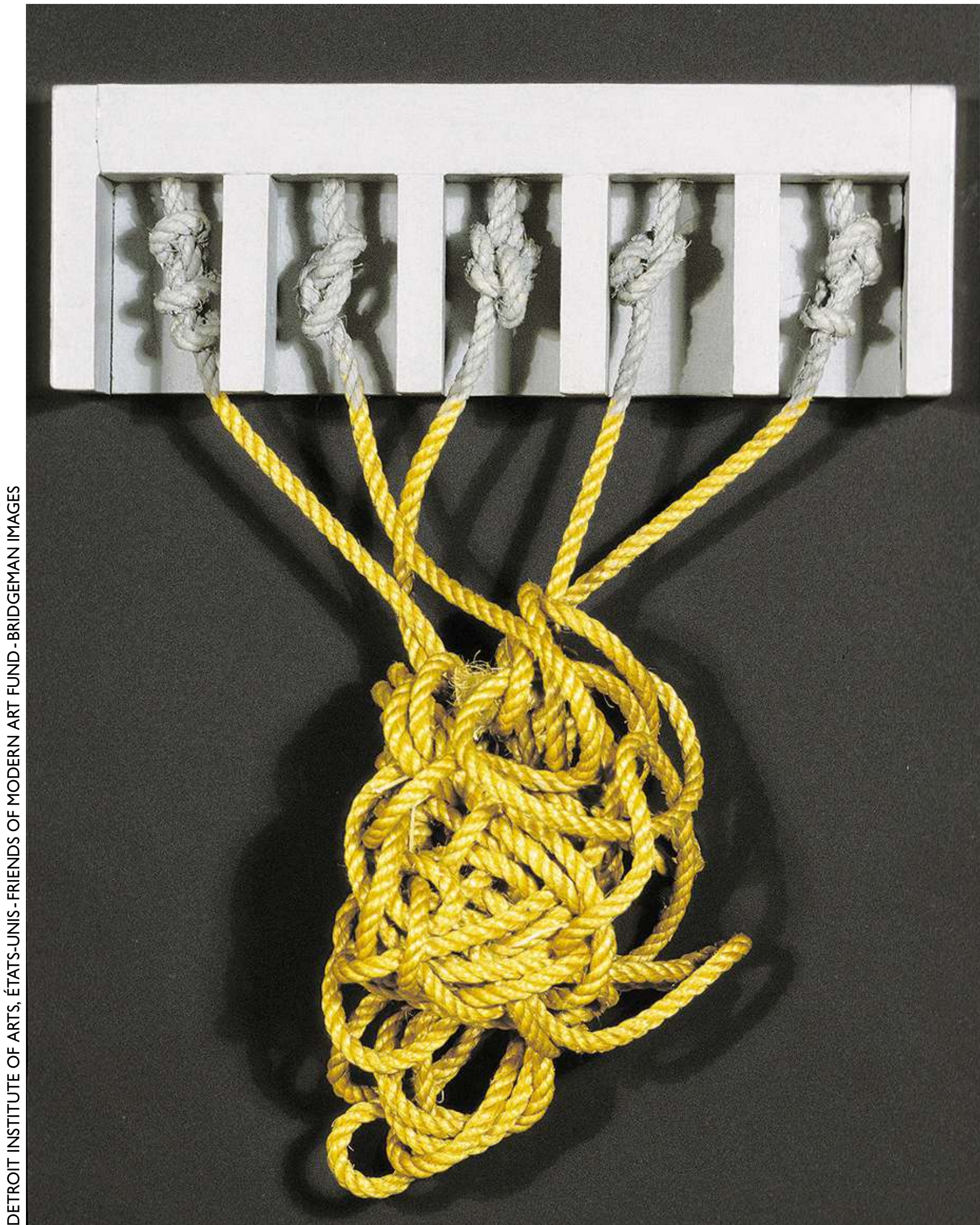
Cette année, l’enjeu consiste pour l’Europe de l’Est à présenter un candidat qui ne provoque pas un veto russe ou américain (les trois autres membres permanents ne devraient pas s’opposer à la candidature d’un Européen). Si les candidats d’Europe de l’Est échouent à s’attirer les bonnes grâces de Washington et de Moscou, un représentant du groupe « Europe de l’Ouest et autres », incluant les États du Pacifique, pourrait avoir ses chances, surtout s’il s’agit d’une femme. L’idée d’une candidature féminine rencontre en effet un écho croissant au sein d’une organisation qui a toujours été dirigée par des hommes. Pour 2016, la nomination d’un Latino-Américain, d’un Africain ou d’un Asiatique est en revanche une hypothèse peu probable.

L’élection de 2006, à laquelle je m’étais moi-même présenté (pour finir deuxième, après M. Ban Ki-moon, parmi les sept postulants), fut marquée par une exposition sans précédent des candidats : rencontres avec des groupes régionaux, prises de parole au sommet annuel de l’Union africaine, analyses du scrutin sur Internet, sondages, éditoriaux et même un débat sur la chaîne British Broadcasting Corporation (BBC) – l’heureux élu n’y a pas participé, ce qui confirme l’effet marginal d’une campagne publique.

Dès son entrée en lice, le candidat sud-coréen afficha ses ambitions en rendant visite à chacun des quinze pays membres du Conseil et en promettant aux plus pauvres d’entre eux des accords bilatéraux d’aide au développement avec lesquels aucun de ses concurrents n’avait les moyens de rivaliser. La Corée du Sud fut l’unique pays à s’engager ainsi dans une campagne longue, bien organisée et généreusement financée, moyennant quoi son candidat l’emporta. Cela indique qu’une opération de charme judicieusement ciblée n’est pas inutile, pour peu qu’aucun des cinq membres permanents n’y trouve à redire.

Le secrétaire général n’est pas désigné pour sa vision, son programme, son éloquence, ses capacités ou son charisme. Il s’agit d’un poste politique, dont l’attribution obéit à des critères non moins politiques, établis principalement par le P5 (3). En fait, les élus sont vus comme « les moins inacceptables » de tous les candidats disponibles. Plus d’une fois on s’est réjoui de ce que le vainqueur ne ferait pas de vagues si d’aventure il tombait du bateau. Le P5 a toujours préféré le profil « secrétaire » au profil « général », et ce n’est pas près de changer. Le fait qu’à présent les candidats se montrent au public a quelque chose de rafraîchissant ; toutefois, le candidat adoubé par Washington et Moscou partira nécessairement avec un avantage considérable, sinon rédhibitoire, sur tout autre prétendant.

Le processus de désignation devrait commencer en juillet pour s’achever en septembre ou en octobre. Nul doute que le P5 souhaite la nomination d’un administrateur malléable qui ne risque pas de ruer dans les brancards. L’histoire récente de l’ONU démontre cependant que même un homme de consensus peut parfois se rebiffer et exercer pleinement son mandat. On se souvient du Ghanéen Kofi Annan (1997-2006), qui, au sortir de la guerre froide, a considérablement étendu le « magistère de la parole » propre à sa fonction. Il a plaidé la moralité des interventions, appelé chacun à suivre la voix de sa conscience et exhorté les



DÉTOIT, INSTITUTE OF ARTS, ÉTATS-UNIS - FRIENDS OF MODERN ART FUND - BRIDGEMAN IMAGES

ROBERT MORRIS. – Sans titre (Nœuds), 1963

États à s’affranchir du « joug de la souveraineté » pour assumer leur responsabilité de protection des populations civiles (4).

En février 1998, quand les États-Unis menacèrent de bombarder l’Irak au motif que Saddam Hussein refusait de coopérer avec les missions d’inspection de l’ONU, M. Annan, au grand dam de la plupart des cinq membres permanents, prit l’avion pour Bagdad et parvint à désamorcer la crise. Ce succès se révéla hélas de courte durée ; mais, en franchissant les limites que lui avaient assignées ses maîtres, il a fait la démonstration qu’un secrétaire général peut jouer un rôle de premier plan.

S’il a le pouvoir de soulever les questions qui fâchent, il n’en a aucun en revanche pour dicter les bonnes réponses. Le célèbre discours de M. Annan sur les interventions à l’étranger, prononcé devant l’Assemblée générale en 1999, a fait germer toutes sortes de réflexions dans les think tanks et sous la plume des éditorialistes, mais n’a été suivi d’aucun effet concret. Si l’ONU est perçue comme l’incarnation de la légalité internationale, les déclarations de son secrétaire général ont moins d’impact sur le comportement des États que celles du pape sur le contrôle des naissances.

Rien ne peut s’accomplir sans le soutien de gouvernements, dont le secrétaire

général serait en droit par ailleurs de dénoncer l’action ou l’inaction sur tel ou tel sujet. Il ne peut donc se permettre la moindre réaction de dépit, qui affecterait sa capacité à obtenir leur coopération dans d’autres dossiers. M. Annan a cité un jour ce vieux proverbe ghanéen : « Ne frappe jamais un homme à la tête alors que tes doigts sont coincés entre ses dents. »

Dans un monde qui ne connaît plus qu’une seule grande puissance, le dirigeant doit maintenir un réseau de relations qui lui permette d’assurer la survie de l’organisation sans porter préjudice à sa propre intégrité et à sa propre indépendance. Les voix qui s’élèvent aux États-Unis pour lui enjoindre de se mettre à leur service – une exigence qu’elles n’auraient pu formuler en ces termes durant la guerre froide – lui imposent un

exercice constant d’équilibre entre les intérêts américains et ceux des autres États membres. Paradoxalement, c’est souvent lorsqu’il affiche son indépendance à son égard qu’il est le plus utile à Washington.

De plus en plus vétilleux, le contrôle que les États membres exercent sur la gestion des budgets affaiblit également l’autorité du secrétaire général. M. Annan et son prédécesseur, Boutros Boutros-Ghali (1992-1996), s’étaient embarqués dans des réformes administratives ambitieuses, sans pour autant résoudre les problèmes d’inertie procédurière et réglementaire dans les domaines placés sous la tutelle des gouvernements. Face à ces derniers, aucun secrétaire général n’a jamais pu exercer une réelle autonomie : l’Organisation fonctionne sans ambassades ni service de renseignement, et toute tentative de sa part d’acquiescer de tels attributs se heurte à la résistance catégorique des États membres. La zone d’influence du secrétaire général n’empiète jamais sur leurs frontières ni sur leurs trésoreries.

Certes, le prochain dirigeant disposera d’une incontestable légitimité diplomatique, et d’un écho médiatique plus grand encore. Mais ses prérogatives politiques resteront largement inférieures à ce que prévoit la Charte de l’ONU (5). Pour s’imposer, le ou la prochain(e) secrétaire général(e) – puisque pour la première fois ce pourrait bien être une femme – devra maîtriser la gestion des équipes et des budgets, montrer de hautes aptitudes en diplomatie et tisser des liens de loyauté avec les protagonistes extérieurs, notamment les organisations non gouvernementales, les groupes d’affaires et les journalistes.

Le secrétaire général devra également convaincre les nations du Sud frappées par la pauvreté et l’instabilité que leurs intérêts seront scrupuleusement défendus sous son mandat, tout en poursuivant une collaboration étroite avec les puissances du Nord. Il devra à la fois se soumettre aux pouvoirs du Conseil de sécurité et se montrer attentif aux demandes parfois passionnées de l’Assemblée générale. Enfin, il devra proposer aux États membres des objectifs politiques atteignables et exercer son mandat avec les moyens qu’ils voudront bien lui fournir.

Faibles moyens malgré de grandes attentes

MA CONVICTION est que l’ONU a besoin d’être réformée, non à cause de ses échecs, mais parce que ses succès sont suffisamment probants pour justifier que l’on investisse dans son avenir. Pour cela, le secrétaire général devra d’abord bâtir sa propre vision quant à la portée de sa tâche et aux limites de sa fonction, concevoir et exprimer une idée des mutations à imaginer – sans cesser pour autant de garder les mains dans le cambouis.

Selon toute vraisemblance, l’ONU restera davantage concentrée sur les zones géographiques où elle a su faire preuve jusqu’à ce jour d’une efficacité incontestable : coordinatrice des aides lors des crises humanitaires majeures, meilleur garant pour veiller au respect des accords de paix. Chaque fois qu’il y aura lieu d’administrer un territoire en voie de pacification dans l’attente d’une solution politique viable, le monde se tournera vers l’ONU, seule entité capable de transcender les intérêts d’un pouvoir local pour agir au nom de tous.

J’imagine qu’elle ne conduira pas d’interventions militaires – excepté dans le cadre d’opérations de maintien de la paix –, même si son appareil législatif demeure la première source de légitimité pour des actes de guerre. La force militaire n’étant pas le moyen le plus adéquat de développer un pays (comme disait Talleyrand [6], « on peut tout faire avec

des baïonnettes, sauf s’asseoir dessus »), la paix sera l’objectif cardinal.

Je ne vois pas d’autre organisation capable par ailleurs de colmater les fissures qui lézardent la façade de la « communauté internationale », celles-là mêmes à travers lesquelles se propagent les fléaux du XXI^e siècle – depuis la dégradation de notre environnement jusqu’aux épidémies planétaires, en passant par les violations des droits humains et le terrorisme.

Telle pourrait être l’architecture. Mais, une maison n’est pas un foyer. Ce sera au nouveau secrétaire général d’emmenner l’Organisation dans cette direction... Un boulot impossible, en effet.

(1) Cinq commissions régionales, vingt-cinq « bureaux », offices et départements répartis dans le monde entier.
(2) Outre ses cinq membres permanents, le Conseil de sécurité comprend dix membres élus par l’Assemblée générale pour deux ans.
(3) Lire Bertrand Badie, « Les Nations unies face au conservatisme des grandes puissances », *Le Monde diplomatique*, juin 2015.
(4) Lire Anne-Cécile Robert, « Des vicissitudes du “droit d’ingérence” », dans *Manière de voir*, n° 120, « Ces guerres qu’on dit humanitaires », décembre 2011 - janvier 2012.
(5) En tant que « plus haut fonctionnaire de l’organisation » (article 97), le secrétaire général dispose d’une autorité internationale sans équivalent.
(6) Charles Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838), diplomate français.

* Diplomate et homme politique indien.

AU-DELÀ DES RÉVÉLATIONS DES « PANAMA PAPERS »

Pour en finir avec l'impunité fiscale

(Suite de la première page.)

Il atteindrait 1 000 milliards d'euros à l'échelle de l'Union européenne (1). Il est vrai qu'en France le procureur ne dispose pas de l'opportunité des poursuites en matière fiscale. Il ne peut agir que sur la demande du ministère des finances : c'est ce que l'on appelle le « verrou de Bercy », du nom du quai où il est situé. Et il est rare que ce verrou s'ouvre. Sur les 50 000 contrôles approfondis réalisés chaque année par les enquêteurs fiscaux, près de 16 000 donnent lieu à des sanctions pécuniaires pour cause de fraude intentionnelle (2). Alors que chacun de ces cas pourrait déboucher sur des poursuites judiciaires, seulement 4 000 sont transmis à l'échelon départemental. En définitive, à peine un millier de dossiers arrivent à l'administration centrale, qui réduit encore la liste pour la transmettre à la commission des infractions fiscales (CIF). Situé au cœur de ce « verrou de Bercy », et seule à même d'autoriser les plaintes, la CIF opère une sélection finale à destination de l'autorité judiciaire.

Mise en place en 1977 et composée de conseillers d'État, de conseillers maîtres à la Cour des comptes et de magistrats, cette commission détient en matière de fraude fiscale le quasi-monopole de la transmission des dossiers au parquet pour d'éventuelles poursuites. Dans la plus grande opacité, sans avoir à motiver ses décisions, et souvent après avoir allongé de plusieurs mois le délai de transmission, la CIF invalide encore près d'un dossier sur dix (3).

La fraude prend des formes diverses et peut être difficile à établir. Les mécanismes complexes de l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales mettent particulièrement au défi les administrations, qui doivent déchiffrer de tentaculaires montages (prix de transfert, circuits de redevances ou prêts intragroupes) aux frontières de la légalité et de l'illégalité. Ces entreprises implantées dans plusieurs pays ont la possibilité de jouer sur les différences de législation de l'un à l'autre. Certains membres de l'Union européenne ont fait de l'évasion, ou plutôt de l'« optimisation », une industrie. Les faveurs qu'ils accordent de manière discrétionnaire aux grandes compagnies finissent

Exemplaire Islande

LE CHOIX de ne pas aller en justice, et plus généralement de ne pas s'attaquer aux grands fraudeurs, peut se mesurer à travers la baisse des effectifs. Le nombre de juges d'instruction au pôle financier de Paris a fondu depuis quinze ans : vingt-sept juges en 2001, treize en 2007 et huit en 2012. Au pôle financier de Nanterre, le nombre de juges est passé de sept à trois entre 2007 et 2012.

Le nombre d'enquêteurs spécialisés a aussi baissé. Cette tendance s'observe dans la plupart des pays européens. Selon la Fédération syndicale européenne des services publics, les politiques d'austérité ont conduit à la perte de 56 000 postes d'agent du fisc en Europe entre 2008 et 2012 (4). Des pays comme la Grèce ou le Royaume-Uni ont vu les effectifs de leurs administrations fiscales réduits de plus d'un cinquième durant cette période. En France, la direction générale des finances publiques a perdu 8,8 % de ses effectifs, c'est-à-dire plus de 11 000 agents, dont nombre d'enquêteurs fiscaux. Les présidences de MM. Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy ont particulièrement affaibli la capacité de notre pays à combattre la fraude.

Il faut parler de justice de classe lorsque les pouvoirs publics font le choix délibéré de la conciliation avec les fraudeurs. En 2009 par exemple, le ministère des finances obtenait grâce à M. Hervé Falciani des listes de détenteurs de comptes non déclarés en Suisse. La fraude était simple à établir. Pourtant, sur 2 846 individus et 86 sociétés concernés, à peine une centaine ont été poursuivis devant un juge, dont l'héritière de Nina Ricci. Le ministre des finances Éric Woerth a préféré mettre sur pied une cellule dite de « dégrisement » permettant aux contribuables fautifs de rapatrier leurs avoirs dissimulés en payant



COLLECTION KARSTEN GREVE, SAINT-MORITZ - GALERIE KARSTEN GREVE, COLOGNE, PARIS, SAINT-MORITZ

LOUIS SOUTTER. – « Carnaval », 1939

par mettre l'ensemble des nations en concurrence, comme l'ont montré les révélations du « LuxLeaks » à propos du Luxembourg, alors dirigé par M. Jean-Claude Juncker (premier ministre de 1995 à 2013), désormais président de la Commission européenne. Cela conduit en définitive les ministères des finances à négocier pour ne pas voir les sièges sociaux s'envoler ailleurs.

L'administration fiscale est tentée d'aller au plus efficace. En période de disette budgétaire, le ministre des finances privilégie le recouvrement des sommes dues par les fraudeurs – qui dans le cas des multinationales peuvent dépasser le milliard d'euros – plutôt que des poursuites judiciaires par nature incertaines, plus longues et qui risquent de ne pas tomber à un moment politiquement opportun.

de simples pénalités, alors qu'une condamnation pénale aurait pu leur valoir de lourdes amendes, voire des peines d'emprisonnement.

Plus généralement, la situation des 150 000 contribuables les plus riches relève d'un service à part : la direction nationale de vérification des situations fiscales. En 2010, cette dernière a ordonné 900 redressements, mais elle n'a déposé que 17 plaintes. En général, une bonne collaboration avec le fisc suffit à éviter les poursuites. Les auteurs de menus larcins ne bénéficient pas d'une telle mansuétude...

Les privilèges octroyés à certains s'expriment aussi à travers les remises et les traitements de complaisance. On l'a vu, le ministre des finances dispose d'une sorte de « droit de grâce ». Par le passé, il a souvent pu rendre service à des amis, tout comme les contrôles fiscaux ont pu être utilisés pour gêner des adversaires. Dans le cas de demandes de remise, le comité du contentieux fiscal, douanier et des changes est obligatoirement consulté. Je me souviens y avoir participé au milieu des années 1990. Ce comité donne son avis, mais le ministre est libre de le suivre ou non, sans avoir à se justifier. Or lorsque MM. Karl Lagerfeld ou Bernard Tapie obtiennent des conditions de redressement ou de paiement de l'impôt très avantageuses, ils renforcent le sentiment insupportable qu'existe un entre-soi.

Il faut voir dans cette justice de classe une victoire culturelle des possédants. En alimentant les discours anti-impôts et en dénonçant une pression fiscale présentée comme insoutenable, ils ont tenté de légitimer la fraude. Pourtant, diverses études internationales ont montré qu'il n'y a pas de corrélation entre le niveau moyen

d'imposition et l'étendue de la triche ; le civisme fiscal tient davantage à une perception positive des institutions et des services publics (5).

On mesure bien la conséquence du laisser-faire au sort enviable réservé à ceux qui organisent l'évitement de l'impôt et s'enrichissent en inventant des montages complexes. Ces professionnels du conseil en fraude fiscale sont en effet très rarement sanctionnés.

Les banques constituent le principal intermédiaire mobilisé par les individus et les entreprises pour dissimuler des revenus ou du patrimoine. Il n'est pas tellement surprenant de voir apparaître dans de nombreux montages des « Panama papers » la Société générale ou le Crédit agricole. Ce dernier aurait par exemple géré auprès du cabinet panaméen Mossack Fonseca près de 1 130 sociétés outre-mer pour le compte de ses clients et via ses filiales, notamment suisses (6). Les banques ont pourtant depuis plusieurs dizaines d'années l'obligation de signaler des pratiques ou des mouvements d'argent pouvant être liés au blanchiment de revenus issus de crimes ou de délits. Mais ces règles sont peu respectées. Et cette obligation légale se heurte à la volonté d'attirer et de garder les plus gros clients.

La mise en examen de certaines filiales de HSBC pour complicité de blanchiment de fraude fiscale à la suite des révélations du « SwissLeaks (7) » ou celle d'UBS pour blanchiment aggravé de fraude fiscale (8) et subornation de témoin sont encore des exceptions que l'on doit au courage de lanceurs d'alerte.

Pour les agents du fisc, dépourvus de moyens réels d'enquête (perquisitions, gardes à vue, écoutes éventuelles, etc.), le choix de proposer des poursuites pénales relève du parcours du combattant. Le dossier est d'abord visé par le chef de brigade, puis soumis à la direction départementale, avant d'être transmis à l'administration centrale. Comme le soulignent dans un travail très fourni Alexis Spire et Katia Weidenfeld (9), les inspecteurs hésitent d'autant plus qu'ils perçoivent les sanctions prononcées par les juges – si sanction il y a – comme très faibles au regard du temps consacré à faire aboutir la plainte. L'anticipation des contraintes liées à l'action pénale et une certaine politique du chiffre ont fait de la conciliation la norme.

Pourtant, l'impunité fiscale n'est pas une fatalité. J'en veux pour preuve le sursaut du peuple islandais au lendemain de l'effondrement bancaire de 2008. Les citoyens de ce petit pays ont refusé par référendum de payer la dette laissée par les dérivés d'une banque, et une enquête d'ampleur a été

lancée pour rechercher les coupables de cette fuite en avant dans la financiarisation de l'économie insulaire. C'est dans ce contexte qu'en 2009 j'ai été appelée pour conseiller le procureur spécial Ólafur Hauksson, qui jusqu'alors n'avait été que commissaire d'un petit port de pêche.

Les premières enquêtes furent lancées avec dix policiers. Mais, grâce au soutien

Briser le monopole de Bercy

PLUSIEURS dossiers font encore l'objet d'une investigation. Le combat contre l'impunité est loin d'être terminé en Islande. Rattrapé par les révélations des « Panama papers », le premier ministre Sigmundur Davíð Gunnlaugsson a dû démissionner devant le mécontentement populaire, surtout quand on dispose, comme en France, de compétences exceptionnelles dans l'administration fiscale. Ne pas rechercher les responsables de cette crise monumentale, qui a coûté plus de 2 000 milliards d'euros aux pays européens, sans compter les années de récession et de chômage, résulte bien d'un choix politique.

Si l'absence d'harmonisation des règles en Europe et dans le monde favorise l'exode et la fraude, il est possible d'agir dès maintenant en France. Le premier moyen d'en finir avec l'impunité passe par la suppression de la CIF et du quasi-monopole de Bercy dans l'ouverture de procédures pénales. Cela renforcerait la transparence, réduirait des délais qui permettent trop souvent aux contrevenants de faire disparaître les preuves et laisserait à la justice spécialisée les moyens de se saisir des enquêtes et de les mener à leur terme.

Certaines brèches ont été ouvertes. Depuis 2010, lorsqu'elle suspecte une fraude internationale ou complexe, l'administration fiscale peut porter plainte avant la fin du contrôle. La CIF est alors saisie sans que soit averti le contribuable, et une procédure judiciaire est ouverte. L'enquête est confiée à la brigade nationale de répression de la délinquance fiscale, dotée d'importants pouvoirs d'investigation, mais encore de faibles moyens. En 2013, cette brigade ne rassemblait que vingt-quatre policiers. Ils sont aujourd'hui cinquante. Malheureusement, cette brigade ne traite pas plus de 10 % des cas pouvant impliquer des poursuites. Il est donc urgent d'étendre son pouvoir à l'ensemble des infractions, à charge pour elle d'établir par la suite si l'issue de l'enquête doit

du gouvernement de l'époque, nous avons pu poursuivre le travail avec 84 enquêteurs, dont plusieurs experts judiciaires et auditeurs financiers. Et ainsi mener des perquisitions dans les filiales des banques islandaises partout en Europe. Nos enquêtes ont permis d'aboutir à la condamnation de plusieurs dizaines de responsables de haut niveau : les présidents-directeurs généraux des trois principales banques, Glitnir, Landsbanki et Kaupthing, les directeurs financiers et avocats de ces mêmes banques, de gros actionnaires et de hauts fonctionnaires. Les peines prononcées, dont certaines doivent être rejugées en appel, vont jusqu'à six ans de prison ferme.

L'Islande est le seul pays s'étant vraiment attaqué à la responsabilité personnelle des « banksters », alors qu'elle n'avait pas l'expérience des affaires financières ou bancaires, et pas d'équipes expérimentées pour engager des poursuites. Aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs, les gouvernements ont consacré l'essentiel de leur capacité d'action à sauver les banques et surtout à empêcher la mise en cause des dirigeants. Si l'Islande a pu mener ces enquêtes, tous les pays auraient pu le faire. Le Parlement islandais a aussi rédigé un rapport marquant qui a été lu jour et nuit dans les lieux publics et les églises. La population voulait savoir. Les biens personnels des « banksters » ont été confisqués. Ailleurs, ils ont conservé leurs gains illégitimes, ce qui renforce encore le sentiment d'injustice parmi les citoyens. Ma contribution a été de convaincre le gouvernement islandais qu'une enquête était possible, en l'aidant pendant deux ans à orienter les recherches et en amenant aussi des experts rompus à ces problématiques. Grâce aux « Panama papers », on connaît aujourd'hui les sociétés secrètes appartenant aux condamnés et qui avaient pu nous échapper.

mener à un simple redressement ou à une procédure judiciaire.

Tout cela implique un renforcement des moyens humains et financiers. Mais n'oublions pas que les enquêteurs, policiers, juges d'instruction ont en commun de rapporter plus au budget de la nation qu'ils ne lui coûtent. Seule manque la volonté politique de leur donner le pouvoir d'agir. Mettre fin à l'impunité fiscale, c'est aussi assumer de cibler explicitement ceux qui profitent de ces schémas frauduleux de grande ampleur, à des fins d'exemplarité.

Enfin, il est primordial de désamorcer tout soupçon d'intervention extérieure dans le cours de la justice. C'est pourquoi il est urgent d'établir l'indépendance des procureurs vis-à-vis du pouvoir politique et de supprimer la Cour de justice de la République, qui, malgré la qualité de ses membres, organise le jugement des membres du gouvernement par leurs pairs. Lorsque des dirigeants de grandes entreprises, des intermédiaires et des conseillers fiscaux, ou de riches individus connus du grand public, font l'objet d'une attention particulière et que les sanctions pénales s'appliquent, les citoyens reprennent confiance.

EVA JOLY.

(1) Estimation de Richard Murphy, « Closing the European tax gap », Tax Research UK, 10 février 2012, reprise dans le « Rapport sur la lutte contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et les paradis fiscaux », Parlement européen, 24 avril 2013.

(2) Rapport de la direction générale des finances publiques, 2014.

(3) Selon les statistiques annuelles de l'annexe au projet de loi de finances, « Évaluation des voies et moyens ».

(4) « L'impact de l'austérité sur la collecte de l'impôt », rapport du Labour Research Department pour la Fédération syndicale européenne des services publics, novembre 2014.

(5) « Quels sont les déterminants du civisme fiscal ? », *Fiscalité et développement*, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mars 2013.

(6) « « Panama papers » : le business offshore du Crédit agricole et de la BNP », *Le Monde*, 11 mai 2016.

(7) *Le Monde*, 9 avril 2015.

(8) Agence France-Presse, 23 juillet 2014.

(9) Alexis Spire et Katia Weidenfeld, *L'Impunité fiscale. Quand l'État brade sa souveraineté*, La Découverte, Paris, 2015. Lire aussi Alexis Spire, « Comment contourner l'impôt sans s'exiler », *Le Monde diplomatique*, février 2013.

Les petits secrets des vignettes sportives

Plus de deux millions de spectateurs et mille fois plus de téléspectateurs sont attendus pour le championnat d'Europe de football, qui aura lieu en France du 10 juin au 10 juillet. En ciblant particulièrement le public jeune, Coca-Cola espère vendre 140 millions de bouteilles et 300 millions de canettes. Son astuce : remettre au goût du jour les vignettes de joueur, à l'histoire édifiante.

PAR JÉRÔME SEGAL *

EN 2014, à l'occasion de la Coupe du monde de football au Brésil, ce ne sont pas moins d'un milliard de vignettes à l'effigie de joueurs, à coller dans les albums, qui ont été vendues par l'entreprise italienne Panini, dont cent cinquante millions en France, y générant plus de 75 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'Euro 2016 devrait donner lieu au même déferlement. Une nouveauté, cependant : Panini a fourni directement aux enfants de 2 720 écoles primaires françaises 200 000 albums, avec pour les cantines scolaires des sets de table et des posters affichant le calendrier des matchs. « *Dans un monde inquiétant, nos vignettes sont rassurantes* », a docement expliqué M. Alain Guérini, président de Panini France (1).

La saga de la marque débute en 1961, mais elle s'inscrit dans une histoire largement méconnue : ce type d'albums a constitué un redoutable outil de propagande au service du régime nazi. Ceux aujourd'hui proposés avec les portraits des milliardaires-mercenaires en maillot véhiculent également une idéologie dont les « affaires » incessantes – de la corruption endémique de la Fédération internationale

de football association (FIFA) aux récents scandales mêlant des joueurs comme Karim Benzema ou Serge Aurier (2) – permettent de dresser les contours : le culte de l'argent et le triomphe de l'immoralité.

Les premiers albums remontent au début des années 1870, lorsque le directeur du grand magasin Au bon marché, à Paris, décida de fidéliser sa clientèle en offrant des images. L'entreprise allemande Liebig-Fleischextrakt, spécialisée dans la commercialisation de l'extrait de viande, reprit le procédé et le développa dans plusieurs filiales. Une innovation décisive apparut en 1920, lorsque les vignettes furent incluses dans des paquets de cigarettes (3), avec pour conséquence une diffusion bien plus importante. En Allemagne, dès les premiers mois du III^e Reich, ces albums permirent de s'assurer que, même dans les villages les plus reculés, la « grandeur » du national-socialisme atteigne les foules. En 1933, l'album *Deutschland erwacht* (« L'Allemagne se réveille ») est diffusé à plus de 500 000 exemplaires, les vignettes correspondantes étant emballées dans les paquets de cigarettes fabriqués à Altona-Bahrenfeld, près de Hambourg.

Au service du nazisme

CE QUI FÈDÈRE les foules acclamant le Führer, ce sont, au gré des albums, des défilés de soldats ou d'associations de jeunesse – comme les Hitlerjugend ou son équivalent féminin, le Bund Deutscher Mädel –, les congrès du Parti national-socialiste ouvrier allemand (NSDAP) qui se sont tenus à Nuremberg... et les événements sportifs organisés à la gloire du parti. Deux albums ont été consacrés aux Jeux olympiques de 1936, l'un pour les Jeux d'hiver de Garmisch-Partenkirchen, du 6 au 16 février, l'autre pour les Jeux d'été de Berlin, entre le 1^{er} et le 16 août. Trop souvent encore, ceux-ci sont présentés comme une parenthèse, un accident de parcours dans la belle histoire de l'olympisme. Pourtant,

dès lors que l'on prend la peine de lire les premiers appels au boycott, qu'on se documente sur la préparation des Jeux – initialement prévus en Allemagne en 1916 –, on réalise que le mouvement olympique, tel que le baron Pierre de Coubertin l'avait conçu, pouvait être adapté à l'utilisation que comptait en faire le régime hitlérien (4). Ce dernier, dont l'isolement avait été rompu par le Comité international olympique (CIO), n'a fait qu'utiliser une idéologie clés en main qui servait sa politique.

L'histoire de Jesse Owens, cet athlète noir qui remporta quatre médailles d'or, est bien connue, mais la vignette à collectionner qui le représentait n'est pas la plus célèbre des photographies du sprinteur. L'athlète est présenté en ces termes dans le résumé du palmarès des États-Unis : *« Ce nègre fut l'homme le plus populaire de la semaine d'athlétisme. Ses*

A surrealist collage by Karl Waldmann. The composition is set against a light yellow background. A large, diagonal band of black and red dominates the center. At the top, a woman's head with blonde hair floats. A yellow, arched bridge structure curves over the red portion of the diagonal band. Below the bridge, two figures in athletic wear are depicted. One figure is in a dynamic pose, holding a long pole. The other figure is also holding a pole. At the bottom right, the word 'Deutschland' is written in a bold, stylized font. The overall style is mid-20th-century modernism.

KARL WALDMANN. – Collage sur papier, entre 1936 et 1958

performances sont rendues possibles par une capacité de contraction du muscle qu'on ne peut probablement observer dans cette mesure chez aucun autre homme. Le pas de course des meilleurs sprinteurs du monde semble presque lent par rapport aux coups de tambour des jambes d'Owens. Ses performances en saut en longueur ne sont possibles que grâce à sa vitesse d'approche effarante. » Voilà donc en somme un « nègre » à peine humain, animal, dont les performances sont presque monstrueuses. Sur une autre photographie, la première dans laquelle on le voit remporter une victoire, on le distingue tout juste après le franchissement de la ligne d'arrivée, devant son compatriote Ralph Metcalfe, qui finissait à un dixième de seconde derrière lui.

Au contraire, la vignette consacrée au lancer de marteau consacre la force des athlètes au service du nazisme. Le texte explique comment, lorsque le lanceur Erwin Blask en était à son deuxième essai, il a senti « *jaillir ses dernières forces* » au moment où le Führer a pénétré dans la loge qui lui était réservée, ce qui lui a permis de prendre la tête de la série qualificative. Celui qu'on voit sur la vignette est cependant son compatriote Karl Hein, qui pulvérisa le record olym-

pique avec un lancer à 56,49 mètres, Blask devant se contenter de la médaille d'argent. La performance de Hein trône littéralement le cadre. Les auteurs de l'album choisissent de faire sortir le marteau de l'image en le dessinant sur le texte qui raconte son exploit. Le corps de l'athlète semble en apesanteur, même si, en considérant sa corpulence, on comprend que c'est l'inertie du mouvement de rotation qui lui permet de rester en équilibre. Au centre de l'image, sur le maillot de l'athlète, on distingue aisément la croix gammée sur l'aigle impérial. Le CIO, si prompt à imposer ses règlements, s'était non seulement laissé bernier quant à la tolérance d'athlètes juifs dans la délégation allemande, mais il avait également

Loi du marché et albums Panini

AUJOURD'HUI encore, on trouve pléthore d'expressions communes à l'armée et au sport de compétition. Le discours militaire domine largement dans des sports comme le football, où l'on distingue les attaquants des défenseurs, où l'on pratique l'art de la contre-attaque et où l'on présente les drapeaux des pays au son des hymnes nationaux. Depuis quelques années, certains scrutent même les lèvres des joueurs pour voir s'ils sont de bons patriotes – qui, dans le cas français, chantent avec cœur *La Marseillaise*.

L'album de vignettes Panini qui fait actuellement fureur est celui de l'Euro 2016. Le discours dominant prétendant que l'événement (comme pour les Jeux de Rio du mois d'août prochain) favorise l'amitié entre les peuples. Alors qu'en 1936 le titre d'un des pages évoquait « une fête du sport des peuples », l'album Panini de 2010 mettait l'accent sur le « fair-play ». En 1978, celui consacré à la Coupe du monde qui se déroulait en Argentine présentait les six stades sans bien sûr signaler que, tout près du stade de Buenos Aires, la junte du général Jorge Rafael Videla torturait ses opposants par centaines dans l'École supérieure de mécanique de la marine.

Dans tous ces albums, de 1936, 1978, 2010 ou 2016, on retrouve des éléments invariants : des hommes au regard dur, le menton souvent relevé, cadrés au buste, le culte du corps fort. Les principes demeurent inchangés : un unique album qui se répand dans le monde entier, traduit dans toutes les langues. On vénère la force et l'habileté de l'homme (les femmes sont complètement absentes), ce qui donne lieu à un

autorisé pendant ces Jeux les emblèmes nazis sur les vêtements des sportifs.

Quelques pages plus loin, le football est à l'honneur – c'est le sport qui, selon le texte placé en introduction, « assure le succès économique des Olympiades ». Une vignette représente l'équipe d'Italie lors de sa victoire en finale contre l'Autriche, le 15 août 1936. Un certain désordre transparait. Les regards s'orientent dans plusieurs directions et les joueurs se livrent à diverses formes de salut. Il faut préciser que depuis les Jeux d'Anvers, en 1920, le salut olympique, qui se pratiquait le bras droit replié puis tendu sur le côté, faisait partie du rituel. Il se confondait aisément avec le salut nazi, puisé aux mêmes sources antiques. Lors de la cérémonie d'ouverture, cinq délégations défilèrent en faisant ce « salut olympique » : l'Allemagne bien sûr, l'Autriche, l'Italie, la Bulgarie et la France.

Les images de cet album, distribuées dans les paquets de cigarettes, étaient issues des travaux de plusieurs photographes. Parmi les sources indiquées, on trouve « Presse Illustrationen Hoffmann, Berlin ». Heinrich Hoffmann (1885-1957) était le photographe personnel d'Adolf Hitler. S'il est ici mentionné parmi d'autres, il sera plus tard l'unique photographe de nombreux albums, comme celui qui célèbre la « libération » (annexion) de l'Autriche en 1938.

Il s'intitule *Wie die Ostmark ihre Befreiung erlebte* (« Comment la Marche de l'Est vécut sa libération »), « Ostmark », étant le terme nazi pour désigner l'Autriche. Une note datée du 1^{er} février 1940 précise : « Rien ne s'oppose, du point de vue du NSDAP, à la parution de cet ouvrage. Les références seront consignées dans la bibliographie nationale-socialiste. » Là encore, les croix gammées fleurissent au fil des pages. Sur la vignette d'une « fête de la gymnastique » organisée à Breslau en 1938, plus d'un millier de gymnastes sont présents, savamment alignés devant le Führer. Trois lignes de symétrie se dessinent, comme l'image d'un champ magnétique centré sur Hitler, représenté de dos. C'est l'aspect militaire du sport de masse qui ressort clairement, ici au service de l'idéologie nazie. Les fidèles sont alignés à perte de vue, tels les soldats d'une armée à la puissance infinie.

« culte de la personnalité » : les vignettes de Cristiano Ronaldo, de l'équipe du Portugal, de Paul Pogba (France) ou de Zlatan Ibrahimović (Suède) sont très recherchées.

Dans l'album 2016, c'est aussi le capitalisme triomphant qui est vénéré. S'il est diffusé dans cent vingt pays, on note une uniformisation par l'anglais, avec, à douze reprises sur des doubles pages, l'inscription «UEFA Euro 2016™ Qualifying Campaign Starting XI» pour désigner l'équipe de onze joueurs engagée dans les qualifications. Pour la première fois, il y a aussi des vignettes du commanditaire exclusif, Coca-Cola, à rechercher au dos de cent quarante millions de bouteilles mises sur le marché. Dans les bourses aux images, devenues dans les écoles des éléments essentiels de sociabilité, la vignette du sponsor s'échange contre dix vignettes de joueur. Un enfant de 10 ans intègre ainsi la loi de l'offre et de la demande – il n'y a pas d'âge pour apprendre la logique du marché.

(1) *L'Équipe*, Boulogne-Billancourt, 23 mars 2016.

(2) Le premier a été mis en examen en novembre 2015 pour complicité de tentative de chantage et participation à une association de malfaiteurs contre un de ses coéquipiers ; le second a insulté des membres de son équipe, usant notamment d'injures à caractère homophobe à l'encontre de son entraîneur.

(3) Cf. Erhard et Evamaria Ciolina, *Reklamebilder und Sammelalben*, Battenberg, Regenstauf (Bavière), 1997.

(4) Daniel Bermond, dans *Pierre de Coubertin* (Perrin, 2008), rappelle que, pour son soutien aux Jeux de Berlin, Pierre de Coubertin a touché 10 000 marks « à l'initiative personnelle de Hitler ». Cf. aussi « La machinerie olympique », dans *Quel sport ?*, n° 6-7, Alboüssière, juillet 2008, et « Le sport, c'est la guerre », *Manière de voir*, n° 30, mai-juin-juillet 1996.

* Maître de conférences à l'université Paris-IV, chercheur à l'Institut Ludwig-Boltzmann d'histoire sociale à Vienne (Autriche), auteur de l'ouvrage *Le Zéro et le Un*, deux volumes, Éditions Matériologiques, Paris, 2011.



UN ÉCRIVAIN DANS LES TOURMENTS DE SON SIÈCLE

La vie selon Georges Bernanos

Polémiste ardent, écrivain des orages spirituels, Georges Bernanos (1888-1948) a laissé une œuvre caractérisée par un engagement sans faille, mais non sans ruptures. Au nom de l'honneur, de la nation et des idéaux chrétiens, il sera maurrassien, antisémite, franquiste, avant de quitter l'Action française, de dénoncer le régime espagnol et le soutien que lui apportait l'Église.

PAR FLORENCE DELAY *

« **N**É POUR FAIRE une carrière et non pas une vie. » Voici le genre de notation lapidaire qui suffit à Georges Bernanos pour planter un personnage ou exécuter un homme. Bernanos est un violent. Il n'est pas commode à lire, mais c'est le moment. La parution des *Œuvres romanesques complètes* (1) en deux volumes dans la collection « La Pléiade » nous y incite. Les vieux amis affectionnés à la préface de l'ancienne Pléiade par Gaëtan Picon, « Bernanos romancier », ont sans doute un peu d'appréhension à aborder la nouvelle par Gilles Philippe. Mais l'appréhension tombe dès le titre, « La lutte avec l'ange », dès la première page, le ferme dégagement de l'allégorie pour qualifier les sept romans parus entre 1926 et 1943, le choix tout aussi résolu de qualifier l'œuvre d'« expressionniste ». « *Peu d'étiquettes*, écrit Gilles Philippe, *saïssent aussi bien la singularité des fictions de Bernanos dans le bouillonnement formel de son temps.* »

« Je ne suis pas un écrivain »

PERSONNE comme Bernanos ne fait sentir l'abîme qui existe entre un pluriel et un singulier, les honneurs et l'honneur. Le sien avait Dieu et France pour référents, le surnaturel et le naturel. Il refusa trois fois la Légion d'honneur. À mon humble avis, « légion » contrariait dans son esprit « honneur », lui évoquant cet homme possédé du démon (Luc, VIII, 30) auquel Jésus demanda son nom afin de le délivrer et qui répondit : « *Je m'appelle Légion, parce que nous sommes beaucoup.* » Alors Jésus commanda aux esprits démoniaques d'abandonner l'homme et d'entrer dans un troupeau de pourceaux qui se trouvait par là. Le troupeau, près de deux mille, se précipita vers la mer, où il fut englouti... Rats, pourceaux, Bernanos est impitoyable envers ceux qui préfèrent la course aux honneurs aux périls de la vie.

Le bien le plus précieux dont nous disposons engendra un genre littéraire à l'opposé des biographies, les vies. Vies de troubadours imaginées à partir de leurs poèmes, vies de saints à partir de leurs actes, vies imaginaires qui ne relatent que des traits de caractère et des moments constitutifs de l'être. Pour écrire ses vies de saints, de saintes, d'imposteurs, de drogués, de criminels, en roman, Bernanos déploie ces moments en longs dialogues, parfois si longs qu'on s'y perd comme en forêt profonde au bout de laquelle, « *le temps d'un éclair* », on aperçoit l'orée. Il déploie aussi paysages et climats – je songe au dur climat de l'Artois de son enfance – comme s'ils avaient à voir avec notre sort. En quoi il a raison. Dialogues et paysages, paysages et dialogues.

Enfant, il voulait être prêtre. Mais, à 21 ans, il écrit à dom Besse, son directeur de conscience, moine bénédictin : « *Le métier littéraire ne me tente pas, il m'est imposé. C'est le seul moyen qui m'est donné de m'exprimer, c'est-à-dire de vivre. Pour tous une émancipation, une délivrance de l'homme intérieur, mais ici quelque chose de plus : la condition de ma vie morale.* » Sa vie morale rejette la « littérature » telle que l'entend Paul Verlaine au dernier vers d'*Art poétique* : « *Et tout le reste est littérature.* » Verlaine au nom de la musique, « *De la musique avant toute chose, / Et pour cela préfère l'Impair* », Bernanos au nom d'une musique qui serait celle de l'impair céleste, la Trinité. Alors, « *faire de jolis livres pour de jolis yeux*

C'est le moment aussi parce que le romancier, comme le citoyen, s'insurge contre nos démissions et compromissions au nom de notre force, et que sa violence est celle d'un homme contraint, au lendemain de la première guerre mondiale, à abjurer la douceur. « *Quand je serai mort, dites au doux royaume de la terre que je l'aimais plus que je n'ai jamais osé dire.* »

« Né pour faire une carrière et non pas une vie », ce trait revient tel quel par deux fois, dans *Une nuit*, une de ses premières nouvelles, à propos d'un jeune Français venu froidement exploiter les forêts du Paraguay, et dans son roman *La Joie*, à propos d'un homme qui ne la connaîtra jamais, M. de Clergerie, « *un petit homme noir et tragique, avec une tête de rat. Et son inquiétude est aussi celle d'un rat* ». M. de Clergerie ronge perpétuellement les honneurs.

dans une jolie maison », pouah ! – son interjection préférée. Autant que la carrière, qu'il oppose à la vie, il rejette l'appellation d'écrivain. Son bouleversant curé de campagne se sent coupable de tenir un *Journal*. Par contre, sa définition du roman comme aventure spirituelle l'autorise à se dire né romancier. « *Je ne suis pas un écrivain, martèle-t-il, la seule vue d'une feuille de papier blanc me harasse l'âme.* » Carnets, cahiers, brouillons, ratures, biffures, oubli du verbe principal en cours de route, envol de chapitres entiers quand il est à moto témoignent.

Sur le choix du sujet de son premier roman, *Sous le soleil de Satan*, paru en 1926, qui aborde sans frémir – première « Histoire de Mouchette », « La tentation du désespoir », « Le saint de Lumbrès » – la question du Bien et du Mal, il s'est expliqué dans un entretien : « *Après la guerre, ça a été la grande faillite de tous. Les mots avaient perdu leur sens. On galvaudait l'héroïsme. Il y avait une réaction d'abandon, de faiblesse. J'ai voulu opposer à tout cela un saint.* » Ce roman remporta un étrange succès. Après quoi Bernanos, qui changeait tout le temps de lieu, abandonne un métier sûr, les assurances, pour vivre de sa plume, et la santé de sa femme l'entraîne à Ciboure, au Pays basque, où il commence son second roman, *L'Imposture* (2).

Réformé en 1910, à l'âge de 22 ans, il avait fait la guerre comme volontaire en 1914. Au début simple caporal (« *c'est-à-dire dans une familiarité et une fraternité quotidiennes avec mes camarades ouvriers et paysans. Ils ont achevé de me dégoûter pour toujours de l'esprit bourgeois* »), à la fin il est brigadier, avec la croix de guerre. Mais que la Grande Guerre, cette tragédie, ait été suivie par les Années folles, où l'on s'amusa beaucoup, l'a dégoûté, comme elle dégoûta un autre jeune homme dont tous les hommes de la famille étaient morts « pour rien », et qui pour contrer ce « rien » devint prêtre. Ces deux-là se retrouveront. Le père Daniel Pezeril fut pendant l'Occupation vicaire de la paroisse Saint-Étienne-du-Mont à Paris, où il délivra nombre de certificats de baptême à des Juifs, ce qui lui valut d'être déclaré « Juste parmi les nations » par le mémorial de Yad Vashem. En 1948, conseiller ecclésiastique du Centre catholique des intellectuels français, il fut appelé au chevet de Bernanos, dont il accompagna la longue agonie. On doit, entre autres, à Pezeril une extraordinaire édition des *Cahiers de Monsieur Ouine* (3) où, sur la page de gauche, est



MARC CHAGALL. – « La Lutte de Jacob et de l'Ange », 1950-1952

imprimé le texte final et, sur la page de droite, son brouillon, le déchet, « *le fumier de Job* ». On y voit le romancier à une table de café (c'est dans les cafés qu'il travaillait le plus souvent), plongé dans un de ces cahiers d'écolier où il écrivait, avancer, reculer, tâtonner. On l'entend presque anaher.

Pour établir le texte de *Monsieur Ouine* dans la nouvelle Pléiade, Monique Gosselin-Noat a déchiffré à son tour les vingt-deux cahiers et les feuillets volants. Elle note combien elle a été aidée, réconfortée, par les déchiffrements antérieurs de Pezeril. Plus qu'une « notice », elle signe une étude sur le héros le plus redoutable de l'œuvre, maître en découragement, rappelant ses modèles, Ernest Renan, André Gide, auxquels j'ajouterais certain abbé auteur d'une *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* (4), dont rien que le titre agaît Bernanos. Le nom même du professeur Ouine exprime le mal, la maladie, l'épidémie que le romancier attribue au Malin, celle de l'hésitation, du ni oui ni non, du « il y a du pour et il y a du contre ». Comme s'il était préférable de se tromper plutôt que d'hésiter. La couverture des petits cahiers porte calligraphiée cette inscription enfantine et prophétique : « Monsieur Ouine. Grand roman ». Commencée en 1931, achevée en 1940, sa rédaction fut discontinuée et tourmentée.

Les combats que livrent les personnages que Bernanos a aimés, Mouchette, Donissan, Chevance, Chantal, son cher curé d'Ambricourt, sont spirituels. On cite souvent l'« Adieu » qui clôt *Une saison en enfer*, « *Le combat spirituel est aussi brutal que la bataille d'hommes* ; » en s'arrêtant au point-virgule. La suite est nécessaire pour entrer dans l'univers bernanosien : « *mais la vision de la justice est le plaisir de Dieu seul* ». Si la justice est du royaume de Dieu, alors, que l'Église espagnole ait pris fait et cause pour le Movimiento (5) contre la république est un scandale. Un scandale qui le bouleverse tant qu'il met un point final à sa vie de romancier. Il ne se consacrera plus qu'à des écrits de combat.

Rappelons les faits : il s'est installé en 1934 avec sa famille aux Baléares, où la vie est moins chère (difficultés d'argent chroniques). En septembre 1936, après le coup d'État des généraux qui marque le début de la guerre civile, il assiste aux massacres perpétrés par les milices franquistes avec la bénédiction de l'évêque de Majorque. Et puis, en janvier 1937, il voit brûler dans un cimetière sous la lune des centaines de cadavres arrosés d'essence. C'est ainsi qu'ayant achevé *Nouvelle Histoire de Mouchette*, dernier court roman, il entreprend *Les Grands Cimetières sous la lune*.

de sa mort. Le sacrifice est chrétien ; le chagrin, un mot d'enfant.

La force d'âme de Bernanos n'est pas donnée, elle est chèrement acquise au prix de bagarres avec le monde et avec lui-même. Il incarne, en dépit de sa santé fragile et de ses crises d'angoisse, ce que j'appellerai un athlétisme spirituel. Dans un passage de la première épître aux Corinthiens, Paul évoque la discipline des athlètes : « *Ne savez-vous pas que tous les coureurs dans le stade courent, mais un seul gagne le prix ? Alors, courez pour gagner. (...) C'est ainsi que je cours, et non comme on court à l'aventure, c'est ainsi que je boxe, et non comme on frappe dans le vide, mais je décoche des coups à mon propre corps.* »

Dans une lettre à Bernanos, à propos de *Sous le soleil de Satan*, Paul Claudel se demande si l'abbé Donissan (« *un athlète resté humain, trop humain, qui ne craint pas de lutter corps à corps, comme dit saint Paul, avec la puissance des ténèbres* ») est poussé par l'amour de Dieu ou par l'orgueil de sa force. Ces deux athlètes chrétiens ne paraissent pas faits pour s'entendre.

Au moment de quitter le romancier, force est de constater que nous n'avons que survolé sa vie, qu'il le veuille ou non, d'écrivain, de citoyen français chrétien – et longtemps tenant du vieil antisémitisme catholique. Route chaotique, vie passionnée. Camelot du roi, adhérent à l'Action française à 20 ans, chantant tour à tour *Vive Henri IV !* et *L'Internationale* lorsqu'il est incarcéré, pour puis contre Charles Maurras, moquant la grande peur des bien-pensants avant de proclamer sa colère contre les droites françaises et le ralliement de l'Église à la « croisade » franquiste.

L'année même de la parution des *Grands Cimetières sous la lune*, 1938, il embarque avec sa tribu, femme et enfants, pour le Paraguay puis le Brésil. Fuir, un vieux rêve, créer une paroisse sous les tropiques, devenir vacher, *vaqueiro* ! La veille du 20 juillet, date du départ de Marseille, l'écrivain José Bergamín le rejoint à Toulon pour le remercier « *au nom du peuple espagnol* ». Imaginons la scène.

Cuver la honte de l'esprit de Munich

LA VIE de Bergamín aussi était signée d'une croix. Républicain catholique, il était bien placé pour savoir que derrière la croix se cache le diable. Le maître à penser de la génération poétique de 27 (6) en Espagne avait donné pour exergue à *Cruz y Raya*, « revue d'affirmation et de négation », la formule du bonheur selon Friedrich Nietzsche : « *un oui, un non, une ligne droite, un but* ». Il avait présidé le second congrès international pour la défense de la culture réunissant des écrivains et artistes antifascistes, qui se déroula en juillet 1937 à Madrid puis, à cause des bombardements, à Valence.

Le beau livre de Sébastien Lapaque *Sous le soleil de l'exil* (7) retrace les pérégrinations de Bernanos au Brésil. Là il cuvera la honte de l'esprit de Munich, écrira le dernier chapitre de *Monsieur Ouine* puis ses grands textes de combat. Gaulliste dès l'appel du 18 juin, il soutiendra inlassablement la Résistance dans les journaux brésiliens et ne quittera le Brésil que pour obéir à un télégramme du général de Gaulle en 1945 : « *Bernanos, votre place est parmi nous.* » Il avait trouvé là-bas sinon la maison de ses rêves,

du moins « *celle qui ressemble le mieux à ma vie. Les portes n'y ont pas de serrures, les fenêtres pas de vitres, les chambrées pas de plafond, et l'absence de plafond fait qu'on y découvre tout ce qui dans les autres est caché* ». La vie, selon Bernanos, avec pour toit le ciel.

(1) Georges Bernanos, *Œuvres romanesques complètes* suivies de *Dialogues des carmélites* ; tome I, sous la direction de Pierre Gille et Michael Kohlhauser ; tome II, sous la direction de Jacques Chabot et Monique Gosselin-Noat ; Gallimard, coll. « La Pléiade », Paris, 2015. Cf. aussi *Essais et écrits de combat*, tomes I et II, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1972 et 1995.

(2) Ces indications sont empruntées à la chronologie établie par son petit-fils, Gilles Bernanos.

(3) Georges Bernanos, *Cahiers de Monsieur Ouine*, rassemblés et présentés par Daniel Pezeril, Seuil, coll. « Le don des langues », Paris, 1991.

(4) Henri Bremond (1865-1933), homme d'Église et critique littéraire, attaché à définir la « poésie pure ».

(5) « Movimiento Nacional » : désignation officielle de l'appareil d'État espagnol sous la dictature franquiste entre 1937 et 1977.

(6) Génération de 27 est un groupe littéraire espagnol apparu dans les années précédant la guerre civile de 1936.

(7) Sébastien Lapaque, *Sous le soleil de l'exil*, Grasset, Paris, 2003.

* Romancière et essayiste, membre de l'Académie française. Dernier ouvrage paru : *La Vie comme au théâtre*, Gallimard, Paris, 2015.

L'ABONNEMENT

un moyen simple et rapide de soutenir votre journal

www.monde-diplomatique.fr/abojournal - (voir abonnement en page 2)



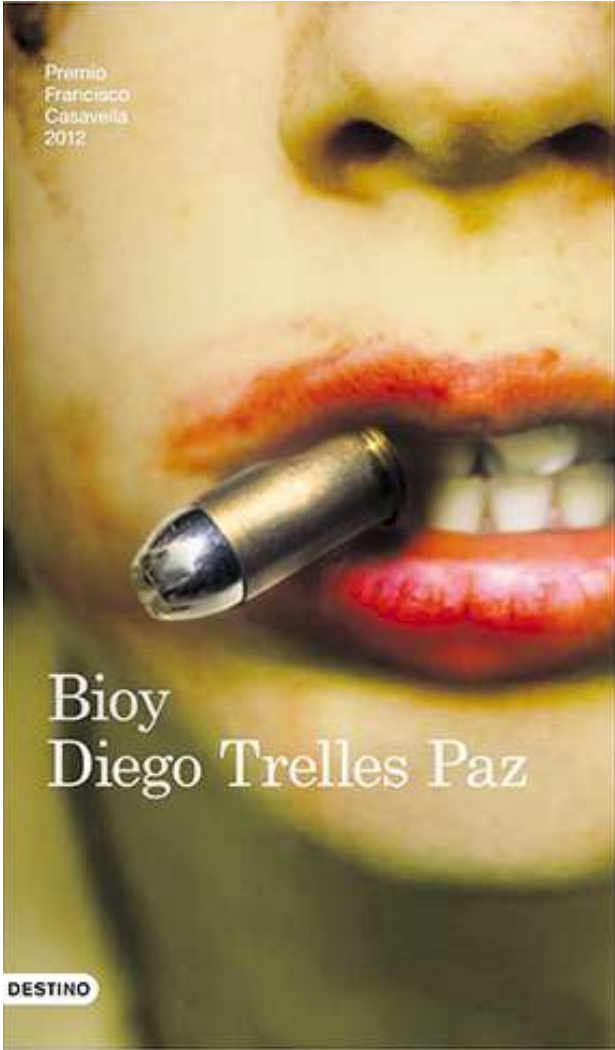


LITTÉRATURES

Une histoire fracassée

Bioy
de Diego Trelles Paz

*Traduit de l'espagnol (Pérou)
par Julien Berrée,
Buchet-Chastel, Paris, 2015,
342 pages, 21 euros.*



CONSTRUIT à la manière d’un puzzle, par des allers-retours entre le Pérou des années 1980 et celui des années 2000, ce roman dont « *tous les épisodes sont vrais* » évoque « *un asile où les portes n’auraient pas été fermées à clef* », pour citer son auteur (1). C’est sur l’in-soutenable description d’Elsa, une militante torturée par quatre militaires chargés de la répression contre les guérilleros du Sentier lumineux, que s’ouvre le récit. Le plus jeune, le caporal Bioy, refuse de s’associer à ce crime collectif, avant d’y céder sous la menace.

Quelque vingt ans plus tard, dans le courant des années 2000, un mystérieux jeune homme, Marcos, poursuit de sa vengeance trois des anciens tortionnaires. Ceux-ci se plaignent d’êtres lâchés par leur hiérarchie et par le pouvoir politique : « *De miliciens venus à bout du terrorisme, nous devenions délinquants.* » Qu’ils aient plongé dans la clandestinité ou qu’ils soient en prison, ils craignent d’être liquidés. Dans le même temps, on suit la résistible ascension du quatrième, Bioy, devenu chef d’une bande de narcotrafiquants qui atteint des sommets d’horreur dans une ville, Lima, désormais gangrenée par la corruption et l’extrême violence. Aux membres du gang se mêle un policier infiltré qui, à leur contact, évolue vers le même enfer. À ces deux histoires s’ajouteront bientôt d’autres éléments : un blog tenu par un écrivain revenu de tout, les visites de Marcos à Elsa, désormais pensionnaire d’un hôpital psychiatrique, la déposition de sa grand-mère auprès de la police et des scènes menées comme des fragments des films *Usual Suspects* (Bryan Singer, 1995) ou *Les Affranchis* (Martin Scorsese, 1990).

Né en 1977, Diego Trelles Paz, qui signe ici son second livre (mais le premier traduit en français), multiplie les styles de narration pour traduire la peur, la folie, le désespoir, la tristesse et la révolte de ses personnages, jusqu’à la fierté des militaires – un capitaine est décrit ainsi : « *Sous son torse, il n’y a qu’un dur matelas de courage et un code d’honneur criminel.* » À travers ces brefs pans d’une sorte d’« *histoire de l’infamie de son pays* », il entend faire œuvre. Dès les premières pages, il met en garde tant contre la tentation du voyeurisme que contre celle du refus de continuer à lire de telles abominations, en interpellant directement le lecteur : « *Qui dit la vérité ? Peu importe. Changez de vie, changez d’auteur. Comment raconter l’horreur quand elle est plus puissante que n’importe lequel de mes mots ? Comment nommer ce qu’on a du mal à imaginer ? Mieux vaut s’arrêter, lâcher le stylo, refuser. Ceci n’a pas lieu. Ceci n’existe pas. (Retour de caméra.)* »

Très vite, ainsi, le champ de la fiction littéraire tente de moduler, de réfréner la charge émotionnelle, ou plutôt de l’accompagner. Le rappel à la technique cinématographique participe aussi de cette prise de distance, alors même que les nombreuses références filmiques viennent comme appuyer de manière presque grotesque la dimension mortifère du récit. « *Rien n’a de réalité propre, tout est délire, chimère : le vent qui souffle, la pluie qui tombe, l’homme qui pense.* »

On dirait que Trelles Paz a souhaité un condensé des possibles pour rendre compte de l’histoire de son pays, entre « *l’ haleine tiède et malheureuse de la mort* » et le chant général de la littérature. Pari réussi.

BERNARD DAGUERRE.

(1) Propos recueillis par Patricia Neves, Marianne.net, 29 mars 2015.

AMÉRIQUES	EUROPE	ASIE
COMME UNE RAGE DE JUSTICE. – Henri Burin des Roziers (avec Sabine Rousseau) <i>Cerf, Paris, 2016, 174 pages, 19 euros.</i> Surnommé l’«avocat des sans-terre», souvent menacé de mort par les <i>fazendeiros</i> – les grands propriétaires terriens –, le frère dominicain Henri Burin des Roziers a vécu sa solidarité avec les paysans pauvres de l’Amazonie brésilienne, au péril de sa vie, depuis 1979. Qu’on n’attende pourtant pas ici une chronique haute en couleur de sa dangereuse et courageuse existence : ce «grand homme» aujourd’hui âgé de 86 ans s’y exprime trop modestement, tout en retenue. Mais sans excessives circonvolutions : «<i>La non-violence n’est pas mon style du tout. (...) Mais la violence vient d’abord des oppresseurs. La lutte est une réponse.</i>» Dans sa jeunesse, il a connu des ecclésiastiques condamnés par Rome pour leur défense des prêtres ouvriers, et il s’est impliqué auprès des exclus et des immigrés nord-africains. Lorsqu’il évoque les <i>fazendeiros</i> assassins de petits paysans, lui qui n’est pas toujours à l’aise avec «<i>l’institution Église</i>» ne renie en rien ce qu’il a appris de l’Évangile, mais reconnaît : «<i>Je n’étais guère animé de miséricorde chrétienne, je voulais les faire condamner, et condamner durement (...), pour que cesse l’impunité.</i>» MAURICE LEMOINE LA RÉVOLUTION PAR L’ÉTAT. – Louis Mercier-Vega <i>Payot, coll. «Petite Bibliothèque Payot», Paris, 2015, 272 pages, 11 euros.</i> Militant libertaire d’origine belge, cofondateur du Groupe international de la colonne Durruti en Espagne, Louis Mercier-Vega (1914-1977), de son vrai nom Charles Cortvrint, s’intéressa à l’évolution des sociétés latino-américaines dès la seconde guerre mondiale. Dans l’esprit des analyses de Jan Wacław Makhański, Ante Ciliga ou Bruno Rizzi sur le «socialisme des intellectuels» et la «nouvelle classe», ce livre, rédigé juste avant son suicide, défend l’idée qu’une technobureaucratie civile et militaire, distincte aussi bien de l’oligarchie traditionnelle que de la bourgeoisie industrielle ou financière, était en train de s’installer à la tête des États d’Amérique latine. Il en analyse les répercussions sur l’Université, les Églises, l’armée, les transformations des classes moyennes, face à des bases ouvrières et paysannes muettes, puis vérifie ses hypothèses avec les cas de Cuba, du Chili, du Pérou et du Brésil. Dans cette nouvelle édition, la préface de Jean-Pierre Lavaud met en valeur les lignes de force de cette réflexion tout en actualisant le propos. CHARLES JACQUIER FIGURES DE LA RÉVOLTE. Rébellions latino-américaines : XVI-XX^e siècles. – Sous la direction de Nicolas Pinet <i>Syllepse, Paris, 2016, 320 pages, 16 euros.</i> L’historiographie latino-américaine se cantonne trop souvent à l’arrivée des conquistadors, omettant les révoltes qui leur ont été opposées. Bien que les documents qui les mettent en lumière soient rares, Nicolas Pinet, responsable de la rédaction de la revue <i>Dial</i>, mais aussi chercheur à l’université de Tokyo et membre du Laboratoire de changement social et politique de l’université Paris-Diderot, a décidé de les rassembler. Il a ainsi composé ce récit qui rend compte d’innombrables injustices, mais aussi et surtout de multiples soulèvements révolutionnaires. Des <i>palenques</i> (communautés d’esclaves en fuite) du Panamá en 1525 au <i>santiagueñazo</i> (insurrection à l’échelle d’une ville) en Argentine en 1993, en passant par la rébellion de Canudos au Brésil en 1893 ou encore par celle des travailleurs ruraux des <i>estancias</i> en Patagonie en 1921, l’objectif de l’ouvrage est clair : rappeler que l’Amérique latine contestataire et anti-impérialiste n’en est pas à son coup d’essai en matière de mouvements sociaux et populaires. Un plongeon dans l’histoire qui éclaire les convulsions du présent. ORNELLA DIAZ SUAREZ	MINUIT AU PERA PALACE. La naissance d’Istanbul. – Charles King <i>Payot, Paris, 2016, 464 pages, 25 euros.</i> Pour raconter la naissance de l’Istanbul républicaine, Charles King, s’appuyant sur un fonds photographique exceptionnel et peu connu, évoque non seulement le Pera Palace, hôtel de luxe destiné aux étrangers et centre d’intrigues d’une ex-capitale entrée en mutation, mais aussi les lieux de plaisir qui déversent le jazz et l’esprit nouveau sur la ville. Entre 1920 et les années 1940, une révolution culturelle a lieu, grâce aux Russes blancs, à la nouvelle intelligentsia turque – Halide Edip Adivar et Nâzım Hikmet, entre autres –, mais aussi au séjour de quelques personnalités : Léon Trotski, de 1929 à 1933, ou l’archéologue Thomas Whittemore, chargé de la réfection de Sainte-Sophie. Plus tard, c’est la présence germanique des années de guerre, contrebalancée par le soutien au passage ou au départ pour la Palestine de nombreux Juifs, que l’auteur retrace, sans illusions : «<i>L’histoire moderne de l’Europe se décline selon deux modes dominants, le national et l’élégiaque. Tous deux relèvent, chacun à sa manière, de la fiction.</i>» En filigrane se lit aussi l’essor des Stambouliotes dans le monde, à l’image des frères Ahmet et Nesuhi Ertegun, fondateurs à New York du label de musique Atlantic Records. TIMOUR MUHIDINE	LES MONGOLS INSOUMIS. – Antoine Maire <i>Ateliers Henry Dougier, Boulogne-Billancourt, 2016, 142 pages, 12 euros.</i> Gengis Khan, Oulan-Bator, les nomades... À part quelques clichés, la Mongolie, coïncée entre la Russie et la Chine, reste largement méconnue. Le chercheur Antoine Maire a décidé de lever un coin du voile à travers une série de portraits de Mongols, renommés ou non. On croise le chemin de l’anthropologue Amraa (en Mongolie, on n’utilise que les prénoms), qui explique l’évolution du nomadisme ; d’une famille d’éleveurs plutôt aisés ; de Sodnom, le dernier premier ministre du gouvernement socialiste ; de Baabar, un intellectuel qui s’est battu pour la démocratie ; d’Enkhe, une femme indépendante frôlant la quarantaine – et de bien d’autres encore. Ainsi se dessine progressivement une Mongolie moderne avec ses progrès incontestables et ses reculs sociaux pour une partie de la population. On comprend mieux la façon dont les Mongols voient leurs voisins, et leur absence totale de solidarité avec les Mongols chinois, par exemple. Bien sûr, il ne s’agit pas d’une étude approfondie, et l’on peut regretter certaines généralités qui mériteraient d’être étayées. MARTINE BULARD TREIZE HOMMES. – Sonia Faleiro <i>Actes Sud, Arles, 2016, 104 pages, 13,80 euros.</i> Baby, issue de la tribu santale de Subalpur, dans le Bengale-Occidental rural, a 20 ans en 2014 quand treize hommes de Subalpur la violent. Une punition parce qu’elle ose être heureuse et libre ? Ou parce qu’elle aime un homme marié, un musulman non santal, qui plus est ? La journaliste Sonia Faleiro va mener l’enquête. L’affaire aurait pu passer inaperçue : après tout, «<i>une femme est violée toutes les trente minutes en Inde</i>». Mais l’opinion publique a changé depuis le viol collectif de New Delhi, le 16 décembre 2012. En 2014, lorsque Baby porte plainte au commissariat, l’affaire a déjà pris une tournure politique. Le système tribal est pointé du doigt, tandis qu’elle est accusée de mensonge par les défenseurs des Santals, qui craignent que les autorités centrales n’en profitent pour remettre en cause leurs droits ancestraux à se gouverner eux-mêmes. Après avoir rencontré tous les acteurs de l’affaire, Sonia Faleiro met en lumière, derrière l’horreur du viol, l’exploitation économique des autochtones et leur abandon par l’État. Et, au-delà, celui des femmes tribales. CLEA CHAKRAVERTY
AFRIQUE	GÉOPOLITIQUE	
CENTRAFRIQUE : UN DESTIN VOLÉ. Histoire d’une domination française. – Yanis Thomas <i>Agone-Survie, coll. «Dossiers noirs», Marseille - Montreuil-sous-Bois, 2016, 236 pages, 13 euros.</i> Dans son introduction à cette plongée dans l’histoire de la Centrafrique, Odile Tobner replace dans le temps long la séquence qui va de l’intervention française, en décembre 2013, à l’élection du président Faustin-Archange Touadéra, en février 2016. Mais peut-on parler d’«intervention» ? Comme dans trop de pays africains, la France est présente depuis longtemps, et la vie de l’ancienne colonie est marquée à jamais par les exactions commises par de grandes compagnies hexagonales depuis le XIX^e siècle. La moitié de l’ouvrage est consacrée à un édifiant historique, avec sa galerie de despotes locaux liés à la «métropole». Le «<i>bourbier centrafricain</i>» dans lequel la France est plongée depuis 2013 provient de l’impossible interposition entre milices de la Seleka et des anti-Balaka, sur fond de massacres. La géopolitique régionale explique une grande part de ce factionnalisme sanglant. Événementiel, l’ouvrage aurait gagné à intégrer anthropologie et politologie, à l’instar des recherches de Didier Bigo (<i>Pouvoir et obéissance en Centrafrique</i>, Karthala, 1989), qui a décrypté en profondeur les enjeux de pouvoir et les embrayeurs des violences. MICHEL GALY	HUMAN RIGHTS WATCH. RAPPORT MONDIAL 2016 (événements de 2015) (<i>New York, 2016, 660 pages, 32 dollars</i>). – Les droits humains font aujourd’hui l’objet de «<i>menaces jumelles</i>» : les politiques de la peur et l’écrasement des sociétés civiles. L’intimidation terroriste s’accompagne d’une rhétorique étatique sécuritaire et binaire qui menace les libertés dans les pays développés eux-mêmes. Dans le même temps, la répression des opposants et des associations de défense des libertés se fait de plus en plus violente. Le rapport scrute également les droits des minorités sexuelles, avant de proposer une analyse pays par pays de l’état des droits humains. NILS ANDERSSON	

CARAÏBES

Les foyers de la créolisation

cartographie fait apparaître les circulations et résistances de la population en tant que «*facteurs déterminants de la caribéanité* ».

À la frontière entre géographie politique et géographie sociale, l’ouvrage de Violaine Jolivet se penche sur l’autre rive du détroit de Floride dans *Miami la cubaine* (2). Elle examine le façonnement et la transformation d’une «*ville-bascule*» entre le nord et le sud du continent à travers l’étude des circulations migratoires.

Ce travail de recherche repose également sur l’analyse de l’origine des inégalités urbaines et des discriminations socio-spatiales à Miami, dans les quartiers de Little Havana et de Hialeah. Avec pour point de départ l’«*exil doré*» vers la Floride, entre 1959 et 1961, de la «communauté pionnière» des cols blancs cubains, accueillis à bras ouverts, l’auteure décrit le processus de «latinisation» de la ville, les trajectoires de vie et les modes d’habitat de ses immigrés hispaniques, et détaille les mécanismes d’ancrage de l’élite cubano-américaine. Celle-ci a pu s’inscrire dans un environnement étranger à son espace de référence, dessiner l’extension de Miami et de sa banlieue, se saisir des rênes de la politique locale et construire une économie tournée vers le large.

«*Pivot entre deux Amériques* », Miami est également observée par des universitaires, des géographes et des diplomates dans la revue *Problèmes d’Amérique latine* (3). Les contributeurs dressent la radiographie d’une ville dont le développement, fondé sur les réseaux d’affaires des riches Cubains, lui a permis de se doter d’infrastructures logistiques internationales, qui tendent à en faire une «ville mondiale» pesant toujours davantage sur le périmètre caribéen. L’ouverture récente des discussions entre la Maison Blanche et La Havane divise les Cubano-Américains de Miami, dont le vote est souvent déterminant pour le pays. Si le lobby conservateur formé par la première vague d’immigrés a traditionnellement voté pour les républicains et largement participé à l’élection des Bush père et fils, le renouvellement générationnel a joué en faveur de l’actuel président Barack Obama.

GUILLAUME BEAULANDE.

(1) Romain Cruse, *Une géographie populaire de la Caraïbe*, Mémoire d’encrier, Montréal, 2014, 594 pages, 24,50 euros.

(2) Violaine Jolivet, *Miami la cubaine. Géographie d’une ville-carrefour entre les Amériques*, Presses universitaires de Rennes, 2015, 272 pages, 20 euros.

(3) «Miami, carrefour des Amériques», *Problèmes d’Amérique latine*, n°96-97, Eska, Paris, 2015, 160 pages, 30 euros.



DU MONDE

Les paumés du petit matin

Candide et lubrique
d'Adam Thirlwell

*Traduit de l'anglais (Royaume-Uni)
par Nicolas Richard, Editions de l'Olivier,
Paris, 2016, 400 pages, 23 euros.*

AU MATIN, quand il se réveille dans une chambre inconnue auprès de sa meilleure amie couverte de sang, le narrateur sait qu'il est « *dans une situation problématique* ». C'est exact. D'ailleurs, tout dans sa vie est problématique. Il a une bonne trentaine, une épouse, il vit toujours chez ses parents – c'est sa mère qui lave son linge – et il a décidé de se retirer du monde du travail afin de poursuivre un rêve artistique, sans savoir pour autant « *quelle forme exactement prendrait cet art* ». Problématique.

Dans une ville occidentale qui pourrait aussi bien être Buenos Aires que Londres ou Berlin, dans une de ces capitales où l'insouciance des quartiers aisés est troublée par l'existence menaçante des banlieues, il passe son temps à écumer les bars, à faire la fête, à voir des films pornographiques, à avoir des aventures, à se droguer et à... réfléchir aux moyens de devenir un super-héros ou, plus exactement, « *un super-héros de la pensée* ». Ce don Juan malgré lui, dont la malédiction est d'être « *vraiment bon au pieu* », a lui aussi son fidèle compagnon, Hiro, qui l'initie aux orgies, aux bordels et aux braquages à main armée – mais seulement avec de faux pistolets. Le tout sous l'effet d'une potion magique, mélange savant de diverses substances pharmaceutiques... De quoi déclencher une spirale de violences et de ruptures qui conduit le protagoniste à la solitude.

Indécis, farfelu, vaniteux, solipsiste, il réduit, en parfait consommateur, ses rapports aux autres au plaisir ou à l'utilité qu'il peut en retirer. Égoïsme vécu avec une pointe de



n'en sont que le prolongement. Impossible de se confronter à l'autre (« *Nous préférons qu'il y ait du silence entre les gens* »), de dépasser son instrumentalisation : l'asepsie comme idéal des relations humaines. Personne ne blesse personne, personne ne souffre, tout se dilue dans « *une attention presque impersonnelle et très douce* ». Mais alors, que reste-t-il ? Un ennui profond. Rebondissements absurdes et humour incisif sont le corollaire de cette lassitude qui frôle le nihilisme. Drogues, prostituées et braquages : autant d'échappatoires à ce silence qui, en étouffant le conflit, nie la vie ; seule l'excitation atteste que l'on existe. C'est le prix à payer pour être à l'abri des convulsions de l'histoire ou de la misère, notamment politique, de nos sociétés.

Adam Thirlwell, né en 1978, est devenu en un essai et trois romans (1) l'un des auteurs les plus en vue de la scène littéraire britannique. Dans son œuvre, l'individu, étourdi plutôt qu'éclairé par son intelligence, replié sur la sphère privée, semble ne se réaliser que dans l'animalité : boire, bouffer, baiser. « *Vous n'avez besoin que de deux choses dans la vie, se plaisait à dire Tony Blair : votre bon sens et votre femme...* » En serait-on là, dans un éclat de rire ?

JOSÉ ANTONIO GARCIA SIMON.

(1) *Politique* (2004) et *L'Évasion* (2010), ainsi que l'essai *Le Livre multiple* (2014), tous trois aux Éditions de l'Olivier.

ÉCONOMIE

Du financement à la financiarisation

VIENNENT d'être publiés, à quelques semaines d'intervalle, deux ouvrages dont les titres se répondent : *Le Profit décodé* et *L'Entreprise liquidée*. Leurs contenus se font écho, même s'ils ne se situent pas au même niveau d'abstraction. Christophe Darmangeat propose un recueil de trois essais (1). Le premier a pour projet d'aller à la racine des choses en décryptant « *l'énigme du profit* ». En tant qu'anthropologue, l'auteur est bien placé pour comprendre que le capitalisme est une forme d'organisation sociale très récente, et qui n'a rien de naturel : l'existence même du profit ne va pas de soi. C'est cette prétendue évidence qu'il s'attache à contester en levant le voile sur la source du profit. La démonstration coule dans une langue limpide ; elle associe un passage en revue

critique des théories et des réponses argumentées à ceux qui craindraient que la remise en cause du profit soit « *antiéconomique* ».

Le deuxième essai est consacré à la distinction entre travail productif et travail improductif. Darmangeat dresse la généalogie du débat déclenché par Adam Smith et devenu récurrent chez les marxistes. Il discute de manière très fine les analyses quelquefois contradictoires de Karl Marx. Mais il le fait en cherchant constamment à établir un lien avec la réalité concrète du capitalisme contemporain et les enjeux des débats présents. Il adopte la même démarche dans le troisième essai, consacré à la rente, sans doute l'exposé le plus clair des analyses de Marx sur

la rente foncière. Mais, là aussi, Darmangeat montre comment ces schémas théoriques valent également pour des phénomènes contemporains, comme la rente pétrolière ou immobilière, même s'il ne partage sans doute pas l'idée de l'économiste Philippe Askenazy selon laquelle nous serions « *tous rentiers* ». Si le sous-titre, *Trois essais d'économie marxiste*, annonce clairement la couleur, nous sommes cependant très loin d'une marxologie indigeste, et ce livre constitue une précieuse introduction à une critique moderne de l'économie politique.

Le titre du livre de Tristan Auvray, Thomas Dallery et Sandra Rigot (2) résume habilement leur fil directeur. Ils définissent en effet la liquidité comme la « *capacité à être transformé en monnaie, et cela sans délai, coût ou risque en capital* ». Cette définition pourrait d'ailleurs s'étendre à la précarisation, qui est l'application au travail des « *propriétés de la liquidité dont le marché financier dote le capital* », comme le soulignait Frédéric Lordon dans *Fonds de pension, piège à cons ?* (Raisons d'agir, 2000).

L'ouvrage comprend trois grandes parties. La première retrace l'histoire qui mène « *du financement à la financiarisation* ». Elle montre comment la finance peut être plus ou moins « *encastrée* » au cours de l'histoire. Suit l'analyse des ravages de la financiarisation, articulée autour de l'idée selon laquelle la gouvernance actionnariale défavorise l'investissement. Un des traits essentiels du capitalisme néolibéral est en effet que les investissements sont à la traîne par rapport aux profits. Ce retard s'expliquerait « *par la réduction du nombre d'opportunités d'investissement jugées suffisamment rentables* », et c'est la finance qui fixerait les seuils de rentabilité exigés. On pourrait rendre cette détermination plus dialectique, la finance venant compenser plutôt qu'engendrer cette raréfaction des investissements rentables. Mais ces subtilités d'analyse peuvent s'effacer devant les propositions de la troisième partie, qui visent à « *remettre la finance à sa place* » et qui font jouer un rôle essentiel à un retour de l'intervention publique, seule à même de soutenir la transition écologique.

MICHEL HUSSON.

(1) Christophe Darmangeat, *Le Profit décodé. Trois essais d'économie marxiste*, La ville brûle, Montreuil-sous-Bois, 2016, 224 pages, 15 euros.

(2) Tristan Auvray, Thomas Dallery et Sandra Rigot, *L'Entreprise liquidée. La finance contre l'investissement*, Michalon, Paris, 2016, 320 pages, 19 euros.

ÉCONOMIE

EXPULSIONS. Brutalité et complexité dans l'économie globale. – Saskia Sassen

Gallimard, coll. « NRF Essais », Paris, 2016, 384 pages, 25 euros.

C'est l'envers de « *la ville globale* » – titre de son fameux essai (Descartes & Cie, 1996) – que Saskia Sassen donne à voir dans ce nouveau livre, desservi par une édition française approximative. La dérégulation financière, depuis les années 1980, a créé de nombreux phénomènes dont l'aboutissement peut se décrire comme une expulsion. Expulsion de secteurs croissants de la population de leur logement, à travers la « *crise des subprime* » ; de leurs moyens de subsistance, par l'accaparement des terres agricoles ; de leur travail et de leur société, sur le modèle de la Grèce. La vie elle-même est détruite : les exemples de villes et de campagnes empoisonnées par les industries minières, chimiques, nucléaires abondent sur tous les continents et dans tous les systèmes politiques. Les océans sont grignotés par des zones de plastique ou de métaux lourds. Ces mouvements, pour la sociologue, sont une lame de fond, encore invivable, et qu'aucun des systèmes de régulation existants ne semble pouvoir arrêter.

PH. R.

BIOGRAPHIE

LES PETITS PAPIERS D'HENRI GUILLEMIN. – Patrick Rödel

Utopie, coll. « h.g. », Bats, 2015, 240 pages, 19 euros.

Henri Guillemin (1903-1992) n'aimait pas « *l'histoire enrubannée* ». Historien, portraitiste, pamphlétaire à l'occasion, il revisita les grands moments de la vie politique française, écorna quelques légendes (Alfred de Vigny, Benjamin Constant, Charles Péguy), esquinta allègrement quelques statues (Napoléon Bonaparte), mais sut aussi défendre et réhabiliter ceux qu'il aimait (Jean-Jacques Rousseau, Maximilien de Robespierre, Émile Zola). Son non-conformisme, qui lui valut beaucoup d'ennemis, ne l'empêcha pas de conquérir, par ses livres ou par ses émissions à la télévision suisse, un vaste public. Plus de vingt ans après sa mort, son œuvre a trouvé un nouvel écho grâce au succès de ses conférences sur Internet et aux efforts de quelques fidèles. Son neveu, le philosophe Patrick Rödel, lui consacre un livre, à la fois biographie, portrait souvenir et bilan personnel. On y retrouve ses différentes facettes – universitaire défrôqué, catholique en rupture de ban, « *prolétaire de l'érudition* », confrencier-vedette... – scrutées par un observateur affectueux et critique.

ANTONY BURLAUD

DROIT

LES GOLEMS DU NUMÉRIQUE. Droit d'auteur et Lex Electronica. – Mélanie Dulong de Rosnay

Presses des Mines, Paris, 2016, 260 pages, 29 euros.

Les normes techniques choisies pour assurer le développement des échanges numériques induisent des contraintes affectant sourdement les comportements, qu'il s'agisse d'échanges en ligne ou d'accès aux produits audiovisuels. Ainsi, l'adoption de techniques mercatiques basées sur les systèmes de gestion des accès numériques, destinée à protéger les modèles économiques des industries culturelles, s'effectue au détriment des droits du public à la création et à l'utilisation de biens communs. À partir de sa participation aux travaux de standardisation internationale, l'auteure, juriste chargée de recherches au Centre national de la recherche scientifique, plaide en faveur d'une intégration des concepts juridiques au sein du code informatique. Celle-ci, en incorporant l'information sur les droits d'auteur et en élargissant ses catégories, permettrait la préservation des ressources numériques et un meilleur partage des biens culturels à travers une régulation décentralisée.

ANDRÉ PRIOU

JUSTICE D'EXCEPTION. L'État face aux crimes politiques et terroristes. – Vanessa Codaccioni

CNRS Éditions, Paris, 2015, 318 pages, 25 euros.

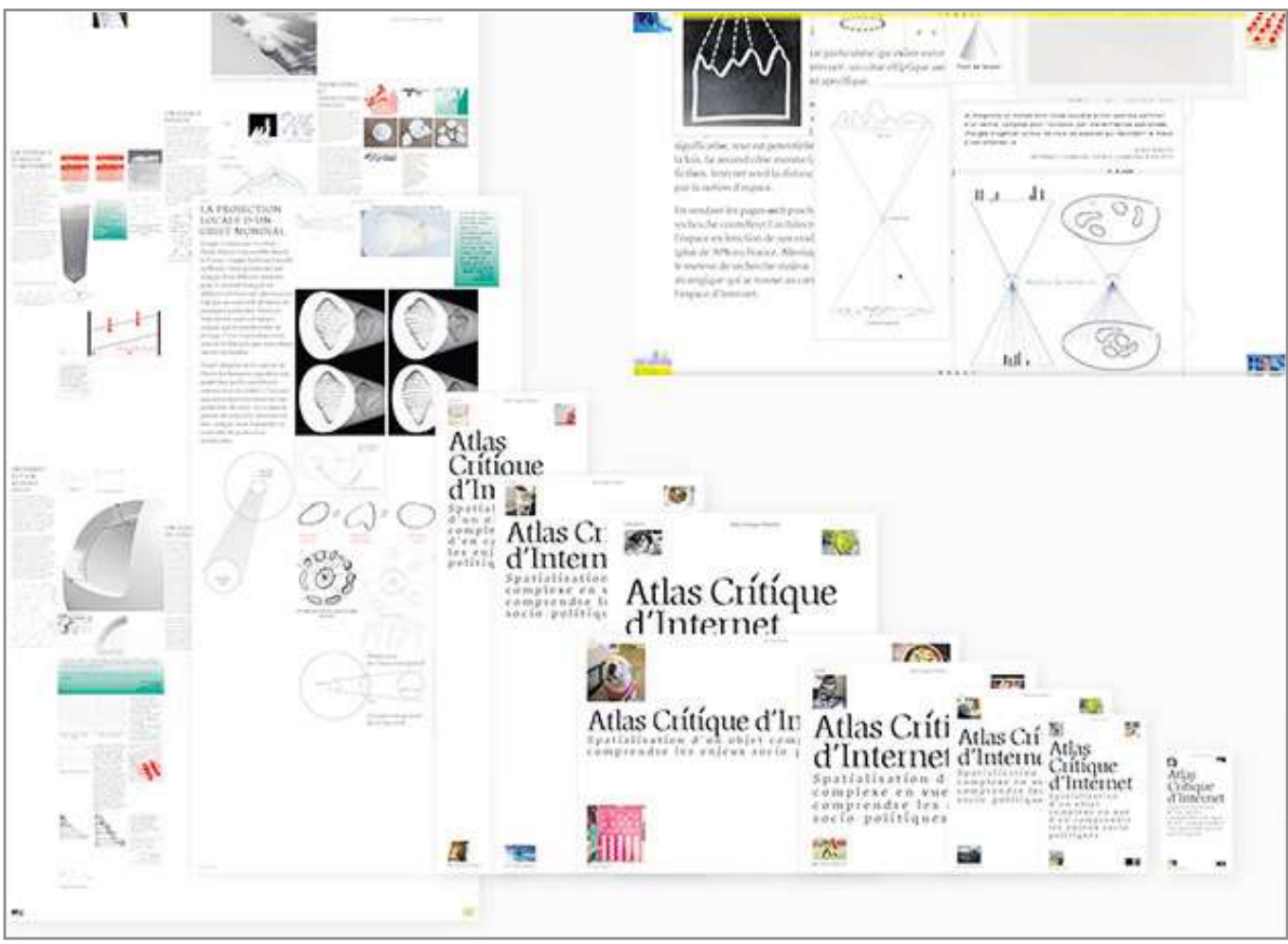
Instituée en janvier 1963 par le général de Gaulle pour réprimer la « *subversion pro-Algérie française* », la Cour de sûreté de l'État, à la composition mixte, civile et militaire, finira par juger toute forme d'opposition considérée comme une atteinte à la sûreté nationale. Maintenu pendant dix-huit ans, elle se transforme en une justice d'exception permanente, au nom de la légitime défense de l'État contre les « *ennemis publics* ». Elle est supprimée sous la présidence de François Mitterrand en 1981, mais les attentats de 1986 réactivent une nouvelle juridiction d'exception. Les lois antiterroristes vont s'emplier pendant près de trente ans, avec une finalité proactive : la primauté à l'avant-procès et les prérogatives exceptionnelles accordées aux services de renseignement, à la police et à un corps de juges d'instruction spécialisés relèvent d'une stratégie de « *neutralisation judiciaire préventive* ». La politiste Vanessa Codaccioni démontre ainsi comment tout se met en place pour l'instauration à venir d'un état d'urgence permanent.

JEAN-JACQUES GANDINI

ATLAS

Espèces d'espaces

INTERNET, selon l'expression de Louise Drulhe, est un « *collage de collages* » (1). Et c'est en collant des images que l'artiste cherche à visualiser le réseau des réseaux. Ou, du moins, à nous faire partager une vision de sa structure fondamentale. Or celle-ci ne se laisse approcher que par des vues abstraites, présentées ici sous la forme de quinze « *exercices conceptuels de spatialisation* ». Dans une première hypothèse, Internet serait un point situé au centre de la Terre, un pur symbole où s'agrègent toute la connaissance du monde. Mais la réalité fait exploser cette image idéale. Les censures et les « *modérations* », qu'elles soient chinoise, allemande, russe ou française, ont recréé des frontières entre les pays et fragmenté le Web en autant d'internets. Le cheminement des internautes, au moyen des liens hypertextes, peut être décrit comme une pente où se forment des parcours qui serpentent ou déferlent, selon la richesse et la variété des liens. Avec leur poids de plus en plus décisif, les grands moteurs de recherche et les réseaux sociaux déforment eux aussi la Toile, créant des poches, des bassins d'attraction dont la profondeur reflète la



difficulté que l'on peut avoir à en sortir. Dans un clin d'œil aux sites qui s'affichent sur des écrans de toutes tailles et de tous formats, le livre est imprimé à une dimension variable, au gré de l'acheteur.

PHILIPPE RIVIÈRE.

(1) Louise Drulhe, *L'Atlas critique d'Internet*, 2015, internet-atlas.net (autoédition)



ARTS

RIOT GRRRLS. Chronique d'une révolution punk féministe. – Manon Labry
Zones, Paris, 2016, 144 pages, 15 euros.
«*Revolution, Grrrl Style, Now!* » Ce fut l'un des cris de guerre du mouvement punk féministe Riot Grrrl («*Émeutière*»), né au début des années 1990 dans l'État de Washington. Révolution culturelle et politique passionnée, elle fut menée de front par les musiciennes de groupes indie pop et punk rock comme Bikini Kill, Heavens to Betsy ou Bratmobile. Ce sont Kathleen Hanna, Toby Vail, Lois Maffeo, Molly Neuman, féministes plus «punkasses» que «punkettes», qui ont bousculé la scène underground nord-américaine à coups de fanzines (*Jigsaw, Gunk*, etc.) ou de chansons engagées. À bas la société patriarcale et capitaliste, vive le sexe supposé faible et le *do it yourself* (DIY) ! Manon Labry, docteure en civilisation nord-américaine, analyse le mouvement tout en cultivant, sur fond de barbarismes et de jeux de mots plutôt hilarants, une écriture punk, agrémentée de paroles de chansons, d'illustrations ou encore de témoignages, qui traduit une admiration jubilatoire pour ces «émeutières», vent debout contre «*l'ogre corporate* » et la passivité de la génération X.

KATIA TOURÉ

COMÉDIE DE LA CRITIQUE. Trente ans d'art contemporain. – Jean-Philippe Domecq
Pocket, Paris, 928 pages, 2015, 14,90 euros.

«*Selon la conception idéologique qui domine actuellement la critique d'art, l'œuvre désormais prime moins que la démarche, dont elle n'est plus que le support indicatif.* » Le refus de cette conception est la clé des analyses de Jean-Philippe Domecq sur l'art contemporain. Cet «*art spéculatif*» (verbalement et financièrement) a en effet modelé l'histoire officielle, où l'hagiographie tient souvent lieu d'analyse, plus centrée sur des considérations périphériques (biographie, intention de l'artiste) que sur l'œuvre. À l'inverse, Domecq analyse d'abord l'œuvre et sa «*réserve d'effets*» intrinsèque pour en examiner la valeur. Ce recueil d'essais voit l'art moderne et contemporain reconsidéré par un jugement dépris de réflexes conditionnés. Il résume l'historicisme et le progressisme à un sobre «*Personne ne l'avait fait avant*»; mais, l'audace ne lui paraissant pas un critère suffisant, Pablo Picasso, Jasper Johns ou Andy Warhol sont examinés d'un œil qui encourage à repenser l'histoire de l'art du XX^e siècle telle qu'elle est transmise.

MIKAËL FAUJOUR

HISTOIRE

ZIMMERWALD. L'internationalisme contre la première guerre mondiale. – Julien Chuzeville
Demopolis, Paris, 2015, 160 pages, 19 euros.

En 2014, le centenaire de la première guerre mondiale a donné lieu à de nombreuses publications. L'année suivante, celui de Zimmerwald a été ignoré, au présent ouvrage près. Il est destiné à ceux qui veulent avoir une vision globale du premier conflit mondial et de ses opposants tout en revenant sur les origines de la scission durable qu'allait connaître le mouvement ouvrier à la fin de la guerre. En août 1914, la majorité des socialistes des pays rivaux, en dépit de leurs déclarations antérieures, s'étaient ralliés à l'union sacrée. Après cet échec, une rencontre internationale parvint, en dépit des obstacles, à réunir des socialistes – dont Lénine et Léon Trotski – dans le petit village de Zimmerwald, en Suisse allemande, en septembre 1915. Ils réaffirmèrent leur opposition à la guerre, dénoncèrent la politique des États belligérants et demandèrent une paix sans annexions ni sanctions, seule à même, selon eux, de permettre la lutte pour le socialisme. En avril 1916, une seconde conférence se tint à Kiental pour réaffirmer les principes internationalistes du prolétariat sur la question de la paix, et pour dénoncer le nationalisme et l'impérialisme.

CHARLES JACQUIER

DVD

Poverty, Inc., de Michael Matheson Miller
États-Unis, 2015, 91 minutes. Disponible en téléchargement (www.povertyinc.org), 9,99 dollars, ou en DVD, 12,70 dollars.

Tourné sur plusieurs années dans une vingtaine de pays en développement, ce documentaire de l'Américain Michael Matheson Miller questionne l'aide humanitaire. Passé l'urgence (catastrophe naturelle, famine, guerre...), les dons peuvent, à moyen terme, se révéler nuisibles pour l'économie des pays ciblés, en concurrençant les producteurs locaux. Ainsi, les sacs de riz américain qui inondent Haïti depuis les années 1980 permettent aux riziculteurs de Louisiane de se débarrasser de leurs excédents (tout en recevant des subventions de Washington), mais ils ont ruiné la paysannerie haïtienne et accéléré l'exode rural. En Afrique, les dons de chaussures ou de vêtements ont mis au chômage cordonniers et tailleurs. Des entrepreneurs et des créatifs africains et haïtiens expliquent combien cette «aide» fait mal à la fois à leur portefeuille et à leur dignité, tant ce *charity business* porte un regard condescendant sur les habitants des pays du Sud, perçus comme des victimes et des mendiants.

CÉDRIC GOUVERNEUR

ÉCOLOGIE

Bisons « bio » dans le Midwest

«*ON DIT qu'on est chez soi là où on est heureux, mais ce jour-là, au-dessus de la rivière et de la cabane d'Adolph Fiesler, je me suis rendu compte qu'on est plus souvent chez soi là où on se retrouve coincé.* » Biologiste, professeur de littérature et fauconnier, Dan O'Brien, né en 1947, est aussi un représentant éminent de la *nature writing*, ce courant littéraire qui mêle l'amour de la nature et l'autobiographie sous l'égide de Henry David Thoreau et de Jim Harrison. Dans une bibliothèque, ses livres trouveraient leur place idéale quelque part entre un manifeste écologiste, le *On the Road* de Jack Kerouac (1957) et l'humour de Mark Twain.

Sa longue route d'écrivain commence en 1988 avec la publication d'un roman policier, *L'Esprit des collines* (1). Pour la première fois, O'Brien emmène le lecteur sur les Black Hills, non loin du mont Rushmore. Son enquêteur est à la recherche d'une bête qui a depuis longtemps disparu du Dakota et dont l'âme, pourtant, hante les esprits : le loup. Déjà, derrière l'intrigue policière, O'Brien met en scène le Grand Ouest, la lutte des Indiens pour recouvrer leurs droits séculaires sur leurs terres et la formidable, la pesante absence de la mégafaune.

Depuis, en une demi-douzaine de livres, il creuse son sillon écologique dans les Grandes Plaines. En 2001, il publie son autobiographie, *Les Bisons du Cœur-Brisé* (2). *Wild Idea* (littéralement «*idée sauvage*») en est une manière de tome II (3).

O'Brien s'est un jour donné pour mission la nécessaire réintroduction des espèces menacées dans leur milieu naturel. Ayant réussi celle du faucon pèlerin dans les Rocheuses, il pousse jusqu'aux Grandes Plaines, dont l'écosystème a beaucoup souffert au cours des deux derniers siècles. «*Alors j'ai pensé aux bisons. Ils sont depuis toujours un emblème de toute cette vie sauvage en déclin. Pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, lors d'une des entreprises humaines les plus honteuses de tous les temps, nous avons massacré les bisons, que ce soit par goût du sport, pour certaines parties de leur corps ou dans le but de décimer les Indiens. À peine un millier d'entre eux ont survécu. Nous avons presque anéanti une espèce unique au monde.* » O'Brien prend l'engagement de rendre le bison à son milieu naturel. Et, pour que cette réintroduction soit viable économiquement, il se lance dans la production de viande de bison «bio», sans

engraissement artificiel, sans hormones, sans antibiotiques, sans stress.

C'est cette vaste entreprise morale – quoique petite entreprise familiale – qui porte le nom de Wild Idea. En vrai Américain, l'auteur parvient à transformer ce business rural en épopée intimiste. Il brosse une galerie de personnages touchants : son ami Erney, un «*Thoreau laconique*», spécialiste ès broméliacées (4); ou Rocke Afraid of Hawk, un Lakota qui considère tous les animaux «*comme des membres de sa famille. Il les appelait les "quatre pattes" et quand je lui faisais remarquer que les oiseaux n'avaient que deux pattes il souriait et haussait les épaules. "Vous les Blancs, vous êtes toujours en train de compter."* » Nous découvrons aussi Jill, la femme d'O'Brien, qui a inventé «*cent manières différentes et créatives de cuire le bison*»; sa belle-fille Jilian, qui lui fait comprendre qu'il est «*passé à côté de beaucoup de choses*»; et bien sûr ce ranch dans le Dakota du Sud, près de la Cheyenne River, au pied des Black Hills, sur les terres de Crazy Horse et des Indiens Lakotas, au milieu de ces Grandes Plaines où «*les rêves ne coûtent pas cher*» et durent toute une vie.

L'auteur n'esquive rien du réel, ni le maquis des réglementations agricoles ni l'âpreté du quotidien : «*Je n'ai pas souvent eu faim dans ma vie, mais j'ai souvent eu peur que ça m'arrive. Je ne suis jamais tombé dans un gouffre financier, mais j'ai toujours été le genre de type qui ne fait que rentrer dans ses frais.* » Cette existence physiquement rude et économiquement précaire apparaît aussi comme intellectuellement stimulante et spirituellement cohérente, se développant dans un monde où tout est lié, où tout est lien, où tout fait sens.

Dan O'Brien ne sauvera pas les Grandes Plaines à lui seul; mais, en leur rendant leur importance fantasmatique, leur puissance d'évocation de liberté sauvage, il est peut-être en train de lancer un mouvement global qui mènera à leur réhabilitation.

CATHERINE DUFOUR.

- (1) Dan O'Brien, *L'Esprit des collines*, 10/18, Paris, 1993.
- (2) Dan O'Brien, *Les Bisons du Cœur-Brisé*, Au diable Vauvert, Vauvert, 2007.
- (3) Dan O'Brien, *Wild Idea. Des bisons à la terre et de la terre aux bisons*, Au diable Vauvert, 2015, 398 pages, 22 euros.
- (4) Famille de plantes tropicales.

LITTÉRATURE

Joseph Roth, le saint buveur

C'EST À PARIS, dans un hôtel de la rue de Tournon, que le romancier autrichien Joseph Roth (1894-1939) termina sa vie, en s'adonnant jusqu'au bout à ses deux vices favoris : l'alcool et l'écriture. Le refuge de la rue de Tournon n'était à vrai dire qu'une des nombreuses stations de cet écrivain sans feu ni lieu, dont un récent *Cahier de l'Herne* (1) retrace la vie errante. Né dans une famille juive de Galicie, aux confins de l'Empire austro-hongrois, Roth dut quitter sa province pour étudier à Vienne, puis abandonner la capitale pour remplir ses obligations militaires. La première guerre mondiale, en précipitant la chute de l'empire, le priva de sa vraie patrie : mal à l'aise dans une Autriche désormais réduite à sa partie à dominante germanique, il s'identifia de plus en plus à un déraciné, cultivant la nostalgie du monde ancien. Ce sentiment de perte et d'errance, avivé par le naufrage de son couple et par l'expérience de l'exil politique, n'a pas cessé de miner l'homme Roth. Mais il a nourri son œuvre d'écrivain. Ses livres sont peuplés de fugitifs et d'exilés, de soldats à la dérive, d'inadaptés nostalgiques, de Juifs errants. Et c'est bien le souvenir de l'empire disparu qui inspire à Roth son plus grand roman, *La Marche de Radetzky* (1932) – prolongé, peu après l'Anschluss, par *La Crypte des capucins* (1938), nouvelle histoire de patrie perdue.

Déraciné, Roth fut, en matière amoureuse, politique, religieuse, un nomade. Du nomadisme, il fit aussi son métier, puisque avant d'être un romancier il fut un journaliste en vue, parcourant l'Europe pour le compte des plus grands périodiques de langue allemande. Les articles réunis sous le titre *Croquis de voyage* (2) donnent une idée de son talent. Plutôt que du reportage moderne, ils relèvent du feuilleton, cette libre chronique dans laquelle la subjectivité de l'auteur peut s'épanouir. Il visite l'Allemagne industrielle, les «villes blanches» du midi de la France, la Russie soviétique des années 1920. Il traverse les Balkans, séjourne dans l'Italie de Benito Mussolini, retourne dans sa Galicie natale, devenue province polonaise. Il décrit les lieux, trace des portraits d'anonymes, observe le quotidien. Attentif aux plus minces détails («*Seules les petites choses de la vie sont importantes*», disait-il), il capte,

à travers eux, l'esprit du lieu, l'air du temps, qu'il restitue en quelques traits. En Union soviétique, il reconnaît les progrès apportés par le nouveau régime, mais perçoit aussi l'enlissement de la révolution; il saisit l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie de «*NEPmen*» et de «*bureaucrates carriéristes*». En Italie, une simple rencontre sur un quai de gare lui permet de camper la brutalité «*infantile*» du fascisme. Quand il se sent en symbiose avec un lieu, Roth sait s'émerveiller et célébrer. Mais son regard est, le plus souvent, inquiet, désabusé, ironique. Il a un sens aigu de l'«*instabilité du monde*» et voit avec regret un monde nouveau – «*technique*», «*américain*», «*kitsch*» – recouvrir le monde ancien.

Comme son ami Stefan Zweig, Roth pleure «*le monde d'hier*» (3). Mais, alors que Zweig, grand bourgeois urbain et policé, regrette la haute culture viennoise, Roth, lui, est le chantre des périphéries de l'empire. Il s'attache d'abord aux marges orientales, à l'univers rude mais bigarré du *shetl*. C'est ce monde-là que quitte Mendel, le vieux porteur d'eau juif, dans le fragment romanesque *Viens à Vienne, je t'attends* (4). C'est ce monde-là que Roth tente de retrouver dans les pages, largement autobiographiques, de *Fraises* (5). Mais l'évocation littéraire ne suffit pas à restaurer le monde d'hier. Le retour au pays natal est impossible. Et *Fraises* se termine par un constat de perte, qui pourrait servir d'emblème à toute l'œuvre de Roth : «*Mon pays (...) n'est plus. (...) Je ne suis désormais plus né nulle part, et nulle part chez moi.* »

ANTONY BURLAUD.

- (1) Carole Ksiazienicer-Matheron et Stéphane Pessel (sous la dir. de), *Joseph Roth, Cahier de l'Herne*, Paris, 2015, 400 pages, 39 euros.
- (2) Joseph Roth, *Croquis de voyage*, Seuil, coll. «Points Aventure», Paris, 2016, 506 pages, 8,30 euros.
- (3) Stefan Zweig, *Le Monde d'hier* (nouvelle traduction), Gallimard, coll. «Folio Essais», Paris, 2016, 590 pages, 7,70 euros.
- (4) Joseph Roth, *Viens à Vienne, je t'attends*, L'Herne, 2015, 80 pages, 7 euros.
- (5) Joseph Roth, *Fraises*, L'Herne, 2016, 112 pages, 7,50 euros.

DANS LES REVUES

❑ **THE NEW YORK REVIEW OF BOOKS.** À Cuba, le grand changement. Qui est M. Xi Jinping? Les consommateurs sont-ils en train de favoriser une amélioration du traitement des animaux d'élevage? (Vol. LXIII, n° 8, 12 mai, bimensuel, 7,95 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **MONTHLY REVIEW.** Où sont passés l'argent, les talents et la créativité de la British Broadcasting Corporation (BBC)? Hommage au biomathématicien et militant Richard Levins. (Vol. 67, n° 11, avril, mensuel, 6 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **MOYEN-ORIENT.** La stratégie de la Russie au Proche-Orient, avec notamment son rôle militaire dans le conflit syrien et les ambiguïtés de son rapprochement diplomatique avec l'Égypte et l'Arabie saoudite. (N° 30, avril, trimestriel, 10,95 euros. – Paris.)

❑ **ÉTUDES.** Un article sur les accords Sykes-Picot, qui partagèrent le Proche-Orient en plusieurs zones d'influence, il y a cent ans. Également au sommaire, une réflexion sur ce que le pape François peut apporter à l'Europe. (N° 4227, mai, mensuel, 12 euros. – Paris.)

❑ **ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES.** Révolutions, crises politiques et leurs conséquences au Maghreb et au Machrek. (N° 211-212, mars, trimestriel, 20,30 euros. – Seuil, Paris.)

❑ **AFRIQUE-ASIE.** Comment le terrorisme redistribue les cartes politiques et diplomatiques en Afrique. À signaler aussi, une réflexion sur la crise que traverse le Congrès national africain (ANC). (Mai, mensuel, 4 euros. – Paris.)

❑ **LA CHRONIQUE D'AMNESTY.** Un reportage en Israël, où une loi en cours d'adoption à la Knesset entend accroître le contrôle du financement des organisations non gouvernementales. (N° 354, mai, mensuel, 3,50 euros. – Paris.)

❑ **NUOVA SOCIEDAD.** Comment le président nicaraguayen Daniel Ortega a réussi à «*s'assurer le soutien de deux secteurs historiquement opposés de la société*»: le patronat et ceux qui survivent grâce aux programmes sociaux. (N° 262, mars-avril, bimestriel, sur abonnement. – Buenos Aires, Argentine.)

❑ **REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL.** Une enquête sur l'austérité en Irlande, en Italie et au Portugal montre que la réduction des écarts entre femmes et hommes en matière de chômage et de précarité «*révèle moins une progression vers l'égalité des sexes qu'une détérioration de la situation des femmes*». (Vol. 154, n° 4, décembre 2015, trimestriel, sur abonnement. – Bureau international du travail, Genève, Suisse.)

❑ **SAVOIR/AGIR.** La dette publique, une affaire de lutte de classes: elle crée, d'un côté, un groupe de rentiers détenteurs d'obligations d'État; de l'autre, une population débitrice à qui on oppose le remboursement comme prétexte au démantèlement des politiques sociales. (N° 35, mars, trimestriel, 10 euros. – Éditions du Croquant, Vulaines-sur-Seine.)

❑ **POLITIX.** «*Protagonisme*» et crises politiques: ce que font aux individus les événements extraordinaires comme les révolutions, et comment ceux qui deviennent «*acteurs de la grande histoire*» s'efforcent de faire reconnaître publiquement cette qualité. (N° 112, mars, trimestriel, 65 euros par an. – De Boeck, Liège, Belgique.)

❑ **LE DÉBAT.** Dans un article traduit de la *New Left Review*, le sociologue Wolfgang Streeck analyse les facteurs de décomposition du capitalisme. Alain Supiot scrute l'avenir de la justice sociale internationale au XXI^e siècle. (N° 189, mars-avril, bimestriel, 20 euros. – Gallimard, Paris.)

❑ **LA REVUE NOUVELLE.** Le grand marché transatlantique, ou quand le droit du travail devient un «*obstacle inutile au commerce*». Réflexion sur l'alternance politique (et sa limitation) en Afrique. (N° 3/2016, huit numéros par an, 12 euros. – Bruxelles, Belgique.)

❑ **LA PENSÉE.** Dossier «*Informers, s'informer*». Concentration, numérisation, formation défilante des journalistes composent «*un paysage médiatique de plus en plus unicolore, monocolore, où l'information passe en boucle, d'un sujet à l'autre, sans hiérarchisation*». (N° 385, janvier-mars, bimestriel, 19 euros. – Fondation Gabriel-Péri, Pantin.)

❑ **ACTUEL MARX.** Quelques exemples et études de ce qui s'est joué quand, confronté à des crises politiques ou théoriques le mettant en question, le marxisme fut conduit à travailler les ressources de la psychanalyse. Avec des contributions de Guillaume Sibertin-Blanc, Étienne Balibar et Bertrand Ogilvie. (N° 59, mars, semestriel, 25 euros. – PUF, Paris.)

❑ **REVUE DES DEUX MONDES.** Autour de William Shakespeare, «*le génie de notre époque*»: traducteurs, spécialistes et dramaturges étudient des mises en scène ou rapprochent ses thématiques de créations contemporaines. Avec Michael Edwards, Jean-Pierre Naugrette, Georges Banu... (N° 5, 2016, mai, mensuel, 15 euros. – Paris.)

❑ **APRÈS-DEMAIN.** Le journal de la Ligue des droits de l'homme se penche sur le creusement des inégalités et s'interroge sur le modèle social français, comparaisons internationales à l'appui. Un éclairage sur les actions pour discrimination menées contre la SNCF par 832 cheminots étrangers recrutés dans les années 1970. (N° 38, avril, mensuel, 9 euros. – Paris.)



DANS LES REVUES

❑ **RUPTURES.** Plusieurs référendums ont rejeté des projets européens (Grèce, Danemark, Pays-Bas). Les dirigeants de Bruxelles tentent de contourner ces verdicts populaires pour continuer d'imposer austerité et libéralisme. À lire aussi, plusieurs brèves sur les tensions politiques en Europe centrale. (N° 55, avril, mensuel, par abonnement: 5,50 euros par mois. – Paris.)

❑ **GOLIAS.** Quels liens existe-t-il entre monothéisme et violence? Si l'islam concentre les commentaires et les analyses, le christianisme comporte également sa part d'ombre autour de la notion de sacrifice. Trois contributions charpentées éclairent le sujet. (N° 167, mars-avril, bimestriel, 10,50 euros. – Villeurbanne.)

❑ **LE MONDE DES RELIGIONS.** Une enquête sur la relation que les Français entretiennent avec les religions et la laïcité. Moins de croyance et moins de pratique, plus d'ouverture à la diversité... (N° 77, bimestriel, mai, 6,90 euros. – Paris.)

❑ **VINGTIÈME SIÈCLE.** Un dossier consacré aux rapports entre les religions et les sciences rappelle, en quatre articles, quelques-uns des principaux enjeux de cette histoire: qu'en fut-il des sciences juives et des sciences islamiques, comment définir la «raison croyante» et la «raison positive»? (N° 130, avril-juin, trimestriel, 23 euros. – Presses de Sciences Po, Paris.)

❑ **CITRUS.** Un numéro entièrement consacré au thème de Dieu. Articles, bandes dessinées, caricatures et nouvelle: le sommaire offre plusieurs regards sur les croyants et leur représentation du Créateur, avec notamment un reportage sur les incinérations à Bénarès. (N° 4, semestriel, mai, 19 euros. – L'Agrome, Paris.)

❑ **CAMPAGNES SOLIDAIRES.** Enquête sur un cas d'école en matière de pesticides: le diméthoate est en passe d'être interdit en France, mais le pays continue d'importer des fruits traités avec ce «très dangereux» produit. À lire aussi, le dossier sur la protection sociale agricole. (N° 316, avril, mensuel, 6 euros. – Bagnolet.)

❑ **UNION PACIFISTE.** Enquête sur la militarisation de l'affrontement entre communautés des États-Unis et du Mexique. Analyse des conséquences sociales de l'état d'urgence, qui «matraque la jeunesse» en France. (N° 539, mai, mensuel, 3 euros. – Paris.)

❑ **IMAGINE.** Ces sociétés privées qui gèrent les centres d'accueil pour migrants en Belgique; deux jeunes économistes proposent d'instaurer la gratuité du transport ferroviaire; et si le Royaume-Uni quittait l'Union européenne? (N° 115, mai-juin, bimestriel, 8,50 euros. – Liège, Belgique.)

❑ **CQFD.** Comment participer à un mouvement social tout en tentant d'en rendre compte dans son journal? Comment manifester contre la «loi travail» tout en alimentant la protestation de munitions intellectuelles? *CQFD* relève le défi! (N° 143, mai, mensuel, 4 euros. – Marseille.)

❑ **FAKIR.** François Ruffin revient sur les origines du mouvement Nuit debout et souligne au passage que la «spontanéité» du mouvement n'aurait pas produit grand-chose sans le travail d'organisation de quelques-uns. (N° 75, mai-juin, bimestriel, 3 euros. – Amiens.)

❑ **L'OURS.** Réflexion sur la perte par les socialistes européens de leur base ouvrière; *Merci patron!*, ou quand la ruse fait plier le géant; les réseaux du Kremlin en France; une biographie intellectuelle d'Atatürk. (N° 458, mai, mensuel, 3,10 euros. – Paris.)

❑ **LA GRANDE RELÈVE.** Le retard de l'Union européenne en matière de technologies numériques; de la grande efficacité des révolutions non violentes; le scandale écologique de la fermeture des lignes ferroviaires régionales. (N° 1174, avril, mensuel, 3 euros. – Le Vésinet.)

❑ **MÉDIACRITIQUE(S).** Dans un dossier sur le racisme dans les médias, la question de la diversité (sociale, culturelle...) au sein des rédactions. À noter également, une réflexion sur l'histoire de l'association Acrimed, qui fête ses 20 ans. (N° 19, avril-juin, trimestriel, 4 euros. – Acrimed, Paris.)

❑ **LA DÉCROISSANCE.** Chose exceptionnelle, la critique du dernier livre de Pascal Bruckner à la gloire de l'argent est réalisée par un journaliste ayant lu l'ouvrage – hélas pour l'essayiste. Également: un débat autour du transhumanisme. (N° 129, mai, mensuel, 2,50 euros. – Lyon.)

❑ **LE NOUVEAU JOUR J.** «Le journal nancéen pas encore vendu au Crédit mutuel» raconte l'acharnement des notables et de la police contre cette publication impertinente. Et l'indifférence des confrères. (N° 14, printemps, trimestriel, 4 euros. – Nancy.)

❑ **SINÉ MENSUEL.** «Plus jamais couchés!»: accompagnée d'un appel à la grève générale, la couverture signée Siné irradie de cette joie séditeuse qui fut la marque du dessinateur décédé en mai dernier. (N° 53, mai, mensuel, 5,50 euros. – Éditions du Crayon, Paris.)

Retrouvez, sur notre site Internet, une sélection plus étoffée de revues :
www.monde-diplomatique.fr/revues

HISTOIRE

Inventer la joie

Dans les premières années de la révolution russe, une vive effervescence saisit tous les domaines de l'art, et notamment le théâtre. Anatoli Lounatcharski, responsable de la politique culturelle, en fut le garant et l'un des théoriciens. Le réalisme socialiste, promu sous Staline en 1934, y mit un terme.

PAR EVELYNE PIEILLER

LA GUERRE CIVILE dure depuis trois ans, la guerre avec la Pologne vient d'éclater et, comme le dira bientôt Lénine, la Russie est menacée de famine : il y a peut-être d'autres urgences que les interrogations esthétiques, d'autant que l'analphabétisme est massif. Pourtant, en 1920, quand Anatoli Lounatcharski (1875-1933), commissaire du peuple à l'instruction publique chargé en particulier de ce qu'on appellerait aujourd'hui la culture, questionne : «*Qu'est-ce que la révolution peut apporter à l'art, et qu'est-ce que l'art peut apporter à la révolution* (1) ? », le sujet n'apparaît pas déplacé. La jeune Russie révolutionnaire porte un très grand intérêt au rôle de l'art. C'est remarquable... et inquiétant. Car comment, par qui va être défini l'art authentiquement «*de gauche*»? Quelles devront être les valeurs qu'il mettra en forme? Devra-t-il être populaire pour être légitime? Qui en seront les auteurs, des «spécialistes» ou des amateurs? Questions cruciales, dont les réponses sont intimement liées à la définition politique de l'art.

Lounatcharski est un politique, bien sûr, un militant depuis son adolescence. Mais il est aussi un essayiste, un dramaturge, et plus encore peut-être un très grand critique. Car, s'il sait que «*la critique esthétique et la critique sociale, en vérité, sont une seule et même chose ou, mieux, deux moments d'un même processus*», il ne réduit jamais l'œuvre à un message. Il n'ignore pas qu'une métaphore peut nous amener à «*chanter un hymne magique à la vie, si saisissant, si frappant, que la vie elle-même ne saurait le chanter* (2)»... Cette compréhension intime de l'étrange spécificité de l'art, où la logique interne du travail peut libérer des forces auxquelles leur créateur serait consciemment opposé, il ne la reniera jamais. C'est l'ensemble de ces convictions qu'il va appliquer dans les réponses qu'il élabore, et elles sont souvent enthousiasmantes. Ce fut un moment magnifique et tendu. Vaste, et bref : il sera démis de ses fonctions en 1929, mais semble s'être retiré, avec prudence ou découragement, des batailles décisives qui agitent le Parti après la mort de Lénine, en 1924.

C'est autour du théâtre que se cristallisent les enjeux les plus brûlants : puisqu'une ère neuve s'ouvre, faut-il anéantir l'«art bourgeois» et lui substituer un «art prolétarien»? Faut-il conserver les vieilleseries classiques ou trouver les formes de la modernité révolutionnaire, la créer pour et avec la classe ouvrière? Les tenants de ladite modernité révolutionnaire sont divers. Il y a d'abord les avant-gardes, ardentes, parfois géniales, merveilleusement remuantes, et plus particulièrement le mouvement futuriste. «*Dans mon âme je n'ai pas un seul cheveu blanc, ni la douceur des vieilles gens*», écrivait l'un de ses héros, Vladimir Maïakovski, dans le prologue du *Nuage en pantalon*. Le premier (et dernier) numéro du *Journal des futuristes* l'affirmait, en 1918 : «*La révolution du contenu (socialisme, anarchisme) est impensable sans une révolution de la forme (futurisme)*.» Vision radicale, qui exigeait d'en finir avec le monde ancien et ses expressions périmées, et aspirait à la disparition du divorce entre l'art, devenu création permanente, et la vie. Comme le proclame le peintre et sculpteur Alexandre Rodchenko en 1921, «*à bas l'art comme moyen de fuir une vie qui n'en vaut pas la peine. La vie consciente et organisée, qui peut voir et construire, c'est là l'art moderne*».

Mais les futuristes ne sont pas les seuls à rechercher un art révolutionnaire. C'est également le projet du Proletkult, «*vaste appareil autonome de culture populaire, encadré par des militants communistes*», dont l'objectif est de promouvoir «*une culture dominée par les principes spécifiques de la condition prolétarienne*» (3). Il importe donc de donner aux prolétaires les moyens de produire cette culture, et de substituer à la fiction la réalité immédiate. Le Proletkult a ouvert des sections spécialisées en théâtre, poésie, architecture dans ses milliers de clubs, et rencontre un très vif succès. Il n'est pas sans lien avec le futurisme. Mais il y a également l'agit-prop, avec les «blouses bleues» qui, en vêtement de travail, à l'aide de panneaux et de masques, racontent une

histoire instructive, les Théâtres de la jeunesse ouvrière (TRAM) qui se donnent pour but l'éducation artistique de la jeunesse par des «*organisateurs de culture*»... Tandis qu'en face, si l'on ose dire, les théâtres classiques, ceux qui proposent le répertoire, recueillent les suffrages du public cultivé et, il faut bien le reconnaître, des ouvriers.

Lounatcharski va devoir penser et concrétiser les enjeux de ces tensions, au sein d'un intense débat idéologique que mènent non seulement Lénine et Trotski (4), mais de nombreux intellectuels et militants. Dans le cadre de la nationalisation des théâtres, effective dès 1919, il va développer une conception d'une vive intelligence dialectique, sur fond de discussion avec un Lénine parfois rétif à l'innovation... D'emblée, en 1920, il affirme l'essentiel : «*L'État n'a pas l'intention d'imposer aux artistes des idées révolutionnaires et ses orientations en matière de goût. Cela ne pourrait donner que des caricatures d'art révolutionnaire, car la première qualité de l'art véritable, c'est la sincérité de l'artiste.*» Cela posé – et maintenu –, il va s'employer à jeter les bases d'un théâtre qui pourra être celui de la révolution, à partir de sa conception du rôle de l'œuvre : «*Le théâtre est le royaume de la joie. (...) Il peut réussir à faire sentir toute la beauté indescriptible du bonheur qu'il est permis aux hommes d'obtenir.*» Mieux, «*il peut élever au cube le bonheur qui règne déjà, et le montrer quand il est rare*». Cette joie, elle passe aussi par le répertoire classique, n'en déplaît aux chantes de la nouveauté à tous crins. Car les grandes œuvres portent toujours témoignage d'une lutte vers une vie libérée de ses empêchements, les grands artistes «bourgeois» expriment toujours, consciemment ou non, leur discordance d'avec la classe dominante. Lounatcharski va donc défendre, contre les modernistes épris de la table rase, l'art du passé, en incitant à reprendre les classiques mais dans une libre lecture qui fasse sonner ce qu'ils peuvent apporter de libérateur : qu'on les trahisse avec bonheur!

CE POINT DE VUE semblait correspondre à celui de Lénine : «*C'est seulement la parfaite connaissance de la culture créée au cours du développement de l'humanité et sa transformation qui permettront de créer une culture prolétarienne* (5). » Mais, s'il entend ainsi appuyer le «*processus d'intégration du prolétariat dans l'ensemble de la culture humaine*» et «*fondre l'élan de classe (...) avec les connaissances acquises par l'humanité*», Lounatcharski sait aussi se demander pourquoi nous devrions «*servir une classe, et pas l'humanité*». Ce qui le conduit à une définition inattendue du réalisme.

Il refuse avec vigueur «*le petit "catéchisme" marxiste, totalement étranger à la grande symphonie du marxisme-léninisme*», celui qui croit qu'il suffit de jouer *L'Internationale*, quitte à l'orner de quelques variations, ou de présenter des «marionnettes à étiquette» – le soldat rouge, le méchant capitaliste – pour rendre compte de la réalité du nouveau monde. Il refuse tout autant de confondre le travail des amateurs, qui proposent des sortes de manifestes vivants, avec le théâtre, qui entreprend de «*montrer une réalité plus réelle que celle que nous rencontrons dans la vie*». Or, pour la montrer, il importe de ne pas être... réaliste, dans le sens étriqué du mot. Réaliste comme pouvait l'être le théâtre de Constantin Stanislavski, le metteur en scène d'Anton Tchekhov, passionnément porté sur le petit détail vrai, les «*brouillilles quotidiennes*». Ce que Lounatcharski soutient, ce n'est pas le naturalisme, mais un réalisme qui intègre l'hyperbole fantastique, la caricature, le grotesque et le libre bonheur du jeu.

Ce «réalisme»-là, travail formel au service d'un grand théâtre, il va en trouver la possibilité avec Vsevolod Meyerhold, alors un des metteurs en scène les plus inventifs d'Europe. Meyerhold est du côté du futurisme, se fait souvent traiter de «gauchiste». Lounatcharski lui donne des moyens, le défend contre la «*morgue communiste*», discute

ses «*fanfreluches*» formalistes. Mais sa mise en scène de la première œuvre soviétique sur la révolution, *Mystère bouffe*, de Maïakovski, en 1918, avec un décor de Kazimir Malevitch, et celle de 1921, où les machinistes sont à vue et l'acteur est un «ouvrier de la scène», apparaissent à Lounatcharski, malgré l'insuccès, comme les prémices de ce qu'il faudrait espérer de l'avenir.

PENDANT quelques années, le projet avance, mettant en relation les enjeux de l'avant-garde artistique et ceux de l'avant-garde politique. Mais il est doublement menacé : par le «*conservatisme petit-bourgeois*» de ceux qui ne peuvent pas comprendre qu'un réactionnaire comme Nicolas Gogol se prête à une esthétique révolutionnaire, comme l'a montré Meyerhold en montant sa pièce *Le Revizor*; et par le spontanéisme de ceux qui veulent, en idéalisant et figeant le concept de classe ouvrière, «aller vers le peuple» au risque de vider le théâtre de son rôle – «*susciter l'indignation ou l'amour de la réalité*». Il est entendu que la réalité n'est guère univoque.

Lounatcharski se heurte parfois à Lénine, négocie avec le Comité de censure (notamment en faveur de Mikhaïl Boulgakov), critique Léon Trotski quand Joseph Staline est au pouvoir : mais ce «don Quichotte», pour reprendre l'expression de Varlam Chalamov (qui sera déporté au goulag), permet que se dessine un «réalisme» révolutionnaire à multiples facettes, irréductible à la propagande comme à la reconnection des anciens critères, nourri par les avancées intrépides des futuristes et par l'ébullition des théâtres «engagés», freiné sans doute par la rareté de dramaturges de l'importance de Maïakovski.

Les divergences et les ambiguïtés qu'il a réussi à surmonter n'ont pas disparu. En 1932, un décret du Comité central du Parti communiste dissout tous les groupements d'artistes et d'écrivains existant en Union soviétique, et institue des syndicats uniques. En 1934, Andreï Jdanov, au premier Congrès des écrivains, postule que la littérature va assigner aux auteurs la mission de «*représenter la réalité dans son développement révolutionnaire*» et leur impose «*une tâche de transformation idéologique et éducative des travailleurs dans l'esprit du socialisme*». Le réalisme socialiste naît ainsi par décret. Trotski a été expulsé en 1929. Maïakovski s'est suicidé en 1930. Au même moment, Meyerhold commence à subir de nombreuses attaques – il sera finalement exécuté en 1940. Lounatcharski meurt en 1933. Jadis, Maïakovski écrivait :

Qui vaut le plus ? Le poète ou le technicien qui mène les gens vers les biens matériels ?

Tous les deux.

Les cœurs sont comme des moteurs

L'âme, un subtil moteur à explosion.

Nous sommes égaux, camarades, dans la masse des travailleurs

Prolétaires du corps et de l'esprit.

Ensemble seulement

Nous pouvons embellir l'univers (6)...

On oubliera Lounatcharski, pour ne plus se rappeler que Jdanov.

(1) Anatoli Vassilievitch Lounatcharsky, *Théâtre et révolution*, François Maspero, Paris, 1971. Les citations ultérieures de Lounatcharski, sauf indication contraire, sont extraites de ce recueil.

(2) Anatole Lounatcharski, *L'Esthétique soviétique contre Staline*, Delga, Paris, 2005.

(3) Claude Frioux, «Lénine, Maïakovski, le Proletkult et la révolution culturelle», *Littérature*, n°24, Paris, 1976.

(4) Cf. Lénine, *Sur l'art et la littérature*, présenté par Jean-Michel Palmier, Union générale d'éditions (UGE), coll. «10/18», Paris, trois volumes, 1975-1976. Également, Léon Trotsky, *Littérature et révolution*, UGE, coll. «10/18», 1974.

(5) Lénine, *op. cit.*

(6) Vladimir Maïakovski, *Écoutez si on allume les étoiles...*, Le Temps des cerises, Montreuil, 2005.

La langue de l’Europe

PAR BENOÎT DUTEURTRE *

QUAND je lui demande pourquoi il emploie continuellement des mots anglais, même ceux qui ont un équivalent français, mon neveu me répond que « *l’anglais, c’est plus style* ». Et, lorsqu’un résultat lui donne satisfaction, il s’écrie « *Yes !* », les poings serrés, plutôt que « *Oui !* » ou « *Je suis content !* ».

J’y repensais l’autre jour, en voiture, alors que passait un programme de Fun Radio. Sur un ton enjoué, l’animateur enjoignait à ses auditeurs adolescents de raconter leur *life* – concept visiblement plus *style* que celui de « *vie* ». Après chaque chanson, une publicité les invitait à découvrir un nouveau *dance floor*. Tous employaient l’anglais comme une langue sacrée dont, bizarrement, les Anglo-Américains ne peuvent comprendre le sens caché, puisque, pour eux, *life* ne signifie que « *vie* » et *dance floor* que « *piste de danse* ». Ainsi apparaissait une distinction entre ceux qui parlent anglais pour se faire comprendre et ceux qui le parlent pour signifier autre chose.

Mon neveu ne déteste pas l’idée de la France. Il croit à la singularité de son pays en certains domaines ; il adore même la gouaille de Michel Audiard dans *Les Tontons flingueurs*... ce qui ne l’empêche pas de parler un français plein de mots anglais et de connaître les moindres célébrités hollywoodiennes dont les noms tournent en boucle sur le Réseau. Plus précisément, comme j’ai fini par le comprendre, le mot *style*, dans sa bouche, signifie « *branché* », « *dans le coup* », « *d’aujourd’hui* ». L’anglais n’est pas une langue, mais un marqueur de mouvement, d’avenir, qui ajoute à n’importe quel concept un caractère de modernité. C’est pourquoi une *life* paraît plus fraîche et aventureuse qu’une vie banale.

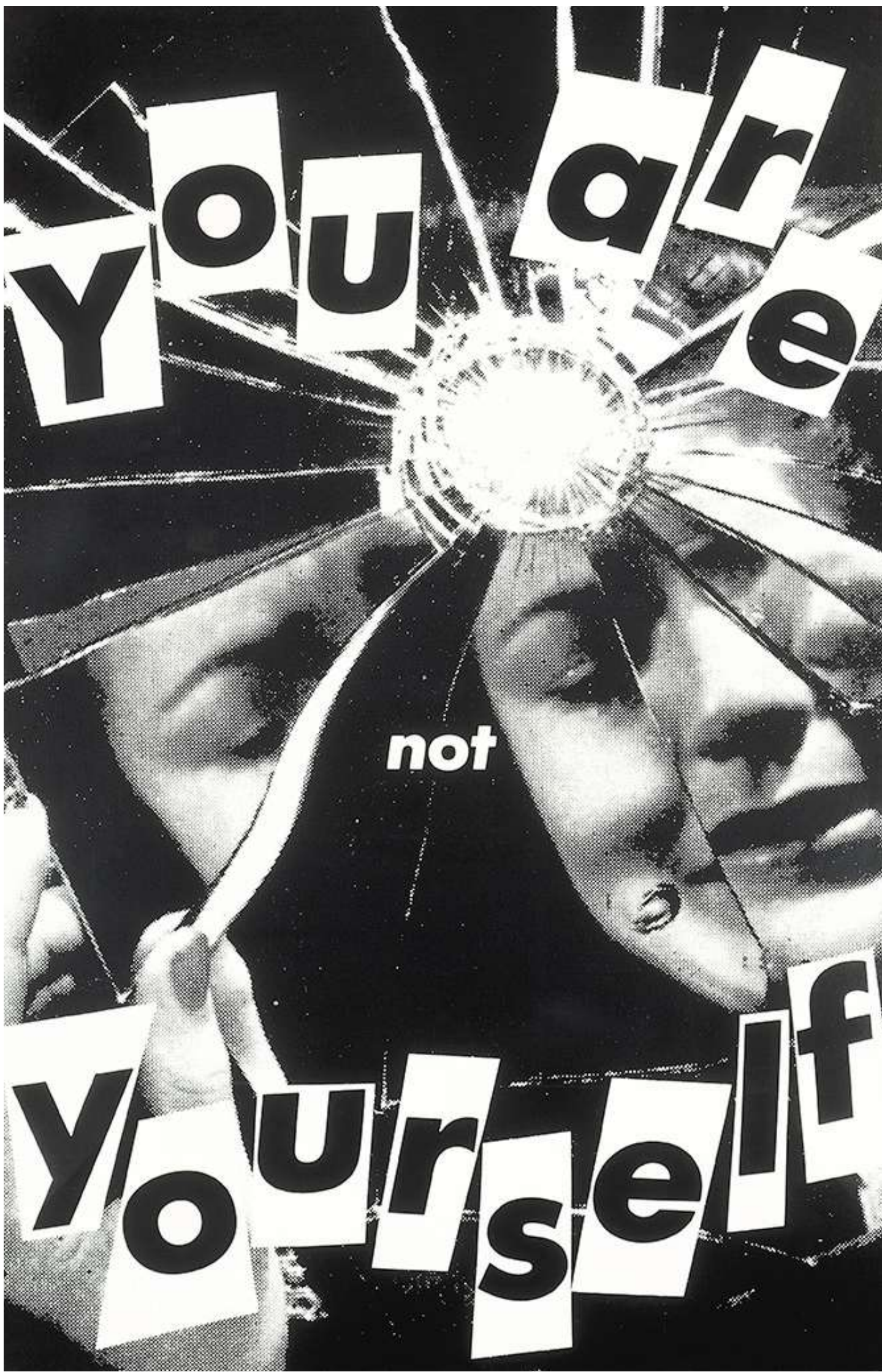
Le 26 mars 2014, M. Barack Obama s’est rendu à Bruxelles pour donner ses recommandations. Avant de participer à une réunion de l’OTAN, il a rencontré les responsables de l’Union européenne et prêché une vigilance renforcée en Syrie, tout en appelant à une grande fermeté face à la Russie de M. Vladimir Poutine. Il est également revenu sur le traité de libre-échange transatlantique cher à Washington comme aux responsables de la Commission. Sur les photos de ce sommet en bras de chemise, les responsables européens, serrés autour du séduisant président américain, ressemblent à des chefs de service autour du patron, flattés qu’il leur

* Écrivain, auteur de *La Nostalgie des buffets de gare*, Payot, Paris, 2015.

parle d’égal à égal. Évidemment ils étaient d’accord sur tout, les buts, les méthodes. Naturellement la rencontre s’est déroulée en anglais. Contrairement à ses lointains prédécesseurs, comme John F. Kennedy, le président américain n’a plus même à envisager l’hypothèse d’un discours en allemand ou d’une conversation en français avec les administrateurs des provinces éloignées.

Rien, en tout cas, dans cet échange politique ne ressemblait à un sommet entre États souverains. Plutôt s’agissait-il d’une réunion de bureau entre partenaires unis par une même vision du monde et des objectifs communs. Bien qu’aucune alliance militaire n’associe l’Union européenne aux États-Unis, les chefs d’État du Vieux Continent semblaient prêts à confondre leurs intérêts avec ceux de l’OTAN. Cette unité de vues s’imposait par consensus. Après avoir importé d’Amérique leurs conceptions économiques, leurs règles d’hygiène et de sécurité, leurs objectifs de dérégulation et de privatisation, leur sigle monétaire barré de deux traits et désormais leur langue commune, ils se ralliaient sans hésiter à une même ligne diplomatique et militaire substituée au vaseux projet d’Europe de la défense.

EN QUELQUES ANNÉES, un supposé pragmatisme a balayé le plurilinguisme de l’Union au profit de l’anglais obligatoire. Dans la société tout entière, cette mutation amorcée depuis le milieu du XX^e siècle connaît une phénoménale accélération sous l’influence d’Internet. Google, Facebook, Yahoo, Twitter et tant d’autres moyens de communication nés aux États-Unis restent modelés par les schémas de leur pays d’origine. Non seulement le Net nous confronte à l’emploi quotidien d’un anglais minimal, mais il nous incite à *penser* américain. Un simple coup d’œil sur la page de Google News, dans son édition française, est édifiant. Au cours de l’été, je me suis amusé à noter, jour après jour, ces informations capitales en ouverture de la rubrique « *culture* ». 16 août : « *Michelle Obama : sa playlist hip-hop pour être en meilleure santé* ». 17 août : « *Décès de l’actrice Lisa Robin Kelly* ». 18 août : « *Un duo posthume entre Justin Bieber et Michael Jackson...* » Entre les starlettes des séries TV et le dernier biopic consacré à Steve Jobs, il fallait chercher loin dans les profondeurs du classement un écho des festivals de théâtre ou de musique, nombreux en France à cette saison. Les responsables de Google rétorqueront, à juste titre, que leurs actualités sont prélevées dans les



BRIDGEMAN IMAGES - MARY BOONE GALLERY, NEW YORK

BARBARA KRUGER. – Sans titre (You Are Not Yourself [Tu n’es pas toi-même]), 1983

médias français. Encore faut-il savoir pourquoi l’influence de Stars Actu ou de *Gala* conduit à braquer continuellement nos regards sur Beverly Hills. Ainsi se généralise une vision du monde à deux vitesses : une culture internationale principalement importée des États-Unis et une actualité locale qui réduit chaque pays au rang de province.

Quelques semaines avant les dernières élections du Parlement européen, la chaîne Euronews (société française, comme ne l’indique pas son nom) organisait un débat entre les chefs de file des principaux groupes politiques de l’Union (28 avril 2014). Les quatre candidats étaient de nationalité belge (M. Guy Verhofstadt), luxembourgeoise (M. Jean-Claude Juncker) et allemande (M. Martin Schulz, M^{me} Ska Keller). Tous parlent impeccablement l’allemand et trois sur quatre le français – les deux premières langues maternelles de l’Europe (90 millions de germanophones, 70 millions de francophones), mais aussi celles des pays fondateurs du Marché commun, désignées depuis l’origine comme « *langues de travail* ». Pourtant, ce débat européen allait se dérouler entièrement en anglais sous la houlette d’un journaliste américain et d’une journaliste britannique, Chris Burns et Isabelle Kumar.

Aucune protestation, aucun étonnement ne s’exprima dans la presse ni dans la classe politique. Tout juste les téléspectateurs purent-ils remarquer que les deux intervieweurs jouaient un peu le rôle de maîtres d’école dominant le langage et ses nuances. Au

contraire, les quatre participants à cet *EU Debate* faisaient figure d’élèves brillants et pleins de bonne volonté, sans pouvoir masquer complètement les imperfections de leur accent. Aucun d’entre eux, d’ailleurs, n’aura souligné, même pour en sourire, l’étrangeté de la situation : quand quatre locuteurs germanophones et franco-phones relèguent leurs langues au rang de patois et préfèrent aligner de longues phrases en anglais, avec la fière assurance de candidats à la gouvernance mondiale.

TOUT, dans cette mise en scène du débat, semblait conçu pour imiter un show électoral sur CNN. Debout derrière leurs pupitres, les quatre candidats faisaient face au couple de journalistes comme pour signifier : l’Europe est une grande démocratie à l’image des États-Unis. Malgré leurs divergences politiques, les intervenants se sont également retrouvés pour dénoncer le principal danger : la « *Russie de Poutine* ». Et, quand la représentante

des Verts a regretté que l’Europe ne s’oppose pas plus fermement à la Russie, « *comme font les Américains* », les autres l’ont approuvée d’un air grave. Pour le reste, tous auront proclamé la grandeur de l’Europe, la singularité de l’Europe, la puissance de l’Europe, l’influence de l’Europe, la voix de l’Europe. Mais cette parole n’était qu’une parole étrangère, dans la forme comme dans le fond, y compris pour annoncer que cette entité européenne serait seule « *assez vaste pour se faire entendre à l’échelle de la planète* ».

Imagineraient-on que la Chine, les États-Unis, la Russie, ces entités avec lesquelles l’Europe prétend rivaliser, s’expriment dans une autre langue que la leur ? La caractéristique de ces nations tient précisément dans ce bien commun ; si bien que la Chine s’administre en mandarin, que la Russie se gouverne en russe et les États-Unis en anglais... En ce sens, l’Union européenne, pressée de jouer son rôle au club des grandes puissances, ne saurait leur être comparée, puisqu’elle est la seule entité mondiale à s’exprimer dans une langue qui n’est pas la sienne, ou seulement très partiellement. Délaissant celles des fondateurs (le français, l’allemand, l’italien...), renonçant au principe du plurilinguisme qui a longtemps caractérisé ses institutions, elle s’en remet à la langue du plus lointain de ses partenaires : le Royaume-Uni, membre de l’Union sur la pointe des pieds et qui, bientôt, n’en sera peut-être plus, ôtant toute justification à cet extraordinaire privilège.

SOMMAIRE

- PAGE 2 :**
Pays du Golfe, États à risque. – Courrier des lecteurs. – Coupures de presse.
- PAGE 3 :**
Les deux jambes du militantisme, par **ASTRA TAYLOR**.
- PAGES 4 ET 5 :**
Aux origines ouvrières du Front populaire, par **GÉRARD NOIRIEL**. – La grève générale, une invitée-surprise, par **BAPTISTE GIRAUD**.
- PAGES 6 ET 7 :**
Trente-six compagnies pour une ligne de chemin de fer, par **JULIAN MISCHI ET VALÉRIE SOLANO**. – Quand l’État français sabote le train, par **VINCENT DOUMAYROU**. – Première victime, le fret (**V. D.**).
- PAGES 8 ET 9 :**
Sur les routes russes, avec les camionneurs en colère, par **HÉLÈNE RICHARD**. – Dans l’engrenage judiciaire, le cas Zakharov (**H. R.**).
- PAGE 10 :**
« *Brexit* », malaise chez les travaillistes, suite de l’article de **RENAUD LAMBERT**.
- PAGE 11 :**
Le Tchad, puissance de circonstance, par **DELPHINE LECOUTRE**.
- PAGES 12 ET 13 :**
Esclaves du XXI^e siècle au Qatar, par **DAVID GARCIA**. – Main-d’œuvre à bas prix pour les musées d’Abou Dhabi (**D. G.**).
- PAGES 14 ET 15 :**
Et pour quelques rochers de plus..., par **DIDIER CORMORAND**. – Droits maritimes, un enjeu géopolitique (**D. C.**).

www.monde-diplomatique.fr

Juin 2016

- PAGES 16 ET 17 :**
Au Pérou, la droite ou la droite, par **AMANDA CHAPARRO**. – Dix ans de fujimorisme (**A. C.**). – L’économiste, les indigènes et le cadastre, par **RAPHAËL COLLIAUX**.
- PAGES 18 ET 19 :**
Et la Cour suprême américaine inventa le casino électoral, par **ANNE DEYSINE**. – Un neuvième juge décisif (**A. D.**). – L’ère de l’info Bonux, par **PIERRE RIMBERT**.
- PAGE 20 :**
Diriger l’ONU, un drôle de métier, par **SHASHI THAROOR**.
- PAGE 21 :**
Pour en finir avec l’impunité fiscale, suite de l’article d’**EVA JOLY**.
- PAGE 22 :**
Les petits secrets des vignettes sportives, par **JÉRÔME SEGAL**.
- PAGE 23 :**
La vie selon Georges Bernanos, par **FLORENCE DELAY**.
- PAGES 24 À 26 :**
LES LIVRES DU MOIS : « *Bioy* », de Diego Trelles Paz, par **BERNARD DAGUERRE**. – « *Candide et lubrique* », d’Adam Thirlwell, par **JOSÉ ANTONIO GARCIA SIMON**. – Les foyers de la créolisation, par **GUILLAUME BEAULANDE**. – Du financement à la financiarisation, par **MICHEL HUSSON**. – Espèces d’espaces, par **PHILIPPE RIVIÈRE**. – Bisons « *bio* » dans le Midwest, par **CATHERINE DUFOUR**. – Joseph Roth, le saint buveur, par **ANTONY BURLAUD**. – Dans les revues.
- PAGE 27 :**
Inventer la joie, par **EVELYNE PIEILLER**.

Le Monde diplomatique du mois de mai 2016 a été tiré à 211 768 exemplaires. À ce numéro est joint un encart, destiné aux abonnés : « *Lecteurs solidaires* ».



Une péninsule sous tension

8,50 € – CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX